la météo

Ensoleillé se couvrant en fin de journée. Maximum 20 à 25. Demain: nuageux. Détails page 6.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Le RCM se dit en butte à des tracasseries

— page 3

Office férial | Vol. LXVI - No 281 | Montréal, jeudi 5 décembre 1974 | 20 CENTS

Les inspecteurs de grains

Le Trésor offre 18% en 15 mois

OTTAWA (d'après CP) — Cédant aux pressions qui s'exerçaient de toutes parts, le Trésor fédéral a réglé hier le conflit des inspecteurs de grains, en leur accordant une hausse de salaire de 18% étalée sur 15 mois.

Les inspecteurs retournent au travail aujourd'hui et l'on s'attend que les expéditions de grains de provende et de céréales recommenceront sans plus de retard.

La nouvelle fut annoncée hier après-midi aux Communes par le président du Trésor, M. Jean Chrétien, qui reconnut que les pressions émanant de tous les milieux ont accéléré le règlement du conflit.

En effet, quelques heures avant que le ministre ne fasse sa déclaration, la Commission canadienne du blé elle-même faisait savoir qu'à moins d'une reprise immédiate des expéditions, elle ne serait plus en mesure d'assumer ses engagements tant au Canada qu'à l'étranger.

Son président M. G.M. Vogel, est allé jusqu'à évoquer l'intervention directe du parlement pour résoudre le conflit, vu l'urgence de la situation au Canada oriental et l'importance de la crise alimentaire dans le monde.

Il reste aux inspecteurs, membres de l'Alliance de la fonction publique à ratifier l'accord, qui leur accorde un forfait de $470, une hausse de 15% rétroactive au

Voir page 2: Les inspecteurs



Le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, et le président des Etats-Unis, M. Gerald Ford, ont discuté hier, à Washington, de la possibilité d'une réunion des pays consommateurs et producteurs de pétrole. Les deux chefs d'État ont cependant convenu qu'une telle rencontre ne peut réussir sans qu'au préalable les pays importateurs aient renforcé leur coopération. (Téléphoto AP)

Ford fait part à Trudeau de la 'préoccupation' du Congrès

de notre envoyé spécial, Claude Lemelin

WASHINGTON — Au cours d'un entretien de deux heures, hier après-midi à la Maison-Blanche, le président Gerald Ford a informé le premier ministre Trudeau qu'il partageait les appréhensions de certains membres du Congrès américain au sujet des répercussions sur les Etats-Unis de la nouvelle politique canadienne de restriction graduelle des exportations de pétrole annoncée il y a une dizaine de jours par le ministre fédéral de l'Energie.

Néanmoins, lors des explications qu'il a données de cette nouvelle politique, M. Trudeau a laissé bien peu d'espoir au chef de la Maison-Blanche que celle-ci pourrait être fondamentalement révisée avant que la prospection des régions pétrolifères et la mise en valeur des sables bitumineux n'auront pas rajouté suffisamment aux réserves établies de pétrole du Canada pour que ce pays dispose à nouveau d'un surplus exportable.

Certes le chef du gouvernement canadien a promis à son hôte qu'Ottawa ferait tout en son pouvoir pour reduire au minimum les difficultés d'approvisionnement que la nouvelle politique fédérale risque de causer à moyen terme à plusieurs raffineries du nord des Etats-Unis, dépendantes qu'elles sont du brut canadien.

Plus généralement M. Trudeau a assuré le président Ford — comme l'avait déjà fait M. Donald Macdonald dans sa déclaration aux Communes — que le Canada consulterait amplement Washington au sujet des étapes ultérieures du programme de restriction qui doit s'échelonner de 1975 à 1978, puisque seule la première année a jusqu'ici fait l'objet de propositions précises de la part d'Ottawa (réduction des exportations vers les Etats-Unis de 900,000 à 800,000 barils par jour le 1er janvier et à 650,000 le 1er juillet).

Mais pour l'essentiel, le premier ministre fédéral n'a pu que répéter à M. Ford que l'intérêt national du Canada exigeait bel et bien qu'Ottawa récupère d'ici sept ans tout le pétrole qu'il exporte vers le sud afin de maintenir autant que possible l'économie canadienne en situation d'autosuffisance pétrolière.

Tel est l'aspect le plus percutant des conversations qu'ont amorcé dans l'après-midi d'hier les deux chefs de gouvernement dans le salon ovale de la Maison-Blanche, après que M. Trudeau eut été accueilli à l'entrée des diplomates par des trompettes et une garde militaire. Le président Ford était accompagné de son secrétaire d'Etat, Henry Kissinger, du sous-secrétaire adjoint, Arthur Harkman, et de l'ambassadeur américain à Ottawa, M. Porter; le premier ministre Trudeau de son côté avait avec lui le ministre des Affaires extérieures, M. Allen MacEachen, l'ambassadeur canadien à Washington, M. Vern Turner, et enfin M. Ivan Head, le conseiller en politique étrangère du premier ministre. Les entre-

Voir page 2: Ford-Trudeau

La coopération franco-québécoise

Bourassa montre son jeu; les tractations débutent

de notre envoyé spécial, Michel Nadeau

PARIS — Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a présenté hier à Paris, au terme d'une séance du conseil des ministres une série de mesures destinées à donner un nouveau souffle à la coopération franco-québécoise qui entre maintenant dans sa onzième année.

Devant dix-huit ministres réunis autour du président Valéry Giscard d'Estaing au salon Murat du palais de l'Elysée, M. Bourassa a exposé les vues de son gouvernement en ce qui concerne les réalisations et les projets de collaborations futurs entre la France et le Québec.

A partir d'un document non publié d'une vingtaine de pages rédigé semble-t-il par le sous-ministre aux Affaires intergouvernementales, M. Arthur Tremblay, le chef du gouvernement québécois s'est d'abord dit satisfait du déroulement des accords depuis l'entente initiale conclue en 1974 entre l'Association pour les stages techniques en France (ASTEF) et le ministère de l'Education du Québec.

Par la suite, M. Bourassa a dévoilé les objectifs du Québec dans ses rapports avec la France. Son gouvernement veut mettre en place tout un ensemble de moyens qui ont pour but de soutenir l'action des entreprises québécoises qui veulent se franciser ou établir de nouveaux liens avec les partenaires français.

De l'avis de M. Bourassa, la coopération pourrait avancer à grands pas dans six couloirs principaux.

1) Le français, langue de travail: des cadres québécois séjourneraient dans des entreprises françaises oeuvrant dans le même secteur (on espère ainsi faire du terrain linguistique un prétexte pour d'éventuelles entreprises en commun tant au niveau commercial que technologique).

Egalement, le Québec souhaite une aide de la France en termes de ressources humaines et matérielles pour franciser les ateliers et laboratoires scolaires qui initient présentement les étudiants à une terminologie où abondent les anglicismes. Dans cette veine, on envisage la création de "réseau de néologie" qui, avec la collaboration d'organismes de linguistique français et québécois, pourraient formuler rapidement des vocables pour les nouveaux concepts de la technologie moderne. Enfin, un vieux rêve des technocrates québécois pourrait prendre forme avec la mise sur pied d'une banque d'information scientifique et technique qui rendrait accessibles à tous les Québécois toutes les études et les données en langue française.

2) Coopération industrielle: pour approcher de façon efficace les premiers concernés par la coopération, les entreprises ont proposé la création d'un groupe franco-québécois de coopération industrielle. Ce comité jouerait le rôle d'animateur en mettant en présence les firmes dont les besoins semblent complé-

Voir page 2: Bourassa à Paris

Choquette renforcera le mandat de la CECO

QUEBEC (par Gilles Lesage) — La Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) poursuivra ses travaux et le mandat de ses procureurs sera "renforcé", a fait savoir hier le ministre de la Justice.

Confirmant, en réponse à des questions du député unioniste Maurice Bellemare, des informations publiées par LE DEVOIR, M. Jérôme Choquette dit qu'il a rencontré le juge Rhéal Brunet, dont le mandat prend fin ce mois-ci à la présidence de la commission d'enquête et qui "ressent le besoin de laisser son poste pour des raisons personnelles".

Le juge Brunet, ajoute le ministre, estime que l'enquête doit se poursuivre. Elle a fait la lumière sur beaucoup de choses, elle a permis une action plus énergique de la part de la justice à l'égard de certains individus.

Quant aux difficultés, elles ne surprennent pas M. Choquette, "car on sait très bien que, dans ce monde-là, il est fort difficile de délier les langues et de faire parler les témoins".

Le ministre regrette le départ du juge Brunet, mais il s'apprête à prendre et à annoncer dans un avenir rapproché des dispositions pour l'avenir. Quelles seront-elles? Il n'exclut aucune solution de prime abord. "Mais je ne suis pas encore arrivé à des conclusions définitives sur ce sujet".

Un point, toutefois, dont il est sûr:

Voir page 6: La CECO



M. Louis Bonin

L'enquête Cliche saisie d'une affaire de meurtre

par Louis-Gilles Francoeur

Pour la première fois depuis le début de ses travaux, la commission Cliche a été saisie d'une affaire de meurtre qui ne serait pas étrangère aux opérations de deux réseaux de prêts usuraires dirigés par des membres de la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité (FTQ-Construction).

En effet, la commission Cliche a recueilli hier le témoignage d'une autre victime des usuriers, actuellement protégée jour et nuit par les policiers de la CUM, et qui a révélé l'existence d'un deuxième réseau dont le percepteur attitré serait Claude Labonté un ex-boxeur devenu depuis un agent d'affaire de la Fraternité interprovinciale, et les deux prêteurs seraient Roger Scott, un délégué de chantier, et un certain Jean-Pierre Mongrain.

La veille, la commission avait entendu les aveux de Marcel Labonté, un membre de la Fraternité, qui opérait avec un certain Louis Bonin, un délégué de chantier de la même union. Bonin, qui a comparu hier, a admis l'essentiel des faits. Il a été confronté à son carnet de comptabilité saisi le 3 septembre dernier à l'appartement de sa mère, à Verdun.

Le témoin-victime du réseau, Jean-Guy Caron, un père de famille de 38 ans, a expliqué aux commissaires que l'ex-boxeur Claude Labonté travaillait pour les deux réseaux comme "agent de collection". Labonté venait de nier cette possibilité sous serment lors de son témoignage.

Le même Claude Labonté devait aussi nier avoir jamais battu, en mars dernier, un client du nom de Jerry Gagné, à la taverne Corner située à l'angle du boulevard Saint-Joseph et de la rue Saint-Laurent.

Pourtant, Caron, qui est lui-même un ami de Jerry Gagné, a raconté comment ce dernier s'est présenté à lui à cette époque alors qu'il aidait son patron à se construire un chalet.

Gagné arrive alors en camion le visage ensanglanté — "tout en forçure", de dire le témoin" — et affirme alors: "J'en ai assez d'être battu par eux autres". Il devait expliquer par la suite avoir été frappé par l'ex-boxeur lui-même.

Gagné avait alors dit "eux autres" car il aurait été battu par l'autre réseau cette fois à Sept-Iles par ses créanciers. Il a d'ailleurs été établi devant la commission que Marcel Labonté et Louis Bonin lui avaient prêté de l'argent. L'incident s'est déroulé à l'hôtel Barachois, en présence du témoin Caron.

On était assis à la taverne Barachois, a-

Voir page 6: L'enquête Cliche

Le Sainte-Marie est à vendre

par Lise Bissonnette

Usé jusqu'à sa dernière fibre par 127 années au service de l'enseignement, le collège Sainte-Marie est à vendre. Et c'est aussi une grande finale pour le théâtre du Gesù, compris dans la transaction. Adjacents, ces deux édifices seront vraisemblablement démolis d'ici un an, ainsi que l'annonçait récemment aux anciens le provincial des Jésuites, M. Julien Harvey, dans une lettre destinée à amortir le "choc sentimental".

Fondé en 1848, le collège Sainte-Marie a accueilli en ses murs ce qu'il était convenu d'appeler alors "l'élite" québécoise et son nom a rehaussé le curriculum de plusieurs hommes politiques et célébrités provinciales. Il fut aussi, signalons-le, une pépinière d'excellents journalistes.

En 1969, le collège devenait tout naturellement le creuset de la deuxième université de langue française à Montréal à laquelle il laissa des programmes et des professeurs, mais aussi ses locaux loués jusqu'au 1er juillet 1975. L'UQAM a décidé de ne pas renouveler le bail.

La Compagnie de Jésus est en quelque sorte forcée de se défaire de ces édifices qui n'ont d'autre valeur que sentimentale, malgré leur relative vieillesse. "Nous n'avons aucun projet ni aucun personnel disponible, en ces temps où la relève est peu nombreuse, pour occuper de façon valable l'édifice", écrit le père Harvey.

On s'est donc résigné, et déjà la promesse de vente est signée pour le quadrilatère compris entre les rues Bleury, Dorchester, Saint-Alexandre et la ruelle Saint-Edouard. Les Jésuites conserveront toutefois une mince parcelle de terrain (15,000 pieds carrés environ), au coin nord-est, où ils érigeront une petite chapelle.

"Nous désirons conserver un lieu de culte et d'éducation de la foi", a déclaré hier au DEVOIR l'assistant-provincial de la Compagnie de Jésus, M. Louis Sanschagrin. Outre une nef qui contiendra quelque 150 places, la chapelle abritera en effet une salle de rencontre. On prévoit que le tout pourrait avoir vocation oecuménique et devenir un point de contact avec les non-croyants. L'architecture en sera très modeste, assure le père Sanschagrin.

Les Jésuites ont songé un instant à rénover l'ancienne église du Gesù et à la rendre indépendante du collège pour la conserver. Mais une expertise fixait à $1,600,000 la somme requise pour une telle opération, ce qui était totalement prohibitif. De plus, le coût d'entretien d'un tel édifice semblait très peu proportionné aux besoins puisqu'une récente enquête a indiqué que la fréquentation et l'assistance au culte avaient considérablement baissé. On suppose que la nouvelle chapelle répondra tout aussi bien aux besoins des habitués, qui sont en grande partie des employés des nombreux bureaux avoisinants.

Enfin le Gesù et le collège, selon une commission d'art du diocèse de Montréal et selon les services gouvernementaux eux-mêmes, n'auraient aucune valeur sur le plan architectural. Prétendûment bâti sur le modèle du Gesù de Rome, l'église serait tout au plus néo-baroque, si tant est que ce soit là un style. Quant au collège, maintes fois fait et refait de l'intérieur, il n'a que la saveur du contreplaqué, même si de l'extérieur ses vieilles pierres fort sa-

Voir page 6: Le Sainte-Marie

Initiation aux métiers d'art du Québec

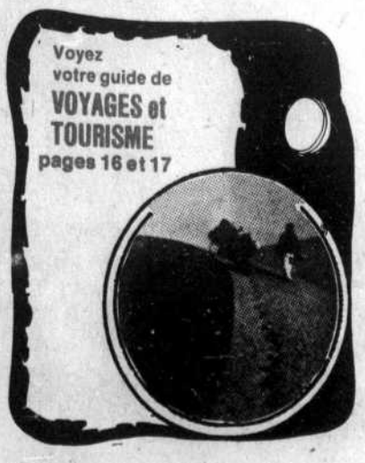


Un cadeau pour tous

chez votre libraire: $3.95

éditions Formart 849-9683

Voyez votre guide de **VOYAGES et TOURISME** pages 16 et 17



Les Gens de mer

Deux conservateurs aussi sur la sellette

OTTAWA (PC) — Après les ministres libéraux John Munro et Warren Allmand, deux députés conservateurs avouent à leur tour avoir accepté des contributions électorales du Syndicat international des gens de mer.

MM. Mike Forrestall, de Dartmouth-Halifax East, et Robert McLeave, de Halifax-East Hants, ont révélé hier aux Comunes avoir reçu chacun $500 et $200. Ils n'y ont rien vu de mal, n'étant pas ministres, ont-ils dit, et ayant publiquement épousé la cause du syndicat maritime dans ses revendications pour l'établissement d'une marine marchande canadienne.

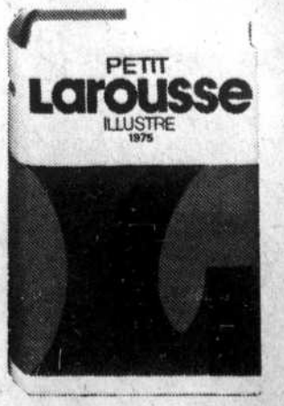
"C'est sans doute à cause de cet appui qu'ils ont voulu contribuer, et ces dons ne furent assortis d'aucune obligation de notre part," ont-ils dit.

Ces révélations risquent sans doute de désamorcer les tentatives entreprises par l'opposition, hier aux Communes pour embarrasser le ministre du Travail, M. John Munro, lui-même bénéficiaire d'une contribution de $500, en juin dernier, à la veille des élections du 8 juillet, et deux mois à peine après qu'il eut agi comme médiateur du gouvernement dans le règlement d'un conflit syndical qui risquait de paralyser le trafic maritime dans les Grands-Lacs et sur les côtes canadiennes.

Hier également, le ministre du Travail, M. Munro, a affirmé ignorer que des soupçons pesaient sur le Syndicat international des gens de mer lorsqu'il décida, en

Voir page 2: Deux conservateurs

CHEZ VOTRE LIBRAIRE



ÉDITION 1975

suites de la première page

FORD-TRUDEAU

tiens se sont poursuivis hier soir lors d'un dîner "d'affaires" auquel le président Ford avait convié cinq autres membres de son cabinet — MM. Simon (trésor), Schlesinger (Défense), Morton (Intérieur), Butz (Agriculture) et Dent (Commerce), plusieurs membres du Congrès et une brochette de diplomates et fonctionnaires des deux gouvernements.

Le pétrole paraît donc avoir dominé la rencontre Ford Trudeau que les porte-parole américain et canadien ont successivement qualifiée "d'occasion fort bienvenue de discuter d'une variété de questions bilatérales et internationales dans un climat d'amitié et de franchise" (l'Américain Hartman) et "d'échange de vue d'une remarquable candeur (le Canadien Head).

Et pourtant les affaires pétrolières ne sont qu'une des tres nombreuses questions abordées par les deux chefs de gouvernement; mais parce que la presse, avant l'arrivée à Washington, avait alerté l'opinion, parce que les nouvelles orientations d'Ottawa en ce domaine ont commencé à susciter des protestations au sein du Congrès américain, c'est surtout celle-là qui a suscité l'intérêt de la presse canadienne et américaine, lors des deux "briefings" d'hier soir.

Et même avant la rencontre Ford-Trudeau, lors d'une conférence de presse à la Maison-Blanche, le secrétaire à l'Intérieur a dû répondre à plusieurs questions sur les restrictions aux exportations canadiennes de la part des journalistes américains venus l'entendre sur un tout autre sujet: "Nous parviendrons à nous passer du brut canadien soit grâce à des mesures de conservation d'énergie, soit par la mise en valeur des réserves américaines encore inexploitées, a dit M. Morton, sur un ton qui indiquait que, s'il comprenait la logique des positions canadiennes, comparable, a-t-il dit, à celle "de notre propre projet Indépendance", c'est sans grand enthousiasme qu'il en prenait acte pour concevoir un programme spécial d'approvisionnement pour les raffineries du Nord du pays qui seront touchées.

En attendant que M. Trudeau s'explique lui-même ce matin lors d'une conférence de presse avant de rentrer à Ottawa, les deux porte-parole ont soutenu hier qu'il s'était exprimé "plutôt avec fermeté" sur l'orientation fondamentale de la politique pétrolière de son gouvernement; mais seul le Canadien Ivan Head a précisé qu'il avait paru "convaincant", que le président Ford s'était montré "compréhensif" et que les Américains s'étaient abstenus de répliquer aux arguments canadiens... surtout lorsque M. Trudeau a soutenu devant lui que, si les rôles étaient renversés. Washington agirait tout à fait de la même façon envers le Canada — à preuve, il y a belle lurette que les Américains n'exportent plus de pétrole brut, parce qu'ils n'en ont pas assez pour eux-mêmes. Toutefois, toujours selon M. Head, le premier ministre a assuré ses interlocuteurs que si le Canada coupait ses exportations vers les Etats-Unis, c'était vraiment par suite d'une insuffisance de réserves constatée par l'Office national de l'énergie (comme la loi l'y oblige à le faire) plutôt que par principe, laissant ainsi entrevoir la possibilité que ces exportations puissent augmenter à nouveau, si jamais les réserves pétrolières canadiennes faisaient un bond en avant à la suite de nouvelles découvertes.

Disons enfin que le pétrole n'a pas épuisé les échanges de vues "énergétiques", puisqu'on a évoqué aussi la situation mondiale, à la fois pour se déclarer satisfait du début de la nouvelle Agence internationale de l'énergie (AIE), souhaiter une rencontre prochaine des pays producteurs et des pays consommateurs, et se confirmer qu'il fallait tout faire pour éviter une confrontation entre ces deux groupes d'intéressés. On a aussi dit quelques mots du recyclage des pétro-dollars pour confirmer discrètement la divergence de vues qui oppose Washington et Ottawa au sujet de l'ampleur qu'il faut donner à cette opération (le Canada épousant les vues du comité du Fonds monétaire international que préside son ministre des Finances, John Turner).

Suit un résumé des autres principaux problèmes évoqués par MM. Ford, Trudeau et compagnie: tel qu'on a cru le comprendre lors des "briefings" d'hier:

- Le contentieux du boeuf et, plus généralement, du commerce transfrontalier des produits agricoles "préoccupe les deux parties"; mais les deux chefs de gouvernement se sont dits confiants que les pourparlers entre fonctionnaires amorcés la semaine dernière à Washington et qui doivent se poursuivre la semaine prochaine à Ottawa conduiront à une solution mutuellement acceptable.
- Même les discussions Ford-Trudeau sur des différends canado-américains se sont déroulées "dans un contexte général de satisfaction quant à la qualité des rapports entre les deux pays, a dit le sous-secrétaire adjoint américain Hartman, "de sorte que même quand des problèmes réels surgissent entre nous, nous parvenons à trouver des moyens pour les résoudre qui soient à la fois pratiques et politiquement acceptables".
- De part et d'autres, on a notamment souligné la collaboration exemplaire qui existe dans le domaine de l'environnement et qui a-t-on souhaité, devrait être étendue à d'autres domaines; car on avait auparavant convenu de l'importance de consultations mutuelles très étroites".
- M. Ford, a dit le porte-parole américain, a écouté avec sympathie et "appréciation" les explications de M. Trudeau concernant la nouvelle politique de diversification des relations internationales du Canada qui vise, a-t-il dit, "à renforcer son identité nationale". La seule préoccupation des Etats-Unis, a poursuivi M. Hartman, c'est que la mise en oeuvre de cette politique se fasse "au moins à la suite de consultations" lorsque des mesures sont envisagées qui pourraient léser les intérêts américains.
- M. Trudeau a réitéré l'intérêt de son gouvernement pour l'OTAN et la coopération militaire avec les Etats-Unis au sein de l'Amérique du Nord, sans toutefois prendre position sur la renégociation de l'accord NORAD, qui expire prochainement; et au président Ford, qui témoignait de l'efficacité du rôle des forces armées canadiennes au Moyen-Orient et à Chypre, le premier ministre a répliqué que le Canada entendait continuer à participer à des opérations internationales de paix.
- Les deux chefs de gouvernement ont brièvement évoqué les problèmes économiques internationaux ainsi que l'orientation des politiques budgétaires et monétaires que, de part et d'autre de la frontière canado-américaine, on jugeait la plus appropriée dans les circonstances.
- Enfin, comme à l'accoutumée, M. Trudeau ne quittera pas Washington sans inviter le président Ford à venir en visite au Canada, invitation que celui-ci acceptera, pour une date qui restera à déterminer.

BOURASSA À PARIS

mentaires ou encore les organismes patronaux qui souhaitent dialoguer pour résoudre certains problèmes. Ce groupe veillerait également à l'accueil des industriels dans le pays étranger en les assistant au moment de leur implantation (services financiers, contentieux, comptabilité.) On réalise ainsi que la coopération franco-québécoise délaisse les grands rêves de coopération économique (ententes globales, grands projets des gouvernements...) pour se rapprocher des besoins des entreprises privées et publiques.

3) Transport: Québec propose à Paris l'adoption de l'aéroport de Mirabel et du port de Montréal comme principaux points de chute des exportations de marchandises françaises écoulées en Amérique du Nord. Il faut également, selon le dossier québécois, encourager la collaboration de firmes françaises et québécoises dans le domaine du transport urbain, en particulier dans les projets du prolongement du métro de Montréal et de l'étude de nouveaux modes de transports urbains entreprise par le consortium regroupant les firmes Bombardier, Matra, CIMT...

4) Main-d'oeuvre: la France et le Québec s'entendraient pour abolir les barrières qui rendent difficiles la mobilité des travailleurs entre les deux territoires. Les fonds de pensions pourraient même devenir transférables et la compétence professionnelle serait également reconnue de part et d'autre de l'Atlantique. On espère ainsi accroître le nombre d'émigrants ou tout au moins le nombre de "migrants" qui iraient au Québec ou en France suivant les divers besoins des régions à différents moments.

5) richesses naturelles: on rappelle ici les deux ententes intervenues entre la Société de développement de la Baie James, le Commissariat à l'énergie atomique et d'autres sociétés canadiennes.

Ces accords ont pour buts l'exploration et la mise en valeur des dépôts miniers dans le secteur du territoire de la Baie James et l'étude de l'opportunité d'implanter à cet endroit une usine pour la production d'uranium à faible enrichissement. A ce sujet, M. Bourassa ne cesse de répéter aux journalistes qu'on ne peut se prononcer sur l'avenir avant de connaître les résultats des travaux de recherches qui seront terminés en janvier. Cependant la présence du président de la SEBJ, M. Charles Boulva et de celle du sous-ministre des Richesses naturelles, M. Jean-Guy Fredette au sein de la délégation québécoise laissent croire que des pourparlers sont présentement en cours.

De plus, des organismes français comme le Bureau de recherches géologiques et minières et l'Institut français des pétroles seront invités à collaborer avec les sociétés d'Etat SOQUEM et SOQUIP dans des projets conjoints de prospection et d'exploration.

6) communication: rien de très nouveau dans ce domaine, si ce n'est que le Québec se félicite de la décision de la France de ne pas abandonner le projet du lanceur Ariane destiné à placer sur orbite le satellite Symphonie. On espère également obtenir aux meilleurs coûts possibles des émissions en provenance de l'Institut français de l'audio-visuel, organisme dont le statut a été modifié suite au démembrement de l'ORTF.

Maintenant que M. Bourassa a montré son jeu, les tractations commencent et les hauts-fonctionnaires ce sont réunis hier après-midi et ce matin pour finaliser bon nombre de ces accords qui ont déjà obtenu le feu vert de l'Elysée. Les décisions devraient être annoncées par M. Bourassa cet après-midi au moment d'une conférence de presse qu'il donnera au Centre international de Paris.

Du côté français, on voit d'un bon oeil les initiatives québécoises sans toutefois attacher l'importance que les fantaisies protocolaires pourraient laisser croire. En accueillant M. Bourassa, le premier ministre français, M. Jacques Chirac a émis le voeu de contenu plus précis et de modes de réalisation plus efficaces pour la coopération franco-québécoise. "La France est prête à faire ce que les Québécois veulent qu'elle fasse pour contribuer à cet affermissement du Québec". Au moment de l'invitation lancée à M. Bourassa le président Giscard d'Estaing a souligné l'importance d'un "nouvel élan" pour les rapports entre les deux gouvernements.

Cependant, la conjoncture économique française a incité le ministre de l'Economie et des finances à n'augmenter les budgets de la coopération que d'un pourcentage égal à la hausse inflationniste. Dans le cas de l'Office franco-québécois, on a même gelé le niveau des fonds.

Cet exposé des désirs du Québec a ete fait dans des circonstances assez exceptionnelles, si on se fie aux journaux français et aux services officiels d'information. Selon Le Monde, le chef du gouvernement québécois aurait bénéficié d'un traitement de faveur en assistant aux délibérations du conseil des ministres privilège qu'aucun homme d'Etat n'aurait reçu jusqu'à maintenant. Pour être plus précis, il faut dire que M. Bourassa a été introduit à la fin des travaux et que c'est surtout au déjeuner, entre le turbot grillé et le sorbet aux framboises qu'il a exprimé le fond de sa pensée à ses interlocuteurs.

Cependant, ce détail singularise la visite de M. Bourassa par rapport à celle de M. Trudeau, le mois dernier. Cette marque d'attention n'a pas manqué d'agacer certains milieux de l'ambassade canadienne. En fin de journée, le premier ministre s'est rendu au quai d'Orsay rencontrer le ministre des Affaires étrangères, M. Jean Sauvagnargues, responsable de la commission permanente de coopération franco-québécoise. Mme Bourassa, pour sa part, a visité l'exposition du peintre Jean-Paul Lemieux au Musée d'art moderne de Paris.

LES INSPECTEURS

29 juillet dernier, et une hausse de 3% à compter du 1er avril prochain. Le nouveau contrat serait périmé le 9 novembre 1975.

A l'expiration de leur dernière convention, les inspecteurs de grains touchaient en moyenne un salaire annuel de $10,638. Le vote pour ratifier le document ne sera cependant connu que samedi, a signalé hier le porte-parole syndical, M. Andy Stewart, qui négocia l'accord au nom des 2,300 inspecteurs.

La proximité de la fermeture de la Voie maritime n'est pas étrangère à la grève non plus qu'au règlement rapide du conflit. Les écluses ne fonctionneront plus après le 17 décembre, ce qui oblige les céréaliers à appareiller depuis Thunder Bay le 12 décembre, où sont entreposés en attente quelque 75 millions de boisseaux de céréales diverses,

D'autre part, non seulement la grève risquait de provoquer une très grave pénurie chez les meuniers et les éleveurs du Canada oriental, mais elle menaçait de s'étendre à d'autres champs d'inspection, comme la viande et les légumes. Déjà, la viande se faisait plus rare sur les comptoirs à Toronto et Hamilton.

Cependant, une ombre plane sur le règlement. Les négociateurs du syndicat qui représente les inspecteurs n'ont guère prisé que M. Chrétien fasse état devant la Chambre des offres du Trésor fédéral. En effet, les parties n'avaient pas encore signé le protocole, et la déclaration hâtive de M. Chrétien ne permit pas aux négociateurs d'en saisir d'abord les membres du syndicat.

Un porte-parole de l'Alliance canadienne de la fonction publique a même laissé entendre que celle-ci pourrait bien rejeter l'offre, ayant été profondément contrariée par l'initiative du président du Conseil du Trésor.

"La déclaration de M. Chrétien compromet l'éventualité d'un accord," a-t-il ajouté.

Du côté du ministre, on explique la décision de celui-ci d'en saisir hâtivement les Communes par l'ampleur des pressions qui se sont exercées pour obtenir un prompt règlement du conflit.

Toutefois, les dirigeants du syndicat ont bien réitéré leur intention d'ordonner à leurs membres de retourner au travail sans délai.

DEUX CONSERVATEURS

septembre dernier, de renvoyer la contribution à son président. Cependant, la Sûreté de l'Ontario enquetait depuis deja plusieurs mois sur la violence syndicale, tandis que le procureur général de cette province traduisait une demi-douzaine d'inculpés devant les tribunaux.

M. Munro soutient qu'il avait bien eu connaissance d'une "controverse" — de là sa décision de retourner la contribution — mais qu'il ignorait les détails des soupçons qui pesaient sur le syndicat.

Interrompu à plusieurs reprises par les députés de l'Opposition — MM. Forrestall et McLeave n'avaient pas encore fait leurs aveux — M. Munro a répliqué que les députés et les ministres eux-mêmes devraient pouvoir accepter des contributions électorales émanant des centrales ouvrières, tout aussi bien que des milieux d'affaires.

C'est du reste l'argument que servit la veille aux journalistes, le député libéral fédéral de Notre-Dame-de-Grâces et solliciteur général du Canada, M. Warren Allmand, pour justifier l'aide et l'argent qu'il reçut lui-même en 1972 et en 1974, du Syndicat international des gens de mer.

A une question du chef de l'opposition, Robert Stanfield, M. Sharp a répondu qu'en effet la Gendarmerie royale du Canada a ouvert une enquête la semaine dernière à la requête même du ministre Munro, pour examiner les accusations portées contre le syndicat par le député ontarien Morton Schulman.

Celui-ci, il y a maintenant deux semaines, avait révélé devant la Législature ontarienne que des ministres libéraux étaient compromis par les faveurs du syndicat, et réduits à l'impuissance devant les manifestations de violence et de terrorisme qui ont suivi le dernier règlement du conflit au printemps, règlement auquel M. Munro participa très activement.

Cependant, M. Sharp affirme qu'il appartient aussi au gouvernement ontarien d'enquêter sur les affirmations de M. Schulman.

A Queen's Park, le solliciteur général George Kerr, au contraire, estime que le gouvernement fédéral devrait ouvrir une enquête sur le syndicat, mais qu'il s'agit là d'une association d'importance nationale et que des députés ou ministres fédéraux pourraient être compromis.

"Il est ridicule de soutenir que le gouvernement ontarien serait capable de mener à bien une enquête à l'extérieur de ses propres frontières, et encore plus ridicule si l'on songe que des députés fédéraux pourraient être compromis. Il ne fait aucun doute que le gouvernement fédéral doit prendre ses responsabilités."

"Mais vous êtes pourtant ministre du Travail, vous avez charge de dossiers syndicaux!", a lancé le député conservateur George Hees, s'adressant à M. Munro.

"Est-ce vraiment convenable?" A cette question, le leader de la Chambre, M. Mitchell Sharp, au nom de M. Trudeau retenu à Washington, a répliqué que la question devrait être posée dans des termes plus généraux, et ne viser aucune personne en particulier.

RCM

Suite de la page 3

risme ne pourra être comblé que par la mobilisation de la population sur la base de problèmes auxquels elle se mesure dans sa vie quotidienne. "Nous croyons qu'il serait artificiel que notre action parlementaire fasse les manchettes si elle n'était pas appréciée par les citoyens et les groupes populaires", disent-ils.

Ce groupe de conseillers compte participer activement aux assemblées du conseil et préparer ses interventions par des recherches approfondies. Il compte aussi aller chercher toutes les données des problèmes municipaux afin de susciter et d'alimenter les débats publics.

Depuis le 10 novembre, les 18 conseillers disent s'être réunis à plusieurs reprises pour préparer leur action parlementaire. Ils se sont donné un comité de coordination formé des conseillers Thérèse Daviau-Bergeron, Paul Cliche et Jean Roy, pour préparer les réunions du caucus. Mais ils ont refusé pour le moment de se donner un leader parlementaire. Ils se sont plutôt répartis les dossiers municipaux pour ainsi permettre à chaque conseiller de participer à la vie politique du conseil.

Les conseillers du RCM expriment également leur volonté de faire adopter des mesures permettant à l'opposition de s'exprimer afin de respecter le désir de la population d'avoir une opposition à l'hôtel de ville. C'est ainsi qu'ils dénoncent la fonction de "rubber stamp" qui est dévolu au conseil par le comité exécutif.

"Les conseillers du RCM vont, sur un mandat précis, proposer un nouveau style de vie démocratique à Montréal, promouvoir les priorités sociales véhiculées par le programme du parti, assurer la communication de l'information aux citoyens et garantir que les intérêts premiers des Montréalais seront en tout temps respectés", concluent-ils.

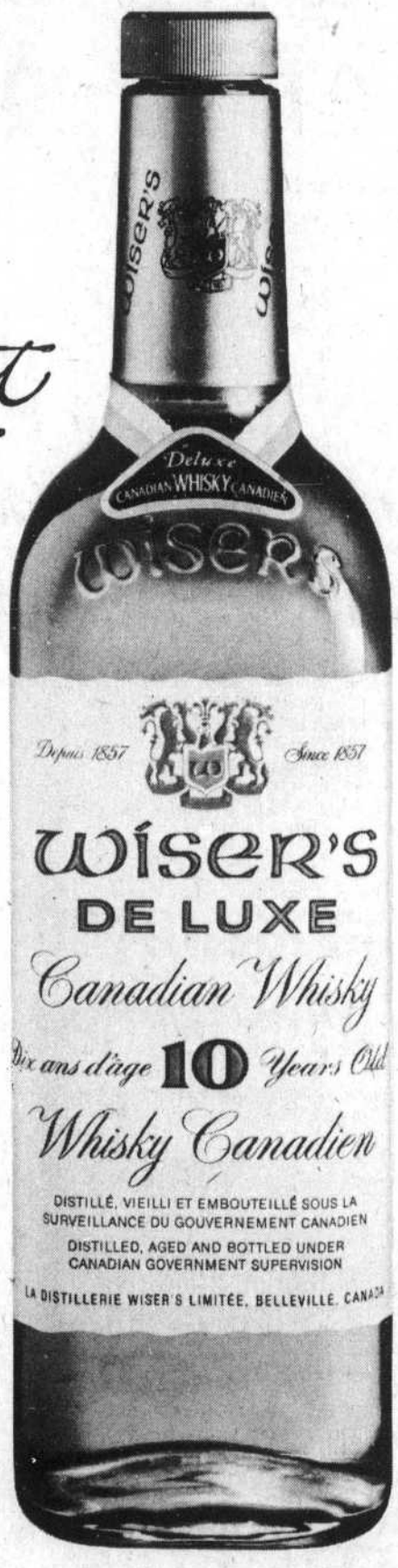
DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

LEBEL Gérard. A Montréal, le 4 décembre 1974 à l'âge de 66 ans, 6 mois, est décédé, M. Gérard LeBel, ingénieur civil chez Lalonde, Valois, Lamarre & Valois. Epoux d'Annette Desnoyers. Père de Jean et Lise. Il laisse également dans le deuil ses soeurs: Cécile, Mme E. Fournier (Simone), Mme J. Dubois (Alice), et Mme H. Gravel (Gertrude), ainsi qu'un frère Camille. Les funérailles auront lieu samedi le 7 décembre. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée No 400 rue Henri-Bourassa est à 8 heures 30, pour se rendre à l'église St-André Apôtre où le service sera célébré à 9:00 heures. Et de là au cimetière de St-Jérôme, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Les gens qui ont de l'argent et du goût ne gaspillent pas, ils achètent un rye de 10 ans au prix d'un de 6 ans:

Pierre



Servez du savoureux
arrêtez de gaspiller!

Wiser's en donne plus.

DISTILLÉ ET EMBOUTEILLÉ PAR
LA DISTILLERIE WISER LIMITÉE, BELLEVILLE

262-B 25 OZ $ 7.20
262-C 40 OZ $11.00

Vite...c'est tout un cadeau...
SUPER & INTER
Tirage: 31 décembre
$2,500,000. en prix
Plusieurs prix doublés & triplés
loto québec

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, jeudi 5 décembre 1974



Le RCM fait sont entrée à l'hôtel de ville ce soir, à l'occasion de la première réunion du conseil municipal. Les conseillers de ce parti ont donné une conférence de presse, hier, pour préciser leur rôle. On reconnaît, de g. à d., Mme Thérèse Bergeron, de Saint-Michel; Raymond Poulin, Saint-Jacques; Nick Auf der Maur, Côte-des-Neiges; Jean Hétu, conseiller juridique du RCM; Yves Normandin, Côte-des-Neiges; Marius Minier, Mercier; Jean Roy, Saint-Louis; Bob Keaton, Côte-des-Neiges; et Paul Cliche, Saint-Jacques.

(Photo LE DEVOIR, par Alain Renaud)

Accès contrôlé aux réunions du conseil

Le RCM en butte à des tracasseries

par Bernard Descôteaux

Tandis qu'ils s'engageaient à faire tout ce qui sera en leur pouvoir afin de rendre le "gouvernement" municipal ouvert à toute la population, les 18 conseillers municipaux du Rassemblement des citoyens de Montréal ont fait état, hier des premières difficultés que suscite l'administration du maire Drapeau à leur endroit.

Dans une conférence de presse à l'hôtel de ville, ils ont dénoncé le manque de collaboration des autorités administratives de l'hôtel de ville et une mesure adoptée par le greffier, qui restreint le libre accès du public aux assemblées du conseil.

Ils ont rendu public un avis reçu du greffier, Me Marc Boyer, les avisant que seules les personnes munies d'un laisser-passer pourront dorénavant assister aux assemblées du conseil. L'avis du greffier précise que "vu le nombre restreint des places dans les galeries du conseil, chacun des conseillers aura droit à deux invités à chaque assemblée".

Les conseillers s'insurgent contre cette mesure, et l'un d'eux, le conseiller Jean Roy, du district de Saint-Louis, déclare qu'il y a "des limites au secret". Pour sa part, le conseiller juridique du RCM, Me Jean Hétu, a qualifié cette mesure d'"antidémocratique". Il a expliqué que l'article 120 de la charte stipule que les assemblées du conseil sont publiques, et que tant que cet article n'aura pas été modifié par l'Assemblée nationale, on ne peut restreindre de cette façon l'entrée du public dans les tribunes.

Malgré le nombre restreint des places dans les tribunes réservées au public, le RCM croit que les premiers arrivés devraient avoir le privilège de pouvoir assister aux assemblées, et on suggère de recourir à des moyens techniques audio-visuels modernes pour permettre aux personnes n'ayant pu trouver place dans les tribunes de pouvoir assister aux débats.

La mesure employée par le greffier correspond à la situation qui existe à l'Assemblée nationale à Québec, où le public ne peut assister aux débats que sur présentation d'un carton officiel. Jamais on n'a cru bon de recourir à cette mesure à l'hôtel de ville puisque jamais les tribunes réservées au public n'ont été utilisées à pleine capacité sauf lors de manifestations organisées par les fonctionnaires municipaux. Et il n'était pas rare de voir les tribunes complètement désertes.

Les conseillers se sont également plaints du manque de collaboration de fonctionnaires municipaux. Ainsi, à au moins deux reprises, des nouveaux conseillers n'ont pu recourir aux services de l'une des deux secrétaires mises à la disposition des 55 conseillers pour faire dactylographier de la correspondance.

Aussitôt que le permettra le règlement, ils ont d'ailleurs l'intention de saisir le conseil municipal du problème que leur pose l'absence de salle de réunions, de service de secrétariat et de service de recherches, moyens jugés indispensables pour remplir leur rôle.

Quant à leur rôle de conseillers, les élus du RCM précisent qu'ils refuseront "d'être des parlementaires dans un système qui consiste à faire des élections d'une part, et d'autre part des débats dans le lieu privilégié de la salle du Conseil". Ils ajoutent que le vide qui existe entre l'électoralisme et le parlementa-

Voir page 2: RCM

C'est finalement en cour que serait tranchée la question des deux-tiers

La seule solution pour trancher définitivement le débat qui entoure la majorité requise lors des votes pris au conseil municipal de Montréal est de recourir à un jugement déclaratoire de la Cour supérieure.

Un conseiller juridique du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), Me Jean Hétu, qui est également professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, a émis cette opinion lors d'une conférence de presse du RCM, hier après-midi. Dans un avis juridique, il contredit l'interprétation de divers articles de la charte de Montréal faite par le chef du contentieux de la Ville de Montréal, Me Michel Côté.

Ce débat a surgi dès les résultats de l'élection municipale de Montréal furent connus. L'opposition ayant fait élire 19 des 55 conseillers, on a immédiatement conclu que ces 19 conseillers détiendraient un quasi droit de véto lors de vote exigeant une majorité des deux tiers tel que le prévoit les articles 91 et 94 de la charte de Montréal. Ces articles prévoient en effet de telles majorités pour l'adoption du budget, de règlements municipaux, de crédits, de location par bail emphythéotique de propriétés municipales pour une période de plus d'un an, et pour tous les règlements et résolution soumis au conseil par le comité exécutif.

Dans un avis juridique rendue publique, hier, Me Michel Côté s'oppose à cette interprétation. Selon lui, l'article 125 de la charte constituant "une disposition d'interprétation" assujettit tous les autres articles.

Cet article 125 prévoit tout d'abord que toutes les questions et matières soumises au conseil sont décidées à la majorité des membres présents. Il prévoit ensuite que lorsqu'un plus grand nombre de voix concordantes est exigé par une règle, un règlement, une disposition de la charte ou de la loi, il suffit que la décision soit prise à la majorité des membres présents pourvu que cette majorité comprenne au moins 23 voix. Cet article prévoit deux exceptions, les articles 133 et 138. Selon Me Côté, cette exception confirme l'intention du législateur "d'assujettir à l'interprétation du premier alinéa de l'article 125 toutes les autres dispositions de la charte qui exigent un plus grand nombre de voix concordantes que celui de la majorité des membres présents."

Pour sa part, Me Hétu soutient que l'article 125 n'affecte pas la règle des deux tiers établie aux articles 91 et 94, et à son avis il faut lire ces deux articles comme dérogeant à 125. Me Hétu prétend d'abord qu'une interprétation "visuelle" aurait pour effet de ramener la majorité requise des deux tiers à une majorité simple comprenant au moins 23 voix. L'histoire législative de la charte et les règles d'interprétation juridique contredisent cependant cette interprétation "visuelle", affirme le conseiller juridique du RCM.

Après avoir rappelé les divers amendements apportés à ces articles au cours des années, Me Hétu fait remarquer que la règle de portée générale établie à l'article 125 fut votée par l'Assemblée législative du Québec en 1957-58. Et à ce moment, il établissait une règle de portée générale ayant pour effet d'amender tous les autres articles stipulant une majorité des deux tiers pour la ramener à une majorité simple avec un minimum de 34 voix favorables. Ce minimum de 34 voix a été réduit à 23 voix, en 1960.

En 1966-67, l'article 91 a toutefois été remplacé par le texte de l'actuel article 91 qui prévoit une majorité des deux tiers dans un certain nombre de cas. Et Me Hétu affirme que "le législateur québecois en utilisant l'expression remplacé (plutôt que modifié) a établi de nouvelles règles de vote" soit une majorité des deux tiers pourvu que cette majorité comprenne au moins 23 voix favorables. "Il est en effet d'interprétation juridique constante qu'une disposition législative spéciale et récente modifie une disposition générale et plus ancienne sans qu'il soit besoin de l'exprimer", de dire Me Hétu qui se réfère à L.-P. Pigeon, "Rédaction et interprétation des lois".

Tout ce débat, bien que compliqué, se révèle d'une grande importance pour le RCM qui détient 18 des 19 sièges de l'opposition au conseil municipal. Selon l'interprétation définitive qui sera donnée à la charte de Montréal, ces conseillers auront plus ou moins d'importance dans les débats au conseil. Si l'on retient une interprétation favorable à la majorité des deux tiers, ils pourraient ainsi renverser les plus importantes décisions et projets du comité exécutif de Montréal, et ainsi obliger l'administration à présenter des projets qui respecteraient le programme électoral du RCM.

Le transport inter-rives

Un pied de nez de la Quebec North Shore à la Côte-Nord

(par C.R.) — Par une décision en apparence anodine annoncée le 20 novembre dernier, la Quebec North Shore Paper Co., qui exploite d'importantes concessions forestières dans la région de Baie-Comeau, vient de s'attirer les foudres du maire de cette ville, M. Henry Leonard.

La compagnie annonçait laconiquement le 20 novembre qu'elle assurerait à l'avenir elle-même le transport de papier-journal produit dans son usine de Baie-Comeau et ce, en affrétant un bateau-rail fourni par le Canadien Pacifique. Le communiqué de Quebec North Shore précisait que le bateau commandé au Canadien Pacifique serait disponible en mai 1975 et que, du côté de la société ferroviaire, les travaux de construction d'une rampe à Québec sont déjà en marche. Le vice-président de Quebec North Shore, M. Bernard Panet-Raymond, déclarait même qu'en ce qui touche la mise en place des facilités portuaires à Baie-Comeau, "tout était relatif à la diligence des gouvernements".

Cette décision de Quebec North Shore a cependant provoqué une très vive réaction du maire de Baie-Comeau qui voit dans le geste de la compagnie de subvenir à compte propre à ses besoins de transport de marchandises entre Baie-Comeau et Québec un magistral pied de nez aux efforts des autorités régionales et municipales ainsi que du gouvernement québécois, en vue de doter la région du Bas-du-Fleuve d'un service transport inter-rives réclamé depuis de nombreuses années par la population et les entreprises de la région.

Dans une lettre très vive adressée au vice-président de Quebec North Shore le 27 novembre, M. Leonard, maire de Baie-Comeau et lui-même employé en congé sans solde de Quebec North Shore, reproche amèrement à la compagnie de poser un geste égoïste et arrogant. Il demande au gouvernement de Québec d'empêcher la réalisation du projet de Quebec North Shore et constate avec amertume que même "les prises de position du gouvernement de Québec ne ralentissent pas le désir de Quebec North Shore de contrecarrer en grande partie tant les politiques que les efforts de planification du Québec".

La réaction du maire de Baie-Comeau s'inscrit dans une série de démarches remontant à plusieurs années et visant à doter les deux rives du Bas-du-Fleuve d'un service de transport et d'installations portuaires de caractère public. A la suite de représentations qui reçurent l'appui des villes de Sept-Iles, Schefferville, Port-Cartier, Baie-Trinité, Gagnon, Wabush, Baie-Comeau, Hauterive, Matane, Rimouski, Mont-Joli, Ste-Anne-des-Monts et Cap-Chat, la Commission des transports de Québec et le ministre des Transports, M. Raymond Mailloux, autorisaient en mai dernier l'émission d'un permis de service régulier par bateau-rail entre les deux rives à la Compagnie de gestion de Matane, organisme appuyé par les villes intéressées et financé grâce à la participation d'organismes communautaires d'épargne et de crédit.

Mais les études de rentabilité qui précédèrent la requête de la Compagnie de gestion de Matane postulaient que celle-ci, si elle obtenait le permis sollicité, pourrait compter sur les revenus qu'assurerait le transport du papier-journal de Quebec North Shore. Or, la décision de Quebec North Shore remet ces calculs en question et compromet sérieusement le projet d'un traversier-rail public reliant Matane, Baie-Comeau, Port Cartier et Sept-Iles.

La réaction du maire Leonard est d'autant plus vive qu'au premier stade des pourparlers, les représentants de Québec North Shore avaient déclaré que le service et la liaison proposés étaient acceptables pour la compagnie et que celle-ci n'y avait aucune objection. C'est en février de cette année que la compagnie a fait part pour la première fois de son projet, qui fut alors accueilli comme une véritable volte-face par les maires des villes concernées.

Depuis cette nouvelle, les maires ont multiplié les démarches auprès de Québec afin que le gouvernement invite la compagnie à se rallier au projet de service inter-rives de traversier-rail. Au moins deux ministres du cabinet Bourassa, MM. Quenneville et Mailloux, ont donné leur appui non-équivoque au projet des maires. Le cabinet Bourassa endossait même officiellement, il y a quelques mois, le projet d'un quai à caractère public à Baie-Comeau, d'une rampe d'accostage à Matane et de modifications aux quais de Sept-Iles et Port-Cartier.

Cela n'a pas empêché Quebec North Shore, écrit le maire Leonard, "de s'accrocher à sa décision égoïste de faire son transport de papier, en tout ou en partie, à compte propre, à l'encontre de l'intérêt public". Et le maire de conclure par cette exhortation à Quebec North Shore: "Renoncez à votre projet et appuyez le projet du gouvernement du Québec ou vertement, et le dossier fera diligence. Laissez tomber le projet de transport en compte propre et faites route avec nous sur un projet souhaité et appuyé par tout l'Est du Québec".

Le dossier est présentement entre les mains du gouvernement québécois, qui attend le retour de M. Bourassa de Paris avant de prendre position. M. Jean Marchand, ministre fédéral des Transports, a également été saisi du dossier. M. Marchand n'aurait cependant pas manifesté le même intérêt pour le projet des maires du Bas-du-Fleuve que les autorités québécoises qui y voient un moyen de promouvoir l'essor économique de la région.

aujourd'hui

A 12h15, M. Jean-Paul L'Allier, ministre des Communications, s'adresse aux membres du club Richelieu, à la salle Bonaventure de l'hôtel Reine-Elizabeth.

●

A 12h30, allocution de M. John David Farley, professeur à l'Université McGill, au déjeuner hebdomadaire du club Kiwanis de Montréal, à l'hôtel Mont-Royal. Sujet: "The DOs and DON'Ts of Urban Planning".

●

De 13h à 21h, la clinique mobile pour la fonction respiratoire de l'hôpital Mont-Sinaï, visant à déterminer des possibilités respiratoires d'une personne, se tient à la Place Duvernay, 3100, boul. de la Concorde.

●

A 14h. teach-in de l'Association des professeurs de l'Université de Montréal, salle H-0245 du pavillon des Sciences sociales. Sujet: "Implications de la nomination d'un nouveau recteur".

●

A 14h, assemblée régulière du Conseil des commissaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal, au 3737, rue Sherbrooke est.

●

A 18h30, conférence de M. Lewis Auerbach, réalisateur à la TV éducative de l'Ontario, organisée par le Conseil des sciences du Canada au campus de Sir George Williams de l'Université Concordia. Thème: "Technology and Aging".

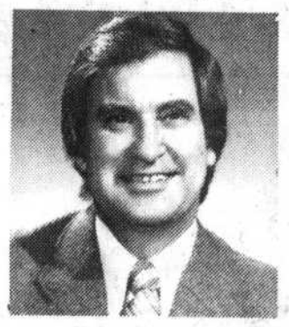
●

A 20h, le rassemblement scolaire Hochelaga-Maisonneuve rencontre les commissaires scolaires à la réunion de ces derniers, au 3737 est, rue Sherbrooke.

COLLOQUE

Vendredi, 6 décembre
13.30 h. à 18 h.
Hôtel Bonaventure
Montréal

"Une politique des petites et moyennes entreprises"



M. Guy St-Pierre
ministre de l'Industrie et du Commerce

Ce colloque s'adresse particulièrement aux chefs des entreprises industrielles de moins de 500 employés, qui pourront dialoguer avec le ministre au sujet d'une politique favorisant leur développement

Frais de participation $20.00

On est prié de s'inscrire en appelant:
Le Centre des Dirigeants d'Entreprise
526-2874

service de réveil



VOTRE RÉVEIL EST-IL SI DIFFICILE ? VOTRE TEMPS EST-IL IMPORTANT ? CONTACTEZ RÉVEIL-MATIN

Abonnez-vous en téléphonant à

271-3737

(entre 9 h. a.m. et 9 h. p.m.)

coût : $5.00 par mois



lui? il mousse.

Le cidre mousseux est la boisson des occasions bien spéciales. Pour célébrer un grand événement, pour les réceptions, soirées, cocktails, ou pour une dégustation de cidres et fromages (pâtes dures), il n'a pas son pareil.

Vous le reconnaîtrez à son gros bouchon qui saute joyeusement lorsqu'on ouvre la bouteille.

Quand on fête chez nous, on ne sert pas n'importe quoi, pas vrai?

on est québécois pur cidre!

Un bon mousseux, ça se sert bien froid.

L'ASSOCIATION DES FABRICANTS DE CIDRE DU QUÉBEC

L'Association des Fabricants de Cidre du Québec
C.P. 8, Station Bourassa, Montréal H2C 3E7
Faites-moi parvenir de la documentation gratuite sur les cidres du Québec.

NOM

ADRESSE

VILLE CODE POSTAL

DE 5-12-74

éditorial

La route vers le revenu garanti

Les 19 et 20 novembre dernier, avait lieu à Ottawa une réunion fédérale-provinciale des ministres des affaires sociales et de la santé de tout le pays. Les sujets inscrits à l'ordre du jour étaient hautement techniques. Il y eut de plus, cette semaine-là, le budget Turner. Aussi la rencontre présidée par M. Lalonde passa-t-elle inaperçue.

Un important discours de M. Claude Forget vient heureusement de rappeler cet événement. D'après le bilan qu'en trace le ministre québécois des Affaires sociales, il semble qu'il y ait lieu d'être de plus en plus optimiste quant à la perspective d'un régime de revenu garanti pour le Canada.

•

Il faut toujours, en ces choses d'où la politique n'est jamais totalement absente, se méfier de la version du témoin unique. Aussi M. Forget ne s'étonnera-t-il pas qu'avant de souscrire sans réserve au récit qu'il a fait à l'Assemblée nationale, on dispose de pièces solides permettant de vérifier le réalisme de son diagnostic.

En écoutant le ministre des Affaires sociales, on a néanmoins l'impression que l'arrangement Castonguay-Lalonde sur les allocations familiales a lancé sur une piste beaucoup plus intéressante que par le passé toute la collaboration fédérale-provinciale en matière de politique sociale. On s'était battu jusque-là autour de questions intéressant au premier chef l'orgueil des gouvernements. Avec l'arrangement sur les allocations familiales, on faisait passer au premier plan le bien-être des familles: sans qu'aucun gouvernement recule radicalement, on trouvait ainsi une solution qui apportait un soulagement immédiat à des millions de familles canadiennes. On mettait surtout en branle un mécanisme d'étude qui permettait d'envisager un regard neuf sur ce vaste domaine de la sécurité sociale qui entraîne chaque année des déboursés de plus de $11 milliards, soit près du quart de toutes les dépenses publiques au Canada.

On savait que M. Claude Castonguay avait accepté, à titre non plus de ministre mais de technicien, de collaborer à l'entreprise. On s'inquiétait même, en certains milieux où l'on cultive volontiers une peur qu'on ne cesse de reprocher aux autres, de l'y voir diluer la pensée originale qu'il défendit longtemps. Or, s'il faut en croire le récit de M. Forget, on devra au Québec non seulement d'avoir été responsable de la révision en cours, mais aussi et surtout d'avoir fourni un leadership très utile dans la définition d'objectifs généraux qui se dégagent maintenant avec une clarté impressionnante.

Le ministre québécois qui rentre d'une conférence fédérale-provinciale adopte habituellement un ton belliqueux ou geignard qui fait bien dans l'atmosphère plutôt renfermée de l'Assemblée nationale. Il veille avec soin à ne pas être soupçonné d'avoir cédé la moindre parcelle de la souveraineté québécoise. Il multiplie les mises en garde pour l'avenir.

Par un heureux contraste, on ne trouve rien de tel dans le rapport de M. Forget. Le ministre des Affaires sociales signale à juste titre que la révision se fait, à son jugement, dans le plein respect des exigences fondamentales du Québec. Mais cette constatation elle-même est faite avec une discrétion à laquelle on ne nous avait guère habitués. Non moins agréable à entendre est cette pharase toute simple qui décrit l'esprit dans lequel le Québec entend participer à l'oeuvre commune: "En effet, cette recherche doit être faite avec l'ensemble de nos partenaires sans vaine prétention de notre part à disposer de toutes les réponses à des problèmes qui font, pour la première fois, l'objet d'un examen soutenu et attentif au niveau gouvernemental."

Le Québec, nous prévient M. Forget, devra faire certains choix dépassant largement "les questions purement techniques et les modalités d'application", en ayant "la conviction que les thèses qu'il défend reflètent fidèlement les préférences et les priorités" de sa population. Pour une rare fois, ces propos sont néanmoins livrés dans une langue essentiellement positive. Cela est assez rare pour qu'on éprouve le goût de le noter.

•

Que sera cet édifice rénové que l'on est à construire dans le domaine de la sécurité sociale? Il est encore trop tôt pour l'entrevoir. Les gouvernements eux-mêmes en sont encore au stade de la délibération sur certains choix fondamentaux. Déjà, cependant, les perspectives qu'entr'ouvre le ministre québécois autorisent à croire que le Canada est solidement engagé sur la voie qui mène au revenu annuel garanti.

Le premier choix à faire consistera à déterminer un seuil de pauvreté en-delà duquel toute personne aura droit à un revenu supplémentaire garanti par l'Etat. Or, sans que M. Forget livre à cet égard le moindre secret, on sent, à travers son discours, que lui-même et ses collègues du reste du pays inclinent vers des critères plutôt généreux.

Plusieurs soutiendront, à l'encontre de cette approche, que les gouvernements donnent déjà beaucoup aux pauvres et qu'il faut cesser quelque part de saigner la classe moyenne. A ceux-là, M. Forget rappelle opportunément que l'écart entre les allocations d'assistance versées par l'Etat et les normes minimales, de bien-être définies par un organisme comme le Montreal Diet Dispensary demeure très élevé. Il signale non moins justement que le nombre de bénéficiaires de l'Aide sociale n'est pas plus élevé qu'il y a huit ans au Québec.

Il ne serait pas sérieux de parler de revenu garanti si ce devait être pour instaurer des seuils minima qui seraient en-deçà de toute norme raisonnable. M. Forget n'a pas voulu proposer tout de suite un choix clair à ce propos. On lui sait néanmoins gré d'avoir prévenu dès maintenant ses concitoyens des implications financières d'une politique de revenu garanti.

•

Les deux autres objectifs qui se dégagent des travaux des ministres des affaires sociales et de la santé sont plus techniques mais non moins fondamentaux.

Entre les programmes individuels qui s'adressent à diverses catégories de citoyens, il faudra d'abord, au plan des normes, envisager une harmonisation judicieuse. Il ne saurait être question de ramener tous les programmes sous un même chapeau politique ou administratif. Les régimes à caractère contributoire, en particulier, devront conserver leur statut propre. Mais si l'on veut parler de revenu garanti, il faudra au moins assurer que les barèmes inscrits dans les divers programmes ne soient ni disproportionnés, ni contradictoires.

Suivant qu'un programme a été conçu par tel parti ou tel politicien, ou encore suivant qu'il émane de tel ordre de gouvernement plutôt que d'un autre, il arrive souvent qu'il soit plus généreux, au point d'en être souvent injuste par rapport à d'autres. Une politique intégrée de revenu garanti devra mettre fin à ces inégalités. Etant donné la loi de péréquation qui préside à la marche du système fédéral canadien, cette recherche ne pourra être efficace que si elle est menée en collaboration par tous les gouvernements en même temps. Libre à chacun de réclamer, et au besoin de prendre en temps et lieu, sa part normale de liberté et de responsabilité au plan concret.

Autre aspect tout aussi capital: la mise au jour d'un régime de revenu garanti qui en vaille la peine exigera une hamonisation poussée des politiques sociales et des politiques fiscales. Il serait vain de donner un supplément de revenu d'une main si le fisc doit aussitôt le reprendre. Il serait non moins injuste que des inégalités artificielles se créent entre citoyens par suite d'une absence de coordination entre les mesures de soutien du revenu et l'impôt sur le revenu.

Ces questions sont loin d'être résolues. Il faudra également envisager la possibilité de nouveaux programmes en vue de répondre à des besoins inédits. On apprend néanmoins avec satisfaction que les travaux progressent. On constate avec non moins de plaisir que le Québec y participe avec compétence et ouverture.

Claude RYAN

Pour l'enseignement obligatoire de l'histoire nationale au cégep

"Je me souviens", de quoi?

par SERGE CÔTÉ

La devise de l'État du Québec est "Je me souviens". Mais, au fait, de quoi se souviennent-ils au juste nos jeunes Québécois? Un article de la revue Critères de janvier 1974 intitulé "L'ignorance accélérée de l'histoire" et portant sur une enquête faite en septembre 74 aux Cegeps de Ahuntsic et Vanier est très révélateur à ce sujet. On y apprend, entre autres, que les jeunes se souviennent que Henri Bourassa est le père de Robert Bourassa, que de 1867 à 1944, la galerie des premiers ministres du Québec comprend Louis St-Laurent, Wilfrid Laurier, John Diefenbaker, Robert Bennett, Donald Macdonald et Lester Pearson, que les produits clés des exportations du Québec sont le blé et le pétrole. Ils se souviennent également que les loyalistes sont les partisans des Québécois dans tous les sens du mot, que ce sont des gens persécutés qui nous arrivaient d'Angleterre, que ce sont des hommes de loi, que ce sont des hommes passés à l'histoire parce qu'ils enseignaient la loyauté. Ils savent également nos jeunes Québécois que le rapport Durham "voulait que la langue française demeure la langue principale du Québec du fait que les émigrés qui arrivaient au Canada parlaient français" ou encore que ce rapport "traitait du problème de la drogue dans les écoles".

Ils se souviennent en outre que Lesage, Eisenhower et Tallon (sic) furent premier ministre du Canada, que la Conquête se produisit "il n'y a pas longtemps", que les richesses fondamentales en Nouvelle-France étaient le riz, les vignobles et l'hydraulique, que les Québécois francophones, au point de vue démographique, ont toujours été minoritaires au Canada, ou qu'ils le sont devenus en 1629 ou encore, lors de la déportation des Acadiens.

Ils se rappellent également que ce sont Montesquieu, Victor Hugo, Durham, Louis Hébert et Louis XIV qui ont parlé du Canada en termes de "quelques arpents de neige," que ce sont de Gaulle, Pearson, Duplessis, Trudeau, Jules Verne qui ont predit que "le XXème siècle serait le siècle du Canada".

Ils savent enfin que le sigle S.G.F. signifie siège du gouvernement fédéral, que l'origine du nom de ville de Laval vient de "aval des Rapides" car l'île Jésus est située en aval des rapides du St-Laurent et que l'ultramontanisme est le terme utilisé pour désigner "ceux qui demeurent complètement dans les montagnes."

Alors, de quoi se souviennent-ils donc les jeunes Québécois? De rien? C'est l'amnésie totale. Ils sont de misérables déracinés qui, ballotés par la conjoncture, s'avancent sans mémoire, à l'aveuglette vers leur destin. Ils ne se connaissent plus. Ils ne peuvent plus s'identifier. Ils n'ont plus d'enracinement et d'appartenance. Quelle catastrophe! Quelle désolation! Quel drame! Comme le souligne à juste titre Marcel Adam; "un citoyen qui ne connait pas l'Histoire de ce qu'il est, c'est un orphelin élevé à la crèche qui ignore tout de ses origines et de ses antécédents, à qui il manque des racines sociales et dont il souffrira toute sa vie".

Comment dès lors un tel citoyen, complètement déraciné, incapable de s'interpréter par rapport à sa société et au monde extérieur, peut-il vraiment se sentir concerné par l'évolution de la collectivité et participer pleinement à sa transformation et à son progrès. Aurait-on oublié ce qu'a si souvent répété Fernand Dumont, à savoir que c'est au sein de l'histoire que les héritages rejoignent les engagements? L'histoire, en restituant la perspective génétique, le sens de la durée et de la distance historique, en permettant de récupérer et d'assumer en toute lucidité et d'une façon critique son héritage culturel, non seulement nous aide à nous libérer des servitudes du passé, mais nous aide à mieux voir et mieux comprendre. Il ne faut pas oublier que ce n'est que par la médiation de l'histoire que peut surgir à notre conscience la singularité de notre condition actuelle de Québécois, laquelle conscience, va sans dire est absolument indispensable à l'engagement et à la participation sociale. A quand dès lors un cours obligatoire d'histoire du Québec à tous nos jeunes du collégial? Aurons-nous le courage de démentir Durham qui nous a dit que nous étions un peuple sans histoire.

■ **L'auteur est professeur d'histoire au département d'histoire et sciences sociales au Cégep de Rosemont.**

bloc-notes

La détente, rencontre de deux fuites en avant

Pour une fois, MM. Kissinger et Schlesinger s'accordent pour dire que le sommet de Vladivostok a permis d'accomplir un "pas positif".

La phénomène est trop rare pour qu'on le passe sous silence et cette harmonisation entre les deux positions signifie concrètement que pour le chef du Pentagone le plafond très haut sur lequel MM. Brejnev et Ford se sont entendus est satisfaisant puisqu'il ne remet pas en cause les programmes stratégiques en cours, et que pour le chef du département d'Etat, le succès du sommet est... ailleurs. Plus précisément, si le Pentagone s'arrête au chapitre précis des SALT (et éventuellement du Proche-Orient), le département d'Etat a une vision plus globale du dossier soviéto-américain et c'est le contact établi entre MM. Ford et Brejnev ainsi que leur volonté commune de dialogue qui constitue l'essentiel du déblocage enregistré.

Ce qui explique que les adversaires de cette politique dite de détente prennent prétexte du premier pour contester le second... Car si cette évolution parallèle de Washington et de Moscou n'a pas donné des résultats irréversibles, elle inquiète assez certains milieux pour lesquels la détente n'est valable que si elle sert la cause de la seule suprématie américaine.

C'est une vision politique héritée de la guerre froide qui est à la base de cette attitude, et la Pravda a beau jeu de la dénoncer, encore qu'elle confonde trop souvent sous la même étiquette des personnalités américaines aux motivations bien différentes. Nous ne croyons pas que la détente a fait ses preuves et qu'elle soit irréversible, nous distinguons dans la détente un mythe et les réalités plus modestes. Et c'est au nom de ces modestes résultats que nous plaidons en faveur de la poursuite d'une politique qui, à tout prendre, n'a pas d'alternative.

Et c'est aussi pourquoi nous sommes pour une prise de conscience collective qui empêcherait le dénigrement systématique du rapprochement soviéto-US. Car trop souvent on oublie que la détente implique deux partenaires, donc qu'elle ne peut être menée à sens unique et qu'elle sera poursuivie dans la mesure où chacun d'eux y trouvera son compte.

En d'autres termes, nous vivons un moment privilégié qui impose tant à Washington qu'à Moscou, tant à la Maison-Blanche qu'au Kremlin, cette politique du dialogue. Il est significatif qu'aussitôt après le sommet de Vladivostok, le Politburo, le praesidium du Soviet suprême et le gouvernement soviétique se soient empressés d'avaliser entièrement et sans réserve les résultats — qualifiés d'"importants" — de la rencontre, rencontre dans laquelle les instances dirigeantes du pays voient "une bonne base pour les pas à venir dans la consolidation générale de la paix".

Il est facile de dire — et on l'a dit — que cette attitude se justifie par le fait que l'Union soviétique est le principal bénéficiaire de la rencontre de Vladivostok. C'est gratuit et c'est faux.

Ainsi, la rencontre au sommet soviéto-américaine, qui marquait une étape cruciale dans la mesure où Ford remplaçait Nixon et que tout risquait d'être remis en question, a été l'occasion pour Leonid Brejnev de faire confirmer cette politique de détente qu'il a pratiquement imposée lors du 24e congrès et dont il doit encore rendre compte au prochain. A-t-on remarqué que depuis Oulan-Bator où il était allé à l'occasion du 50e anniversaire de la Mongolie, le secrétaire général du Parti communiste soviétique a précisément souligné que c'est "en suivant le programme de paix adopté par le 24e congrès du parti", qu'il est parvenu à orienter les relations soviéto-américaines vers la coopération "réciproquement avantageuse dans divers domaines"?

La clé de la détente est là et le problème est posé dans ses deux termes: c'est Brejnev qui a fait adopter ce programme et il lui faut entre deux congrès, faire la preuve que la détente est "réciproquement" avantageuse.

Il ne s'agit pas d'être contre le vice et pour la vertu: Brejnev a conscience de jouer sa tête dans cette ronde et la détente, dont il a fait son cheval de bataille, il doit la réussir non pas en termes vagues ou abstraits mais dans les faits. Un échec de la détente est celui de Brejnev, et réciproquement.

On ne sait trop lequel des deux échecs serait le plus grave.

Ceci pour dire que certaine presse a répété à satiété que Ford avait besoin de ramener de Vladivostok un quelconque succès. Et aussitôt, ce qu'il a ramené a été qualifié de miroir aux alouettes. C'est peut-être vrai sur des points précis, mais ce n'est qu'une demi-vérité puisque, parallèlement, l'interlocuteur de Ford avait lui aussi besoin d'un succès.

Les diplomates ne nous démentiront pas si nous affirmons que c'est dans ce genre de situation que le dialogue est le plus payant. La formule du donnant-donnant.

Bien sûr, ce n'est pas encore, et contrairement à ce qu'affirme la Pravda, l'arrêt de la course aux armements. Ce n'est pas non plus la paix à portée de la main au Proche-Orient.

Mais dans le premier cas, le reste est à mettre au point par les experts des deux puissances, et dans le second cas, à la veille d'un voyage de M. Brejnev en Syrie, en Egypte et en Irak, les droits d'Israël sont réaffirmés en même temps que ceux des Palestiniens et la conférence de Genève est remise sur rail.

"Le peuple soviétique apprécie hautement le bilan des pourparlers (de Vladivostok) et la contribution apportée dans cette oeuvre par le secrétaire général du Comité central du Parti communiste d'Union soviétique, le camarade Leonid I. Brejnev"... C'est transparent. Si fuite en avant il y a eu de la part du tandem Ford-Kissinger, elle s'est faite à la rencontre d'une autre fuite en avant, celle du "camarade Leonid I. Brejnev".

Ladite détente, avant de se concrétiser dans les échanges commerciaux et économiques entre l'URSS et les USA, avait besoin d'être personnalisée. Elle l'a été à la faveur d'un climat "dépollué".

Pour ceux que la détente intéresse et qui s'interrogent sur son avenir, il suffit de répondre à la question: la détente, qui a survécu au départ de Nixon, peut-elle survivre à un éventuel limogeage de Brejnev?

Georges VIGNY

Rougeau recteur

L'Eglise d'abord détint le privilège de nommer le recteur, puis, laïcisation oblige, cette prérogative passa à l'industrie pharmaceutique. Sous le premier règne, la liberté académique avait su fléchir le genou devant le sanctuaire; sous le second, l'esprit critique apprit à respecter le trust des pilules.

Voici que s'annonce maintenant l'administration du muscle, l'Université de la montagne a ouvert ses portes au peuple: de l'est il est venu par vagues successives, étudiants du soir d'abord puis fier-à-bras de nuit ensuite. Après Mgr Lussier et le recteur Gaudry, l'hermine va-t-elle honorer Johnny Rougeau?

Car cette maison de haut savoir échappe à l'accélération de l'histoire. Il n'est pas arrivé le tour des professeurs ou des étudiants. Il ne sied pas encore qu'un niversitaire dirige cette université.

Ce campus, il est vrai, compte plus de briques que d'ouvrages, davantage de parkings que de centres de recherche, et plus de policiers Philipp's que de prix Nobel. Il pourrait donc en principe être confié à un entrepreneur aussi bien qu'à un promoteur de lutte. Mais le conflit d'intérêts fait la vie dure, de nos jours, au collectionneur de fauteuils corporatifs.

Aurait-il fallu se rabattre sur un politicien? Castonguay a certes démissionné à temps, Lévesque a poussé le désintéressement jusqu'à se laisser battre deux fois, Cardinal a juré qu'on ne l'y apprendrait plus, et Parizeau ne s'est pas remis du référendum. Lacoste a bien quitté le Parti civique avant que d'être défait, mais bien avant lui, Gerin-Lajoie avait su ménager la carrière.

Heureusement, la démocratique institution n'est pas encore à bout de grands hommes. Si elle doit écarter les monseigneurs, les vendeurs de remèdes ou d'équipement et les politiciens, ses salons parfumés aux vins et gromages ont su faire de la place aux sleeping-bags des bouncers. L'heure de la grande promotion est arrivée. Un choix de taille s'impose. Le mien est net: Rougeau recteur!

L'Université de Montréal ne sera peut-être pas plus intellectuelle qu'aujourd'hui. Mais l'ordre y régnera sans masque.

HOCHELAGA

propos d'actualité

L'interruption de grossesse, lorsqu'elle n'est pas thérapeutique, n'a pas à être remboursée. Il nous a paru nécessaire de souligner la gravité d'un acte qui doit rester exceptionnel, même s'il entraîne, dans certains cas, une charge financière pour les femmes. Néanmoins, une aide médicale a été prévue pour les plus démunies d'entre elles. Ce qu'il faut, c'est bien marquer la différence entre la contraception, qui doit être encouragée par tous les moyens et remboursée par la Sécurité sociale, et l'avortement que la société tolère mais qu'elle ne saurait ni prendre en charge ni encourager.

Madame Simone Veil
ministre français de la Santé

Le Monde
28 novembre 1974

lettres au DEVOIR

Une hypocrisie incroyable à deux pas de Terre des Hommes !

Nous autres humains nous ingénions à fabriquer des lois qui, au lieu de nous servir, nous écrasent chaque jour davantage. Ce paradoxe vient, en partie, du fait que la plupart du temps nous en confions l'application à des ordinateurs. Or machines et sentiments, c'est bien connu, ça n'a jamais fait bon ménage.

Mes frères, je vous le dis, vous mourrez TOUS!... Jusqu'au dernier. Proprement. Méthodiquement. Scientifiquement. N'ayez pas peur. Vous aurez tout votre temps pour voir venir la mort. A pas feutrés. Et sans hâte. Vous entendrez craquer vos os, cliqueter vos dents, mugir le sang dans vos artères. Tandis que vos cerveaux basculeront dans le vide, vous sentirez tour à tour vos nerfs se désintégrer au ralenti, puis se rassembler, se recroqueviller en un seul point du corps. Vous envierez ceux qui sont morts pendus, écartelés, guillotinés ou toastés à la manière yankee.

Vous mourrez tous, vous dis-je. Jusqu'au dernier. Combien de mes amis l'ont vue de près, l'horrible mort. La sale mort. Telle que mise au point par les implacables chercheurs de la C.I.A. Telle qu'enseignée par les braves conseillers militaires du Pentagone. Telle que pratiquée tous les jours au Brésil, au Chili, en Uruguay, en Bolivie, au Sud-Vietnam, en Corée du Sud. Et partout où sévissent les rois-nègres et les pillards de ressources naturelles! La Dégueulasse Mort. Sans bavures. Et sans fin. Etiquetée "Made in U.S.A.". Aseptisée. Mise en conserves. Et expédiée à travers le monde à la grande joie des multinationales et des faiseurs de gros sous.

Mes frères, je vous le dis, vous êtes des morts en sursis! Tout a été dit et consommé. Il n'est pas jusqu'à l'emplacement de vos fosses qui n'ait été repéré, choisi, délimité. Et si le rideau tarde à tomber, c'est parce qu'il faut serrer de près le scénario.

Monsieur le ministre peut dormir tranquille sur ses oreilles de métal. Qui dira les privations, les humiliations, les mille et une vacheries que vous avez dû endurer pour en arriver là? Qui dira votre fierté bafouée, votre dignité estropiée, vos espoirs réduits en miettes? Froidement. Délibérément. Irréversiblement. Non contents d'être noirs, il a fallu, du surcroît, que vous parliez français! Quelle nononerie! Non?... mais pour qui donc vous preniez-vous, mes frères?

Vous le savez. Ils le savent tous. Aucun de vous n'en réchappera. Au fond, vous vous en doutiez un peu dès le début. A partir du moment où germa dans vos esprits l'idée de vous évader de cette terre maudite. Mais ce que vous ignorez, mes frères, c'est que votre présence massive sur ce sol étranger est un acte politique d'une gravité impardonnable. A votre insu peut-être sans discours ni savantes analyses, vous avez condamné d'une manière éclatante un état de choses qui n'a que trop duré. Par votre seule présence!...

Pour ce réquisitoire accablant contre une oligarchie pourrie jusqu'aux os, inapte au recyclage, vous avez été jugés et condamnés par contumance. Vous maudirez mille fois vos mères de vous avoir donné le jour. Oh, oui! Aussi vrai que je gagne mon pain aux ampoules de mes mains. Ne craignez rien. Ce sera du travail impeccable. Exécuté par des professionnels. Savamment. Amoureusement. Artistiquement. Garanti pour l'éternité.

"Awaille, les gars! retournez dans votre pays. De là-bas, faites une application en bonne et dûe forme. Et si vous êtes qualifiés, on vous dira de revenir".

Ainsi parlèrent les nantis.

Quelle tristesse, Saint-Ex, quelle sombre hypocrisie! Comme si le seul fait d'être un homme, assoiffé de liberté, de justice et de bien-être n'était pas une qualification suffisante!

A deux pas de Terre des Hommes, Saint-Ex, à deux pas!... Les juges mijotent la mort du petit prince!

Et tandis que se joue la dernière scène de la grande farce, j'entends déjà les bourreaux qui ricanent dans l'ombre et se frottent les mains; j'entends vos hurlements de bêtes mêlés aux rires des assassins...

Alexis ROUMAIN,
Poète et architecte haïtien
expatrié au Québec en 1966
Montréal, le 28 novembre 1974

Comment un service aérien peut-il fonctionner sans avion?

C'est une question stupide me direz-vous. C'est quand même ce dont nous sommes témoins tous les jours autour de la Baie d'Ungava. A titre de résident depuis deux ans de Wakeham Bay, village à 300 milles au nord de Fort Chimo, je me permets de vous écrire pour faire connaître aux lecteurs une situation plus que scandaleuse, situation que je vais tenter d'expliquer le plus clairement possible.

Il faut préciser que le seul moyen de transport excepté la motoneige (et la marche à pied) est l'avion. Tous les services incluant, transport de marchandises diverses (matériaux de construction, pièces mécaniques, nourriture) se font par avion. Il est donc de première importance qu'un service adéquat soit maintenu tout autour de la côte. C'est à ce niveau que se situe le problème. Il n'y a qu'une seule compagnie établie à Fort Chimo: c'est "SAint-Félicien Air Service" dont le siège social est à Roberval (les avions aussi probablement). Cette compagnie ne possède à Fort Chimo pour faire le service sur la côte qu'un petit avion de type "Beech-Craft". Et même celui-ci, on l'utilise souvent à d'autres fins que le service vers les postes satellites.

Il semble évident pour la population de la Baie d'Ungava que les gens de la Cie St-Félicien se fichent éperdument de la qualité de leurs services. Tout dernièrement ici à Wakeham, nous n'avons pas eu aucun avion durant un mois et demi, et ce bien qu'il y ait une piste d'atterrissage adéquate. Et ça continue.

Cette compagnie de par ses contrats a des engagements à respecter. Entre autres, son contrat avec le ministère des postes stipule que la compagnie doit faire la livraison du courrier une fois par semaine. Chose qui n'a à peu près jamais été faite. Je me permets cependant de penser qu'elle a toujours été payée sans retard.

Il est ensuite très difficile de comprendre comment une compagnie établie à Fort Chimo pour faire le service sur la Baie d'Ungava, puisse faire 90% de ses vols vers la Baie James? Parce qu'ils ont aussi des contrats (plus sérieux celui-là) à respecter dans cette région (aménagement hydro-électrique) et il semble que le gouvernement soit plus intéressé à vendre de l'électricité qu'à donner un service minimum à ses populations.

Puisque je parle de population, il serait peut-etre bon de preciser que la population autour de la Baie d'Ungava est d'environ 2000 "Inuit" et 200 blancs. Ce n'est quand meme pas negligable.

Je m'adresse aux lecteurs du Devoir car les autorités gouvernementales en place de par leur inaction et leur collaboration tacite ont depuis longtemps prouvé, ou bien leur incapacité ou bien leur complicité face à une situation qui les dessert.

J'espère ne pas avoir écrit ceci pour rien et ne pas tomber dans l'oreille d'un sourd.

René RICHARD
Wakeham Bay,
Nouveau-Québec,
le 19 novembre 1974.

Un mot omis par mégarde

Monsieur le rédacteur,

J'aimerais apporter une correction à ma lettre parue dans l'édition du 3 décembre, sous le titre: Le ministre des Affaires Sociales et la baisse de la natalité. Voici. Au début de la troisième colonne de ma lettre, au lieu de lire: "Pourquoi laisser mourir ces enfants qui permettraient aux mères nécessiteuses de se procurer par un travail honnête le salaire indispensable...", il faut lire: "Pourquoi laisser mourir ces garderies d'enfants...".

C'est involontairement que j'ai omis le mot: garderies.

Pacifique EMOND, o.f.m.
Montréal, le 3 décembre 1974

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef:
Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint:
Michel Roy

Directeur de l'information:
Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $40 par année; six mois: $22. À l'étranger: $45 par année; six mois: $25; trois mois: $13. Éditions du samedi: $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Objectif: revenu annuel garanti

Les grands objectifs de la réforme des régimes de sécurité sociale

■ Dans un discours de quelque soixante pages prononcé mardi à l'Assemblée nationale, le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, a levé une bonne partie du voile qui entoure depuis quelques mois les travaux fédéraux-provinciaux de révision des régimes de sécurité sociale au Canada. Tout en soulignant le rôle de leadership et l'attitude très ouverte du Québec dans ces travaux, M. Forget a longuement décrit les grands choix devant lesquels, à la suite des travaux en cours, se trouveront affrontés gouvernements et citoyens. Voici de larges extraits du discours de M. Forget.

par CLAUDE FORGET

Faire le point sur la révision des régimes de sécurité sociale au Canada et au Québec m'amène inévitablement à parler du rôle du Québec dans ce processus. C'est le Québec qui fut l'initiateur de cette idée et c'est à lui que l'on doit attribuer l'existence même du processus de révision actuellement en cours. Cette révision implique la collaboration de l'ensemble des provinces et du gouvernement fédéral dans une remise en question fondamentale de l'ensemble des mesures de sécurité sociale au Canada.

Non seulement le principe d'une telle révision fut-il éventuellement accepté à l'initiative du Québec mais les objectifs poursuivis, tels qu'ils ont été agréés par l'ensemble des gouvernements canadiens, manifestent également le rôle de leadership du Québec dans ce dossier extrêmement complexe mais également extrêmement important pour nous tous puisqu'il touche d'une manière ou d'une autre l'ensemble de la population québécoise.

Durant cette dernière année, la contribution de Québec à ce processus de révision de la sécurité sociale a pu paraître avoir été mis en veilleuse. Ce serait toutefois une erreur grave que de le croire. Ayant réussi à obtenir que cette révision se fasse et ayant aussi réussi à persuader ces partenaires des objectifs qu'une telle révision devait poursuivre, le Québec aurait maintenant mauvaise grâce non seulement à soulever des difficultés d'ailleurs imaginaires mais encore à vouloir mettre par trop en relief sa contribution à la recherche d'une réponse valable alors qu'il s'agit de développer les moyens réalistes qui seront nécessaires pour traduire dans les faits les objectifs auxquels nous souscrivons. En effet, cette recherche doit être faite en commun avec l'ensemble de nos partenaires sans vaine prétention de notre part à disposer de toutes les réponses à des problèmes qui font pour la première fois, l'objet d'un examen soutenu et attentif au niveau gouvernemental.

Au delà de la période actuelle de recherche qui se poursuit, sur un plan relativement technique, on peut déjà discerner à l'horizon une période où les choix devront être faits. Il importe, lorsque le Québec aura à s'exprimer sur ces choix, qu'il le fasse en ayant la conviction que les thèses qu'il défend reflètent fidèlement les préférences et les priorités du Québec car ces choix, ces préférences et ces priorités dépasseront largement les questions purement techniques et les modalités d'application. Sans prétendre en épuiser nécessairement la liste, j'aimerais souligner ceux qui m'apparaissent les plus significatifs.

Où situer le seuil de pauvreté?

Le premier objectif d'un régime intégré de sécurité du revenu consistait à garantir à toutes les familles et personnes seules un revenu adéquat compte tenu du niveau de vie de la collectivité où ils vivent. A la conférence fédérale-provinciale qui s'est tenue il y a quelques jours soit les 19 et 20 novembre dernier, le Québec a convenu avec les autres gouvernements canadiens que, pour les fins de déterminer ce qui constitue un revenu adéquat au sens de cet objectif, il serait tenu compte non seulement de l'insuffisance des revenus attribuables à la présence des enfants dans une famille mais également de la pauvreté attribuable à toute autre cause.

Ceux qui ont cherché depuis quelques années à analyser l'importance de la pauvreté, ont cherché à définir un seuil de pauvreté, c'est-à-dire, un niveau de revenu considéré comme étant juste assez loin du standard moyen de consommation d'une société donné pour établir de façon non-ambigue une ligne de démarcation entre les pauvres. Pour le Québec, nous continuons à nous guider sur les seuils établis par le Montreal Diet Dispensary. Cet organisme non gouvernemental a défini des seuils qui ont des mérites d'être calculés spécifiquement pour la région métropolitaine de Montréal, ce qui nous permet de croire qu'ils sont au moins adéquats pour l'ensemble du Québec et ils sont de plus ajustés périodiquement par cet organisme.

Si l'on compare les taux actuels du régime de l'Aide sociale aux taux de couverture correspondants pour l'année précédente, on observe un progrès notable dans ces taux de couverture et donc un rétrécissement de l'écart entre le revenu garanti aux assistés sociaux par l'aide sociale et les allocations familiales d'une part et les seuils ainsi définis d'autre part. Toutefois, même si ce progrès est indéniable, un écart persiste. Or, cette constatation a des conséquences importantes et directes sur les choix que le Québec sera appelé à faire durant les mois et les années à venir relativement au système de sécurité du revenu qui sera l'aboutissement des travaux en cours.

Le premier choix que le Québec devra faire relativement à l'instauration d'un nouveau régime de sécurité du revenu, aura trait au niveau de sécurité économique que nous sommes prêts à accorder à nos concitoyens et, en particulier, aux plus défavorisés, aux plus handicapés d'entre nous. Ceci doit se faire sans préjudice aux autres questions que nous pouvons soulever, dans un autre contexte, relativement aux succès ou à l'insuccès relatif de l'Etat dans la solution d'un certain nombre d'autre problèmes. Malgré le progrès déjà accompli, nous n'avons pas encore réussi à assurer un niveau de vie convenable à tous les Québécois. Il reste une tâche essentielle... à compléter, il nous faut la compléter dans un délai le plus court possible. Une telle décision devra tôt ou tard être prise. Elle nous permettra de mesurer dans quelle mesure l'idéal de justice demeure vivant parmi nous.

Il faudra harmoniser Fisc et Aide Sociale

Le deuxième objectif qui préside à la révision de la sécurité sociale est celui d'encourager chez les individus et les familles une amélioration de leur statut socio-économique. Cet objectif fait référence à la nécessité d'incorporter dans un régime de sécurité du revenu des incitations positives à une participation de l'individu et de la famille à l'ensemble des activités sociales sans oublier, bien entendu, leur participation à la main-d'oeuvre productrice.

L'importance que le Québec attache à cet objectif a déjà été illustrée par l'interrélation qui a été instaurée ici entre le revenu de soutien que procure l'Aide sociale et le revenu découlant d'une rémunération conforme à la législation sur le salaire minimum.

Mais l'incitation positive au bénéficiaire de la sécurité sociale à une participation plus entière à la société, à ses responsabilités comme à ses avantages ne s'arrête pas là. Un des effets majeurs de la révision des régimes de sécurité du revenu, actuellement en cours, consistera à étendre la couverture des régimes de sécurité du revenu aux travailleurs à faible revenu. Il s'agit là du deuxième choix majeur devant lequel le Québec se trouvera d'ici quelques mois et celui dont les implications sont peut-être les plus profondes de toutes. Non seulement faudra-t-il envisager une majoration, dans certains cas importants du niveau, de support du revenu dans les cas d'insuffisance totale mais il faut envisager également d'appliquer une aide financière en provenance de l'Etat à une clientèle qui en est actuellement exclue.

Le moyen le plus significatif, à vrai dire d'ailleurs le seul, pour éliminer dans les régimes actuels les encouragements effectifs à conserver une situation de dépendance vis-à-vis l'Etat, consiste dans une réduction significative du taux implicite d'imposition qui frappe inexorablement les revenus d'emploi de toutes personnes qui bénéficient de l'Aide sociale.

Les dispositions actuelles de la loi de l'Aide sociale permettent à certains travailleurs à faible revenu de cumuler l'Aide sociale et les revenus de travail; ainsi un chef de famille avec deux enfants à charge peut gagner jusqu'à $50.00 par mois sans réduire sa prestation d'Aide sociale, il peut ainsi augmenter ses revenus totaux de $320.00 à $370.00 par mois. S'il occupe un emploi plus rémunérateur, l'aide ne lui sera accordée toutefois que si l'agent d'Aide sociale considère que la famille pourrait se trouver dans une situation "qui constitue un danger pour sa santé ou risque de le conduire au dénuement total". Toutefois, au-delà de $270.00 par mois, le taux de réduction de l'allocation sociale est de $1.00 pour chaque $1.00 gagné par le travail, soit en d'autres mots 100% du revenu gagné dépassant l'exemption de $50.00. Dans ces circonstances, il importe donc peu que le bénéficiaire gagne $50.00 ou $250.00 par mois, car son revenu total sera toujours de $370.00 par mois. Un tel taux de taxation implicite ne peut qu'inciter les bénéficiaires à réduire un minimum leur effort de travail. C'est là la faiblesse majeure qu'il nous faut corriger.

Quel que soit le taux éventuel de réduction des allocations sociales à moins qu'il ne s'approche de très près de 100%, on peut observer dès maintenant que le seuil d'allocation nulle excèdera le niveau de revenu exempté d'impôt qui s'établir présentement à $5,200.00 pour une famille selon notre régime de supplémentation du revenu et du régime fiscal signifierait qu'un chef de famille serait susceptible de payer une somme significative en impôt même s'il était toujours admissible à la supplémentation. Ce chevauchement serait d'ailleurs d'autant plus considérable qu'est grande la taille de la famille à cause de l'importance plus grande accordée aux charges familiales dans la détermination du régime de supplémentation par rapport au régime fiscal. Or, supplémenter les revenus des personnes déjà assujetties à l'impôt sur le revenu nous apparaît peu satisfaisant puisque l'Etat reprendrait ainsi d'une main ce qu'il donnerait de l'autre. De plus, les personnes qui seraient assujetties en même temps à la supplémentation et à l'impôt sur le revenu seraient peu incitées à augmenter leur revenu de travail. Si leur revenu augmentait, elles auraient à payer plus d'impôt et verraient en même temps leur paiement de supplémentation baisser. Un taux élevé de réduction pour fins de supplémentation, combiné à un taux marginal d'impôt qui se situe au Québec à un minimum de 30%, auraient des effets confiscatoires sur tout revenu additionnel. De tels taux sont aussi peu susceptibles d'inciter au travail que le système actuel.

Pour éviter une telle situation de chevauchement des deux régimes, il sera nécessaire de rechercher les moyens d'une harmonisation entre eux. Cette harmonisation devra porter entre autres sur les aspects relativement techniques de la définition du revenu au titre des deux régimes ainsi que sur la définition de l'unité familiale qui pourrait être utilisée par l'un et par l'autre. Au delà toutefois de cette harmonisation plutôt technique, il sera nécessaire, et il s'agit là d'un autre choix qui confrontera le Québec, de déterminer l'un par rapport à l'autre le niveau d'allocation nulle et le niveau d'exemption fiscale. Il est d'ores et déjà certain qu'une telle harmonisation des niveaux de supplémentation et de taxation ne pourra être effectuée que sur une période de transition relativement longue. Le rythme de cette transition, ou, en d'autres termes, la longueur de cette période de transition, constituera une autre des options importantes relativement à laquelle des choix devront être faits.

L'intégration des Régimes d'Assurance sociale

Un troisième objectif de la révision entreprise se traduit par l'intention arrêtée de maintenir des régimes contributoires pour la couverture de certains risques sociaux. En vertu des régimes actuels, les risques couverts vont du chômage aux accidents de travail, à la retraite, aux décès, et à l'invalidité. Il est important de comprendre que la discussion d'un régime intégré de sécurité du revenu non seulement n'implique pas la disparition de ces régimes d'assurance sociale mais encore ne comporte nullement la nécessité ni même le désir de fusionner en un seul régime d'assurance la couverture de deux ou plusieurs de ces risques isolés et actuellement administrés séparément. Je ne parle pas de la fusion des organismes administratifs chargés d'appliquer chacun de ces régimes mais de la fusion des régimes eux-mêmes. Sur ce dernier plan, il m'apparait essentiel à la viabilité de la notion d'assurance sociale, de ne pas confondre les différents régimes mais au contraire de s'assurer de la permanence d'une équivalence réelle entre les contributions exigées des bénéficiaires et la valeur actuarielle du risque social que chacun d'eux permet d'assumer. Cette équivalence sans pouvoir jamais être parfaite, doit être le plus rapprochée possible sous peine de voir insensiblement se transformer ces régimes en mécanismes involontaires de redistribution dont les effets pourraient vraisemblablement contredire les buts poursuivis par un programme d'allocation sociale pour le soutien et la supplémentation du revenu. Cette recherche d'une équivalence peut même amener, le cas échéant, une meilleure spécification des différents risques sociaux ainsi assumés et des distinctions nouvelles plutôt que des fusions. Sans toutefois nier l'importance de ces considérations, il demeure qu'aucun de ces régimes d'assurance sociale ne doit établir de distinctions basées sur le sexe des bénéficiaires.

Ces considérations confirment le rôle de la Régie des Rentes du Québec comme élément essentiel d'un système de sécurité du revenu pour le Québec. Il se peut toutefois qu'il faille dans l'éventualité de l'établissement d'un véritable système intégré de sécurité du revenu, redéfinir le rôle de ce régime, compte tenu du contexte général ainsi redéfini. En d'autres termes, l'existence future d'un système général de soutien et de supplémentation du revenu nous amènera à nous interroger sur le rôle de complémentarité des régimes d'assurance sociale par rapport à ce système général. En d'autres termes, s'agirait-il pour les régimes d'assurance sociale de compléter à la hausse les seuils de revenu établis dans un régime d'allocations sociales général ou s'agit-il même d'éliminer tout objectif de soutien du revenu de ces régimes ou d'au moins un certain nombre d'entre eux de manière à les orienter par exemple vers des services et des activités de réadaptation dans les cas d'invalidité, ou vers des activités de recyclage professionnel dans les cas d'un risque social qui n'est pas actuellement considéré comme tel et qui consiste dans la désuétude des connaissances et de l'expérience de travail spécifiques à certains métiers ou occupations?

Les pauvres ne coûtent pas plus cher aujourd'hui qu'en 1966 . . .

Coincée pour ainsi dire, entre pauvres et riches, la classe moyenne se trouve à supporter presque sans aide le fardeau de plus en plus lourd d'une organisation gouvernementale au sujet de laquelle elle s'interroge profondément. Les pauvres par définition contribuant très peu ou pas du tout aux coffres de l'Etat, les riches pour leur part étant trop peu nombreux pour y faire une contribution vraiment significative, même si tous leurs revenus étaient expropriés, la classe moyenne se trouve dans la situation de ne pas pouvoir transférer le fardeau qui est le sien à qui que ce soit d'autre. Dans un tel contexte, on ne doit pas se surprendre si l'on cherche malgré tout des boucs émissaires. Parmi ces derniers, on trouve les assistés sociaux dont on voudrait croire et faire croire qu'ils ne sont que des paresseux de manière à justifier, peut-être, une attitude intransigeante à leur égard et minimiser ainsi un fardeau fiscal qui semble excessif.

Il importe de souligner que le nombre des ménages bénéficiaires de l'aide sociale n'est pas plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était il y a huit ans, soit en 1966, et que la part du budget de l'Etat provincial consacré aux dépenses d'Aide sociale est même passée de 8.5% à un peu moins de 8% durant cette même période. Sans doute, durant ces huit années le budget total de l'Etat s'est-il accru de manière considérable et un pourcentage inchangé reflète malgré tout une augmentation très sensible du budget consacré à l'Aide sociale. Cette augmentation très sensible explique d'ailleurs pourquoi il a été possible grâce à la stabilité dans le nombre total des bénéficiaires d'effectuer le rattrapage que j'indiquais plus tôt relativement au seuil de pauvreté. Ce qui est clair toutefois c'est que l'on ne peut rechercher du côté de l'Aide sociale les raisons de l'accroissement rapide des dépenses totales de l'Etat et donc, du sentiment d'étouffement, si l'on peut dire, que ressentent un si grand nombre de personnes en face du rôle grandissant de l'appareil gouvernemental qui ne semble plus correspondre à leurs besoins.

lettres au DEVOIR

Par-delà les exégèses des faux docteurs

Monsieur le directeur,

Les experts de tous diplômes et de tous azimuths se sont répandus en savantes exégèses sur les résultats des dernières élections municipales de Montréal et le taux de participation des citoyens. Les récentes élections municipales à Vancouver permettent de placer l'expérience montréalaise dans des perspectives moins ethnocentriques, pour ne pas dire "policentriques". Ainsi, 31.09% des électeurs ont voté à Vancouver (contre 31.08% en 1972) et le Maire Phillips a été réélu avec 47% des suffrages exprimés contre 71% en 1972. Le groupe TEAM du Maire Phillips ("The Electors' Action Movement") contrôlait 9 des 11 sièges du Conseil municipal en 1972; il voit sa domination réduite à 6 sièges seulement, au bénéfice du groupe NPA ("Civic Non--Partisan Association") dont l'idéologie — si ce terme n'est pas trop fort — semble s'apparenter à celle du Parti Civique.

A Winnipeg, les élections d'octobre dernier ont vu 34.9% des électeurs se présenter aux urnes, et 10 échevins élus par acclamation. Par contre le groupement municipal "conservateur" ("Independent Citizen's Election Committee") perdait neuf sièges tandis que le NPD municipal, présumément "socialiste", en gagnait quatre.

Autres pays, autre moeurs, ou faut-il conclure que les hommes au pouvoir sont automatiquement contestés au sein de l'apathie générale des électeurs?

Ottawa, le 28 novembre 1974

André SAUMIER,

P.S. Dans un passage de sa lettre que nous avons dû laisser tomber, M. Saumier s'inquiétait du taux de participation qui se dégagerait des élections municipales tenues lundi dans les villes de la région de Toronto. Ce taux a été de 27%. A l'élection du 10 novembre à Montréal, le taux de participation fut de 37%.

C.R.

CHEZ
TABLE D'HÔTE
MENU TYPE
Hors d'oeuvre
Potage du jour
La Sole Caprice $18.50
ou
Les Cailles en Cocotte $21.50
ou
Le Steak Tyrolien $23.50
Les Desserts
Le café
Les vins
Saumur Blanc ou Champigny, 1 btle par personne.
Du lundi au samedi de 6:00 p.m. à la fermeture
591 E. HENRI-BOURASSA
bardet
FACE AU MÉTRO • 381-1777

Pour la femme
Boutique Clairoy Inc.
Vêtements exclusifs d'allure
• classique
• sophistiquée
• très mode
8752 rue Lajeunesse
(métro Crémazie, sortie nord)
389-6711

LOCATION SUR LE CHAMP
AUTOS & CAMIONS

75 Pontiac Ventura
à compter de $115.00 par mois
75 GMC Camion Vandura
à compter de $128.00
Contrat de 36 mois, millage 45,000. Assurance et service aux frais du locataire. 1ère licence incluse.
LOCATION GOYETTE INC. 866-4454


tunisie — tapis et poterie
nous vous offrons les plus vastes collections d'art indien, africain et esquimau au canada
CENTRE D'ARTISANAT INTERNATIONAL
1452, RUE PEEL
TEL: 844-2537
Organisme sans but lucratif

celui-là? il pétille.

À table! Il y a du cidre pétillant au menu. Légèrement effervescent, le cidre pétillant est un cidre passe-partout. Servez-le comme apéritif, boisson d'accompagnement ou digestif. Plusieurs s'en servent également comme ingrédient de choix dans la préparation de leurs petits plats. Le cidre pétillant plaît à tous ceux qui aiment les plaisirs de la table, avant, pendant et après. Vous le reconnaîtrez à sa bouteille brune.
L'ASSOCIATION DES FABRICANTS DE CIDRE DU QUÉBEC
on est québécois pur cidre!
Un bon pétillant est encore meilleur très froid.
L'Association des Fabricants de Cidre du Québec
C.P. 8, Station Bourassa, Montréal H2C 3E7
Faites-moi parvenir de la documentation gratuite sur les cidres du Québec.
NOM:
ADRESSE:
VILLE: CODE POSTAL:
DE 5-12-74

suites de la première page

L'ENQUÊTE CLICHE

t-il raconté. On attendait notre paye mais lorsqu'on la lui remit, les shylocks (notamment un certain Eddie Mousseau) lui disent de la signer. Un certain Bernard Perreault, à qui Gagné devait de l'argent, n'a obtenu pour sa part qu'un petit $10, le reste étant empoché par les usuriers professionnels.

Le témoin Caron n'a pas vu le reste car il devait rentrer à Montréal par avion. A l'aéroport de Sept-Iles, il croise Louis Bonin et Marcel Lecompte qui arrivent dans la région. Ils devaient apprendre de leur ami Gagné, une fois à Montréal, que Bonin et Marcel Lecompte l'avaient battu au point qu'il dut se faire hospitaliser.

Le témoin devait ensuite raconter comment son voisin du dessous, Réal Saint-Martin, avait failli se faire tuer comme cela est arrivé à celui qui lui servait de patron à l'occasion, le sous-entrepreneur Bernard Perreault, tué d'une balle le 19 août dernier.

Trois semaines avant le meurtre de Perreault qui devait $1,700 au duo Scott-Mongrain, Claude Labonté a déclaré au témoin Caron "qu'il fallait que ça se paye d'une manière ou d'une autre".

Perreault empruntait de l'argent au duo pour pouvoir compter sur assez d'argent liquide pour payer le matériel et les employés d'un contrat de peinture octroyé par la CECM dans la région métropolitaine. Et il n'avait pas tout remboursé. Quant à Réal Saint-Martin, qui n'est pas mort en dépit d'une balle dans un poumon lors du même attentat perpétré près de la taverne Corner, il avait emprunté $700 au même groupe. Un certain Ayotte a été accusé de meurtre en rapport avec cette affaire toujours pendante devant les tribunaux mais aucune accusation n'a été portée jusqu'à présent contre les usuriers.

Le témoignage de Caron semble avoir été jugé capital par le groupe mis en question devant la commission. Lundi, Labonté et Bonin lui ont rendu visite pour qu'il dise aux commissaires qu'il avait emprunté d'eux $700, un montant qui n'apparaît pas dans la comptabilité saisie chez Bonin.

Ce matin, le témoin a affirmé avoir vu Bonin tenter d'approcher de son domicile par la ruelle qui était toutefois surveillée par les policiers de la CUM depuis quelques jours, et ce, 24 heures sur 24.

En réalité, le témoin Caron a contracté en 1972 un premier prêt de $100 qu'il a remboursé en une semaine. Un deuxième prêt identique devait lui attirer plus d'embêtements car ses difficultés financières l'ont empêché de rembourser. Le duo Bonin-Marcel Labonté a alors fait avec lui une entente. Incapable de payer sa dette, Caron a alors commencé à verser à ses créanciers le chèque de $30 qu'il reçoit chaque mois de la Commission des accidents de travail pour la perte d'un oeil. L'entente précisait qu'il devait verser ce chèque jusqu'au début des Jeux olympiques, en avril 1976, mais il a décidé, à la fin de novembre, de suspendre ses versements.

"Le Shylock de Shakespeare, lui, vendait la chair humaine à la livre et non pour des yeux", devait dire à la sortie des audiences un juge Cliche révolté par l'inhumanité de ces personnages "du milieu de la pègre", comme il devait l'affirmer en pleine séance, au grand scandale de Me René Maranda, le procureur de tout ce joli monde.

Quant à Bonin et Marcel Labonté, ils ont abandonné leurs droits sur leurs livres de comptabilité et renoncé à demander à leurs victimes les $36,700 encore dus. La commission Cliche fera parvenir à toutes les victimes du duo une lettre signée par les usuriers établissant qu'ils renoncent à toutes créances, "des affaires illégales de toute façon", devait préciser le commissaire Brian Mulroney.

Les commissaires ont par ailleurs entendu hier le témoignage partiel du gérant d'affaire de la Fraternité des électriciens, M. Roland Fiset, dont le procureur Lucien Bouchard a contredit le témoignage par une preuve matérielle. M. Fiset venait d'affirmer que lui, sa femme et le local avaient chacun un compte en banque et pas d'autres. Me Bouchard a alors déposé les états bancaires d'un compte personnel de M. Fiset, déposé à une succursale de la Banque provinciale au 3701 de la rue Villeray.

M. Fiset, visiblement pris au dépourvu, a dit que sept des $8,000 de ce compte personnel lui avaient été donnés par un certain "Chuck" McDonald, de la firme Bechtol, la gérante du projet hydro-électrique de la baie James. L'autre tranche de $1,000 lui a été donnée personnellement par François Vinet, de Vinet Construction. Cet argent, fruit de l'étiquette syndicale "comme au 144" n'a pas été déposé dans le compte de l'association sportive des électriciens. Si le compte de cette association avait été trop bien garni, a expiqué en substance M. Fiset, les neuf associations sportives se seraient montrées trop vorace...

Par ailleurs, l'actuel vice-président du conseil du travail de Montréal, M. Pierre Cajolais, a déclaré devant la commission qu'il avait été battu en février dernier par Claude Labonté en présence de M. Fiset à l'égard de qui il est particulièrement critique. Après avoir dénoncé le "shylocking" au sein de son union lors d'un conseil général de la FTQ, le 30 septembre dernier, Cajolais a été rayé à vie de la liste des membres par M. Fiset et ses comparses de l'exécutif.

Un avion de pèlerins s'écrase à Colombo, faisant 191 victimes

AMSTERDAM (AFP) — Un DC-8 de la compagnie aérienne néerlandaise Martin Air s'est écrasé hier soir en flammes avec 191 personnes à bord, un quart d'heure avant d'atterrir à Colombo, à Sri Lanka (Ceylan).

Selon un porte-parole de la compagnie, cent-quatre-vingt-onze personnes se trouvaient à bord, cent-quatre-vingt-deux passagers, tous de nationalité indonésienne, musulmans, qui se rendaient à La Mecque, ainsi que neuf membres d'équipage, sept Néerlandais et deux hôtesses de l'air indonésiennes.

On ignore encore les causes de l'accident.

"Nous craignons qu'il n'y ait pas de survivants", a déclaré ce matin M. Martin Schroeder, président de la compagnie d'aviation néerlandaise Martin Air, propriétaire du DC-8.

Peu de temps après que l'avion eut obtenu l'autorisation de descendre de 8,000 à 2,000 m. pour commencer sa procédure d'atterrissage à l'aéroport de Colombo, une boule de feu a été aperçue, probablement au moment où il touchait le sol, a précisé M. Schroeder.

Il a ajouté que les conditions atmosphériques étaient particulièrement mauvaises, ce qui interdit tout survol des lieux de la catastrophe, par des hélicoptères jusqu'au lever du jour. Le directeur de Martin Air partira ce matin de Shipol-Amsterdam pour Colombo à bord d'un autre DC-8 en compagnie d'experts chargés de déterminer les causes de l'accident. Cet avion remplacera le DC-8 accidenté pour assurer le transport de pèlerins indonésiens en route pour La Mecque.

L'appareil qui vient de s'écraser était en service depuis l'année dernière. Avec un autre DC-8 et un DC-10 de la même compagnie, il était chargé d'assurer le transport de 25,000 pèlerins indonésiens de Surabaja (Indonésie) à La Mecque. Il avait effectué dix-neuf des trente vols qui lui étaient assignés.

L'appui moral ne suffit pas

Les cinéastes sont en quête de souscripteurs volontaires

par Pierre Vallières

Les réalisateurs de films, réunis depuis mardi matin à l'Hôtel Iroquois, lancent un appel au grand public afin qu'il les soutienne non seulement moralement mais aussi financièrement dans la lutte qu'ils ont entreprise depuis près de deux semaines pour obtenir du gouvernement québécois la présentation de la loi-cadre du cinéma, promise par Québec depuis 1962.

"Chômeurs volontaires", et cela pour un temps indéterminé, les cinéastes doivent, pour supporter leur lutte, s'imposer présentement des sacrifices assez considérables, d'autant plus que l'immense majorité d'entre eux ne travaillent que six mois par année. Certains cinéastes ont dû suspendre leurs travaux en cours. Et, dans quelques cas, ces travaux sont nettement compromis à l'heure actuelle.

Ces difficultés, les cinéastes sont prêts à les assumer jusqu'au bout et, jusqu'à maintenant, ils s'étaient refusés à solliciter l'aide matérielle de leurs sympathisants. Maintenant, à mesure que leur action se prolonge, ils prennent conscience que les appuis moraux ne suffiront pas longtemps. Les souscripteurs volontaires sont donc priés de communiquer avec l'Association des réalisateurs de films à l'Hôtel Iroquois, Place Jacques-Cartier.

Entre-temps, les préparatis vont bon train pour la manifestation qui se déroulera vendredi soir, à 19h, à partir du Carré Dominion et qui se terminera deux heures plus tard environ à la Place des Arts. 50,000 tracts seront alors distribués aux Montréalais. Plus tard en soirée, à 23h, débutera "la nuit du cinéma Québec" au canal 9. A cette occasion, les travailleurs du cinéma, y compris les comédiens, se réuniront pour voir des films réalisés au Québec avec des budgets modestes; pour discuter de la situation et des législations promises mais non présentées par le gouvernement québécois; pour recueillir les impression du public, etc. A ce dernier chapitre, une ligne téléphonique sera ouverte toute la nuit de vendredi à samedi matin pour établir le dialogue avec les citoyens.

Soulignons que, depuis le début de cette semaine, l'ARFQ est secondée activement dans son action par le Syndicat national du cinéma (CSN), le Syndicat général du cinéma et de la télévision (ONF) et l'Union des artistes. Tout en poursuivant l'analyse collective et quotidienne du "dossier cinéma", les cinéastes mettent de plus en plus l'accent sur la sensibilation du public au monde québécois du cinéma et, plus largement encore, aux politiques culturelles pour lesquelles ce public paie des impôts sans pourtant en recevoir toujours des services équivalents.

En plus de sensibiliser les gens, les cinéastes — ce terme inclut les techniciens du cinéma et les comédiens — sont actuellement à définir des stratégies de "pressions" destinées à forcer le gouvernement à bouger.

En possession de l'immense majorité des pièces qui constituent depuis douze ans ce qu'il est convenu d'appeler "le dossier cinéma", les réalisateurs de films mettent maintenant leurs documents à la disposition des journalistes intéressés à fouiller la question et à informer complètement le public. En même temps, ils invitent fortement les critiques de cinéma à délaisser les compte rendus des films projetés actuellement sur les écrans pour plutôt consacrer leurs efforts à l'analyse de cet imposant dossier cinéma. C'est le type de solidarité qu'ils attendent des membres de l'Association des critiques de cinéma, entre autres, qui, dès le début de l'occupation du BSCQ, a appuyé officiellement leur action.

Ils mettent aussi à la disposition des journalistes et des chercheurs, voire même des hommes politiques et du grand public, une forte quantité de bandes magnétoscopiques, filmées depuis le premier jour d'occupation.

Hier, un groupe de cinéastes a entrepris l'analyse économique de l'industrie cinématographique au Canada et, plus particulièrement, des revenus que tirent de cette industrie les grandes compagnies américaines de production et de distribution. Ainsi, ils ont découvert que le Canada constituait le deuxième plus important marché d'exportation au monde (immédiatement derrière l'Italie) pour les "majors" américains, et que ces grandes compagnies de l'industrie cinématographique ramenaient aux Etats-Unis, chaque année, $39.5 millions de profits qui ne sont pas réinvestis ici. "Per capita", c'est le Canada qui procure les profits les plus élevés aux compagnies américaines exportatrices de films (de leurs films, le plus souvent). 43% des recettes que recueillent les "majors", au seul chapitre de l'exportation, soit $178 millions en 1973, proviennent, par ordre d'importance, de l'Italie, du Canada (dont la population est de beaucoup inférieure), de la RFA, de la Grande-Bretagne et de la France.

Bref, après les Américains eux-mêmes, les Canadiens sont les plus grands consommateurs au monde de films réalisés aux Etats-Unis et les citoyens dont les compagnies cinématographiques américaines retirent, per capita, les plus grands profits à l'extérieur du territoire des USA.

Les chiffres cités plus haut sont tirés du magazine spécialisé Variety (15 mai 1974).

La même source indique, d'autre part, que la croissance du marché canadien, pour les "majors" toujours, se chiffre à 134% de 1963 à 1973.

La distribution de films américains en territoire canadien n'est donc pas une mauvaise affaire. On comprend mieux alors les motivations qui incitent les "majors" à s'opposer à toute législation du cinéma non seulement au Québec mais aussi au Canada.

Les chiffres mentionnés plus haut ne tiennent pas compte des recettes au guichet enregistrées par les nombreuses salles de cinéma contrôlées directement ou indirectement par les "majors". Si l'on songe un instant que les profits de la taxe d'amusement, au chapitre du cinéma, rapportent chaque année la modique somme de $21 millions aux seules municipalités du Québec, on peut en déduire que les recettes au guichet ne constituent pas une bagatelle insignifiante, loin de là.

Si le gouvernement du Québec récupérait les revenus de la taxe d'amusement perçue quotidiennement dans les salles de cinéma, pour investir dans l'industrie cinématographique, il se donnerait du même coup des moyens financiers plus de deux fois supérieurs à ceux dont bénéficie la SDICC. Alors que présentement le budget de la SDICC est supérieur au budget total des Affaires culturelles.

Tous les membres de la Fédération québécoise de l'industrie du cinéma demandent, depuis plusieurs années, au gouvernement québécois de rapatrier au profit du cinéma les revenus tirés de la taxe d'amusement. En posant un tel geste, Québec pourrait créer une industrie du cinéma fort bien portante sans qu'il lui en coûte un seul sou.

LE SAINTE-MARIE

lies imposent encore aux anciens quelque frisson de respect ému.

En mai prochain l'UQAM déménagé ses pénates en face, du côté est de la rue Bleury, dans le pavillon "Riverin II" aménagé à partir d'un édifice à bureaux. Le pavillon Sainte-Marie abritait la plupart des services de soutien: cafeteria, imprimerie, entretien, finances, registrariat, affaires étudiantes, approvisionnement. On y logeait aussi le département de géographie et plusieurs groupes de recherche. Les usagers perdront leur terrain de stationnement au centre-ville, qui n'était qu'une déformation malheureuse de l'ancienne cour de récréation.

L'UQAM n'a pas l'intention de louer un autre terrain ailleurs; elle veut plutôt habituer personnel et étudiants aux plaisirs du métro et de l'autobus, qui seront son lot quand elle sera établie dans son nouveau campus de l'est de Montréal.

La création du pavillon "Riverin II" devrait être une des dernières mesures temporaires de cette envergure, à prendre avant le déménagement sur le nouveau campus. C'est en effet vendredi prochain que l'université inaugurera les travaux de construction, qui accusent un retard de trois ans sur l'échéancier initial. On prévoit cette fois que ces travaux seront terminés pour la rentrée de 1978, par la grâce d'un cheminement critique très serré, qui peut cependant souffrir quelque scepticisme étant donné la conjoncture et les difficultés déjà encourues.

Mais nul ne croit, tout au moins, que les premiers étudiants à y pénétrer seront les enfants de la dernière génération des étudiants du collège Sainte-Marie.

LA CECO

"Quand à la nomination d'un procureur chef, j'ai sûrement l'intention de recruter un avocat éminent pour prendre la responsabilité du contentieux auprès de la commission d'enquête,, car je crois que, malgré que le travail des procureurs ait été bon, il mérite d'être renforcé à l'heure actuelle."

Un diagnostic dramatique de l'ACELF: l'expansion des services TV-radio français ou l'assimilation

par Pierre O'Neill

L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) lance le cri d'alarme: accélérer l'expansion des services de télévision et de radio françaises à traver le pays ou prévoir à brève échéance l'assimilation des communautés francophones hors du Québec.

Au cours d'une conférence de presse, hier à Montréal, les dirigeants du comité de liaison et d'action de l'ACELF, MM. François McMahon (Alberta) et Roger Savoie (Nouveau-Brunswick) ont exprimé beaucoup de pessimisme quant aux chances d'obtenir dans un délai raisonnable l'expansion et le rayonnement du réseau français de Radio-Canada.

Au terme d'entretiens avec le vice-président de Radio-Canada et directeur général de la radiodiffusion française, M. Raymond David, les dirigeants de l'ACELF demeurent sceptiques à l'égard des promesses de réalisation du plan accéléré d'expansion.

Fondée en 1947, l'ACELF s'est donnée pour but de servir notamment la cause de l'éducation et de la culture d'expression française en suscitant l'intérêt et stimulant l'action. Il y a longtemps que cet organisme se penche sur les besoins des francophones du Canada en radiodiffusion.

En 1973, le gouvernement fédéral annonçait sa décision de verser $50 millions à la société Radio-Canada devant lui permettre de procurer des services de télévision et de radio à toutes les communautés d'au moins 500 habitants de langues officielles. Ce "plan accéléré" prévoyait la réalisation de 322 projets. Depuis, il s'est passé peu de choses. Les seuls projets connus sont ceux de Flin Flon qui seront plaidés aux audiences publiques du CRTC le 10 décembre.

Par ses démarches antérieures, l'ACELF avait reçu deux principales garanties; la divulgation des priorités du plan accéléré en terme de date et d'échéancier; l'annonce à l'avance du dépôt des demandes de permis au CRTC pour éviter qu'elles ne demeurent trop longtemps sur la table dans l'attente des audiences.

A cet égard, l'ACELF n'a pas obtenu satisfaction et a cru indispensable d'entreprendre de nouvelles démarches et d'insister auprès des dirigeants de Radio-Canada. Selon MM. McMahon et Savoie, ce souci est tout à fait légitime d'autant plus que le cheminement qui accompagne les demandes d'exploitation d'une station de radio ou de télévision est long et fastidieux. "Les francophones considèrent que 5 ans c'est déjà très long et leur survie ne saurait souffrir de retard supplémentaire".

Entre les années 1955 et 1970, soulignent MM. McMahon et Savoie, le processus d'assimilation a pris une allure fulgurante. Et cela pour trois principaux facteurs: l'urbanisation, la télévision et le centralisation des écoles. Depuis, les communautés francophones ont réagi et un phénomène de détermination et d'une nouvelle vigueur a pu être observé autant dans l'Ouest que dans l'Est. C'est ce qui nourrit l'espoir des dirigeants de l'ACELF. Ils notent par ailleurs que le dynamisme du Québec a eu d'importants effets d'entrainement. Enfin, l'ACELF compte pour déterminante l'attitude radicalement modifiée des gouvernements provinciaux et municipaux dans le reste du Canada.

Autobus contre camion: 4 morts et dix blessés

SHERBROOKE (CP) — Quatre personnes ont perdu la vie et une dizaine ont été blessées, hier, dans la collision de plein fouet d'un autobus et d'un camion survenue sur la route 127, entre Cookshire et East Angus, à 77 milles au sud-est de Montréal.

Selon la police, l'autobus, propriété de Bourgeois Transport Ltée, de Drummondville, transportait 13 personnes de Lac-Mégantic à Sherbrooke lorsqu'il est entré en collision avec un poids lourd, propriété de Gilles Lauzon d'East Hereford. L'accident s'est produit dans une courbe.

Un porte-parole de la police précise que deux des blessés sont dans un état critique au Centre hospitalier de l'université de Sherbrooke; un troisième est dans un état grave. Quant aux autres blessés, ils souffrent de contusions et de blessures légères et ils ont pu retourner dans leurs foyers après avoir été pansés.

La police a dû retarder hier soir la publication de la liste des victimes parce qu'elle éprouvait une certaine difficulté à identifier les morts, les effets personnels se trouvant mêlés dans les débris de l'autobus.

La cause de l'accident reste à déterminer.

la météo

Une faible perturbation venant du nord-ouest amènera des nuages et quelques chutes de neige en fin de journée dans les régions du sud de la province. Le bas du fleuve connaîtra une journée ensoleillée mais les vents seront parfois forts. Les températures seront froides mais un retour aux normales saisonnières est attendu demain.

•

Régions de Chibougamau, de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue: chutes de neige éparses. Maximum 20 à 25. Aperçu pour vendredi: ciel variable.

•

Régions des Laurentides, de Québec, Trois-Rivières, de la Haute-Mauricie, du Lac St-Jean: passages nuageux avec une possibilité de chutes de neige éparses. Maximum 20 à 25. Aperçu pour vendredi: généralement nuageux.

•

Régions de Montréal, de l'Outaouais, des Cantons de l'Est: Ensoleillé se couvrant en fin de journée. Maximum 20 à 25. Aperçu pour vendredi: généralement nuageux.

•

Régions de Sept-Iles, de Rimouski, de Baie-Comeau: ciel généralement clair. Venteux par moments. Quelques chutes de neige éparses cette nuit. Maximum 20. Aperçu pour vendredi: généralement ensoleillé.

•

Régions de la Gaspésie: Dégagement. Maximum 20 à 25. Aperçu pour vendredi: généralement ensoleillé.

Comment vous sentez-vous aujourd'hui?

PARTICIPACTION

En forme... la seule vraie façon de vivre.

il mousse pas, il pétille pas, on "arrose" ça avec le non effervescent.

Quand on s'amuse entre amis, quand on a le goût d'un petit boire vraiment rafraîchissant, après avoir dansé ou fait du sport, ou tout simplement quand on a envie de quelque chose de différent, on s'offre un bon cidre non effervescent. Il est toujours offert dans une bouteille verte, en formats de 26, 40 ou 80 onces. Le non effervescent froid ou sur glace, ça rafraîchit son homme . . . et sa femme aussi! On y va pour le plaisir!

L'ASSOCIATION DES FABRICANTS DE CIDRE DU QUÉBEC



on est québécois pur cidre!

L'Association des Fabricants de Cidre du Québec
C.P. 8, Station Bourassa, Montréal H2C 3E7
Faites-moi parvenir de la documentation gratuite sur les cidres du Québec.
NOM:
ADRESSE:
VILLE: CODE POSTAL:
DE 5-12-74



Eugene Forsey

La loi 22 n'est pas justifiée

OTTAWA (PC) — Selon le sénateur Eugene Forsey, dans la loi 22 seules les dispositions relatives à l'éducation peuvent être contestées sérieusement du point de vue constitutionnel.

Devant les membres du Canadian Club, mardi, le sénateur libéral a assuré que la législation imposant le français comme unique langue officielle au Québec semble généralement dans les limites de la juridiction du gouvernement provincial.

M. Forsey est reconnu comme expert en questions constitutionnelles. Il a exprimé le regret que la portée de la loi 22 soit si vaste, car elle semble avoir provoqué un durcissement des rapports entre anglophones et francophones au Québec. "J'ai remarqué ce phénomène même parmi mes propres amis, dit-il, et c'est ce qui m'effraie réellement."

Le sénateur a exposé que les Québécois de langue française avaient des raisons sérieuses de craindre d'être absorbés par l'ambiance surtout anglophone de l'Amérique du Nord, mais a ajouté que ces craintes ne justifiaient pas la loi 22.

M. Forsey a rappelé que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la loi de base au Canada, accorde aux commissions scolaires de vastes pouvoirs pour leur propre administration. Ces pouvoirs englobent la langue et aucune loi provinciale ne saurait s'immiscer dans ces droits.

Un autre aspect majeur de la loi 22 sur lequel M. Forsey a insisté, c'est que ce texte de législation est tellement vague dans certaines de ses sections que personne, en fait, ne sait exactement ce qu'il veut dire. Ce texte est truffé de clauses laissées à la discrétion des autorités, et il faudra l'imposition de règlements avant de pouvoir établir à quoi rime toute l'affaire, selon M. Forsey.

Certaines parties de la loi, par exemple la nécessité que les institutions éducatives comme les universités transigent leurs affaires en français, "semblent oppressantes pour les anglophones sans pourtant donner le moindre avantage aux francophones".

Le juge Anctil demande un examen public de sa réadmission à la pratique du droit

Après avoir eu de nombreux démêlés avec des avocats quand il siégeait à la Cour des sessions de la paix, le juge Jacques Anctil a maintenant des difficultés à se faire ré-inscrire au Barreau et demande que sa requête en réadmission à la pratique du droit fasse l'objet d'un examen public de la part de l'Ordre.

En prévision de sa mise à retraite qui entrait en vigueur le 1er octobre dernier, le juge Anctil soumettait dès le mois d'août une demande de ré-inscription au Barreau. Un mois plus tard, il recevait du directeur général du Barreau, Me Jacques Tisseur, un avis l'informant que le Comité de liaison du Barreau en matière criminelle avait signifié son opposition à sa requête. Le juge Anctil était cependant informé que cet avis du Comité de liaison n'était pas le dernier mot de l'affaire et qu'une audition en bonne et due forme de sa demande de réadmission serait étudiée par le Conseil de revision du Barreau à la mi-novembre.

Trois jours avant la date fixée pour l'audition, le greffier du Conseil, Me Jacques Forest, prévenait toutefois M. Anctil qu'il avait fait erreur en omettant d'assigner le Barreau de Montréal et qu'il devait en conséquence reporter l'audition de la cause du juge Anctil au 10 décembre.

Considérant que l'opposition à sa ré-inscription vient de membres du Barreau et voulant s'assurer que la décision prise par le Conseil de révision sera précédée d'un examen objectif et impartial, le juge Anctil a demandé hier au registraire du Barreau, Me Jacques Tisseur, que les séances au cours desquelles son cas sera étudié par le Conseil de révision soient publiques ou, du moins, ouvertes à des membres de la presse.

Parmi les avocats qui siègent au Comité de liaison du Barreau en matière criminelle, on retrouve plusieurs membres du Barreau avec lesquels le juge Anctil eut à traiter lorsqu'il siégeait à la Cour des sessions de la paix, en particulier des avocats de l'Assistance judiciaire, tels Mes Monique Dubreuil, Robert Forest et Bernard Lamarche, et des criminalistes bien connus, tels Me Michel Proulx, Rolland Blais, Serge Ménard. Deux avocats rattachés l'un à la police de la CUM, et l'autre à la Cour municipale, Mes Jacques Dagenais et Jules Allard, font aussi partie de ce comité du Barreau. Nous apprenons cependant que Me Dagenais n'était pas présent à la réunion où le Comité de liaison fut appelé à se prononcer sur la demande de ré-inscription du juge Anctil.

Rejoint à son bureau hier après-midi, le directeur général du Barreau, Me Jacques Tisseur, a confirmé avoir reçu la dernière requête du juge Anctil au sujet de la réunion du Conseil de révision qui doit avoir lieu le 10 décembre. Il a déclaré qu'il appartiendra au Conseil de révision de prendre une décision à ce sujet.

En vertu de la Loi du Barreau, toute audition dans des cas de ce genre a lieu à huis clos. Le Conseil de révision peut cependant décider, à la demande de l'intimé et avec le consentement de son client et de la personne qui se croit lésée, qu'il est d'intérêt public de laisser tomber le huis-clos.

Pelletier à Rabat

RABAT (AFP) — M. Gérard Pelletier, ministre canadien des Communications, est arrivé à Rabat pour une visite officielle de trois jours sur invitation de son homologue marocain, le général Omar El Alami.

M. Pelletier visitera plusieurs installations des télécommunications, notamment le complexe mécanographique de Rabat, une station terrestre de télécommunications par satellites ainsi que la station maritime du câble Casablanca-Penmarch France).

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
(cours collégial)
session d'hiver 1975

- Secteur général
- Collège reconnu d'intérêt public
- Collège mixte - résidence pour étudiants seulement.

PROGRAMMES OUVERTS:
1. Sciences de la santé
2. Sciences pures et appliquées
3. Lettres

DATE LIMITE: 15 décembre 1974

RENSEIGNEMENTS:
Bureau des Admissions
Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal H3T 1C1
Tél.: 342-1320 poste 255

RÉPONDEZ À L'APPEL!
DEVENEZ ENGAGÉ VOLONTAIRE

BIRKS
Servez-vous de notre pratique service d'achat par téléphone en composant, 392-2520 ou 392-2521
BIRKS JOAILLIERS

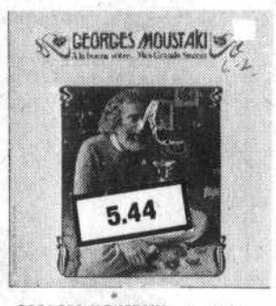
Pendants d'oreilles: diamants et or blanc
Rien n'est trop beau pour elle... Ils sont ravissants et gracieux ces pendants aux étoiles piquées de diamants. En or blanc 18 ct.
Illustration près du double de la grandeur réelle.
$1250.
BIRKS JOAILLIERS

MONTROSE
ESCOMPTES EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNÉE

VENTE DE DISQUES

MONTROSE
ESCOMPTES EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNÉE

Spéciaux des Fêtes



GEORGES MOUSTAKI - Le Metèque - Danse - Les Marchands - Il y avait un jardin - Je ne sais pas ou tu commences - Marche de Sacco et Vanzetti - Ma solitude - Les enfants d'hier - L'homme au coeur blessé - Ma liberté - La ligne droite - En méditerranée.
2393082



75006 - LÉO FERRÉ
Barclay - Prix sugg. 7.98



LOS CALCHAKIS - Les Flûtes indiennes Vol. 3 - OP-208 - Peregrino Roy - La Cocinerita - Cuculi - Chuqui - Vicunita - Kapullay - Sonkoy Canelazo Prix sugg mfg. 4.98



LES FLÛTES ROUMAINES VOL. 2 - OP-211 - Sirba Munteneasca - Balada Carpelui - Cintec de Leagan - Hora Bucurestiului - Hora de Virtuozitate - Birladeanca - Ardeleana. Prix sugg. mfg. 4.98



AR SKLOFEREIN - OP-248 - Gavotte à deux violons - Koster C'hoad - An Amzer Dremenet - An Dro - Gavotte ar menez - When I was single Prix sugg. mfg. 4.98



LES FLÛTES INDIENNES CALCHAKIS - OP-236 - Amanecer Andino - Dos Sikuris - Linda Cambita - Uskil - Zumampa - Manchay. Prix sugg. mfg. 4.98

VOX PRIX SUGG. DU MANUFACTURIER $3.49 — **2.66** LE DISQUE
STÉRÉO 12" MICROSILLON

56960 - BEETHOVEN - Symphony No. 6 "Pastorale" - Otto Klemperer
57810 - A CHOPIN RECITAL - Guiomar Novaes, Piano
57920 - CHOPIN - Mazurkas - Guiomar Novaes, Piano
58520 - GRIEG - Piano Concerto; FALLA - Gardens of Spain - Novaes
58940 - SCHUBERT - Impromptus Op. 90 & Op. 142 - Haebler
510.200 - SCHUBERT - Symphony in C "Great" - Perlea
510.220 - RIMSKY-KORSAKOV - Scheherazade - Perlea
510.380 - TCHAIKOVSKY - Symphony No. 5 - Hollreiser
510.420 - LISZT - Piano Concerti Nos. 1 & 2 - Brendel, Piano
510.710 - CHOPIN - Piano Concerto No. 1 - Novaes, Piano
510.770 - BACH - Italian Concerto, Toccata & Fugue, etc - Elsner, Harps.
510.790 - HAYDN/VIVALDI/BOCCHERINI - Works for Cello - Cassado
510.810 - DVORAK - "New World" Symphony - Hollreiser
510.930 - CHOPIN - Etudes, Op. 10 & 25 - Guiomar Novaes
511.010 - MOZART - Piano Concerti Nos. 19 & 20 - Ingrid Haebler
511.090 - BERLIOZ - Symphonie Fantastique - Perlea
511.110 - MOZART - Clarinet Concerto & Quintet - Jost Michaels
511.180 - ROSSINI - "William Tell" & other Overtures - Perlea
511.240 - BRAHMS - Hungarian Dances; DVORAK - Slavonic Dances - Perlea
511.310 - MENDELSSOHN - "Scotch", Symphony; Midsummer Night's Dream
511.440 - BACH - Toccata & Fugue, 6 Chorale Preludes, etc - Kraft, Organ
511.480 - VIVALDI - 4 Seasons - Biffoli; Accademici di Milano
511.540 - BACH - Violin Concerti - Lautenbacher & Vorholz
511.550 - WAGNER - Overtures & Preludes - Hollreizer
511.590 - LALO/ST. SAENS - Works for Violin - Rosand
511.970 - CHOPIN - Waltzes - Ingrid Haebler
512.260 - BRAHMS - Violin Concerto - Lautenbacher
512.330 - BACH - 2 and 3 Part inventions - Galling, Harpsichord
512.340 - LISZT - 8 Hungarian Rhapsodies - Vazsonyi, Piano
512.410 - BIZET - L'arlésienne; GRIEG - Peer Gynt - Perlea
512.510 - MOZART - "Jupiter" Symphony; HAYDN - "Surprise" Symphony
512.740 - MOZART - Requiem - Bader, Conductor
512.950 - CHOPIN - Nocturnes, Vol. I - Guiomar Novaes
512.960 - CHOPIN - Nocturnes, Vol. II - Guiomar Novaes
512.970 - ST. SAENS - Symphony No. 3, Op. 78 - Asma; Benzi
513.060 - BEETHOVEN - Piano Concerti Nos 2 & 3 - Wuehrer
513.070 - BEETHOVEN - Piano Concerto No. 1; Rondo - Wuehrer
513.080 - TCHAIKOVSKY/PAGANINI - Violin Concerti
513.100 - MOZART - Sym. No. 40 SCHUBERT - "Unfinished" Sym.
513.120 - VIVALDI - Concerti for Bassoon, Flute, Oboes, Clarinets
513.130 - PROKOFIEV - Sym. No. 1; Piano Conc. No. 3
513.180 - RED ARMY ENSEMBLE - Song of Volga Boatmen, Troika, etc.
513.190 - BEETHOVEN - Sym. No. 5; Leonore III - Klemperer
513.200 - STRAVINSKY - Rite of Spring - Horenstein
513.210 - SIBELUS - Symphony No. 2, Op. 43 - London Phil., Cameron
513.240 - DVORAK - Slavonic Dances Oo. 46 & 72 (Selections) - Perlea
513.260 - MARCHMUSIK - Deisenroth
513.280 - GYPSY MAGIC - Orchestra of Hungarian State Folk Ensemble
513.300 - BRAHMS - Symphony No. 3 - Bohm
513.320 - BACH - St. Matthew Passion (Selections)
513.370 - TCHAIKOVSKY - Piano Conc. NO. 1;
SCHUMANN - Piano Conc. - Richter
513.410 - BACH - Piano Conc. No. 1;
MOZART - Piano Conc. No. 20 - Richter
513.420 - CHOPIN - Piano Conc. No. 2 - Frugoni;
SCHUMANN - Piano Conc. - Novaes
513.430 - A SPANISH FIESTA - Carlos Montoya
514.040 - HANDEL - Water Music - Telemann Society
514.120 - MENDELSSOHN - Piano Concerti Nos. 1 & 2 - Kyriakou
514.190 - CHOPIN - Polonaises (Nos 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10) - Johannesen
515.040 - THE COSSACKS - Russian Songs - Harbarko
515.070 - RED ARMY ENSEMBLE - Kalinka, Snowflakes, etc.
515.080 - LOS INDIOS TABA-JARAS - Folk Songs of Latin America
515.110 - MOZART - Don giovanni (Excerpts) - Rosbaud
515.120 - MOZART - Marriage of Figaro (Excerpts) - Rosbaud
515.180 - WAGNER - Tristan & Osolde (Excerpts) - Wagner
515.170 - BIZET - Carmen (Excerpts) - Dervaux
516.160 - TCHAIKOVSKY/MENDELSSOHN - Violin Concerti - Distrahk
516.430 - BACH - Brandenburg Concerti - Gunter Kehr
515.440 - BACH - Brandenburg Concerti - Gunter Kehr
516.540 - SUPPE - 5 Overtures (Light Cavalry; Poet & Peasant, etc.) - Szoke
516.550 - STRAUSS - "Blue Danube", "Emperor" etc.
518.010 - BELLINI - Norma (Excerpts) - Vitalini, Conductor
518.030 - VERDI - Aida (Excerpts) - Brizio, Conductor
518.050 - VERDI - Otello (Excerpts) - Paoletti, Conductor
518.060 - MASSENET - Werther (Excerpts) - Sebastian, Cond.
518.070 - VERDI - Il Trovatore (Excerpts) - Brizio, Cond.
518.080 - DONIZETTI - L'Elisir d'Amore (Excerpts) - Vitalink, Cond.
518.090 - BELLINI - La Sonnambula (Excerpts) - Brizio, Cond.
518.110 - VERDI - Ballo in Maschera (Excerpts) - Brizio, Cond.
519.000 - ELVIRA MADIGAN - (Themes from Films);
MOZART - Piano Conc. in C; 3 VIVALDI Violin Conc.

turnabout PRIX SUGGÉRÉ DU MANUFACTURIER $3.98 — LE DISQUE **3.29**
12" MICROSILLON

TV 34002 - MOZART : Symphonies No. 25, 23, 20.
TV 34008 - SCHUBERT - Waltzes; German Dances; Valses Nobles.
TV 34009 - VIVALDI - Concerti for Piccolo, Viola d'amore & Lute.
TV 34010 - CORRETTE - Concerti & Sonates for Flute.
TV 34013 - MOZART - "Haffner" Serenade.
TV 34018 - BACH - "Goldberg" Variations.
TV 34018 - MONTEVERDI - "Combattimento di Tancredi e Clorinda".
TV 34023 - VIVALDI - Six Flute Concerti, Op. 10.
TV 34025 - VIVALDI - 4 Wind Concerti.
TV 34029 - VIVALDI - Gloria in D; **MOZART** - "Exultate" & "Benedictus".
TV 34032 - SCHONBERG - Verklarte Nacht; String Quarter No. 2.
TV 34039 - MOZART/WEBER - Bassoon Concerti.
TV 34040 - VIVALDI - Four Seasons!
TV 34044 - BACH - Brandenburg Concerti Nos. 1-3 †
TV 34045 - BACH - Brandenburg Concerti Nos. 4-6 †
TV 34049 - NIELSEN - Symphony No. 2 "Four Temperaments".
TV 34050 - NIELSEN - Symphony No. 4 "Inexlinguishable" †
TV 34051 - SCHOENBERG - Piano Conc.; Violin Conc.
TV 34056 - MOZART - "Posthorn" Serenade & "Serenata Notturna".
TV 34058 - MUSIC OF THE EARLY RENAISSANCE.
TV 34063 - MOZART - "Coronation" Mass & Vesperae Solemnes.
TV 34065 - BARTOK & STRAVINSKY - Piano Concerti.
TV 34068 - BRAHMS - Hungarian Dances.
TV 34071 - BACH - Cantalas Nos. 203 & 211.
TV 34078 - TELEMANN/VIVALDI/ROSETT I - Horn Concerti.
TV 34080 - MOZART - Piano Concerti Nos 17 & 19.
TV 34089 - CARISSIMI - "Jephte" & "Judicium Salominis" - Rilling.
TV 34091 - SIBELIUS - Quartet; **BERWALD** - Wuartet No. 2.
TV 34094 - BOCCHERINI - Quintets, Op. 13, No. 5 & Op. 47, No. 1.
TV 34095 - MOZART - Conc. No. 20; **BEETHOVEN** - Rondo - Brendel.
TV 34099 - MONTEVERDI & SCHUETZ - Magnificats - Rilling.
TV 34104 - HAYDN - Symphonies No. 31 & No. 59 - Rilling.
TV 4111-13 - MOZART - Magic Flute - Beecham (3 Records) †
TV 4114-16 - MOZART - The Marriage of Figaro - Busch (3 Records) †
TV 34124 - TELEMANN - "Pimpinone" - Ciannella & Wenk; Rilling.
TV 34127 - BACH - Cantatas Nos. 204 & 209 - Ewerhart.
TV 34129 - MOZART - Piano Concerti No. 25 & No. 27 - Brendel.
TV 34132 - MOZART/HAYDN - Organ Masses.
TV 34137 - FRENCH LUTE MUSIC - Schaeffer.
TV 34139 - BEETHOVEN - ½ ½ Diabelli" Variations - Brendel.
TV 34145 - RACHMANINOFF - Symphonic Dances & Vocalise - Dallas Sym.; Johanos.
TV 34147 - FAURE - Requiem - Martini, Conductor.
TV 34148 - BOIELDIEU - Concerti for Harp, for Piano.
TV 34153 - VIVALDI - Lute & Mandolin Concerti - Faerber.
TV 34158 - ROSSINI - Il Signor Bruschino - Gerelli, Cond.
TV 34164 - SCHUMANN - Papillons, Carnaval, Kinderscenen - Novaes.
TV 34165 - BRAHMS - Intermezzi, Ballades, "Handel" Var. - Klien.
TV 34167 - BARTOK - Allegro Barbaro, Rumanian Dances, etc. - Sandor.
TV 34170 - MENDELSSOHN - Piano Music - Kyriakou.
TV 34174 - MOZART - Mass in C Minor - Crossmann.
TV 34179 - STRAVINSKY - Oedipus Rex - Ancerl; Czech. Phil. †
TV 34184-85 - HAYDN - Creation - Horenstein (2 Records).
TV 34186 - MOZART - Violin Concerti Nos. 4 & 5 - Pauk.
TV 34188-91 - MOZART - The Complete Wind Concerti (4 Records).
TV 34195-99 - MUSIC FOR GUITAR, LUTE & MANDOLIN (5 Records).
TV 34203 - PAGANINI - Violin Concerti Nos. 1 & 2 - Gitlis.
TV 34205-09 - BEETHOVEN - 5 Piano Concerti, etc. - Brendel (5 Records).
TV 34213-14 - MOZART - Complete Masonic Music - Maag (2 Records).
TV 34217 - NIELSEN - Quartet No. 4; **HOLMBOE** - Quarter No. 8.
TV 34219 - BACH - Triple Concerto; B Minar Suite.
TV 34222 - BOIELDIEU - Ma Tante Aurore.
TV 34224-25 - LISZT - Piano Music - Kentner (2 Records).
TV 34231 - SCHUETZ - Easter Oratorio - Grischkat.
TV 34233 - MOAART - Concerto, K. 482; Rondo - Brendel.
TV 34236 - VIVALDI/LEO/TARTINI - Concerti for Cello & Strings.
TV 34240 - MOZART - Symphonies No. 31 "Paris", No. 32 & No. 34.
TV 34242 - BEETHOVEN - Sonatas No. 14*, No. 21 & No. 26*.
TV 34244 - HAYDN/AUFFMANN/BRIXI - Organ Concerti.
TV 34245 - MENDELSSOHN - Songs Without Words - Novaes.
TV 34247 - GRANADOS - Goyescas - Kyriakou.
TV 34290-94 - BACH - Complete Concerti (Except Brandengurgs) (5 Rec)
TV 34295-99 - BAROQUE & CLASSICAL TRUMPET (5 Records)
TV 34302 - MAHLER - Kindertotenlieder - Rosbaud
TV 34304 - BAROQUE BASSOON WORKS - Zukerman
TV 34306 - WEBER & DANZI - Cello Works - Blees
TV 34310 - LISZT - Solo Piano - Kentner
TV 34312 - MOZART - 3 Harpsichord Concerti, K. 107a, b & c
TV 34313 - MOZART - Piano Concerti Nos. 5 & 9 - Frankl
TV 34314 - MOZART - 6 Sonatas for Flute & Harpsichord
TV 34315 - SCHOENBERG - "Pierrot Lunaire"
TV 34322 - PAGANINI - Guitar Qt. No. 2; Terzetto Concertante
TV 34323 - HANDEL - Water Music - Kober
TV-S 34326 - MOZART - Piano Concerti No. 6 & No. 8 - Galling
TV-S 34332/33 - MAHLER - Symphony No. 9 - Horenstein (2 Records)
V 34334-38 - SCHUBERT - All the Syms.; 2 Ital. Over. (5 Records)
TV-S 34339 - MOZART - Symphonies No. 38 "Prague" & No. 39
TV-S 34340 - MOZART - Symphonies No. 35 "Haffner" & No. 36 "Linz"
TV 4344 - FURTWAENGLER COND. BEETHOVEN - Sym. No. 4 & Coriolan Over. (Mono)
TV 4346/47 - FURTWAENGLER COND. BEETHOVEN - Sym. No. 9; Haydn Var. (Mono) (2 Rec.)
TV-S 34348 - HUMMEL - Piano Conc.; Bassoon Conc. Rondo for Piano
TV-S 34355 - MAHLER - Symphony No. 1 "Titan" - Horenstein
TV-S 34356 - BRUCKNER - Symphony No. 9 - Horenstein
TV-S 34357/58 - BRUCKNER - Symphony No. 8 Horenstein (2 Records)
TV-S 34360 - SVIATOSLAV RICHTER plays Debussy: Preludes Book II
TV-S 34366 - SOLER - Keyboard Sonatas - Sebestyen
TV-S 34368 - BEETHOVEN - Ruins of Athens; King Stephan - Schonzeler
TV-S 34369 - BACH - Works for Harpsichord Solo - Sebestyen
TV-S 34371 - BEETHOVEN - The Creatures of Prometheus - Schonzeler
TV-S 34373 - MOZART - The 2 Cassations - Sacher
TV-S 34378 - SCHOENBERG - Piano Works Op. 11, 19, 33a b, 23, 25
TV-S 34383 - STRAVINSKY - Petrouchka - Circus Polka - Ansermet
TV-S 34384 - STRAVINSKY - Rite of Spring - Ansermet
TV-S 34392 - BEETHOVEN - Sonata No. 29 "Hammerklavier" - Brendel
TV-S 34393 - BEETHOVEN - Sonatas Nos. 31 & 32 - Brendel
TV-S 34394 - BEETHOVEN - Sonatas Nos. 17 & 21 - Brendel
TV-S 34395 - BEETHOVEN - Sonatas Nos. 23, 26 & 27 - Brendel
TV-S 34396 - BEETHOVEN - Sonatas Nos. 12, 14 & 8 - Brendel
TV-S 34397 - RAVEL - Valses nobles; Gaspard de la Nuit - Simon
TV-S 34401 - BEETHOVEN - Piano Concerto No. 4; 32 Vars. - Brendel
TV-S 3442 - BEETHOVEN - Piano Concerto No. 5; G Minor Fantasy
TV-S 34404 - GRIEG - Holberg; **SIBELIUS** - Rakastava; **ELGAR** - Serenade
TV-S 34409 - BEETHOVEN - Wellington; Ritterballett; Jena
TV-S 34411 - BEETHOVEN - Archduke Trio - Casals, Vegh, Horszowski
TV-S 34414 - LISZT - Harmonies Poetiques & Religieuses - Brendel
TV-S 34415 - BRUCKNER - Symphony No. 2 - Reichert
TV-S 34416 - MOZART - Sin. Conc., K. 297b; Divertimento, K. 251
TV-S 34417 - MOZART - 2 Divertimentos, K. 439b, 2/4; 6 Notturni K. 436
TV-S 34418 - HAYDN - Sin. Conc., Op. 84; 2 Ltra Concerti
TV-S 34419 - BRAHMS - Piano Concerto No. 2 - Backhaus
TV-S 34423 - LALO ST. SAENS - Piano Concerti - Frugoni
TV 4425 - MAHLER - Symphony No. 4 - Mengelberg (Mono)
TV-S 34430 - BACH - Lute Suite No. 3; Viola Pomposa Suite No. 6
TV-S 34431 - JOSQUIN - Missa Pange Lingua; DE LA RUE: Requiem
TV-S 34432 - SCHUMANN - Carnaval; Fantasia - Simon
TV-S 34434 - SCARLATTI - 16 Harpsichord Sonatas - Payne
TV-S 34435 - RAMEAU - "ZORDASTRE" (Excerpts) - Kapp
TV-S 34437 - JOSQUIN - Missa de Beata Virgine - Dossoff; Boepple
TV-S 3444 - LISZT - Spanish, Rumanian Rhaps.; Conc. Pathétique
TV-S 34448 - HANDEL - Harpsichord Music; Aylesforder Pieces etc.
TV-S 34450 - MOZART - Requiem, K. 626 - Horenstein
TV-S 34451 - BACH - Musical Offering - Munchner Ensemble
TV-S 34453-56 - BRAHMS - All the Orchestral Music - Sawallisch (4 Rec.)
TV-S 34460 - CHOPIN - 4 Scherzi; MENDELSSOHN - Variations Ser - Simon
TV-S 34464 - BEETHOVEN - Piano Concerto No. 1; Rondo - Brendel
TV-S 34473 - CHOPIN - Piano Concerto No. 1; Andante Spianato
TV-S 34474 - SCHUBERT - Symphonies Nos 5 & 6 - Maag
TV 4478 - SCHUBERT - Symphony No. 8; BEETHOVEN - Symphony No. 5 - Furtwangler (Mono)
TV-S 34481 - SCHUBERT - Impromptus. Op. 90 & 142 - Brendel
TV-S 34483 - BARTOK - Viola Conc.; Piano Conc. No. 3 - Koch; Sandor

Spéciaux des Fêtes



Le dernier Léo Ferré
Et . . . Basta !
Barclay
80184



LOS CHACOS - Vol. 4 - Des andes A J.S. BACH
Mariposa - Polonaise - sicuris No. 2 - Choral - (B.W.V. 659) Altiplano - Roudeau - cent boliviен - Sicilienne - Andante - menuet - Badinerie
Barclay - voyage - 40051 -
prix sugg. Mfg. 4.98



LES CHIBOUKIS - Vol. I - FA-39410
Prix sugg. mfg. 3.98



POUR NOUS LES PETITS - Cendrillon - le chat botte - le petit chaperon rouge - blanche neige - PTN 11903 - Prix sugg. mfg. 3.98



75012 - JACQUES BREL - Amsterdam - Barclay - Prix sugg. 7.98



75003 - JEAN-PIERRE FERLAND - Barclay - Prix sugg. 7.98



PATOF LE ROI DES CLOWNS - PATOF LE ROI DES CLOWNS** Patof en Russie - Patof chez les esquimaux - ballade pour un clown - Patof chez les coupeurs de têtes - le cirque de Russie - Pif pot patof - Patof dans la baleine - Patof blue - Patof chez les cowboys - PTN 11904 - Prix sugg. mfg. 3.98



PICOTINE - On m'appelle Picotine - Mandarine, fleur de soleil - Je suis poupée de chiffon - Boîte a toujours - Les chevaux de bois - La ballade de Pierrot - Le bout du monde (1ère partie) Le bout du monde (2ème partie) le bout du monde (3ème partie) - La girouette - Dans le coeur du prince des vents - Les tapis volants. FA-39401 -
Prix sugg. mfg. 3.98



CONTES POUR LES AMIS DE STEPHANIE - de Philippe Codercch - racontes aux enfants par Daniele Delorme et Yves Robert - Arion - OP.104 - Prix sugg. mfg. 2.98



CHANSONS POUR LES TOUT PETITS par Marion Gille - La poule grise - le bal des souris - la chèvre - le grand lustucru - dors le petit - le chat a Jeannette etc. etc. etc. Arion OP.103 - Prix sugg. Mfg. 2.98



LA BÊTE QUI MANGEAUT LES JOUETS - Un conte merveilleux de Paul Gilson - racconte aux enfants par Francois Perier - musique de Jean Wiener - orchestre de chambre de L'OTF sous la direction de ANDRÉ GIRARD rion - OP.106 - Prix sugg. mfg. 2.98



AU JARDIN DE PIERROT - Vol. 2 - Le jardin de Pierrot - Marie, petite Marie - Herisson - dans les pots - At-choum - le petit indien Tam-Tam - Thème folklorique chanté - Joli oiseau de nuit - La ronde des rondes - Ferme tes jolis yeux - Berceuse (Mozart) un enfant - Berceuse (Brahms) Au jardin de Pierrot (thème folklorique) PTN 11902 -
Prix sugg. mfg. 3.98

VALABLE JUSQU'AU 14 DÉC.

LE MAGASIN EST OUVERT DU LUNDI AU MERCREDI JUSQU'À 6H. JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9H. SAMEDI JUSQU'À 5H.

COMMANDES POSTALES
A) PAYABLE À L'AVANCE PAR CHÈQUE OU MANDAT
1. Valeur de disques 2. 8% de taxe 3. 50¢ frais maximum de 1 à 3 disques y compris frais de timbres et emballages.
B) C.O.D. PAYABLE SUR LIVRAISONS
1. Valeur de disques 2. 8% de taxe 3. 50¢ frais minimum pour 1 à 3 disques y compris frais de timbres et emballages 4. Frais de collection du facteur: 50¢ jusqu'à Valeur de $10.00 et $1.00 pour valeur de $10.00 et plus.

CENTRE DU DISQUE
MONTROSE
3162 EST, rue BELANGER, MONTRÉAL 408 Tél.: 729-2831

échos de l'Assemblée

par Gilles Lesage

Un transfert de ministère?

QUEBEC — Le ministre des Affaires culturelles n'a pas voulu dire hier à l'Assemblée nationale où en est rendu le projet de transfert à son propre ministère des activités socio-culturelles qui sont présentement sous l'égide du Haut-commissariat à la Jeunesse et du ministère de l'Education.

Interrogé par le député péquiste Marcel Léger, M. Denis Hardy a simplement répondu que la question est encore en discussion au conseil des ministres. Il ajoute qu'il n'a en rien renoncé aux principes qu'il a déjà énoncés en faveur de ce transfert — auquel s'oppose fermement le ministre responsable du haut-commissariat, M. Paul Phaneuf — mais que la décision finale relève du Cabinet. "Dans le processus normal de nos institutions parlementaires, le conseil des ministres prend une décision et quand elle est prise, on l'annonce à la Chambre, mais on ne fait pas la discussion en Chambre".

Le député de Lafontaine est revenu à la charge, tentant de savoir ce qu'il en est exactement du projet de ministère des Loisirs, auquel le secteur socio-culturel serait intégré. Mais ni M. Hardy, ni M. Phaneuf n'a relevé le gant et la Chambre est passée à autre chose.

Contribution des bénéficiaires

Un projet de règlement portant sur la contribution des bénéficiaires de services de santé et de services sociaux fait présentement l'objet de consultations de la part du ministère des Affaires sociales.

C'est ce que le titulaire, M. Claude Forget, a reconnu hier, en réponse à une question de M. Marc-André Bédard, député péquiste de Chicoutimi. Mais il n'a pas l'intention de le faire étudier par une commission parlementaire avant sa promulgation dans la Gazette officielle.

"Etant donné la variété des groupes et des intérêts représentés, ajoute le ministre, il semble que les efforts faits par le ministère seront suffisants pour s'assurer que le projet qui a déjà fait l'objet de discussions publiques sera conforme dans sa version finale aux voeux exprimés de part et d'autre."

Il y a quelques mois, un projet semblable avait dû être ajourné, à la suite de pressions publiques.

Règlement sur la pollution de l'air

Le ministre responsable de la qualité de l'environnement semble douter des statistiques publiées par le Conseil économique du Canada et selon lesquelles Montréal vient au dernier rang des grandes villes canadiennes quant à la pollution atmosphérique. "La situation n'est pas aussi dramatique qu'on voudrait le prétendre", dit le Dr Victor Goldbloom.

Il y a toutefois des raisons à ce diagnostic sévère, reconnait le ministre. De toutes les grandes villes, Montréal est celle qui compte la plus forte concentration d'industries; il y a en plus des carrières en plein centre d'un secteur résidentiel, et six raffineries dans l'est de la ville.

Ceci dit, M. Goldbloom estime que la situation s'améliore d'année en année, à coups de millions, "dépensés par d'autres que les contribuables", et que le gouvernement et la CUM font "un effort soutenu et sincère".

Ainsi, le gouvernement publiera bientôt le règlement sur la pollution atmosphérique en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement. D'autre part, une équipe universitaire fait présentement enquête sur les effets de la pollution de l'air sur la santé. Dans quelques mois, dit le ministre, nous saurons avec certitude si vraiment la santé des gens est en danger ou non.

L'expulsion des cinéastes

Ce n'est pas le ministre des Affaires culturelles, mais bien celui de la Justice, qui a donné ordre que les cinéastes soient expulsés lundi soir des locaux du Bureau de surveillance du cinéma, qu'ils occupaient depuis douze jours.

C'est ce que MM. Denis Hardy et Jérôme Choquette ont fait savoir hier aux députés, en invoquant une question de privilège.

"Je tiens à dire, a lancé le ministre des Affaires culturelles, que la responsabilité du maintien de l'ordre public et du respect de la loi appartient jusqu'à nouvel ordre au ministre de la Justice. Je pense que, jusqu'ici, ce dernier a démontré qu'il était totalement en mesure d'assumer ses responsabilités et qu'il n'a pas besoin d'intervention de qui que ce soit."

Sur ce, le ministre de la Justice se lève à son tour et révèle que c'est lui qui a donné les ordres. "J'ai pensé que ce n'était pas une méthode admissible, acceptable ou légale de faire pression sur le gouvernement."

Hors de la Chambre, M. Hardy a souligné qu'il respecte la compétence de son collègue de la Justice. Quant à lui, il ne jugeait pas nécessaire de faire intervenir la police tant que l'occupation n'entravait pas la distribution des films. Or il n'avait reçu lundi que quelques demandes d'intervention et la situation n'était pas dramatique.

Sur un tout autre sujet, M. Hardy se propose de faire une mise au point ces jours-ci sur le dossier noir de l'édition, tel que soulevé par Le Devoir récemment. Selon lui, les faits relatés ne sont pas conformes aux faits et il se fait fort de le prouver.

La maison des Soeurs Grises

Le ministère des Affaires culturelles ne semble pas disposé à donner son accord à la démolition de la maison-mère des Soeurs grises, boulevard Dorchester à Montréal, pour faire place à un vaste ensemble immobilier.

M. Denis Hardy a rappelé hier qu'en vertu de l'avis qu'il a signé il y a quelques semaines, l'ensemble de cette propriété est "surprotégé" et que le ministère utilisera tous les moyens légaux à sa disposition pour qu'on ne touche pas à la moindre parcelle sans une autorisation expresse. La chapelle de cette maison est classée monument historique et l'interdiction d'y toucher affecte aussi bien les Soeurs grises qu'un acquéreur éventuel. Tout est mis en oeuvre, ajoute-t-il, pour éviter l'irréparable.

Le ministre verrait d'un bon oeil, semble-t-il, que l'immeuble historique soit transformé, et non démoli, en une grande auberge comme il en existe en Europe, à la condition que ce changement n'affecte pas son caractère historique. Mais il refuse de se prononcer là-dessus pour l'instant.

Duvalier joue sa réputation

Tout en se refusant à accorder son entière confiance au président Duvalier, ainsi qu'un journaliste de Sherbrooke le lui aurait fait dire, le ministre de l'Immigration n'en estime pas moins que le dictateur d'Haïti "joue la réputation de son pays en s'engageant publiquement"; et une telle offre l'impressionne.

M. Duvalier aurait assuré la sécurité aux Haïtiens menacés de déportation du Canada, dans une entrevue au journaliste Claude Lavergne, de Montréal.

M. Jean Bienvenue commente ainsi: "Je ne porte pas de jugement, je n'y étais pas, mais l'offre de surveillance inédite par des missions pouvant se rendre en Haïti sans date précise représente quand même quelque chose et ne ferait que confirmer ce que les Nations Unies elles-mêmes ont découvert."

Le ministre ajoute qu'il n'a jamais accordé une foi entière aux engagements pris par M. Duvalier, ainsi qu'on lui en a prêté le propos à Sherbrooke. Il nie par ailleurs que, après quelques feintes, Québec ait fermé le dossier des Haïtiens.

Parlant devant la Croix-Rouge de Québec, en soirée, M. Bienvenue estime toujours qu'Ottawa a agi au mieux dans cette affaire; mais il a l'intention de poursuivre ses "pressions morales pour que les décisions des magistrats soient empreintes d'humanisme à l'analyse individuelle des cas."

Le ministre se demande ouvertement si le Québec est disposé à accepter de se transformer en société multiraciale, notant qu'il faut du "discernement" en cette matière et qu'une société qui accepte le multi-racisme trop au-delà d'une certaine norme fera face à des tensions sociales dangereuses. "Le danger existe, dit M. Bienvenue, que certains veuillent profiter de la grande magnanimité de notre pays pour la transformer en un colonialisme de la moralité."

HEC

Cours de publicité offert par l'École des Hautes Études Commerciales et le Publicité-Club de Montréal

Le cours comprend 14 séances d'étude, à raison de 1 par semaine, le mardi, de 18h à 20h.

Les séances débutent le 7 janvier 1975. Elles se termineront par une session de travaux pratiques en atelier. Un professeur attitré et trois autres spécialistes se partageront l'organisation du programme et la direction des séances.

Il est à noter que ce cours s'inscrit dans le cadre du Certificat en Sciences Administratives (CSA), option Gestion publicitaire, et qu'il procure deux crédits.

Critères d'admission. Ce cours s'adresse à toute personne déjà engagée dans un secteur quelconque de l'industrie, du commerce, des services publics ou de la publicité.

Programme. Tous les aspects de la publicité y sont traités. Les agences de publicité, la conception et la réalisation, le choix des media, la recherche, les aspects légaux, etc. Le cours portera sur l'étude des problèmes de l'entreprise dans l'élaboration d'une stratégie publicitaire et l'utilisation des techniques de promotion et de recherche.

Méthode pédagogique. Les professeurs feront appel à différentes techniques modernes impliquant la participation active des étudiants. Au besoin, on utilisera l'audio-visuel. Lors de la dernière journée consacrée à l'étude d'un cas pratique, les étudiants auront l'occasion de créer une campagne de publicité. Cette dernière séance prendra la forme d'ateliers de travail.

Endroit. Les cours auront lieu à l'École des Hautes Études Commerciales, 5255, avenue Decelles, Montréal.

Inscription. S'inscrire le plus tôt possible avant le 7 janvier. Les frais d'inscription sont de $70.00 et ils sont déductibles pour fins d'impôt sur le revenu. Un chèque ou mandat doit accompagner la formule d'inscription. Pour en savoir davantage ou pour obtenir le prospectus, veuillez écrire au:

Centre de formation et de perfectionnement en administration,
Service de l'éducation des adultes,
École des Hautes Études Commerciales
5255, avenue Decelles
Montréal Qué.
ou téléphoner à: **343-4440.**

Bellemare veut vider l'affaire Boutin

QUEBEC (par Gilles Lesage) — Ainsi qu'il l'avait promis lors de la campagne électorale qui l'a élu député de Johnson, en août dernier, M. Maurice Bellemare veut faire toute la lumière sur la démission de son prédécesseur, Me Jean-Claude Boutin.

Dans un premier temps le chef de l'Union nationale demande qu'à l'avenir, un député mis en accusation par l'un de ses collègues ne puisse éviter le jugement de ses pairs, ainsi que M. Boutin l'a fait en démissionnant.

Accusé d'être inhabile et indigne de siéger parce qu'il aurait accepté des mandats du ministère de la Justice alors même qu'il était député, Me Boutin a préféré en effet recourir à une élection partielle plutôt que de permettre à l'Assemblée nationale de faire enquête, ainsi que l'avait demandé le leader parlementaire de l'Opposition. Me Robert Burns, en se prévalant du règlement de l'Assemblée.

Au moment où la Chambre étudiait hier la motion de M. Bellemare, le député péquiste de Maisonneuve y a fait ajouter qu'un député mis en accusation ne pourrait éviter le jugement de ses pairs "sous prétexte qu'il n'est pas de la compétence de l'Assemblée nationale de connaître de telles accusations".

Ce n'est que mercredi prochain que l'Assemblée disposera de la motion de M. Bellemare telle qu'amendée par M. Burns. Mais déjà, plusieurs députés libéraux se sont prononcés contre cette initiative, de telle sorte qu'elle sera facilement battue par la forte majorité ministérielle.

Selon M. Bellemare, le gouvernement a porté atteinte, en évitant le jugement de ses pairs à Me Boutin, "à l'autorité sacrée de l'Assemblée nationale et s'est rendu coupable d'un mépris complet des traditions de la démocratie parlementaire".

Il rappelle l'incident Yves Gabins-René Hamel, survenu il y a dix ans, alors que le député de Trois-Rivières avait été suspendu, n'ayant pu prouver son accusation contre le ministre de la Justice du temps. "Pourquoi en 1974 a-t-on écourté la procédure normale qui devant s'appliquer dans un pareil cas? Avait-on quelque chose à cacher? De qui avions-nous peur? S'il suffit de démissionner de son poste de député pour échapper au jugement de ses pairs et revenir siéger après une élection partielle, il n'y a plus rien à comprendre. C'est une imunité intolérable aux membres de cette Chambre et au peuple qu'ils représentent. La justice n'est pas affaire de vote populaire ou de sondages de popularité", dit M. Bellemare.

A moins de vouloir revenir au "mob rule", poursuit l'ex-ministre unioniste du Travail, "la morale a des exigences qu'il faut respecter"; il n'appartient pas à une foule de se substituer à la magistrature, ni aux électeurs d'un comté de remplacer l'autorité suprême de l'Assemblée nationale.

Me Boutin ayant rejeté le blâme de sa "culpabilité technique" sur les ordinateurs, son successeur se demande quelle est "la véritable étendue de cette pratique répréhensible, non seulement par le ministère de la Justice mais aussi par les autres ministères".

Résumant le sentiment des ministériels, le whip en chef, M. Louis-Philippe Lacroix, raille M. Bellemare: "Quand le diable se fit vieux, il se fit moine." A son avis, il s'agit de "peccadilles" et les députés devraient cesser de se chercher des poux!

Six projets de loi franchissent l'étape de la deuxième lecture

QUEBEC (PC) — Un climat exceptionnellement serein a permis, mardi soir, à l'Assemblée nationale, l'adoption de six projets de loi en deuxième lecture.

Cette adoption massive de textes de loi aura pour effet de dégarnir le menu législatif et de laisser planer dans l'esprit des députés l'espoir de vacances plus hâtives à l'occasion des Fêtes.

Le plus important de ces six projets de loi a été présenté par le ministre du Tourisme, M. Claude Simard, et vise à réglementer les agences de voyage au Québec.

Dans son intervention, M. Simard a rappelé qu'il s'agissait de la première législation de ce genre en Amérique du Nord.

"En proposant cette loi, nous nous préoccupons de la protection des touristes et des consommateurs chez nous, a dit M. Simard. Nous espérons que cette loi rendra impossibles les aventures vécues par certains de nos concitoyens dans le passé, qui se retrouvaient seuls sur une rive inconnue, sans aucun moyen de transport à leur disposition, après avoir payé un voyage organisé".

Pour sa part, le porte-parole du Parti québécois et député de Saint-Jacques, M. Claude Charron, en dépit de certaines réserves, a estimé que "cette loi constitue un bon pas dans le développement de l'industrie touristique québécoise".

Quant au député unioniste de Johnson, M. Maurice Bellemare, il a tenu à "féliciter très sincèrement le ministre pour ce projet de loi".

Le ministre de la Fonction publique, M. Oswald Parent, n'a eu aucune difficulté à faire adopter en deuxième lecture trois projets de loi qui modifient le régime de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Très techniques, ces projets de loi sont la loi modifiant le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (loi no 61), et la loi modifiant le régime des enseignants (loi 63).

M. Parent a aisément convaincu les membres de l'opposition de l'à-propos de ces projets de loi en précisant que les principaux intéressés, fonctionnaires et enseignants, s'étaient montrés favorables aux modifications apportées à leur régime de retraite.

A titre de ministre d'Etat aux Finances, M. Parent a également présenté un projet de loi numéroté 56 et intitulé loi modifiant la loi de la curatelle publique et la loi de la protection du malade mental.

Ce projet de loi, selon les explications apportées par le ministre, permettra au curateur public de prendre en charge les biens et le patrimoine d'une personne lorsque cette personne met en danger ses biens à cause d'une maladie mentale.

Le curateur pourra intervenir seulement si l'état maladif de la personne a été établi par un certificat médical, et l'intervention se fera par le biais d'une requête à un juge. Jamais il ne pourra intervenir de sa propre autorité, a précisé M. Parent.

Enfin, le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, avait réussi, en début de soirée, à faire adopter unanimement son projet de loi 64, la loi modifiant le régime des rentes du Québec.

L'Opération-Renouveau

C'est à un véritable barrage de l'Opération-Renouveau dans les écoles secondaires que s'est livré le Conseil scolaire de l'île de Montréal, lundi soir, en refusant d'approuver le budget de huit des neuf projets de "rattrapage en milieu défavorisé" que lui présentait la Commission des écoles catholiques de Montréal.

L'Opération-Renouveau, qui permet à la CECM de mettre des ressources spéciales à la disposition de ses écoles situées en zone grise, fonctionne déjà depuis de nombreuses années au niveau élémentaire; mais elle a été constamment en butte aux critiques qui ne voient là qu'une panacée évitant de mettre en cause un système scolaire qui serait lui-même le principal facteur de "défavorisation" des enfants.

La CECM s'apprêtait à lancer un programme analogue, cette année, dans quelques-unes de ses écoles polyvalentes et elle avait prévu un budget de $142,000 à cet effet. C'est celui-ci que le Conseil de l'île a refusé d'entériner sauf dans un cas, pour un projet impliquant la participation des parents, à l'école Charles-Lemoyne.

Le Conseil de l'île a cependant décidé de mettre une somme supplémentaire de $50,000 à la disposition de la CECM pour qu'elle poursuive

HMH Éditions Hurtubise - HMH, 380 ouest, rue Craig, Montréal H2Y 1J9/Tél.: 849-6381

Centenaire de
Olivar Asselin

Deux rééditions à ne pas manquer

L'oeuvre de l'abbé Groulx

précédé de

"L'éloge de l'abbé Groulx" par Jean Éthier-Blais

Fernand Dumont a écrit dans Le Devoir que c'était l'ouvrage le plus important d'Olivar Asselin

Collection Reconnaissances — $3.95

Trois textes sur la liberté

Cet ouvrage constitue la somme de la pensée d'Asselin sur ce qui fut la passion de sa vie: la liberté. Il mis toute son énergie à lutter contre tous les despotismes, contre tous les abus de pouvoir. Les 3 textes sont les suivants: *L'Action Catholique, les évêques et la guerre* — *les évêques et la propagande de L'Action Catholique* — *Pourquoi je m'enrôle.*

Collection Reconnaissances — $1.50

IMPORTÉ DE FRANCE
(S.A.Q. 447-G)

Noblesse du blanc





Pourquoi pas Paarl?

Paarl Brandy cinq étoiles (110-A) 10 oz. $2.50; (110-B) 25 oz. $5.80; (110-C) 40 oz. $9.10.
Paarl Riesling (536-G) $2.80.
Paarl Pétillant Rosé (536-H) $2.45.



La perle des bons vins pas chers.



Un maire de banlieue pourrait être élu président de la CUM

par Bernard Descôteaux

La présidence du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal pourrait être occupée au cours des quatre prochaines années par un maire des villes de banlieue, en l'occurrence le maire d'Outremont, M. Pierre Desmarais II.

Les élections aux postes de président et de vice-président du comité exécutif de la CUM auront lieu lundi prochain, lors d'une assemblée spéciale du conseil de cet organisme, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Montréal. Sont membres du conseil les 55 conseillers municipaux de Montréal, le maire de Montréal et les 28 maires des villes de banlieue membres de la CUM. Le comité exécutif de la communauté comprend 12 membres.

Sept de ces membres sont les sept membres du comité exécutif de la Ville de Montréal qui y siègent d'office. Les cinq autres sont élus par les villes de banlieue regroupées par secteur. Dans ce cas-ci, il s'agit des maires Pierre Desmarais II, d'Outremont, Marcel Laurin, de Ville Saint-Laurent, A. Clark Graham, de Baie-d'Urfé, R.J.P. Dawson, de Mont-Royal, et Bernard Benoît, de Pointe-aux-Trembles. Les représentants de Montréal ne seront connus que ce soir, lors de la composition du comité exécutif de cette ville.

La présidence et la vice-présidence du comité exécutif constituent les deux seuls postes électifs. Depuis 1972, ils étaient occupés respectivement par M. Lawrence Hanigan de Montréal, et Pierre Desmarais II.

Des rumeurs veulent que M. Desmarais se porte candidat à la présidence du comité exécutif de la CUM. Interrogé, celui-ci ne nie pas ces rumeurs, et affirme être disponible pour occuper tout poste. Il nous confirme également l'existence d'un "gentlemen agreement" voulant qu'il y ait alternance à la présidence de l'exécutif entre un représentant de Montréal et un représentant des banlieues Cette entente de bonne foi aurait été établie lors des élections de 1972, et elle veut en conséquence que le poste de vice-président soit aussi occupé en alternance par un représentant de Montréal et des banlieues.

Pour l'instant, M. Desmarais croit qu'il est trop tôt pour faire connaître sa décision, et veut attendre la tenue d'une réunion de la Conférence des maires de banlieue pour consulter ses collègues des autres villes. La candidature de M. Desmarais, ou d'un autre maire de banlieue, serait logique. Toutefois, l'administration du maire Jean Drapeau n'entendrait pas respecter ce principe de l'alternance puisque l'actuel président de l'exécutif, M. Lawrence Hanigan, a annoncé son intention d'être à nouveau candidat, et ce depuis un bon moment.

L'éventualité de ces deux candidatures risque encore une fois de cristalliser l'opposition entre Montréal et les banlieues à la CUM puisqu'il est évident que les 36 conseillers du Parti civique se rangeront derrière la candidature de M. Hanigan et que les 28 maires de banlieues feront de même en appuyant la candidature de l'un des leurs.

La règle de la double majorité s'appliquant dans le cas de cette élection, à savoir une majorité à la fois à Montréal et dans le camp des villes de banlieues, il pourrait en résulter une impasse. A moins d'entente, s'est le ministre des Affaires municipales qui serait appelé à nommer le président et le vice-président du comité exécutif de la Communauté.



Pierre Desmarais II

Le rôle d'évaluation augmenté rend craintifs les Lavallois

Des pourparlers "extrêmement positifs" entrepris depuis plusieurs mois entre les autorités municipales de Laval et les pouvoirs publics, à Québec, permettront peut-être d'éviter une hausse de taxes dans le prochain budget attendu lundi prochain.

En effet, les habitants de la ville verront s'accroître substantiellement leurs charges fiscales à compter du 1er janvier prochain, vu l'augmentation de la valeur immobilière — en moyenne 13% — annoncée mardi par le directeur des services d'évaluation de Laval, M. Yves Lachapelle.

L'augmentation de la valeur immobilière fut déterminée conformément à la nouvelle loi provinciale, sur les ventes de 6,165 propriétés au cours des années 1972, 1973, et du premier semestre de la présente année. Ces ventes marquent une hausse de $144 millions environ, auquel on a ajouté la valeur de $65 millions attachée aux nouvelles propriétés inscrites au rôle d'évaluation de l'année dernière.

Ainsi, le trésor municipal percevra des impôts municipaux et scolaires sur une somme totale de $1,247,537,050, comparativement à $1,037,933,640 inscrits au rôle de 1974. Le même taux de taxes se traduira donc par des rentrées fiscales additionnelles.

Cependant, Laval s'apprête à déposer son budget le 12 décembre. Si le taux de taxe était lui-même augmenté, les propriétaires fonciers, et les locataires par le truchement de leur loyer mensuel, verraient leurs charges fiscales augmenter une deuxième fois.

En tenant compte de ces facteurs, le maire Lucien Paiement s'est dit confiant hier que les pourparlers entrepris avec le ministre des Affaires municipales M. Victor Goldbloom, et son collègue des Finances, M. Raymond Garneau, pourront déboucher sur un appui financier des pouvoirs publics. Au seul poste des transports en commun, par exemple, Laval doit pouvoir absorber un déficit de $3.5 millions.

"D'autre part, dit-il, l'administration municipale s'emploie à réaliser certaines économies en comprimant les dépenses là où il est possible de le faire".

"Mais l'inflation nous frappe comme les autres, et nos revenus municipaux, n'étant pas indexés, il nous faut bien trouver quelque part les deniers nécessaires", a déclaré M. Paiement.

Soulignons cependant qu'une bonne part de la hausse de la valeur immobilière est attribuable précisément à l'inflaton qui a fait augmenter considérablement le prix de ventes des maisons depuis deux ans.

La hausse de 13% du rôle d'évaluation constitue une moyenne, bien sûr. Certains propriétaires paieront davantage, d'autres seront épargnés. La hausse est d'ailleurs inégale: les propriétés commerciales dans le nord-est de Laval voient leur valeur augmenter de 14.5%, celle des industries de 19.8%, celles des utilités publiques de 11.7%, celle des terrains vagues 9.8%.

Au cours de sa campagne électorale, l'année dernière, l'équipe Paiement avait promis de réduire les taxes d'environ 15% durant les cinq prochaines années, et d'abolir également l'odieuse taxe des locataires.

Sous l'empire de la nouvelle loi provinciale, les municipalités n'ont aucune autorité pour rejeter ou modifier le rôle d'évaluation qui leur est soumis. Les propriétaires qui s'estiment lésés en recevant leur compte de taxe — celui-ci fait état de la nouvelle évaluation — peuvent toujours en appeler au greffier de la ville, qui fait tenir la plainte du bureau de revision provincial. Suivant la décision de ce dernier, les autorités municipales sont alors requises de rembourser le propriétaire, s'il y a lieu.

COFI: l'Alliance réclame une commission parlementaire

par Lise Bissonnette

L'Alliance des professeurs de Montréal a envoyé hier un télégramme au premier ministre du Québec pour lui demander d'être entendue en Commission parlementaire "pour faire toute la lumière sur le dossier des COFIs de Montréal". L'Alliance n'a pas prisé le peu de loquacité du ministre de l'Immigration, M. Jean Bienvenue, lorsqu'il a annoncé à la Chambre, la semaine dernière, la réouverture "incessante", des Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFIs).

Ces centres, plaques tournantes de l'intégration des immigrants à la vie québécoise, sont fermés à Montréal depuis janvier 1974, après que les enseignants eurent entrepris une grève qui devait durer sept mois. La fermeture est devenue définitive quand la CECM, impuissante à régler le conflit, a décidé en juillet de ne pas renouveler le contrat de services qu'elle tenait du gouvernement.

Le dossier est alors revenu au ministère de l'Education et M. Bienvenue devait déclarer très rapidement qu'on rouvrirait les COFIs au plus tard en novembre. Il revenait cependant à la fonction publique de définir désormais les règles du jeu pour l'engagement des professeurs, qui deviendraient des "intégrateurs", et se situeraient dans la catégorie des employés professionnels.

Ce sont les délais normaux de ce passage à la fonction publique, explique-t-on au ministère de l'Immigration, qui ont causé le retard. "Mais le plus grave", déclarait hier M. Robert Chagnon, président de l'Alliance, "c'est que le ministère n'a pas encore daigné rencontrer les représentants des professeurs en chômage qui lui ont signifié plus d'une fois leur intention de participer à l'élaboration des principes qui régiront ces nouveaux COFIs."

L'Alliance affirme que les ex-enseignants, devenus "grévistes-chômeurs", n'ont jamais eu l'assurance d'être embauchés dans les COFIs nouvelle manière et que le ministre se contente de parler, à leur égard, "de vague priorité".

Aux bureaux du ministère à Montréal, on soutient tout aussi fermement que le ministre a toujours considéré que ces enseignants ont la priorité d'embauche puisqu'ils ont une "expérience précieuse" des tâches d'intégration des immigrants. On a invité les 89 enseignants qui étaient en fonction en janvier 1974 à poser individuellement leur candidature aux nouveaux postes ouverts dans la fonction publique.

Mais les enseignants ne veulent pas d'un règlement individuel de cette sorte, dit pour sa part l'Alliance. Aux lettres que leur a expédiées le ministère, ils ont répondu chaque fois par une missive collective et ils ont demandé une rencontre de groupe qu'ils n'ont jamais pu obtenir.

Il est manifeste par ailleurs que le ministère ne considère plus l'Alliance comme le porte-parole de ces enseignants. Cette absence d'aménité est réciproque puisque l'Alliance croit désormais, commentant tout le problème de l'immigration au Québec, que ce ministère est devenu un simple 'bureau régional du ministère fédéral de l'Immigration".

L'amiante: anglais-français

THETFORD-MINES (PC) — L'Association des producteurs d'amiante du Québec vient de procéder au lancement d'un lexique anglais-français contenant quelque 1,880 termes utilisés couramment dans cette industrie.

Cette brochure, tirée à 10,000 exemplaires, a été corrigée par l'Office de la langue française et sera distribuée gratuitement aux mineurs et à toutes les personnes qui en feront la demande.

Selon le vice-président de l'Association des producteurs d'amiante, M. Marcel Dorais, ce lexique représente l'apport des compagnies minières à la francisation du milieu de travail au Québec.

Crème de menthe GET La plus vendue en France

En 1796, les Français ont mis sur le marché la crème de menthe Pippermint Get (prononcer djet').

Aujourd'hui, c'est la crème de menthe la plus vendue en France. Et pour cause!

GET- toute une crème de menthe.



Vendu partout au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada, Limitée.

TECNA

L'imagination dans le meuble

661-3931

Une aubaine exceptionnelle !

LA BIBLE DE JÉRUSALEM

illustrée par

DALI

Prix net: **$45.00**

Chez BERTRAND

PLACE VILLE MARIE

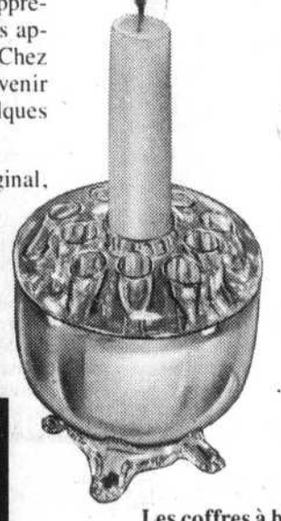
PLACE BONAVENTURE

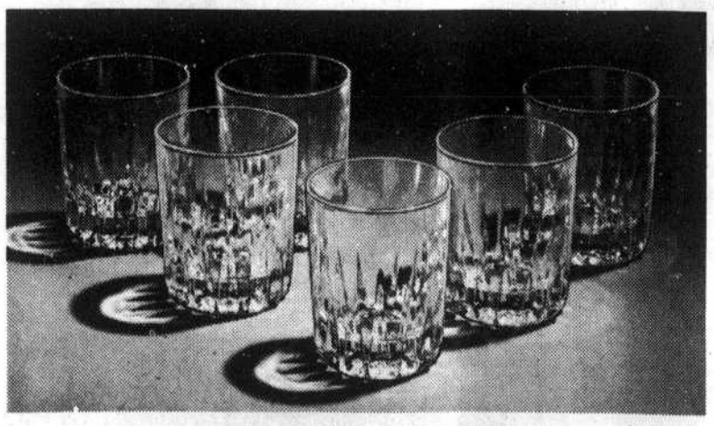
Les suggestions Mappins Des cadeaux originaux et peu coûteux

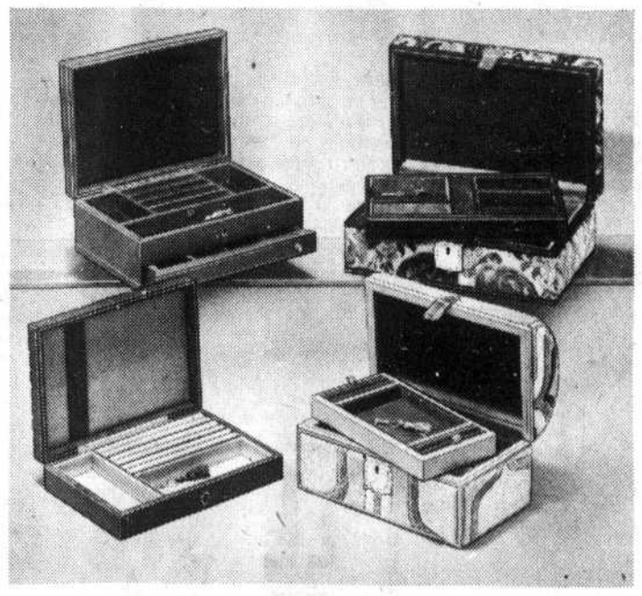
Les cadeaux que vous donnez seront toujours particulièrement appréciés s'ils proviennent d'une bijouterie réputée. De même, vous apprécierez pouvoir vous procurer ces cadeaux à prix abordables. Chez Mappins, nous en avons un vaste choix et nous vous invitons à venir bientôt vous en rendre compte vous-même. Voici déjà quelques suggestions.

L'ensemble chandelier-récipient floral. Cadeau très original, ce vase sur pieds plaqué argent peut aussi servir de chandelier avec le couvercle conçu à cet effet. Offert à $7.50, il est si peu coûteux qu'on peut facilement l'offrir en paire.

Les verres de style ancien. Ces verres peu ordinaires rappelleront longtemps votre appréciation et votre bon goût. Ils sont disponibles à raison de six pour $7.50.



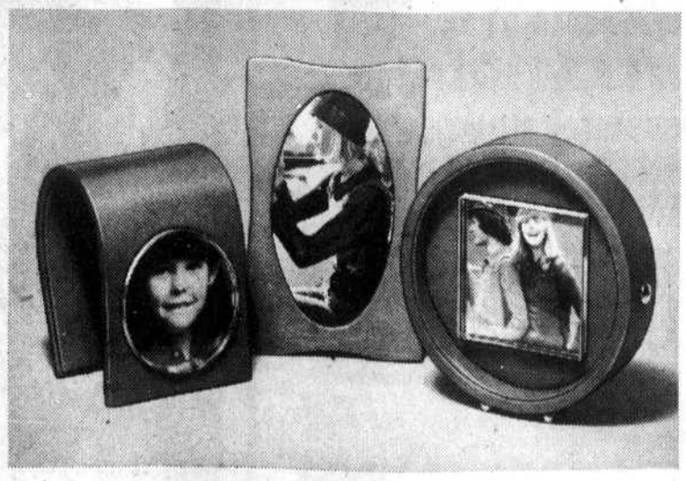




Les coffres à bijoux. Chacun de ces quatre articles venant d'Italie deviendra un véritable coffre aux trésors pour la personne qui vous est chère. Les modèles en cuir sont offerts à $27.50 et $40.00, alors que les modèles en brocart et en cuir sont disponibles pour $52.50 et $65.00.



Les cadres en cuir. Tout indiqués pour monsieur, ils sont importés d'Allemagne de l'Ouest et trouveront rapidement une place de choix au bureau ou à la maison. Tels qu'illustrés ici de gauche à droite, ils se vendent $20.00, $22.50 et $25.00.



Les pinces à papier. Avec de tels cadeaux, il sera presque impossible d'oublier tous ces petits papiers si importants. Créés en Italie et représentant de coquets souliers, ils sont offerts en deux modèles valant chacun $7.50.

A cause de leur caractère unique, tous les articles annoncés ne sont pas toujours disponibles à tous les magasins Mappins.

Mappins

Quel que soit votre choix

Vous trouverez un magasin Mappins dans les principales villes du Canada.

1000 ouest, rue Ste-Catherine, Mtl

les tribunaux

par Clément Trudel

A quel point le dollar est-il élastique?

Les consommateurs cherchent à étirer leurs dollars. Leurs fournisseurs également. Comment concilier les deux?

Hier, en Cour des Sessions de la paix à Montréal, le juge Maurice Allard était saisi de deux plaintes déposées par le ministère fédéral de la consommation et des corporations, en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

L'une mène à un "procès sommaire" fixé pour la forme au 13 décembre; elle tourne autour d'un "gadget" dont la publicité disait aux propriétaires de véhicules qu'il économisait l'essence, augmentait la puissance du moteur et amoindrissait l'indce de pollution.

L'autre a trait à une annonce de "lavage d'auto gratuit"; la plainte dit que l'annonce est fausse, et fallacieuse; le procès doit se dérouler devant le juge Allard le 18 juin 1975.

Le 21 février 1974 paraissait dans la Gazette de Montréal une réclame annonçant que trente dépositaires autorisés vendaient un "minichargeur" de marque cadrin-CBF coûtant $19.95 et la taxe. Si l'appareil ne faisait pas l'affaire du consommateur, il pouvait être retourné dans les 30 jours, contre remboursement du prix d'achat.

Le ministère public a fait venir un expert du Conseil national de la recherche (CNR) à Ottawa, M. Friend. Ce dernier a dit avoir constaté, après diverses épreuves, que les moteurs ayant fait l'objet de tests au CNR, avec ou sans le dispositif "minichargeur", ne montraient pas de différence sensible quant à la consommation d'essence: à plein régime, à vitesse réduite ou à vitesse moyenne (il ne sagissait pas toutefois de tests sur la route).

L'intimé et son avocat font valoir que l'annonce n'a rien de trompeur, font même venir un témoin qui affirme avoir économisé sur la consommation d'essence de sa flotte d'autobus. Mais la Couronne veut s'en tenir à des tests avant la parution de l'annonce.

L'annonce mentionnait que des tests avaient été faits par des laboratoires du Massachussets et de Californie.

Après avoir rejeté une motion de non-lieu par la défense, le juge Allard consent à un ajournement et demande à l'intimé d'entrer en contact avec les fabricants (californiens) du "minichargeur", intéressés, sans nul doute à venir défendre leur produit qui, paraît-il, figure sous le capot des voitures-patrouilles de la ville de New York.

L'avocat de la défense prétend qu'il s'agit d'une "tentative pour mettre une compagnie en dehors du circuit" et qu'il s'est vendu quelque 7 millions de "minichargeurs" l'an dernier aux Etats-Unis!

Quant au "free car wash" qu'annonçaient les Taxis LaSalle (1964) Inc au 5505 Côte-Saint-Luc, la plainte du ministère est double:

1) du 26 octobre 1973 au 25 janvier 1974, cet établissement affichait un panneau-réclame de lavage d'auto gratuit avec le plein d'essence — en fait, le client s'il voulait se prévaloir de cette offre, aurait été dirigé à l'arrière du terrain, vers d'autres réservoirs où le prix du gallon d'essence était majoré de six cents (67.9 cents au lieu de 61.9 cents comme le disait le panneau-réclame).

2) Du 27 mars au 3 avril 1974, dit la deuxième partie de la plainte, au même endroit que précédemment, un panneau-réclame offrait, moyennant l'achat de $4 d'essence, un lavage gratuit du véhicule — ce qui aurait constitué une autre infraction à l'article 37 (1) a de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Affaire à suivre en juin 1975.

Pour les consommateurs avertis intéressés, peut-être, à porter à l'attention de cet organisme fédéral toute annonce où les avantages offerts ne sont pas réellement donnés, l'adresse du ministère de la Consommation et des Corporations à Montréal est: 800 boul. de Maisonneuve est (14ième étage), Montréal H2L 4L8.

Les attributions et difficultés des exécuteurs testamentaires

Deux jugements récents, l'un en Cour d'appel, l'autre en Cour provinciale, rappellent les attributions et difficultés des exécuteurs testamentaires:

1) La Cour d'appel du Québec était saisie d'une demande de jugement déclaratoire sur une question de succession remontant à 1962, année où mourait Floyd Franklin White (la veuve de White est décédée il y a deux ans).

La volonté du défunt était que sa fille reçoive, au décès de Mme White mère, le revenu de la succession jusqu'à ce que se produise soit le décès de la fille, soit celui de son mari (les termes du testament n'ont pas été modifiés par le défunt qui sut, 18 mois avant sa mort, qu'un divorce avait été prononcé, annulant le mariage avec Norman C. Stinson, le défunt n'avait modifié son testament en aucune manière). Kenneth White, le frère du défunt, et Thelma White-Campbell, sa soeur, allèguent comme leur nièce que divorce équivaut à mort, et qu'en conséquence le Montréal Trust doit leur remettre en parts égales 50% de la succession de Floyd Franklin White — tout comme si Stinson, non remarié, n'existait plus.

Le juge Rinfret devait décider si le Montréal Trust devait remettre à la fille 50% de la succession (comme si la fin du mariage signifiait la mort du conjoint) Frère et soeur du défunt se partageraient alors le reste à parts égales," nonobstant le divorce.

La Cour d'appel modifie légèrement un jugement antérieur qui faisait porter les dépens d'un premier procès à la Montréal Trust — c'est la masse de la succession qui paiera ces frais.

En appel, la fille se voit refuser de considérer son mari divorcé comme mort et doit donc se contenter de l'interprétation que donnait le fiduciaire au testament du disparu.

2) En Cour provinciale, le juge Ronald Halpin était saisi d'une demande de Dakar Corporation contre Dame Violet Ibolya Vinoze, dont la mère est décédée le 28 janvier. Dakar Corp. réclamait de l'exécutrice testamentaire paiement des loyers de février et mars ($373) ainsi que d'un terme additionnel.

Il a été mis en preuve toutefois que le loyer était reloué par la demanderesse dès le 15 février 1974 et que la fille de la défunte avait trouvé le logis occupé le 18 février, alors qu'elle se rendait nettoyer les lieux.

De plus, trois objets appartenant à la défunte n'étaient plus dans l'appartement: un réfrigérateur, un poste-téléviseur ainsi qu'un tapis de 12 pieds sur 12.

Le juge Halpin déboute Dakar Corp. de la réclamation contre Mme Vinoze, casse et annule la saisie-arrêt et enjoint à la Banque de Nouvelle-Ecosse de remettre à Mme Vinoze tous les biens et effets qui avaient été retenus en execution du bref signifié.

Dakar Corp. devra de plus payer la somme de $510 avec intérêts, sans autres frais, à Mme Vinoze, pour avoir disposé, sans y être autorisée, de meubles que laissait la défunte.

Un bail se continue même après la mort du locataire, normalement. L'héritier peut cependant résilier ce bail en écrivant au propriétaire dans les six mois qui suivent le décès — un avis de trois mois pour résilier le bail est alors autorisé.

Dans le cas tranché par le juge Halpin, toutefois, il ne s'écoulait pas trois semaines depuis le décès du locataire que les lieux étaient occupés par un couple. Dakar Corp. avait même enlevé deux des serrures qu'avait fait poser la défunte et changé la troisième serrure. De la volonté signifiée par le propriétaire donc, le bail prenait fin sans que l'exécutrice testamentaire eût à donner l'avis réglementaire.

"Sentence insuffisante" révisée

Le ministère public vient d'obtenir, en Cour d'appel, le rejet d'une "sentence insuffisante" prononcée en Cour municipale de Montréal le 15 octobre 1973. Pour un vol de $22.71 à l'étalage commis en mai 73 chez Miracle Mart, Louise Adam s'était reconnue coupable et avait reçu une sentence de libération inconditionnelle.

Le juge Bernier, de la Cour d'appel, qui à l'appui de ses collègues Rinfret et Mayrand, condamne Louise Adam à $100 d'amende pour ce vol à l'étalage, ou à un mois de prison si ce montant n'est pas payé en dedans de deux mois.

Le juge Bernier retient une circonstance aggravante à ce vol: l'intimée était à l'emploi du magasin, spolié de $22.71, au moment du vol commis par elle. Il cite de plus le juge Montgomery sur les vols à l'étalage. M. Montgomery se disait en désaccord sur la libération automatique lorsqu'il s'agissait d'une première offense et s'élevait contre le fait de libérer l'auteur de vol si ce dernier n'avait pas les moyens de payer l'amende imposée... "Dans les circonstances, écrit le juge Bernier, je suis d'avis que la sentence est manifestement insuffisante. Je ferais droit à l'appel et j'imposerais une amende de $100 et à défaut..."

On avait signifié à Mme Adam l'audition de la cause en appel mais les délibérations ont eu lieu en l'absence de l'intéressée qui ne répondit pas à l'appel.

Une minute juridique gratuite...

Une centaine de questions d'intérêt juridique intéressant l'automobiliste, le consommateur, les locataires, les héritiers etc. ont été regroupées dans une brochure que vient de publier le service d'information de l'Aide juridique.

Ces courts messages sont entendus quotidiennement sur les ondes d'une quarantaine de postes de radio du Québec pour informer autant sur la Loi des petites créances, les obligations d'un signataire à un contrat et les droits des mineurs.

Intitulée: "L'aide juridique présente: la minute juridique à la radio," cette brochure est disponible gratuitement au: Service de l'information, Commission des services juridiques, 1170, Carré Beaver Hall, bureau 300, Montréal (tél.: 873-3562).

On y met en garde notamment contre la coutume de considérer comme anodins les vols à l'étalage (peine maximum de 10 ans de prison si la valeur des objets volés excède $200) et contre l'émission de chèques sans provisions.

Et si un policier vous arrête, la brochure vous informe de vos droits les plus élémentaires et recommande le calme et la politesse... en attendant de voir l'avocat de votre choix.

Aigle d'or conteste l'évaluation municipale

QUEBEC (PC) — La raffinerie de pétrole Aigle d'or en a appelé à la Cour provinciale de l'évaluation de ses biens immobiliers faite par la Ville de Saint-Romuald, dans la région de Québec.

La municipalité a évalué ces biens à $15,234,400 tandis que la société a soutenu devant le juge Georges Chassé que cette évaluation était abusive et arbitraire.

Elle réclame que l'évaluation de ses biens soit réduite à $8,113,160 et veut être exempte de taxes payables sur des réservoirs de $2,095,960 actuellement en construction.

La corporation municipale soutient par contre que la décision, rendue le 24 octobre 1973 par le comité de révision de Saint-Romuald, doit être maintenue.

Pensions de vieillesse et supplément de revenu garanti seront rajustés

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, a annoncé un réajustement, à partir du 1er janvier 1975, des prestations de la pension de la sécurité de la vieillesse, ainsi que du supplément de revenu garanti afférent.

En vertu de cette cinquième indexation trimestrielle, la pension de base passera de $117.02 à $120.06, alors que le supplément de revenu garanti maximum sera porté de $82.08 à $84.21 dans le cas d'une personne seule ou d'une personne dont le conjoint n'est pas à la retraite et de $72.89 à $74.79 dans le cas d'un couple de retraités.

Ainsi, les personnes seules admissibles au programme de sécurité de la vieillesse pourront recevoir jusqu'à $204.27 par mois, tandis que les conjoints à la retraite obtiendront un paiement mensuel maximum de $389.70.

Cette annonce du relèvement des pensions de vieillesse a été publiée au cours d'un débat aux Communes sur l'âge d'admissibilité à la retraite, alors que le ministre Lalonde rejetait comme non avenue une motion créditiste visant à réduire de 65 à 60 ans l'éligibilité à la sécurité de la vieillesse.

Intervenant au terme du débat, M. Lalonde s'en est particulièrement pris à l'irréalisme des créditistes, qui, en tant que tiers parti d'opposition, "sont assurés de ne jamais former le gouvernement."

L'action du gouvernement en matière sociale doit être orientée vers une aide sélective à ceux qui en ont le plus besoin, et non pas se traduire par une assistance financière à un secteur limité de la population, a notamment soutenu le ministre.

Selon M. Lalonde, le coût d'une telle réduction de l'âge d'admissibilité à la retraite peut être évalué à quelque $1.5 milliard, soit la moitié du montant versé actuellement pour les pensions de vieillesse, ou le double de la contribution fédérale en vertu du programme d'assurance d'assistance publique.

Au lieu de transférer des fonds à des gens qui, occupant un bon emploi, n'en ont pas nécessairement besoin, le gouvernement s'attache, a expliqué M. Lalonde, à fixer ses priorités dans les domaines de la protection du revenu des travailleurs à faible revenu, des services sociaux essentiels, tels que garderies, aide aux délinquants et aux ex-détenus, des logements à prix modique, ainsi que de la formation de la main-d'oeuvre.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les Oraliens
9.30 Les 100 tours de Centour
9.45 En mouvement
10.00 Minute Moumoute
10.15 Fablio, le magicien
10.30 Personnalité féminine
11.00 Les recettes de Juliette
11.30 Histoires sans paroles ■
12.00 Le monde en liberté
12.30 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma: "Le rideau cramoisi" (drame — français 1953) ■
4.00 Bobino
4.30 Grujot et Délicat
5.00 Tarzan
6.00 Temporel
6.30 Actualité 24
7.30 Les grands films: "Sept fois sept" (comédie, italien 1968)
9.30 Destination: Monde
10.00 La flèche du temps
10.30 Téléjournal
10.50 Nouvelles du sport et météo
11.00 Appelez-moi Lise
12.00 Les Espions
1.00 Téléjournal

CFTM 10

7.40 Horaire-Bienvenue
7.45 Bonjour Montréal
8.45 Les bouts d'chou
9.15 36-24-36
9.30 Pour vous mesdames
11.00 Personnalités
11.30 La famille Stone
12.00 Les p'tits bonhommes
12.30 Les Tannants
1.30 Au jour le jour
2.30 Ciné-jeudi: "Le retour de Pancho Villa" (comédie — italien 1951) ■
4.00 Patofville
4.30 Jinny
5.00 Les Champions
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Jeudi 7h30: "La fille et le général" (aventures — italien 1967)
9.30 Vrai ou faux
10.00 Toute la ville en parle
10.15 Loto perfecta
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Sans pantoufles: "L'oeil en coulisse" (comédie — français 1954) ■
12.45 Sans pantoufles: "L'enfer de la jalousie" (drame psychologique — espagnol 1946) ■
2.15 Le 10 vous informe
2.30 Fin des émissions

CBMT 6

8.30 Mon ami
8.45 Friendly giant
9.00 U.K. magazine
9.30 Québec school telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 Elwood Glover's Luncheon Date
1.00 Hollywood and the movies
2.00 Coronation Street ■
2.30 The Edge of night
3.00 Juliette and friends
3.30 Take 30
4.00 Family court
4.30 Hi-diddle Day
5.00 What's new
5.30 The Partridge Family
6.00 City at six
7.00 Sport Quebec
7.30 House of Price
8.00 Carol Burnett Show
9.00 Stompin Tom's Canada
9.30 Chico and the man
10.00 Adrienne at large
10.30 Some honorable members
11.00 The National
11.22 Viewpoint
11.30 Montreal Tonight
11.55 Ciné-six: "the wild one" (drame 1956) ■
1.15 Station closing

CFCF 12

5.57 Sign-on
6.00 University of the air
6.30 Ed Allen
7.00 Canada A.M
8.30 Romper Room
9.00 The community
10.00 Pay Cards
10.30 McGowan and Co
11.00 Definition
11.30 The art of cooking
12.00 The Flintstones
12.30 Matinee with George Balcan: "Stand-in" (comédie 1937) ■
2.30 Somerset
3.00 Another World
3.30 What's the good word
4.00 He knows she knows
4.30 The Flintstones
5.00 Truth or consequences
5.30 It's your move
6.00 Pulse
7.00 The Selfish giant
7.30 Excuse my french
8.00 Kung Fu
9.00 Police Surgeon
9.30 Maclear
10.00 Nakia
11.00 The CTV National News
11.20 Pulse
11.50 Loto-perfecta
12.00 Thursday night feature movie: "Experiment in terror" (drame 1962)
2.00 Sign-off

cinéma

ANJOU: 7617 Boul. des Galeries d'Anjou 355-5960. "Défense de savoir" 6.10, 9.45. "L'affaire crazy capo" 8.00.

ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 288-2963. "Kung-fu le magnifique" 12.45, 3.40, 6.35, 9.35 "Wang-Yu et Miss-karaté se déchaînent" 2.10, 5.10, 8.05.

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Airport 75" 1.00, 3.00, 5.10, 7.15, 9.20.

ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 931-3313 "The sting" 7.30, 9.30.

AVENUE: 1224 ave. Greene, Westmount 937-2747 "Black Windmill" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

BEAVER: 5117 ave. du Parc 844-1932 "Clamdigger's daughter" 1.15, 4.05, 6.55, 9.45 "Sensuous Suzanne" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30.

BERRI: 1204 Ste-Catherine E. 878-2424 "Emmanuelle" 12.00, 1.45, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "Le totem du sexe" 3.00, 6.35, 10.05, "Les démoniaques" 1.20, 4.50, 8.20.

CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E. 523-5180. "Frères karaté à Bangkok" 2.00, 5.15, 8.30. "Le grand bazar" 12.30, 3.45, 7.00, 10.15.

CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "Serpico" 12.15, 4.50, 9.25 "Billy Halliday chante le blues" 2.30, 7.10.

CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "Le trio infernal" 12.25, 2.45, 5.05, 7.25, 9.45.

CINEMA 2001: 855 Décarie 277-2001. "Les 400 coups", "Antoine et Colette", "Baisers volés" et "Domicile conjugal" 6.00.

CINEMA V: 5550 Sherbrooke 489-5559 (Salon rouge) "Les beaux dimanches" 7.30, 9.30 (Salon bleu) "Your wife that Unknow Human being" 7.30, 9.30.

CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996 "Les beaux dimanches" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

CINEMA 7e ART: 3181 Bélanger E. 722-0302. "Les choses de l'amour" 7.30, "Mort à Venise" 9.40.

CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395 "Abdication" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.

CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "L'Arnaque" 7.55 et "Sentimentalement vôtre 6.20, 10.00.

DAUPHIN: 2396 Beaubien 721-6060 (Salle Renoir) "Toute une vie" 7.00, 9.30. (McLaren) "Mon nom est personne" 7.20, 9.30.

ELECTRA: 1114 Ste-Catherine E. 522-9177 "Tango du matelas" 2.00, 5.05, 8.10, et "Astrologie sexuelle" 12.45, 3.45, 6.40, 9.45.

ELYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Resnais) "Amarcord" de Fellini, 7.15, 9.30, (Salle Eisenstein) "Montréal main" 7.15, 9.30.

FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E. 525-8600 "Viva la muerte" 7.30, 9.30.

FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303 "Les beaux dimanches" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "Les beaux dimanches" 7.30, 9.30.

KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "The apprenticeship of dudy Kravitz" 12.45, 2.50, 5.00, 7.05, 9.15.

LOEWS: 954 Catherine O. 866-5851. "Longuest Yard" 12.45, 2.50, 4.55, 7.00, 9.00.

MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "Les beaux dimanches" 7.30, 9.30.

MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "L'exorciste" 7.15, 9.30.

MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579 "Papillon" 1.10, 5.10, 9.25 "Internecine projet" 3.35, 7.40.

OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Dorothea" 7.00, et "W.R. mysteries of the organism" 9.30.

PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "The taking of phelham 1-2-3" 12.55, 3.00, 5.05, 7.15, 9.25.

PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "La nuit américaine" 1.00, 3.00, 5.05, 7.10, 9.15.

PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Odessa file" 7.15, 9.30.

PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma): 577 Dorchester O. 866-2644 "Groove tube" 12.10, 1.50, 3.25, 5.05, 6.40, 8.20, 10.00.

PLACE VILLE-MARIE: Petit cinéma): 577 Dorchester 866-2644 "Chinatown" 1.40, 4.10, 6.40, 9.10.

PLAZA: 6505 St-Hubert 274-6155 "Le grand bazar" 12.30, 3.45, 7.00, 10.15, "Freres karaté à Bangkok" 2.00, 5.15, 8.30.

PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Female moonshiners" 1.15, 4.00, 6.45, 9.30 et "The doctor and his women" 12.00, 2.50, 5.35, 8.25.

RIVOLI I: 6906 St-Denis 277-3125 "Doctor Jivago" 12.45, 4.20, 7.55.

RIVOLI II: 6906 St-Denis 277-3125 "Carotte mécanique" 1.25, 4.35, 7.55.

SAINT-DENIS: 1594 Saint-Denis 849-4211 "Défense de savoir" 12.00, 3.25, 6.30, 9.55 et "L'affaire Crazy Capo" 1.40, 5.05, 8.30.

SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 922-1139 "Earth Quake" 12.30, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30.

SNOWDON: 5225 Décarie 482-1322 "Gone with the wind" 12.00, 2.55, 7.50.

VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Tarmarind seed" 1.30, 4.05, 6.35, 9.05.

VENDOME: Place Victoria 878-1451 "The healers".

VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "Emmanuelle" 8.00 et "Le hasard et la violence" 6.30, 9.30.

VERSAILLES: (Salle rouge) 7265 Sherbrooke E. 253-4020 "Les ordres" 7.00, 9.00.

VERSAILLES: (Salle bleue) 7265 Sherbrooke E. 352-4020 "Des filles cannibales" 6.20, 9.30 et "Mon nom est Shangai Joe" 8.00.

VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577, "L'exorciste" 7.15, 9.30.

WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount, 931-2477 "Harry and Tonto" 12.45, 4, 4.40, 6.40, 8.55.

YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8979 "Eleven horrow house" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 "On the waterfront" de E. Kazan — U.S.A. 1954) 8.00.

CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. de Maisonneuve 879-4349. "La porte des lilas" (r. Clair-France 1931) 7.00, "Le Million" (R. Clair-France 1957) 9.00.

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O 844-3691 "Le loup ardent et son chum Pierre du Jeudi au dimanche 22h30

IN CONCERT: 2 Le Royer 861-5669 "Luther Allison — 21h30 — 23h30 — 1h30

RIDEAU-VERT: 4664 rue St-Denis 844-1793 "Le Tournant" de F. Dorin — du mardi au samedi 20h — Dim: 19h.

NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 rue Bleury — 866-1964 "A toi, pour toujours ta Marie-Lou" de M. Tremblay (horaire irrégulier)

THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211 "Les hauts et les bas d'la vie d'une Diva" de J.C. Germain — 20h30 Relâche lundi.

THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 Ste-Catherine O 861-0563 Relâche jusqu'au 13 décembre

THEATRE DE QUATSOUS: 100 est, avenue des Pins 845-7277 "Quatre à quatre" de M. Garneau, tous les soirs 20h30, Relâche lundi.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Gilbert Bécaud — 20h30

THEATRE MAISONNEUVE: Ladies morning club: Pasca Roger Pianiste 14h.

THEATRE PORT-ROYAL: "Les Crasseux" de A. Maillet 20h30.

HENRI MAIRE
IMPORTÉ DE FRANCE
(S.A.Q. 536-B)

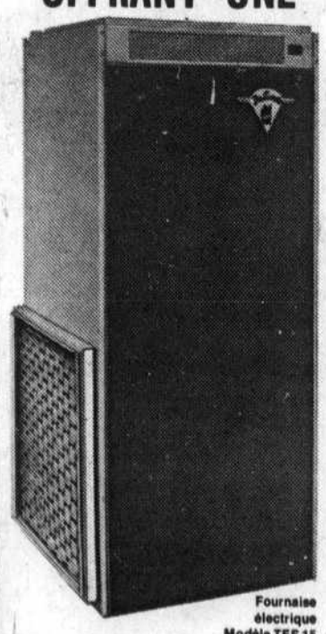
De haute gastronomie

TERVIGNY



LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE IDÉAL

LA FOURNAISE DE LUXAIR À AIR CHAUD, UN SYSTÈME COMPLET OFFRANT UNE FLEXIBILITÉ FANTASTIQUE



Fournaise électrique Modèle TEF 15

- CHAUFFAGE • CLIMATISATION
- HUMIDIFICATION • FILTRATION
- VENTILATION • ZONAGE FACILE

ÉLECTRICITÉ, HUILE OU GAZ

Remplissez et retournez le coupon ci-dessous ou téléphonez chez CHAUFFAGE DE LUXE. L'entrepreneur en chauffage de votre région peut également vous fournir plus de détails.

Je désire obtenir plus de renseignements sur la fournaise De Luxair.
Nom .....
Adresse .....
Ville ..... Tél. .....

De Luxair PRODUITS PRODUCTS

CHAUFFAGE De Luxe HEATING CORPORATION

700, Place Trans-Canada, Longueuil • 527-9141
2580, rue Dalton, Parc Colbert, Ste-Foy • 656-0832

dégustez le VIN FOU glacé

Vin Fou

BLANC BRUT

le grand mousseux de France qui triomphe au Québec.

HENRI MAIRE AU CHATEAU MONTFORT NEGOCIANT A ARBOIS - JURA - FRANCE

S.A.Q. 590-C

aux 4 coins

Poil au...

MANNHEIM (AFP) — Les soldats américains désirant porter la barbe et avoir les cheveux longs peuvent reprendre espoir: la condamnation d'un militaire américain pour avoir refusé de se couper la barbe et les cheveux vient en effet d'être suspendue sur décision du commandant de son unité.

Le caporal-chef Louis Stokes, de la 1ère brigade de soutien, stationnée à Mannheim, dans le Bade-Wurtemberg, avait été condamné le 18 septembre à quatre mois de travaux forcés, une amende de 600 dollars et était redevenu simple 2ème classe. Le colonel Davac, commandant de son unité, a suspendu cette condamnation, sans toutefois préciser ses raisons, se contenant d'indiquer qu'il référerait aux autorités judiciaires militaires compétentes.

Le 25 septembre, une partie des soldats du 94ème régiment d'artillerie, stationné à Berlin-Ouest, avait fait grève en signe de solidarité avec une vingtaine de "barbus et de chevelus" victimes de brimades de la part des autorités militaires.

Bébés de guerre et criminalité

WASHINGTON (AFP) — D'après les statistiques du département fédéral de la Santé, de l'Education et des Affaires sociales, 20.158 personnes ont été assassinées aux Etats-Unis en 1973, soit un pourcentage de 9.8 par 100,000 personnes. Ce record, ajoutent les experts dans un rapport, ne baissera probablement pas avant les années 80 lorsque les nombreux enfants de l'après-guerre n'auront pas atteint l'âge mûr. Les statistiques prouvent en effet que 60 pour cent des individus arrêtés pour homicide sont âgés de 15 à 29 ans. "Si le groupe d'âge de 15 à 29 ans continue d'être aussi élevé chez les criminels, conclut le rapport, il ne faut pas s'attendre à une baisse de la criminalité avant les années 1980, lorsque le flot des bébés des années 40 aura atteint l'âge de 30 ans ou plus."

Le taux de criminalité, dit également le rapport, est quatre fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes et 11 fois plus chez les Noirs que chez les Blancs. En revanche, le taux des suicides, qui en 1972 dépassait celui des homicides, ne touche presque exclusivement la population blanche.

Des médecins pour l'excommunication

PARIS (AFP) — Un groupe de médecins français, appartenant au mouvement "Aide et progrès spirituel" (catholiques traditionnalistes) demande au pape d'excommunier "tous ceux qui de près ou de loin participent à l'avortement".

Ce souhait est exprimé dans une lettre adressée depuis Pâques dernier à Paul VI et que le mouvement "Aide et progrès spirituel" vient de rendre publique dans un communiqué, quelques jours après l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi sur l'interruption de grossesse.

"La loi naturelle, écrivent les médecins catholiques, impose de ne pas tuer." Nous redoutons, ajoutent-ils de "voir le droit naturel n'être plus appliqué".

"Sachant, par ailleurs, poursuit la lettre, que l'Eglise, pour maintenir le respect de la vie, excommunie tous ceux qui de près ou de loin participent à l'avortement, (les médecins) demandent que cette peine soit à nouveau affirmée et la levée de cette excommunication réservée au St-Siège".

Toujours les mêmes...

MELBOURNE (AFP) — En misant sur les matches de football britanniques, un contremaître australien vient de gagner le plus gros lot jamais vu en Australie: plus d'un demi-million de dollars australiens (plus de 5,000,000 francs) ($1,000,000).

Eric Podzins, un célibataire de 56 ans d'origine lettone, a décidé d'abandonner son poste de contremaître dans une équipe de nuit pour investir sa fortune en Australie. Il a gagné à la fois le gros lot australien et le gros lot britannique.

Irma la meurtrière

MANILLE (AFP) — Le typhon "Irma", qui a dévasté l'île de Luzon, aux Philippines, a fait 25 morts, huit disparus et 226,000 sans-abris, apprenait-on hier à Manille de source officielle.

Le nombre des victimes a été accru par un glissement de terrain qui s'est produit à Panakulan, et a entraîné la mort de 14 personnes.

Le typhon "Irma" est le septième qui atteint les Philippines en deux mois. Les six typhons précédents ont provoqué la mort de plus de 200 personnes et fait 1,500,000 sinistrés.

France tout court

PARIS (AFP) — La "République française" a vécu pour les philatélistes, du moins, le mot "France" remplacera en effet l'indication "République française" sur les timbres-poste français à partir du 1er janvier 1975.

Ce changement, indique-t-on au secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications, est justifié par le fait que l'on reproche souvent au timbre-poste français d'être trop chargé et de comporter trop de texte.

De nombreux timbres émis entre 1924 et 1948 comportaient déjà comme seule indication le mot "France".

$540,000 pour un Braque

LONDRES (Reuter) — Une peinture cubiste de Georges Braque — "Clarinette et bouteille du rhum sur une cheminée" — a été achetée 240,000 livres sterling ($540,000) hier, à la galerie Sothesby de Londres.

Ceci constitue un record du monde pour une oeuvre de cet artiste.

La peinture, qui avait été mise en vente aux enchères par un anonyme, avait été vendue 95,000 livres à Paris, en 1970.

Le précédent record pour un Braque, atteint à New York en mai 1973, était de 132,000 livres.

les échecs

par Léo Williams

L'agression instantanée

L'étude de cette semaine est assez singulière dans le sens que la plupart de nos chroniques ont souligné le besoin d'une préparation pondérée de l'offensive, en se servant d'avantages spatiaux et positionnels que l'on aurait créés ultérieurement dans la position.

Nous avons pourtant noté de temps en temps l'existence de quelques débuts ou défenses exceptionnels, qui, comme des "trous noirs", semblent avaler les insouciants tout en défiant sans ambages les principes généraux. Nous pourrions inclure dans cette catégorie la variante de la Sicilienne où les noirs volent le pion empoisonné à b2 avec leur dame, ou bien l'attaque sanguinaire des blancs contre le "dragon". Néanmoins, dans ces deux cas, nous pourrions essayer de justifier l'audace; dans le premier, les blancs auraient affaibli leurs cases noires, dans le deuxième, les blancs disposent d'une cible à g6 pour ouvrir la colonne-h.

La partie suivante, gagnée par le vainqueur du récent tournoi à Manille, nous démontre des intentions agressives annoncées au sixième coup, avant que les noirs ne se soient commis visiblement d'aucune façon.

Dans la Défense Sicilienne, les noirs adoptent une formation que nous avons étudié avec la tranquille continuation 6.Fe2. Avec l'avance g2-g4, au contraire, les blancs veulent déloger le Cf6, et être préparés pour une attaque rapide si jamais les noirs osaient roquer sur l'aile roi. Les blancs réservent la possibilité de roquer soit sur l'aile dame, soit sur l'aile roi, et cette flexibilité a rendu cette variante l'une des armes préférées de Fischer, et les autres grands-maîtres américains.

Après le naturel 6..Cc6, les noirs ont des problèmes, p.ex. 7.g5 Cfd7 8.Cdb5! Cb6 9.Ff4 Ce5 10.Dh5! Fd7 11.Fxe5, dxe5 12.g6!. Une autre défense, préférée par Spassky dans son match contre Byrne cette année, est 6..a6! p.ex. 7.g5 Cfd7 8.Fe3b5! et les cavaliers noirs seront mobilisés à b5 et c5. Byrne a continué 8.a4!? dans une partie et Spassky a égalisé par 8..Cc6 9.Fe3 Cde5! 10.Fe2 Cxd4 11.Dxd4 Cc6 12.Db6 Dxb6 13.-Fxb6 h6!. Une autre rencontre donnait 7.Fg2!?. Cfd7! 8.0-0 Cc6 9.Rh1 Fe7 etc. 9.a4! serait sans doute plus agressif.

Pour leur part les noirs adoptent la réplique normale, empêchant l'avance à g5 quitte à affaiblir l'aile roi. Les blancs peuvent garder un petit avantage par 7.g5 hxg5 8.Fxg5, ou 7.h3!? suivi de Fg2, mais le coup du texte est le seul qui poursuit l'idée de gêner le Cf6. Il semble également important de jouer h4 avant que les noirs l'empêchent, ex. 7.Tg1 Cc6 8.Fe3 Fe7 9.Fe2 a6 10.Dd2 g5! Ghizdavu-Spassky, Nice 1974. La position est très compliquée; plus actif que 7..Cc6 de Larsen est 7..Fe7 8.Tg1 d5! 9.Fb5éch Rf8!

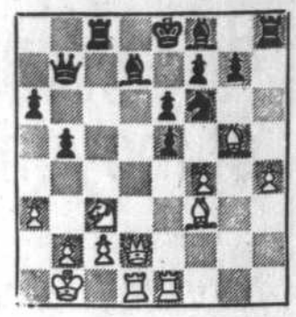
Par 8..h5, les noirs veulent provoquer 9.g5 Cg4 suivi de Cge5 et Cg6 stabilisant l'aile roi, mais 9.gxh5! expose la case g7 tout en gagnant du temps. Après 10.Fg5 Fe7 est impossible à cause de 11.Cdb5 gagnant le pion d6. Par la suite les noirs ne peuvent pas développer normalement par 12..Fd7, ex. 13.Cf5! exf5 14.Cd5 Da5 15.Dxa5 Cxa5 16.Cc7mat. Après 13.Dxd4, le coup Da7 empêche le grand roque, alors les noirs doivent joueur pour l'attaque avec leur roi au centre.

Avec 16.Tge1, les blancs préparent cette réponse contre 16..b4, 17. Cd5 exd5 18.Fxh5 Txh5 19.exd5éch. L'échec intermédiaire Dxc2 n'a pas d'importance. 17..Dxf2 est également impossible: 18.e5! d5 19.Cxd5 exd5 20. e6! Ec6 (il ne faut pas permettre Fg6 ou Fb5) 21.Fxh5 Dxd2 22. Fxf7mat. Par la suite, les noirs comptent sur 21.fxe5 b4!, mais les blancs dévoilent 22.Ff3!!, initiant l'étape gagnante. Leur position devient tellement forte qu'ils peuvent, après 23.Ce4, laisser le fou à f6 sans danger que les noirs puissent le prendre. Possible était 23..exf4, mais après 24.Dxf4 menaçant 25.Fxg7, l'attaque continue. Les noirs transposent en fin de partie avec la manoeuvre commençant par 25..Dxc2éch, mais les blancs gagnent la qualité rapidement par 30.Fxg7 suivi de Cd6éch, et il ne reste pour les noirs que d'agoniser pendant vingt coups devant la technique des blancs.

E. Vasiukov (URSS) — B. Larsen (Danemark)

Défense sicilienne.

1.	e4	c5
2.	Cf3	e6
3.	d4	cxd4
4	Cxd4	Cf6
5.	Cc3	d6
6.	t4!?	h6
7.	g4!?	Cc6
8.	Tg1	h5?!
9.	gxh5	Cxh5
10.	Fg5	Dc7
11.	Dd2	a6
12.	0-0-0	Cxd4
13.	Dxd4	Fd7
14.	Rb1	Tc8
15.	Fe2	b5
16.	The!!	Dc5
17.	Dd2	Cf6
18.	a3	Dc7
19.	f4	Db7
20.	e5!	dxe5
21.	Ff3!!	Dxf3
22.	Fxf6	Dc6
23.	Ce4!	b4!?
24.	fxe5	bxa3
25.	Te3	Dxc2ech?!
26.	Dxc2	a2 éch
27.	Rxa2	Txc2
28.	Tb3	Tc8
29.	Tb7!	Fb5
30.	Fxg7!	Fxg7
31.	Cd6éch	Rf8
32.	Cxc8	Fxe5
33.	Td8éch	Rg7
34.	Txh8	Rxh8
35.	Txf7	Fg3
36.	h5	Fe2
37.	h6	e5
38.	Cd6	Ff4
39.	Te7	Fh5
40.	Rb3	Fg6
41.	Cf7éch	Fxf7
42.	Txf7	Fxh6
43.	Ta7	Rg8
44.	Rc4	Rf8
45.	Rd5	Fc1
46.	b3	Fb2
47.	Txa6	Re7
48.	Th6	Fc3
49.	Tc6	Les noirs abandonnent



Position après le 21e coup des blancs: 21.Ff3!

Programme d'aide aux artistes

La direction des relations culturelles, au ministère des Affaires culturelles, rappelle que l'inscription des artistes au programme d'aide aux expositions tenues à l'étranger se poursuivra jusqu'au 1er janvier prochain. D'un montant maximum de $2,000. pour les expositions tenues hors du Québec, cette subvention doit couvrir les frais qui sont généralement laissés à la charge de l'artiste qui doit exposer ses oeuvres dans une galerie commerciale.

Seules les expositions devant avoir lieu après la clôture de la période d'inscription sont éligibles à ce programme. De plus, le but premier de ces expositions doit être la vente des oeuvres.

Pour être éligibles, les candidats doivent fournir, avec leur formulaire d'inscription, une vingtaine de diapositives de leurs oeuvres les plus récentes, ainsi qu'un contrat dûment signé les liant avec une galerie et qui fait état des conditions auxquelles s'engagent la galerie et l'artiste concerné.

Les formulaires sont disponibles dans les villes où le ministère des Affaires culturelles a un bureau, soit Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières, Rouyn, Chicoutimi et Rimouski.

A Québec, les formulaires peuvent être obtenus en s'adressant à la direction des relations culturelles, Maison Chevalier, 5, rue Petit Champlain.

TECHA
L'imagination dans le meuble
661-3931

CRI
CENTRE DE RÉFÉRENCE ET D'INFORMATION

ÉDUCATION AUX ADULTES CEGEP ROSEMONT

376-1620

Hitachi: pour ce qu'il y a de mieux



TRK-1271 Radio AM/FM portative avec magnétophone à cassette, et micro/amplificateur 3-façons (sans fil, avec fil, incorporé). Enregistrement uniforme LEVELMATIC. Arrêt automatique. Minuterie d'arrêt.

Le premier radio-magnétophone à cassette et micro sans fil

Le plus pratique des appareils portatifs.

Qu'il s'agisse de concerts ou de pique-niques, de réunions d'affaires ou de plaisir, ce magnétophone à cassette est une vraie merveille. Vous pouvez utiliser le micro *sans fil* et enregistrer jusqu'à une distance de 30 pieds. Réinséré dans le magnétophone, il fonctionne comme un micro incorporé. Vous pouvez aussi le brancher sur fil pour un enregistrement plus sensible. Enfin, devant un auditoire, ce magnétophone d'avant-garde peut servir de haut-parleur tout en enregistrant vos paroles.

Hitachi. Le nom vous le dit: c'est le radio-magnétophone à cassette le plus fiable que vous puissiez acheter.

Hitachi est la meilleure marque: nos clients satisfaits en sont la preuve.

Ceux qui possèdent un appareil Hitachi vous le diront: ils en sont extrêmement satisfaits. Et les vendeurs et réparateurs apprécient Hitachi. Pourquoi? Parce que Hitachi se donne plus de mal que n'importe qui pour fabriquer un produit parfait. Notre contrôle de la qualité frise le fanatisme. Ainsi, nos télécouleurs exigent moins de visites d'entretien par appareil que toute autre marque. Qui dit mieux?

HITACHI
LA QUALITÉ PRIME

Moi je fais l'affaire!
AMEUBLEMENT ROGER CYR ENRG. 150 VILLERAY 277-4261 HITACHI LA QUALITÉ PRIME

Moi je fais l'affaire!
SAMSON RADIO 2790 RUE HOCHELAGA 527-2091 HITACHI LA QUALITÉ PRIME

Moi je fais l'affaire!
LEGARÉ ITKUBLCS
1200 Amherst, Montréal
1278 Mount Royal E
3250 Masson
3734 Notre Dame O.
6960 St. Hubert
4010 Wellington, Verdun
1020 Notre Dame, Lachine
3730 Ontario E.
10530 Boul. Pie IX
11926 E Notre Dame, P.A.T.
1880 Boul. St. Martin, Laval
1480 Chemin Chambly
HITACHI LA QUALITÉ PRIME

Moi je fais l'affaire!
AMEUBLEMENT SEXTON 15833 O. GOUIN STE-GENEVIEVE 626-5388 HITACHI LA QUALITÉ PRIME

Moi je fais l'affaire!
ERIC T.V. 5005 PARK AVE. 274-9663 HITACHI LA QUALITÉ PRIME

Moi je fais l'affaire!
ELECTRONIQUE ET T.V. TEASDALE LTEE 1396 MARIE-ANNE E. 524-4248 HITACHI LA QUALITÉ PRIME

Moi je fais l'affaire!
Ameublement J.G. Bigras Ltée 5150 Boul. ARTHUR SAUVÉ LAVAL O. 627-2611 HITACHI LA QUALITÉ PRIME

Moi je fais l'affaire!
GILCO T.V. ENRG. 1261 O. BERNARD MONTREAL 272-7517 HITACHI LA QUALITÉ PRIME

Moi je fais l'affaire!
DALE T.V. 949 DECARIE VILLE ST-LAURENT 747-2732 HITACHI LA QUALITÉ PRIME

Moi je fais l'affaire!
Woodhouse
915 Ste. Catherine E.
1180 Labelle, Laval
6065 Henri Bourassa
8360 Boul. Newman, LaSalle
204 Boul. Taschereau, Greenfield Park
HITACHI LA QUALITÉ PRIME

Moi je fais l'affaire!
EHCO ELECTRONIQUE 3256 E. BEAUBIEN MTL 374-1650 HITACHI LA QUALITÉ PRIME

Moi je fais l'affaire!
TRANSCANADA T.V. SALES INC.
586 VILLERAY, MTL
273-2559
HITACHI LA QUALITÉ PRIME

Moi je fais l'affaire!
5810 CH. COTE-ST-LUC 489-4311 HITACHI LA QUALITÉ PRIME
Odell 6106 COTE-DES-NEIGES 737-4531 HITACHI LA QUALITÉ PRIME

DOURTHE
Un grand nom dans les vins de Bordeaux.

Le vignoble bordelais produit une multiplicité de vins. Comment s'y retrouver quand on veut déguster un bon bordeaux? Exigez le nom Dourthe Frères sur l'étiquette. Vous serez assuré d'avoir un vin rigoureusement sélectionné, bien élevé, vieilli à point. Depuis 1840, de génération en génération, la famille Dourthe Frères s'est créé une excellente réputation dans ce domaine.

DOURTHE FRÈRES
Représenté par Gabriel Boussion Inc.

Chateau La Terrasse. Un bordeaux supérieur, velouté, recommandé avec toutes les viandes. No. 394A $3.25





Chateau Maucaillou. Un vin d'une grande finesse, provenant du Haut-Médoc. No. 394B $5.55

Dourthe Réserve. Vin rouge léger, surprenant par sa qualité ...et son prix abordable! No. 394C $2.10



Mills perdra la présidence de la commission des voies et moyens de la Chambre

WASHINGTON (Reuter) — M. Wilbur Mills, dont les relations avec une stripteaseuse argentine font scandale au Capitole, se verra retirer la présidence de la puissante Commission des voies et moyens de la Chambre des représentants, a annoncé hier M. Carl Albert.

Le président de la Chambre a néanmoins indiqué qu'aucune tentative pour retirer son poste au représentant démocrate de l'Arkansas ne serait organisée tant que celui-ci restera à l'hôpital.

Agé de 65 ans, M. Mills est en effet entré, mardi soir, à l'hôpital naval de Bethesda, dans la banlieue de Washington. Pour l'instant l'affection dont il souffre n'a pas été divulguée mais on indiquait hier, à l'hôpital, que son état était satisfaisant.

M. Albert a souligné que la quasi-totalité des membres du Congrès souhaitaient que M. Mills soit privé de la présidence de la commission, marquée depuis 16 ans par son empreinte. Dans l'entourage de M. Mills, on laisse entendre que celui-ci préférera démissionner de lui-même plutôt que de se laisser démettre par un vote officiel.

Il faut remonter à 1957 pour trouver un exemple de président de commission privé de ses fonctions. Il s'agissait du représentant noir Adam Clayton Powell, président de la Commission de l'éducation et du travail de la Chambre, à qui il était reproché d'avoir utilisé à des fins personnelles des fonds publics.

Ford et Schmidt se pencheront surtout sur la situation économique occidentale

WASHINGTON (AFP) — Le président Ford se partage depuis hier entre deux hôtes de marque présents simultanément à Washington: le chancelier fédéral Helmut Schmidt et M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada. Mais c'est incontestablement en l'honneur du premier, considéré comme "l'homme fort de l'Europe", que l'on déploie le tapis rouge. L'importance attribuée à cette visite contraste avec la modestie de l'accueil prévu pour M. Trudeau, reflétant les relations quelque peu tendues qui existent actuellement entre les deux grands pays limitrophes du continent nord-américain.

Du fait cependant des conversations suivies d'un dîner à la Maison-Blanche, qui ont réuni hier après-midi le président Ford et M. Trudeau, la partie "officielle" du séjour du chancelier Schmidt ne s'ouvrira que ce matin bien qu'il soit arrivé hier en début d'après-midi à l'aéroport d'Andrews.

A l'issue d'une première série de conversations dans la matinée avec le président Ford, le chancelier, accompagné par son ministre des Affaires étrangères, M. Hans Dietrich Genscher, sera l'hôte à déjeuner de M. Henry Kissinger au département d'Etat.

Dans l'après-midi, il rencontrera successivement les membres de la commission des affaires étrangères du Sénat et diverses personnalités du monde des affaires, à Blair House, résidence officielle des hôtes officiels du gouvernement, adjoignant la Maison-Blanche. Le soir, le président Ford offrira un dîner officiel en son honneur.

Ce sont incontestablement les problèmes économiques en liaison avec la crise de l'énergie, qui domineront cette première prise de contact entre le président et le chef du gouvernement ouest-allemand. Ces derniers jours, la presse américaine n'a cessé d'ailleurs d'insister sur la relative stabilité de l'économie ouest-allemande contrastant avec les difficultés qui assaillent les autres membres du marché commun.

Les vues du chancelier Schmidt sur le prochain sommet européen des Neuf intéressent tout particulièrement l'administration américaine, indiquait-on au département d'Etat.

On confirme à ce propos que la situation économique occidentale qui préoccupe particulièrement le chef du gouvernement fédéral, figurera au premier plan des conversations. D'autres problèmes y seront cependant abordés, notamment les perspectives de voir se conclure la conférence sur la sécurité en Europe, les négociations de Vienne sur la réduction mutuelle des forces en Europe — qui seront également l'objet des délibérations de la prochaine réunion de l'OTAN à Bruxelles, ainsi que la situation au Proche-Orient et les résultats du sommet américano-soviétique de Vladivostok.

Dans le domaine jugé capital de l'énergie, on se félicite au département d'Etat de ce que le chancelier Schmidt semble préconiser, comme l'avait fait M. Kissinger dans son discours du mois dernier à Chicago, une attitude de "coopération" entre grands pays consommateurs.

Parallèlement, on estime au département d'Etat que les divergences de vues qui séparent dans ce domaine la France des Etats-Unis et de ses partenaires européens, sont peut-être moins profondes qu'on pourrait le penser précédemment. Ce dossier ne manquera évidemment pas, rappelle-t-on, d'être abordé au fond lors du sommet franco-américain de la Martinique à la mi-décembre.

On rappelle cependant à ce propos au département d'Etat que si les Etats-Unis ne sont pas opposés au principe d'une conférence des pays consommateurs et producteurs de pétrole, proposée par le président Giscard d'Estaing, deux préalables demeurent essentiels dans l'optique de Washington: qu'une position commune puisse être dégagée entre pays consommateurs et que ceux-ci parviennent à élaborer des propositions concrètes à soumettre aux pays exportateurs de pétrole.

Possible sommet austral entre Vorster et Kaunda

JOHANNESBOURG (AFP) — Un "sommet austral" qui mettrait face à face pour la première fois à Lusaka le président Kenneth Kaunda de Zambie et le premier ministre sud-africain, M. B.J. Vorster, est à l'ordre du jour.

Malgré le mutisme de Prétoria, des rumeurs persistantes à Johannesbourg et Salisbury laissent présager une rencontre de cet ordre dans les prochains jours. Le thème central en serait la recherche d'un règlement acceptable de l'impasse rhodésienne comme prémisse d'une révision générale et pacifique des relations entre l'Afrique "blanche" et ses voisins noirs.

On a même spéculé sur une participation éventuelle du premier ministre rhodésien, M. Ian Smith, mais les milieux diplomatiques estiment qu'à ce stade préliminaire une visite, même secrète, de M. Smith à Lusaka est difficilement concevable. Aux dernières nouvelles cependant, M. Smith aurait quitté discrètement Salisbury pour une destination inconnue à la veille de la conférence de Lusaka. Cette conférence réunira aujourd'hui les présidents de Zambie, Tanzanie et Botswana avec la participation éventuelle des deux dirigeants de la résistance noire en Rhodésie, MM. Joshua Nkomo et Ndabaningi Sithole qui auraient été temporairement libérés à cet effet.

Une rencontre Vorster-Kaunda est plausible car les deux hommes ont servi depuis sept mois de médiateurs: le président Kaunda auprès des portugais et du Frelimo et M. Vorster auprès de M. Smith pour lui conseiller de ne pas faire achopper l'effort général de détente en Afrique australe.

Il y a six semaines, MM. Vorster et Kaunda se sont même décernés mutuellement des certificats de "réalisme" et il ne fait aucun doute à présent que des contacts discrets se sont établis depuis lors, par émissaires interposés, entre Lusaka et Prétoria.

Selon le quotidien du soir Star de Johannesbourg, une rencontre Vorster-Kaunda — pendant ou après la conférence du 5 décembre — pourrait ouvrir la voie à une succession en chaîne d'événements capitaux: réglement interne du problème rhodésien, réglement du conflit anglo-rhodésien, retrait des forces de police sud-africaines de Rhodésie.

A leur départ de la Maison-Blanche

Plus de $200,000 d'un fonds secret offerts à Haldeman et Ehrlichman

WASHINGTON (AFP) — Au moment où ils quittèrent la Maison-Blanche, en avril 1973, John Ehrlichman et H.R. Haldeman s'étaient vu offrir par l'ancien président Nixon une somme de 200 à 300,000 dollars provenant d'un fonds spécial alimenté par des particuliers et des sociétés redevables de bienfaits de l'administration Nixon.

Cette révélation, faite à l'audience hier après-midi du procès des cinq par le procureur Richard Ben Veniste a réveillé brusquement l'attention tant des jurés que des spectateurs soumis depuis le matin au spectacle du contre-interrogatoire de Haldeman qui avait l'air d'un dialogue de sourds.

"Je me souviens qu'il en a été question", a bien été obligé de reconnaître Haldeman lorsque le procureur Ben Veniste lui rafraîchit la mémoire en lui lisant la conversation enregistrée qu'il avait eue avec M. Nixon à ce sujet, deux semaines avant sa démission. Ce qui, dans l'esprit du procureur, tendrait à faire croire qu'il y avait eu accord tacite entre Nixon, Haldeman et Ehrlichman pour se protéger les uns les autres.

Cette conclusion n'a pas manqué de provoquer des interruptions bruyantes de la part des défenseurs de MM. Haldeman et Ehrlichman vertement rabroués par le juge John Sirica.

A l'ouverture de l'audience le juge Sirica a déclaré qu'il annoncerait aujourd'hui sa décision au sujet du témoignage éventuel de l'ancien président Nixon.

La commission médicale nommée par le juge Sirica avait conclu, la semaine dernière, que M. Nixon ne pourrait en aucun cas déposer comme témoin avant le 6 janvier en raison de son état de santé. De son côté, le juge avait affirmé qu'il ferait tout en son pouvoir pour que le procès soit terminé avant Noël, quitte à envoyer une série de questions écrites à l'ancien président. L'avocat de John Ehrlichman s'est opposé à cette procédure et a une fois de plus demandé une levée d'audience pendant quelques jours à la période des fêtes de fin d'année.

La question du témoignage de l'ancien président étant restée en suspens, le ministère public a repris alors son contre-interrogatoire de H.R. Haldeman, l'ancien bras droit de M. Nixon. Le procureur Richard Ben Veniste est revenu une fois de plus sur la conversation enregistrée du 21 mars 1973, en soulignant qu'à 12 reprises il avait été question du dédommagement aux espions-cambrioleurs de Watergate et d'une éventuelle grâce de la part du président.

Comme il l'avait fait la veille, H.R. Haldeman s'est efforcé dans ses réponses de faire valoir qu'on pouvait donner une interprétation toute différente de celle du procureur aux propos qu'il avait tenus au cours de cette conversation avec M. Nixon.

La Révolution culturelle finie, la production reprend ses droits

PÉKIN (AFP) — La révolution culturelle est achevée, les ennemis du régime ont été écartés, l'heure est venue pour la population chinoise de se détendre et de se concentrer sur les impératifs de production.

Ce message est contenu sans ambiguïté dans le dernier numéro du Drapeau rouge, la revue de doctrine du parti communiste chinois, qui invite la population, en des termes qui n'avaient plus été utilisés depuis des années, à la "détente mentale" et à la "spontanéité".

"La révolution culturelle dure déjà depuis huit ans", écrit le Drapeau rouge en intégrant implicitement l'actuel mouvement de "critique contre Lin Piao et Confucius" dans cette révolution déclenchée en 1966.

"Il est maintenant devenu impératif de consolider les résultats grandioses déjà obtenus au cours de ce mouvement", souligne la revue. Cet appel à la "consolidation", c'est-à-dire à la normalisation généralisée de la vie quotidienne en Chine, coïncide avec des indications recueillies récemment dans les milieux diplomatiques de Pékin selon lesquelles une directive assez récente du comité central préconisait d'achever la remise en ordre des structures de direction du pays.

Les observateurs ont en outre été frappés, ces dernières semaines, par une évidente décontraction dans le comportement de "l'homme de la rue" chinois. Celle-ci se manifeste tant par des détails vestimentaires, tels que l'apparition de nombreux foulards féminins multicolores, que dans les attitudes. Ainsi, l'on voit, de plus en plus nombreux dans les rues de Pékin, des couples bras dessus-bras dessous et, pour la première fois depuis la révolution culturelle, il arrive que des Chinois abordent spontanément des étrangers pour d'anodines conversations.

L'article du Drapeau rouge contient en outre ce qui peut être interprété comme une amnistie quasi-générale à l'égard de ceux qui ont "fauté" au cours des dernières années.

"Notre parti a écrasé les deux quartiers généraux bourgeois du Liu Shao-Chi et de Lin Piao" — respectivement ancien président de la république limogé et ancien successeur désigné de Mao Tsétoung écrit la revue qui poursuit: "La clique anti-parti de Lin Piao ne représentait qu'une toute petite coterie et la majorité des cadres sont bons ou relativement bons... Ceux qui ont commis des erreurs sont retournés dans le camp du président Mao et cette attitude a été favorablement accueillie par les masses populaires".

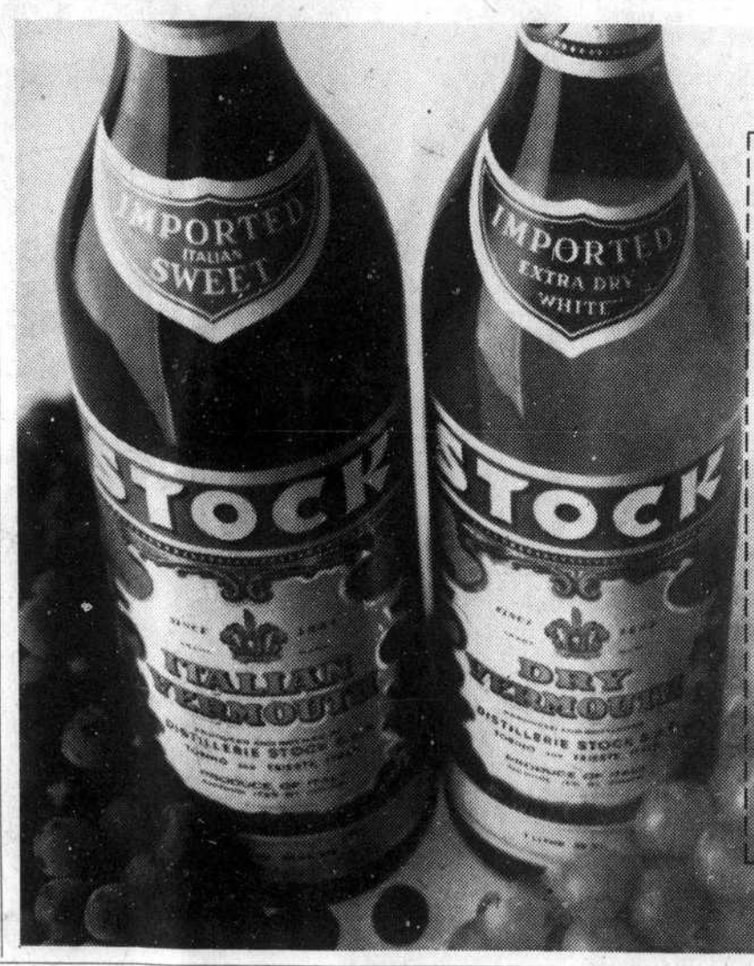
On rappelle que, le 29 novembre dernier, le Quotidien du peuple, dans un éditorial, avait déjà, tout en soulignant la nécessité de ne pas oublier la campagne contre Lin Piao et Confucius, atténué en quelque sorte l'aspect politique de ce mouvement.

Fin de la grève des mineurs US

WASHINGTON (AFP) — Les mineurs de charbon américains ont ratifié à une faible majorité le nouveau contrat de travail de trois ans négocié par leur syndicat (UMW) avec l'industrie charbonnière, indiquait-on hier de source bien informée à Washington.

Cette ratification met fin à la grève de 120,000 mineurs qui avait débuté le 12 novembre dernier aux Etats-Unis. Le travail dans les mines américaines devrait reprendre lundi prochain. La grève aura duré au total un peu moins d'un mois, réduisant d'environ 70% la production de charbon américaine pendant cette période.

Le vote de la "base" qui avait débuté lundi s'est terminé hier. Les résultats officiels seront annoncés ce matin à Washington. Selon une source proche de l'UMW, sur 80% des résultats déjà connus se dégage une majorité d'environ 56% en faveur du contrat. Le contrat négocié par l'UMW a dû être renégocié la semaine dernière devant le mécontentement exprimé par l'ensemble des mineurs ce qui a prolongé la grève d'environ 2 semaines.



Vermouth Stock
une tradition italienne

Stock — c'est le vermouth doux rouge ou blanc sec importé d'Italie.

Essayez-le comme vous l'aimez... il est magnifico.

Martini Stock
1 once de London Dry Gin Schenley
½ once de Vermouth sec Stock
1 soupçon d'orange bitters (Pourquoi pas dans un martini?)
Remuer avec des glaçons et filtrer dans un verre à Martini givré.

Manhattan Stock
1 once de "Tradition" Rye Whisky Schenley
½ once de Vermouth italien Stock
1 soupçon de bitters (Angostura)
Verser sur des glaçons et garnir d'une cerise.

"Moitié-moitié" Stock
1 once de Vermouth sec Stock
1 once de Vermouth italien Stock
Verser sur des glaçons, ajouter un soupçon d'orange bitters et remuer.

Stock "sur glace"
1 once de Vermouth italien Stock
Verser sur des glaçons et ajouter un zeste de citron.

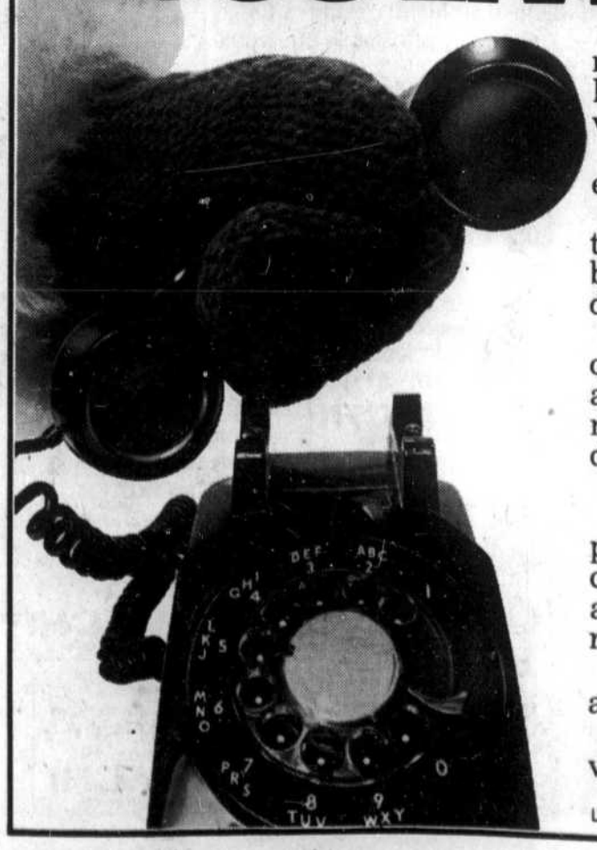
STOCK — IMPORTÉ D'ITALIE

Distribution au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada, Ltée
S.A.Q. 558E (Sec) $2.45/S.A.Q. 558D (Rouge) $2.45



SCHENLEY... 842-3877
NOUS LIVRONS À DOMICILE

DATE LIMITE: Nous ne pourrons pas garantir la livraison pour Noël des commandes reçues après le vendredi, 20 décembre.



La longue attente au froid n'est plus nécessaire! Appelez-nous et dites-nous ce que vous désirez.

Choisissez les marques et les formats d'après la liste.

Nous vous livrerons le tout à domicile contre remboursement (C.R.), à la date de votre choix.

Les règlements exigent que votre commande soit acquittée par chèque certifié, rédigé à l'ordre de La Société des Alcools du Québec.

Nous l'accepterons ainsi.

Plus un léger supplément pour la livraison de $1.25 par caisse ou partie de caisse... aucune commande minimale requise.

Fini la longue attente au froid!

Notre but est de mieux vous servir.

LES DISTILLERIES SCHENLEY DU CANADA, LTÉE.

	RYES		
244-I	Order of Merit	25 oz	9.30
	O.F.C. 8 ans	66.6 oz	18.00
245-C	" " "	40 oz	11.00
245-B	" " "	25 oz	7.20
244-H	Canada Cup	40 oz	10.45
244-G	" "	25 oz	6.80
244-C	Golden Wedding	40 oz	10.00
244-B	" "	25 oz	6.55
243-I	Tradition	40 oz	9.75
243-H	"	25 oz	6.30
	GINS		
	Schenley London Dry Gin	66.6 oz	14.80
182-B	" " " "	40 oz	8.95
182-A	" " " "	25 oz	5.85
170-I	Chasseur Geneva Gin	40 oz	8.95
170-H	" " "	25 oz	5.95
198-D	Coates Black Friar Gin	40 oz	9.55
	RHUMS		
132-F	Ron Carioca Doré	40 oz	9.15
132-G	Ron Carioca Blanc	66.6 oz	15.35
140-F	" " "	40 oz	9.60
140-E	" " "	25 oz	6.15
140-C	Ron Carioca Brun	40 oz	9.60
140-B	" " "	25 oz	6.15
154-D	Doorly's Barbados	25 oz	6.15
	VODKA		
	Troika	66.6 oz	15.40
371-B	"	40 oz	9.35
371-A	"	25 oz	6.05
	SCOTCH		
336-B	Graham's Black Bottle	40 oz	11.75
335-I	Long John Scotch	40 oz	11.75
335-H	" " "	25 oz	7.60
334-A	Hankey Bannister Scotch	40 oz	9.70
	COGNACS & BRANDIES		
126-C	Baron Otard V.S.O.P.	24 oz	15.70
126-B	Otard Cognac	25 oz	12.05
110-H	Penfold's Brandy	40 oz	9.10
110-G	" "	25 oz	5.80
112-A	Stock 84 Brandy	26 oz	6.25
111-E	Metaxa Brandy	26 oz	9.00
107-C	Coronet V.S.Q. Brandy	40 oz	9.55
107-B	" " "	25 oz	6.35
	LIQUEURS		
201-H	Schenley — Blueberry	25 oz	5.90
208	Pippermint Get Cr. de M.	24.5 oz	5.90
202-G	Henkes Anisette	25 oz	5.90
204-A	Henkes Cr. de M. Verte	25 oz	5.90
204-B	Henkes Cr. de M. Blanche	25 oz	5.90
204-C	Henkes Cherry Brandy	25 oz	5.90
204-D	Henkes Triple Sec	25 oz	6.40
204-E	Henkes Apricot Brandy	25 oz	5.90
204-F	Henkes Crème de Cacao	25 oz	5.90
211-C	Bénédictine	24.5 oz	11.20
211-A	B & B	24.5 oz	11.20
211-I	Glayva	24 oz	8.00
	CHAMPAGNES/VINS		
566-H	Veuve Clicquot Sec	26 oz	10.60
567-B	Veuve Clicquot Brut Vintage	26 oz	12.90
475-D	Penfold's Porto	gal.	11.30
475-C	" "	40 oz	3.05
476-H	Penfold's Sherry	gal.	11.30
476-G	" "	40 oz	3.05
423-A	Penfold's Dalwood Burgundy rouge	26 oz	2.80
558-D	Stock Vermouth rouge	35 oz	2.45
558-E	Stock Vermouth sec	35 oz	2.45
395-G	Château Timberlay (Lichine) rouge	26 oz	4.00
549-C	Côtes du Rhone (Lichine) rouge	26 oz	2.90
447-H	Pinot Chardonnay (Lichine) blanc	26 oz	3.55
535-A	Mateus Rosé	26 oz	2.50
640-E	Casal Garcia Verde	26 oz	2.40
635-C	Bolla Valpolicella rouge	25 oz	3.30
648-B	Siglo Con Sacco rouge sec	26 oz	2.45
396-G	Château de Cadillac rouge	26 oz	4.00
547	Orvieto Classico (Antinori)	26 oz	2.50
548-A	Chianti Antinori	34 oz	3.20
537-H	Guntrum Oppenheimer	26 oz	3.40

Les prix sont sujets à changement sans préavis.

CEE et fraudes agricoles

Des péniches en vadrouille et des boeufs aux oreilles cousues

BRUXELLES (Reuter) — Pourquoi certains éleveurs britanniques coupent-ils les oreilles de boeufs de premier choix pour leur en coudre d'autres? Pourquoi certaines péniches belges croisent-elles pendant des mois sur les canaux d'Europe sans décharger leur cargaison de céréales?

Ces comportements mystérieux s'expliquent par l'extrême complexité du système de subventions et de primes du Fonds agricole européen, dont bon nombre d'agriculteurs et d'hommes d'affaires n'hésitent pas à abuser.

Personne ne sait avec exactitude le montant des sommes soutirées frauduleusement au Marché commun depuis 15 ans. Ces sommes sont cependant considérables, surtout si l'on considère que le Fonds agricole engloutit les deux-tiers du budget de la CEE. Officiellement, le total est de $200 millions, "mais ce n'est que la partie visible de l'iceberg, les cas que nous avons découverts", reconnaissent les personnalités de la Communauté.

Malgré l'étendue de ce qui est qualifié de "scandale" au siège de la CEE, à Bruxelles, le service de la répression des fraudes du Marché commun est très peu important et ne reçoit qu'une coopération limitée de la part des pays-membres. Un responsable se plaint de ce que "la fraude contre la Communauté semble être considérée avec beaucoup plus de tolérance qu'une indélicatesse découverte dans l'un des États-membres en violation de ses propres."

Les fraudeurs vont de l'agriculteur "gagne-petit", n'exploitant qu'un lopin de terre, aux plus puissants groupes d'affaires.

Les éleveurs britanniques touchent environ $21.50 de prime à l'abattage pour tout boeuf arrivé à maturité qu'ils mettent sur le marché. Pour prouver que la somme a été versée, un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture perce l'oreille de l'animal.

Des agriculteurs sans crupules parviennent alors à récupérer la bête, à la ramener chez eux et à lui retirer l'oreille trouée pour coudre à la place une autre oreille. Le boeuf dont le pelage est rabattu sur la plaie, passe à nouveau devant le fonctionnaire et l'éleveur touche une deuxième fois la subvention. Certains auraient répété l'opération deux ou trois fois avec le même animal. La fraude n'est découverte qu'à l'abattoir ou l'on n'a plus aucun moyen de retrouver l'origine de la bête.

Les producteurs de lait ou de vin utilisent une méthode encore plus simple: aller toucher la prime à la réduction de production et continuer à mettre sur le marché un produit excédentaire, comme si de rien n'était, en sachant bien qu'il n'y aura jamais d'inspection. De la même manière, des agriculteurs revendent au prix fort des tonnes de froment, qui auraient dû être dénaturées pour servir à la fabrication d'aliments pour le bétail contre une indemnisation du fonds agricole.

Les producteurs italiens d'huile d'olive sont soupçonnés de déclarer davantage d'oliviers qu'ils n'en possèdent, avec la complicité tacite de leur gouvernement qui fermerait les yeux. Les tribunaux ne suffisent pas à dissuader les fraudeurs, car les escrocs qui se sont fait prendre ne risquent généralement qu'une amende.

Quant à la fraude "en gros", elle soustrait des milliers aux Fonds agricole européen. Elle porte généralement sur le beurre, les céréales et le boeuf. Pour la pratiquer, on se sert généralement de faux documents.

L'équipage d'une péniche belge a déclaré qu'il avait navigué un an sur le réseau de canaux européens sans décharger sa cargaison de céréales. A une frontière, les papiers qu'il présentait à la douane étaient valables pour une cargaison de blé; à la frontière suivante, il s'agissait d'aliments pour le bétail. Chaque fois, les exportateurs touchaient des subventions.

Le "sommet" des Neuf et la fuyante perspective de l'Union européenne

par JAMES LEAVY
collaboration spéciale

BRUXELLES — Le premier ministre du Canada est parti de Bruxelles, il y a quelques semaines, déçu paraît-il par le bilan de ses entretiens avec les membres de la Commission du Marché commun. Aux propositions canadiennes d'un accord commercial et contractuel avec la CEE, les commissaires n'ont fourni que des réponses vagues et peu encourageantes. M. Trudeau, au cours de sa conférence de presse à Bruxelles a lancé d'ailleurs un avertissement à l'Europe des neuf: rajustez-vous ou le Canada trouvera d'autres partenaires commerciaux même parmi les Etats membres de la Communauté attirés par les possibilités d'une coopération bilatérale avec un grand pays doté d'immenses richesses naturelles et cherchant l'investissement nécessaire pour leur exploitation.

Le soir du départ de M. Trudeau, un membre de la Commission européenne, M. George Thomson, un Écossais responsable de la politique régionale de la Communauté, prononçait un discours dans lequel il lançait un avertissement plus général au vieux continent: l'Europe à neuf, déclarait-il, traverse actuellement la plus grande crise de sa courte histoire, une crise qui menace sa cohérence et son existence même. Les prochaines semaines et, plus particulièrement, le "sommet" de Paris détermineront l'avenir de l'Europe communautaire. M. Ortoli, président de la Commission, a lui aussi, dans ses discours récents, reconnu la crise et souligne la nécessité urgente de prendre à Paris des décisions qui permettront au Marché commun de redémarrer.

En fait, l'Europe des neuf traverse une crise économique et sociale sans précédent. En Grande-Bretagne, une inflation annuelle qui atteint 20% va de pair avec un nombre toujours grandissant de chômeurs et un déficit record dans la balance des paiements.

La France est secouée par des grèves dans le secteur public et des licencicements plus fréquents dans le secteur privé.

Même l'Allemagne fédérale, l'économie suivante de la Communauté, connaît une hausse sensible du taux de chômage.

Face aux problèmes d'emploi, plusieurs pays ont suspendu l'importation des travailleurs immigrés, ce qui pose un sérieux problème à l'Espagne, au Portugal, à la Grèce et à d'autres encore qui dépendent de l'exportation de leurs ouvriers pour réduire le chômage à l'intérieur et augmenter les recettes en provenance de l'extérieur.

L'Italie est aux prises non seulement avec des sérieuses difficultés économiques mais aussi avec une crise politique qui, pour certains, risque de mettre en danger l'avenir démocratique du pays. Mais l'Italie n'est pas seule dans son cas: toute l'Europe en a fait l'expérience ces dernières années. Il est très révélateur que des neuf participants au "sommet" de Paris en 1972, personne ne sera à Paris pour le "sommet" de 1974. L'instabilité économique a, semble-t-il, engendré des bouleversements politiques.

La crise économique a beaucoup contribué à la mise en question des institutions du Marché commun. Le "sommet" de 1972, convoqué par Georges Pompidou afin de relancer la construction européenne au moment de l'adhésion à la CEE de la Grande Bretagne, de l'Irlande et du Danemark, a abouti à des déclarations retentissantes qui sont vite tombées dans l'oubli. L'impossibilité d'une politique communautaire et l'attitude de "sauve qui peut" qui caractérisait la réaction des Neuf à la hausse du prix du pétrole révélaient combien le Marché commun était loin de "l'Union européenne" dont la construction par étapes aurait dû commencer, selon le communiqué du "sommet" de 1972, au cours de cette décennie. Le "sommet" de Copenhague convoqué au lendemain de l'embargo arabe, a été marqué par de vifs accrochages entre gouvernements, paralysant toute initiative en vue de la réalisation de l'Union européenne.

Les quelques réalisations de la Communauté sont ou complètement laissées de côté, comme par exemple le mouvement coordonné des taux de change (le fameux serpent dans le tunnel) ou remises en question. Même la politique agricole commune, une des pierres angulaires de la construction européenne, est vivement attaquée et par les consommateurs (qui la tiennent en partie responsable de la hausse des prix alimentaires) et par les agriculteurs (qui la blâment pour la détérioration de leur situation économique. Le projet d'un fonds régional est bloqué par un désaccord entre les Allemands (les principaux souscripteurs) et les autres membres, surtout l'Italie et l'Irlande qui menaçaient d'opposer un veto au "sommet" pour manifester leur mécontentement de la politique de M. Helmut Schmidt.

Au sein des institutions communautaires, le pessimisme règne. Attaqués par "Herr Schmidt" pour leur caractère bureaucratique, les fonctionnaires se sentent menacés. Un sentiment de frustration devant l'indécision du Conseil des ministres s'ajoute aux craintes. Et pour ajouter à ces difficultés, il y a la demande britannique pour la renégociation des conditions d'adhésion à la communauté mettant en cause tout le processus complexe d'adaptation des règles et institutions communautaires élaboré au cours des difficiles négociations et mis en place depuis le 1er janvier 1973.

Le ton des déclarations britanniques a été modifié depuis le jour où M. Callaghan a lancé ce qui était en réalité un ultimatum à la Communauté sur l'adhésion de son pays. Le secrétaire au Foreign Office a plutôt tendance aujourd'hui à parler des aspects techniques de la révision des conditions d'adhésion que d'une grande décision politique à l'égard du Marché commun. Nul doute que c'est quand même le principe de la participation britannique qui est en jeu dans les manoeuvres politiques actuelles.

Dans le récent discours du trône inaugurant la session actuelle du Parlement, le premier ministre travailliste, M. Wilson, a annoncé son intention d'accorder au peuple l'opportunité de se prononcer sur l'adhésion britannique (sans préciser s'il s'agit d'un référendum) après les renégociations probablement au cours de l'été prochain. La lutte électorale sera chaude et le résultat n'est pas acquis. L'opposition "populiste" au Marché commun, fondée sur les prétendus effets sur le coût de la vie et sur la souveraineté nationale a sensiblement diminué maintenant qu'on a compris que les hausses ont des causes qui dépassent l'Europe communautaire et que les implications politiques de la CEE ne sont pas de nature à détruire la "British Way of Life".

Toutefois, les puissants syndicats sont farouchement opposés à l'adhésion britannique de même qu'une forte majorité des membres du Parti travailliste. A l'autre bout de l'éventail politique, M. Enoch Powell attire des allégeances (du moins sentimentales) d'éléments conservateurs avec sa campagne contre les dangers de l'Union européenne projetée sur le plan de la Constitution.

Voilà le contexte dans lequel les neuf chefs d'Etat ou de gouvernement se réuniront les 9 et 10 décembre à Paris. Le président Giscard d'Estaing parle d'initiatives politiques en vue de l'Union européenne, mais dans l'ambiance actuelle, ses efforts ont peu de chance d'aboutir.

Les Allemands continueront de chercher le remplacement de la politique agricole commune par un système qui leur coûte moins cher. Toujours à la poursuite de l'"Ost-politik", ils semblent parfois plus intéressés par les possibilités économiques et politiques offertes par l'ouverture à l'est que par un Marché commun où ils sont obligés de subventionner les agriculteurs français et les pauvres d'Italie et d'Irlande. Et ce, sans résultat notable apparent si ce n'est l'hostilité des Etats-Unis à la création d'un bloc économique qui, par le truchement des accords d'association et les systèmes préférentiels au bénéfice des ex-colonies, s'étend à environ 70 pays.

Huit des partenaires se rallieront au club des consommateurs du pétrole de M. Kissinger laissant la France seule pour parler aux Arabes et empêchant une prise de position communautaire en matière de pétrole. Les Britanniques, par leur hésitation, rendront quant à eux la relance de l'activité communautaire plus difficile.

On est loin de la réalisation de l'Union européenne préconisée au "sommet" de 1973 et en laquelle les participants au "sommet" de 1974 iront, avec des réticences évidentes, affirmer leur foi. Les jours sont loin où on parlait de la création des Etats-Unis d'Europe. La tentative de Walter Hallstein de faire des institutions du Marché commun la base d'un gouvernement européen a échoué à cause de l'opposition manifestée par le général de Gaulle certes, mais au fond parce que tous les grands Etats refusaient le principe d'une autorité supranationale.

L'objectif plus modeste d'une union européenne et dont les contours sont à peine définis reste à lancer après l'échec de l'effort entrepris au lendemain du "sommet" de 1972.

Schlesinger propose à l'Europe un avion dont le prix est récupérable

WASHINGTON (Reuter) — La Belgique, les Pays-Bas, le Danemark et la Norvège pourraient récupérer la plupart, voire la totalité de l'argent qu'ils dépenseraient au cas où ils décideraient d'acquérir un chasseur américain de préférence au Mirage F-1 français pour remplacer la flotte de leurs F-104 Starfighter, a déclaré M. James Schlesinger, secrétaire à la Défense, dans une déclaration publiée par le Pentagone.

Si le choix des quatre pays européens, qui doit intervenir au début de l'an prochain, s'oriente vers les appareils américains, ils auront la possibilité non seulement d'assembler ceux-ci, aux Pays-Bas et en Belgique, mais également de construire des pièces détachées pour les avions qu'auront acquis des pays tiers.

Selon les estimations du département de la Défense, les quatre pays récupéreraient 80 pour cent de l'argent versé pour acquérir les appareils américains, s'ils en achetaient 350, si l'Armée de l'air américaine en achetait elle-même 650 et si, enfin, un minimum de 500 exemplaires étaient vendus à des pays tiers.

Ils récupéreraient, par l'intermédiaire des marchés de pièces détachées, la totalité des sommes qu'ils auraient versées, si plus d'un millier d'appareils américains sont vendus à des pays tiers. Le choix des européens est, à cet égard, décisif dans la mesure où il commande un marché potentiel de 3,000 appareils, dit "marché du siècle" en raison du montant des sommes en jeu et que l'on estime à $15 milliards.

Les experts du Pentagone croient en effet possible que 2,000 appareils soient achetés par des pays tiers. M. Schlesinger chiffre à $2 milliards le marché que les Etats-Unis offrent ainsi aux industries aérospatiales européennes en leur proposant de s'associer à la production des pièces détachées de l'appareil choisi.

Le type de l'appareil américain qui sera proposé aux Européens dépendra du choix qu'effectuera le mois prochain l'Armée de l'air américaine. Elle devra trancher entre l'appareil construit par General Dynamics et celui construit par Northrop.

La filière canadienne: 3 condamnés à Londres

LONDRES (AFP) — Trois membres d'une organisation paramilitaire protestante d'Irlande du Nord ont été condamnés hier à des peines de 10, 7 et 5 ans de prison par le tribunal de Winchester pour avoir participé à un trafic d'armes entre le Canada et la Grande-Bretagne.

Les trois condamnés appartiennent à la branche anglaise de l'Association pour la défense de l'Ulster (UDA) et l'un des deux John Gadd, 26 ans, qui a été condamné à dix ans de prison, était généralement considéré comme le numéro deux de l'UDA en Angleterre.

Grève d'avertissement de 14 millions de travailleurs italiens

ROME (AP) — Quelque 14 millions de travailleurs ont fait grève hier en Italie, afin de réclamer le maintien du pouvoir d'achat de leurs salaires, en face d'une inflation qui est la plus forte du Marché commun.

Cependant, le mouvement a été organisé selon les secteurs pour ne pas porter un trop grand préjudice à l'économie et ne pas gêner le nouveau gouvernement de M. Aldo Moro.

C'est ainsi que la plupart des travailleurs de l'industrie, du commerce et les fonctionnaires ont fait grève toute la journée. Mais les travailleurs des aciéries et autres entreprises où l'activité doit se poursuivre 24 heures sur 24 n'ont fait grève que symboliquement en assistant à des réunions sur les lieux de travail deux heures, durant la matinée. Les enseignants ont supprimé la dernière heure des cours.

Il n'y a pas eu de manifestations à Rome mais de grands défilés à Turin, Bologne et Naples. C'était la troisième grève nationale en deux mois.

Voici une bonne nouvelle . . .

le 20 décembre, le Manoir Richelieu réouvrira pour la SAISON D'HIVER avec ses championnats de ski alpin, son ski familial, ses monte-pentes, son patinage et sa gamme complète d'autres activités hivernales. Vous pouvez réserver dès maintenant (plan américain ou européen).

Pour de plus amples renseignements, consultez votre agent de voyages ou communiquez avec nous

The Manoir Richelieu
Murray Bay, Québec, Canada
Tél.: 418-665-3701
Montréal: 514-849-3521



TECNA
L'imagination dans le meuble
661-3931

La Lorraine
Desjardins
FRUITS DE MER SEA FOOD
TRADITIONS ET QUALITE
WINE CELLAR CAVE À VINS
PASSEPORT GASTRONOMIQUE
1175 MACKAY



UN CADEAU
toujours apprécié à l'occasion des fêtes
UNE INVITATION À DÎNER CHEZ DESJARDINS
Bons d'achat en vente maintenant
STATIONNEMENT GRATUIT— RÉSERVATIONS 866-9741

DÉJEUNER D'AFFAIRES
(Potage, dessert et café compris)

L'Omelette au lard	$2.35
La Salade de Thon	$2.60
La Salade de Crabe d'Alaska	$2.75
Le Cabillaud Sauce Hollandaise	$3.35
Les Crabes gratinés en Avocado	$4.20
Le Tournedos Rossini	$4.35
Les Queues de Homard à l'Américaine	$4.50

(ce menu change tous les jours)

RÉVEILLON, MARDI 31 DÉCEMBRE
Célébrez la nouvelle année à prix populaire — Aucun frais de couvert dans toutes nos salles — Vous faites votre choix À la Carte — Danse dans la Cave Lorraine — Distribution de ballons, flûtes et chapeaux de fête dans toutes les salles —
RÉSERVATIONS - 866-9741

RINCE-DALLE
Bourgogne blanc
449A $2.75

LICHETTE
Vin de France rouge
440E $2.45

PISSE-DRU
Beaujolais
435D $3.65

GREYMAN BRUT
Vin mousseux blanc
590A $3.50

CHÂTEAU LA FRANCE
Bordeaux rouge
391B $3.40



A vous de choisir...

LES DISTRIBUTIONS CLÉMENT INC.
1032, ouest, rue Laurier,
Montréal, P.Q. H2V 2K8
Tel. 272-1144

Démasquer vaut mieux que châtier?

Les "commissions" plaisent à Casamayor

par Clément Trudel

"Le policier n'a que faire de perfection, il n'a que faire de justification. Il a besoin de chaleur humaine."

CASAMAYOR, alias Serge Fuster dans "La police" (Gallimard, 1973)

Justice, police, pouvoir, communication, opinion. Tout ce qui porte masque fascine Casamayor; il y voit le symbole du mal de l'isolement. Tous ceux qu'il a choisis de démasquer ne réagissent pas de la même manière, surtout pas le pouvoir politique qui se fait servir crument une lapalissade: "Tout homme qui a besoin d'un secret est inférieur à celui qui détient ce secret".

C'est parfois même trop évident pour qu'on y adhère d'emblée: "Les gouvernements seraient enchantés si les policiers pouvaient constituer une espèce à part" et "La pègre est conservatrice, elle reconnaît l'ordre qu'elle enfreint et que la police défend". Les dirigeants aspirent à constituer une "police forte, mais pas trop, pour pouvoir s'en servir sans la craindre" tandis que le policier est "moins menacé par celui qui l'insulte que par celui qui le décore".

Autant il maudit la brutalité, autant il abhorre la dissimulation. En fin de compte, Casamayor plaint la justice, qui est "plus dépendante que la police" — en France du moins — et avoue que l'action policière est à la fois "trouble, complexe et déconcertante".

Tout emmêlé dans cet écheveau fustérien, je me rendis vendredi dernier à l'hôtel où était descendu Casamayor, à Montréal, pour l'entendre discourir sur ce sortilège d'une police qui résiste à toutes les érosions, qui ne fait jamais régner personne et qui pourtant profite de tous les règnes.

De l'humour qu'on lui prête, il préfère retenir ce style "décontracté" qu'il aime tant chez les Québécois qu'il a rencontrés: "Plus les choses sont graves, moins j'aime en parler avec gravité... ce qui serait près de l'hypocrisie". Ici, poursuit-il, j'ai aimé la simplicité dans les rapports et je tiens à faire part de deux constatations:

1) il n'y a pas de justice anonyme et l'on sait par un compte rendu que le juge Untel a décidé telle chose ou rendu telle sentence.

2) ce que l'on appelle ici les commissions: c'est-à-dire une difficulté préoccupe l'opinion, vous nommez quelqu'un chargé d'y voir clair et de donner son avis, tout cela avec le relais de la presse, donc devant le public. Un "juge" fait son travail et en rend compte sous forme de recommandation. J'ai l'impression que ce système assainit des secteurs entiers de l'activité publique — je ne sais pas, il peut se dégrader — mais je souhaiterais qu'en France, ce système des commissions soit adopté...

Casamayor est logique avec ses écrits puisque, selon "La police", le policier est surtout efficace pour "désécuriser les malfaiteurs"; "démasquer" vaut souvent mieux que châtier. Toujours ce masque à jeter bas, comme si chacun se promenait en cothurnes et portant masques, tragique et comique en alternance, sur le théâtre de la vie.

L'un des leitmotiv de Casamayor, c'est l'idée de relations à la base entre justice, police et presse. Plus loin encore, il souhaite que les justiciables participent à ces échanges, comme cela se produisit au congrès du Syndicat de la magistrature, en France, l'an dernier.

Lui qui a créé une chaire de sociologie judiciaire — non pas l'étude des rapports des textes juridiques avec la société mais celle de rapports entre l'administration judiciaire et la société — se réjouit, non pas d'avoir formé des "disciples" mais des magistrats qui en font leur pratique quotidienne dans bon nombre de tribunaux de France.

En 1968, Casamayor abandonnait sa chaire de sociologie judiciaire, participait aux journées de mai puis enseignait trois ans à Vincennes les "libertés publiques"... tout en poursuivant sa collaboration au journal "Le Monde". Quand on évoque l'affaire Ben Barka et les ennuis qu'elle lui valut, Casamayor se refuse à parler de "représailles" du pouvoir à son endroit. "Aventure", je dis "aventure"... et il glisse à autre chose.

En mars 1971, la police française avait imaginé une "pause-réflexion", sorte d'amorce assurant la communication avec le citoyen. Les Français en ont gardé un bon souvenir. Signe de changement vers le mieux, commente Casamayor.

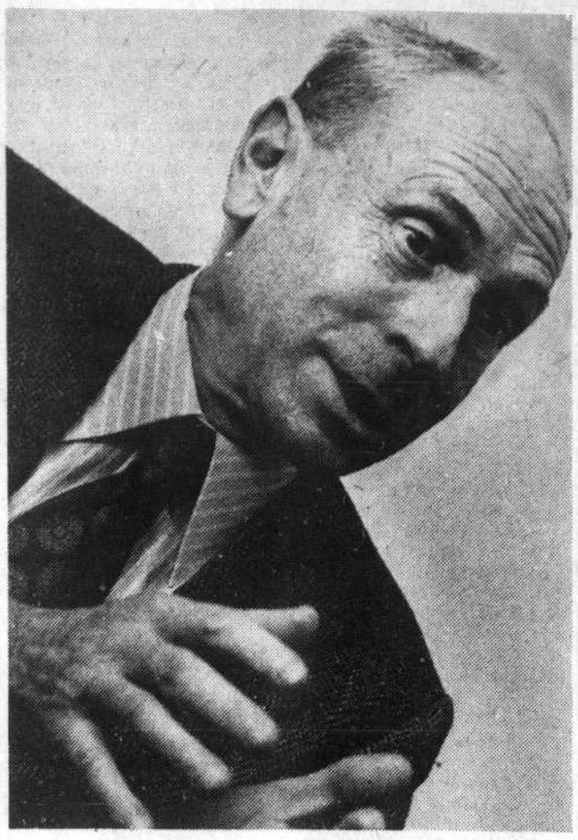
A ceux qui se méfient d'une double allégeance possible des policiers, Casamayor rappelle que, dans toutes les sphères d'activités, il y a des manipulateurs, des tireurs de ficelle et que certains policiers sont là, bien sûr, pour "farfouiller" dans les secrets, parce que le pouvoir le demande. Vous craignez le mauvais usage qu'il fera de ce que vous lui dites? Pourquoi voulez-vous que vous ayiez quelque chose à cacher si vous êtes là, le juge, le médecin, le journaliste et le policier à vous parler de problèmes généraux?

Il faut tout de même choisir un moment opportun pour ces rencontres, lorsque tout le monde se sent sensible et sensibilisé à l'autre, se croit doué d'une éloquence et d'une clarté convaincantes. De même, il faut que la question dont on va débattre soit mûre et qu'elle intéresse l'opinion publique, mais il ne faut pas que ces rencontres se tiennent à l'occasion d'événements sensationnels.

Il faut tenter le coup, sans chercher nécessairement les conditions optima. Se rencontrer, ça réussit un peu, beaucoup, passionnément. Si vous êtes trahi? Tant pis. Compris? Tant mieux. Si ça débute sur rien, on attendra et si ça débute sur quelque chose, alors on travaille ensemble.

Je crois sincèrement que défiance et communication sont antagonistes. L'ordre du jour? Qu'il n'y en ait pas, ou qu'il soit élémentaire. Que tout se déroule sans rivalité passionnée, sans tenir trop rigueur aux manipulateurs qui se retrouvent sous toutes les latitudes.

Casamayor revient à la justice en France. Les procès n'y durent pas très longtemps, normalement. S'il y a allongement de ces procès, les retards tiennent davantage à la volonté des parties qu'à la structure du système.



Le pouvoir cherche une police forte, mais pas trop, pour pouvoir s'en servir sans la craindre (Casamayor).

(Photo LE DEVOIR, par Alain Renaud)

En France? Rien de semblable à l'affaire du Watergate, qui a révélé aux Etats-Unis une presse combative et lucide. En tout cependant, Casamayor dit se méfier des flatteries. "Prêter à quelqu'un ou quelque chose un mérite qu'il n'a pas, c'est l'offenser gravement."

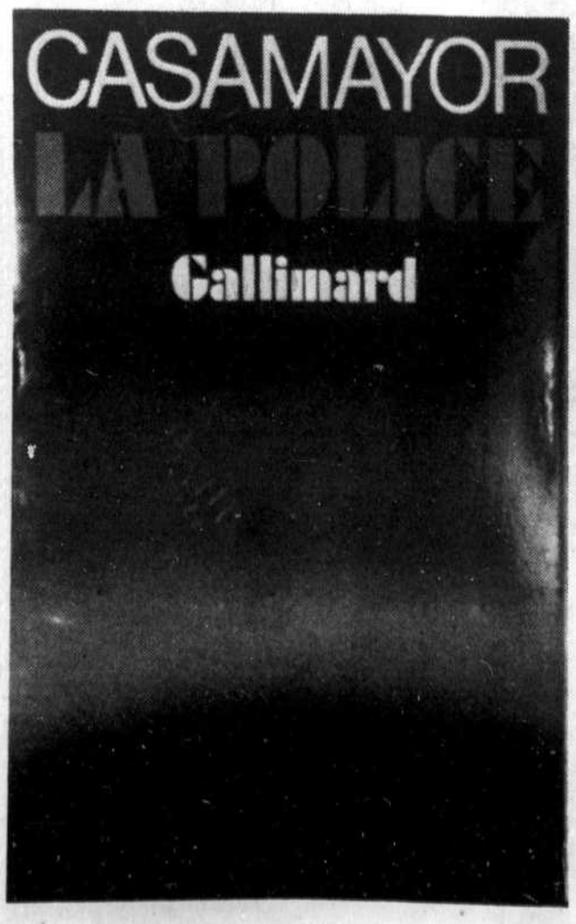
Sobriété exemplaire de ce Français né en Afrique du Nord, comme Camus; même réticence à être annexé à une école. Il faudrait recenser ces Français nés ailleurs qu'en France et qui forcent les Français à évoluer.

En conversation comme dans ses écrits, Casamayor agit en sage: il affirme, nie, nuance, reprend sous un autre éclairage ce qu'il vient tout juste de décrier. Pourquoi? Il communique sa fièvre de vérité et d'absence d'artifices. Je le soupçonne de ne pas croire tout à fait son affirmation: "Découvrir la police en chacun de nous", à moins qu'il ne s'agisse d'une hyperbole, d'une formule-choc tendant à souligner l'humain de tout policier, à désamorcer la "haine malsaine" à l'endroit du policier, haine que le pouvoir ne se hâte pas de combattre, persuadé qu'il serait que ce policier viendra à lui comme le fleuve à la mer, lorsque l'ensemble des citoyens l'auront bafoué et rejeté à satiété.

En un clin d'oeil complice, Casamayor termine **"La police"** par ces lignes: "Tant qu'une société n'aura pas découvert un nouveau système pour remplacer la police, elle ne sera pas nouvelle. Elle ne sera qu'une vieille chaussure raccommodée. On y marche encore à l'aise parce qu'elle est faite au pied. Mais elle prend l'eau et à force de pièces, de couture et de réparations, elle finira par provoquer de telles blessures que les hommes préféreront aller pieds nus".

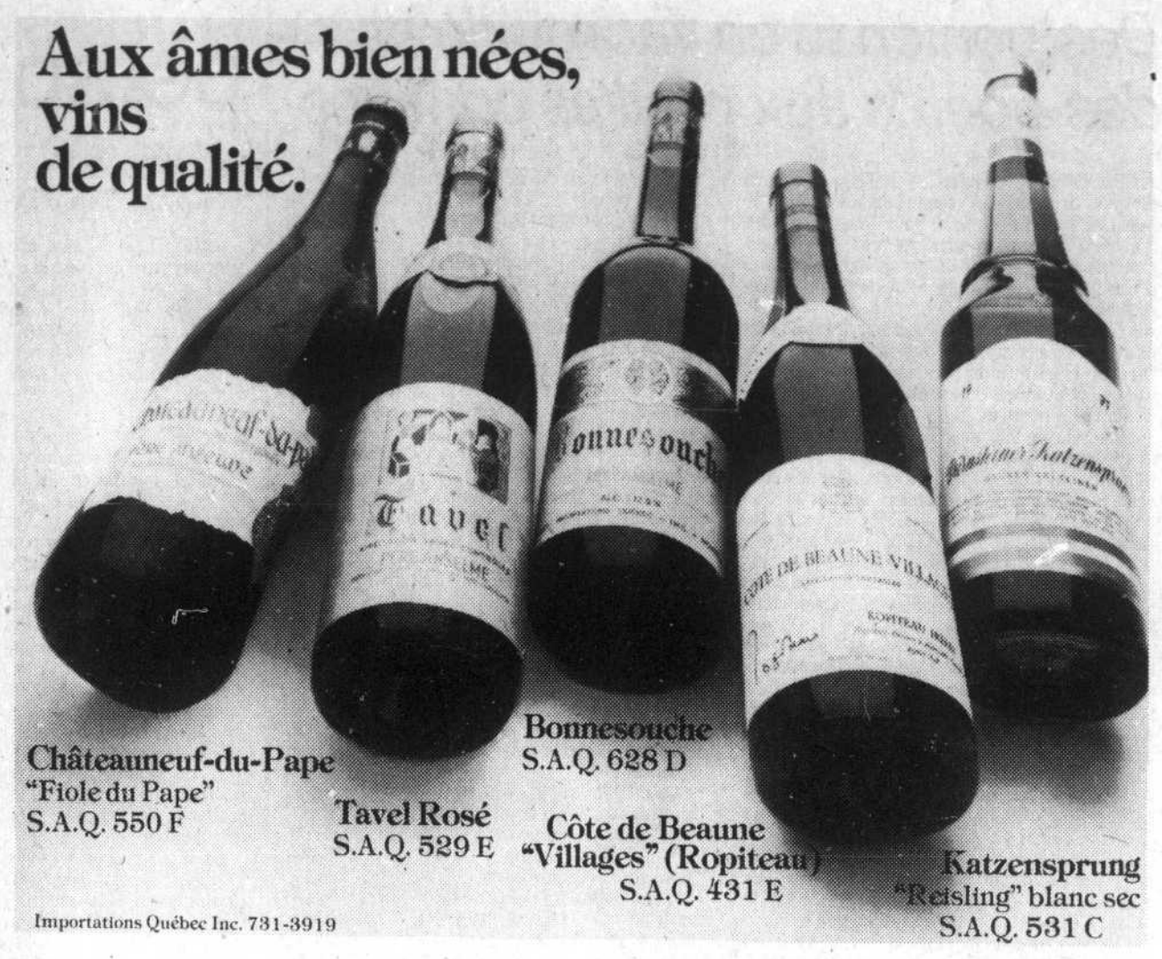
Il me semblait aussi avoir perçu par Casamayor que le policier, défini par rapport au "malfaiteur", pouvait aspirer à sortir des sentiers battus: "Si la police se faisait championne de la moralité publique, si elle quittait la piste où elle est payée pour courir" qu'adviendrait-il?

Comme tous les sages, Casamayor n'a fait qu'ébaucher une réponse.

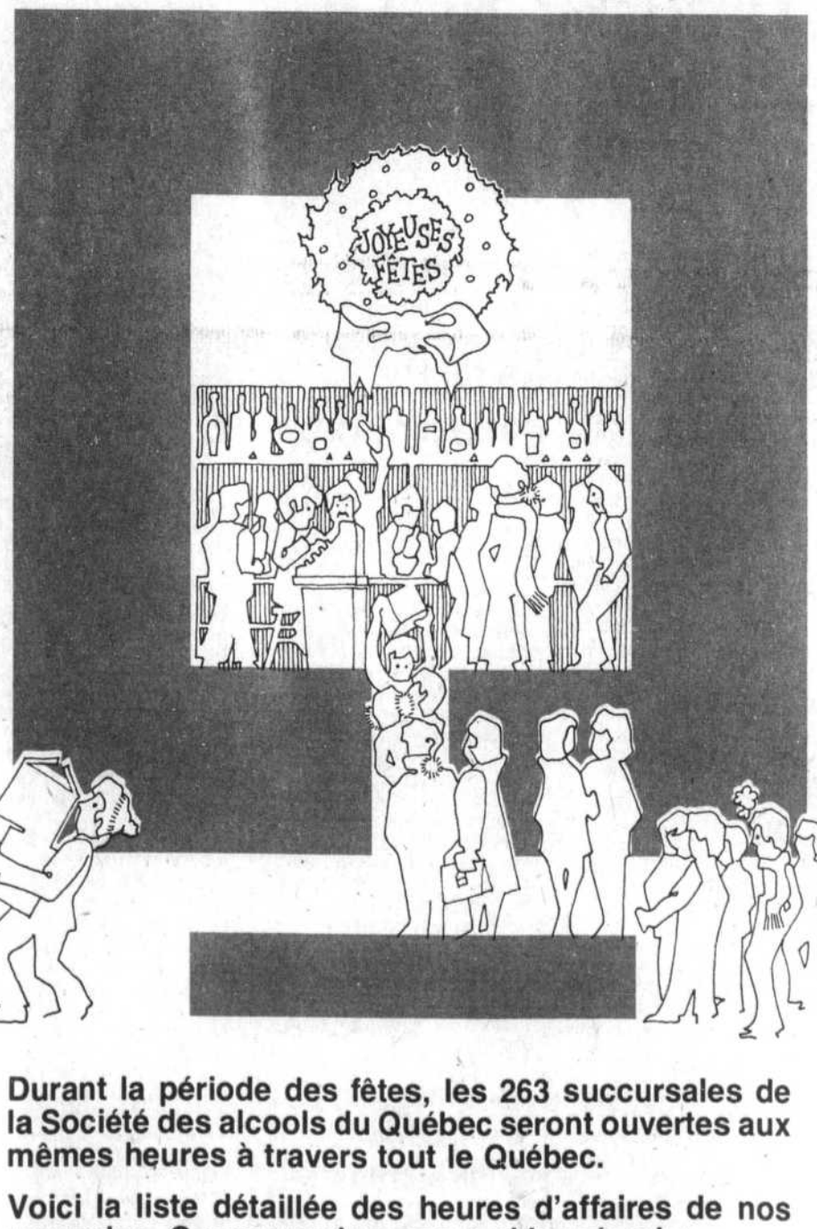


on peut vaincre le cancer

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER



pour mieux vous servir



Durant la période des fêtes, les 263 succursales de la Société des alcools du Québec seront ouvertes aux mêmes heures à travers tout le Québec.

Voici la liste détaillée des heures d'affaires de nos magasins. Conservez-la comme aide-mémoire.

le jeudi	12 décembre	de 10h00 a.m.	à 9h00 p.m.
le vendredi	13 décembre	de 10h00 a.m.	à 9h00 p.m.
le samedi	14 décembre	de 9h00 a.m.	à 5h00 p.m.
le lundi	16 décembre	de 10h00 a.m.	à 9h00 p.m.
le mardi	17 décembre	de 10h00 a.m.	à 9h00 p.m.
le mercredi	18 décembre	de 10h00 a.m.	à 9h00 p.m.
le jeudi	19 décembre	de 10h00 a.m.	à 9h00 p.m.
le vendredi	20 décembre	de 10h00 a.m.	à 9h00 p.m.
le samedi	21 décembre	de 9h00 a.m.	à 5h00 p.m.
le lundi	23 décembre	de 10h00 a.m.	à 9h00 p.m.
le mardi / veille de Noël	24 décembre	de 9h00 a.m.	à 6h00 p.m.
le mercredi	25 décembre	..... FERMÉ	.....
le jeudi	26 décembre	..... FERMÉ	.....
le vendredi	27 décembre	de 10h00 a.m.	à 9h00 p.m.
le samedi	28 décembre	de 9h00 a.m.	à 5h00 p.m.
le lundi	30 décembre	de 10h00 a.m.	à 9h00 p.m.
le mardi / veille du Jour de l'An	31 décembre	de 9h00 a.m.	à 6h00 p.m.
le mercredi	1er janvier	..... FERMÉ	.....
le jeudi	2 janvier	..... FERMÉ	.....

ÉVITEZ LES FILES D'ATTENTE, MAGASINEZ TÔT!

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

LE DEVOIR

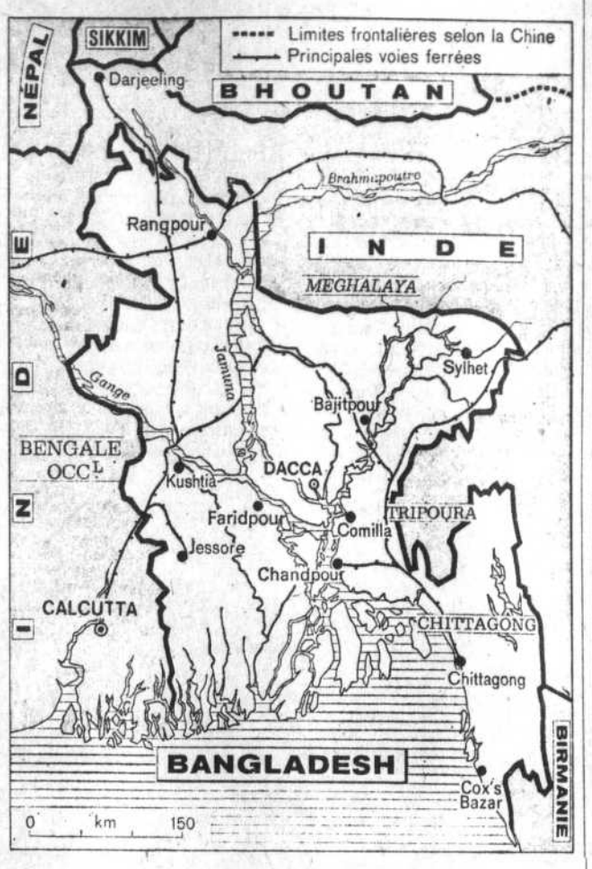
Cahier 2 Montréal, jeudi 5 décembre 1974

Secours insuffisants, mais aussi recel et contrebande

La famine frappe durement le Bangladesh: 1,000 morts par jour rien qu'à Rangpour

par GERARD BUSQUET

■ *Le gouvernement du Bangladesh a été avisé par Ottawa que l'aide canadienne pourrait être réduite à ce pays si Dacca ne prenait pas des mesures effectives pour enrayer le recel des stocks alimentaires qui non seulement empêche que l'aide atteigne ceux auxquels elle est destinée mais encore contribue à maintenir les prix à un niveau trop élevé. Les porte-parole de l'ACDI et du ministère des Affaires extérieures ont refusé de confirmer qu'un tel avertissement ait été adressé à Dacca, mais on croit savoir de source bien informée que la prise de conscience du gouvernement bengali est réelle et que le Bangladesh est en consultation pour la mise au point d'une formule plus efficace de distribution de cette aide. On sait que le Canada fournit pour $56 millions d'aide alimentaire au Bangladesh.*



RANGPOUR (Le monde) — Kartik, le mois du calendrier bengali qui va de la mi-octobre à la mi-novembre, est un mois de vaches maigres, le mois de sévères disettes alimentaires au Bangladesh comme au Bengale-Occidental voisin. Les paysans pauvres, petits propriétaires ou ouvriers agricoles, empruntent alors du riz ou de l'argent aux paysans riches et aux usuriers. Ils ne prennent qu'un repas par jour, se nourrissent de racines et d'écorce de bananier et prient pour que la moisson de riz d'automne et celle de blé, récoltée vers la fin novembre, soient abondantes. Kartik, le mois des disettes, a débuté cette année, en raison des inondations catastrophiques, à la mi-août. La disette s'est transformée en famine, la plus grave dans le sous-continent depuis celle de 1945, qui fit près de deux millions de victimes: cinquante mille personnes seraient mortes de faim dans le seul district de Rangpour, dans le nord du Bangladesh, depuis la fin août. Le gouvernement de Dacca, pour des raisons de prestige, minimise l'ampleur de la tragédie et sa part de responsabilité dans cette affaire.

En dépit des propos optimistes des dirigeants de la ligue Awami, selon lesquels la "crise" est temporaire, et des secours envoyés de Dacca depuis le début d'octobre, entre cinq cents et mille personnes meurent de faim tous les jours dans ce district d'une superficie de 8,000 kilomètres carrés, peuplé de cinq millions et demi d'habitants. La plupart des victimes sont des enfants et des vieillards. La période critique pourrait se prolonger au-delà de novembre. Les secours sont venus trop tard et demeurent insuffisants. le gouvernement de Dacca ne peut se plaindre cependant d'avoir été mal informé: les autorités locales l'ont averti de l'approche de la crise dès la fin août. Or, d'août à début octobre, le district n'a reçu pratiquement aucune livraison de céréales. Il est vrai que le Nord-Bengale, coupé du reste du pays par le Brahmapoutre, est d'accès difficile. Mais les problèmes logistiques que soulève l'acheminement de maigres stocks de céréales, aggravés par la rupture des communications lors des inondations, auraient pu être surmontés sans trop de difficultés.

Les causes de la famine à Rangpour, comme dans d'autres districts du Bangladesh, sont multiples. La récolte de riz d'été a été en grande partie détruite par les pluies continuelles et les inondations catastrophiques: les rendements moyens à l'hectare n'ont représenté qu'un cinquième environ des rendements normaux, déjà fort bas.

(Recel et contrebande

D'autre part, l'absence de stocks de céréales dans les entrepôts du gouvernement, le recel de grains par les gros propriétaires et marchands, et une contrebande massive vers l'Inde voisine — 20 à 25% de la récolte de riz de ce district — ont contribué à maintenir les prix du riz à un très haut niveau. Ce prix est, à Rangpour et dans d'autres centres urbains, de 9 takas le kilo (1 taka = $0.12). Un ouvrier agricole, gagnant entre 3 et 5 takas par jour, a besoin au minimum de 2 kilos de riz pour nourrir sa famille, qui comprend, en moyenne, de huit à dix personnes!

Dès le mois d'août, les ouvriers agricoles et leurs familles, sans emploi depuis deux mois, et incapables d'emprunter — comme ils le faisaient chaque année — aux paysans moyens et riches qui ne disposent que de maigres stocks — ont commencé à quitter leurs villages et à affluer vers les villes, espérant y trouver de l'embauche ou y vivre de mendicité. Les autorités du district, sans ressources, n'ont pu leur venir en aide, et la situation s'est aggravée de semaine en semaine.

Dans les villages, les ouvriers agricoles, les petits propriétaires disposant de biens, vendirent d'abord leur bétail, les modestes bijoux de leurs femmes, puis leurs récoltes sur pied, leurs maisons, et finalement leurs terres pour pouvoir s'acheter du riz ou du blé. Les boeufs se soldaient 250 takas par tête au lieu de 500 takas en juin. Le prix de la viande de boeuf tomba en un mois de 6 takas le kilo à 2 takas et demi. Les terres continuent de se vendre pour une bouchée de pain, le cinquième ou le quart de leur valeur: les terres fertiles situées en bordure du fleuve, valant entre 2,000 et 3,000 takas le bigha (un huitième d'hectare), s'achètent maintenant entre 500 et 800 takas. Les acheteurs sont pour la plupart des moyens propriétaires et des négociants enrichis. Les transactions immobilières ont augmenté en moyenne de 50% pour l'ensemble du district.

Le nombre de paysans sans terres serait passé, dans l'ensemble du district, de 25 à 35% en l'espace de deux mois. Près de 40,000 hectares auraient changé de mains durant cette période. Nombre de petits propriétaires possédant entre un hectare et un hectare et demi sont totalement ruinés et ont rejoint les rangs des ouvriers agricoles, auxquels ils feront désormais concurrence sur un marché de l'emploi de plus en plus restreint. Certains continueront néanmoins à cultiver leurs propres terres, et à abandonner la moitié du produit de la récolte aux nouveaux propriétaires.

L'appauvrissement dramatique des masses rurales accroît les inégalités et tensions sociales. Le fossé entre les paysans riches soutenus par le gouvernement de la ligue Awami, le parti gouvernemental, et les paysans pauvres s'élargit de jour en jour.

Cette crise aurait pu être évitée, et ses conséquences, en tout cas auraient pu être atténuées, si le gouvernement avait consenti à détourner une partie des importations de céréales destinées aux villes vers les secteurs ruraux les plus durement touchés dès la fin août. Mais, à Dacca comme à Calcutta, la classe moyenne urbaine, éduquée et politiquement consciente et active, a toujours pesé d'un poids plus lourd auprès des politiciens pragmatiques que le prolétariat rural.

En dépit d'une colère sourde dans les campagnes contre le régime, en raison de l'insuffisance notoire des secours, jusqu'ici les exemples de violence sont rares. Des politiciens de partis d'opposition n'ont pu citer, par exemple, que trois cas de pillage de sacs de blé transportés par train et camion dans le district de Rangpour.

Depuis le 15 octobre, le gouvernement a accru les livraisons de céréales. Trois cent quarante soupes populaires ont été ouvertes dans les campagnes.

Ces efforts demeurent toutefois insuffisants. Cent mille personnes sont menacées de mourir de faim si les secours ne sont pas accrus. Selon un médecin, 25% de la population d'une subdivision administrative de un million trois cent mille habitants pourraient subir le même sort.

Les rations alimentaires distribuées gratuitement sont infimes — 30 à 60 grammes de blé (sous forme de galettes ou de farine) par personne et par jour. Mais certaines familles de huit personnes ne reçoivent que 90 grammes par jour! Les paysans affamés, dans un état de faiblesse extrême, ne peuvent survivre indéfiniment avec de telles rations. Seule une nourriture riche en protéines peut les sauver.

La plupart des fonctionnaires critiquent sévèrement la Croix-Rouge du Blangladesh — notoirement corrompue — qui n'a envoyé aucun secours à Rangpour depuis des mois, à l'exception de symboliques livraisons de boîtes de lait en poudre et de vaccins anticholériques périmés. Où sont passées les tonnes de secours expédiées de l'étranger? se demande-t-on (1). "Elles sont probablement en rade de l'autre côté du fleuve — le Brahmapoutre", répondent sarcastiquement les villageois.

Certains experts estiment que la moisson du riz d'automne devrait améliorer la situation alimentaire. Mais un nombre croissant de chômeurs, "la population flottante", selon la terminologie officielle, continuera à dépendre des secours alimentaires gratuits du gouvernement. Seule une réforme profonde des structures agraires archaïques — exclue tant que la ligue Awami, s'appuyant sur les riches propriétaires terriens, sera au pouvoir — pourrait permettre au gouvernement d'utiliser cette masse de sans-emploi qui semblent condamnés à une disette perpétuelle.

(1) Un don de la Croix-Rouge chinoise — comprenant 5,000 tonnes de blé, des couvertures et des lainages — a été livré, le 14 octobre, à la Croix-Rouge du Bangladesh. Pékin et Dacca n'entretiennent pas de relations diplomatiques.

Celle qui fait sa 'fraîche'...

CREME DE MENTHE REGNIER

c'est un produit Cointreau



CODE 219G
RENSEIGNEMENTS:
ALBERT ROBINSON CO. 514-849-3675

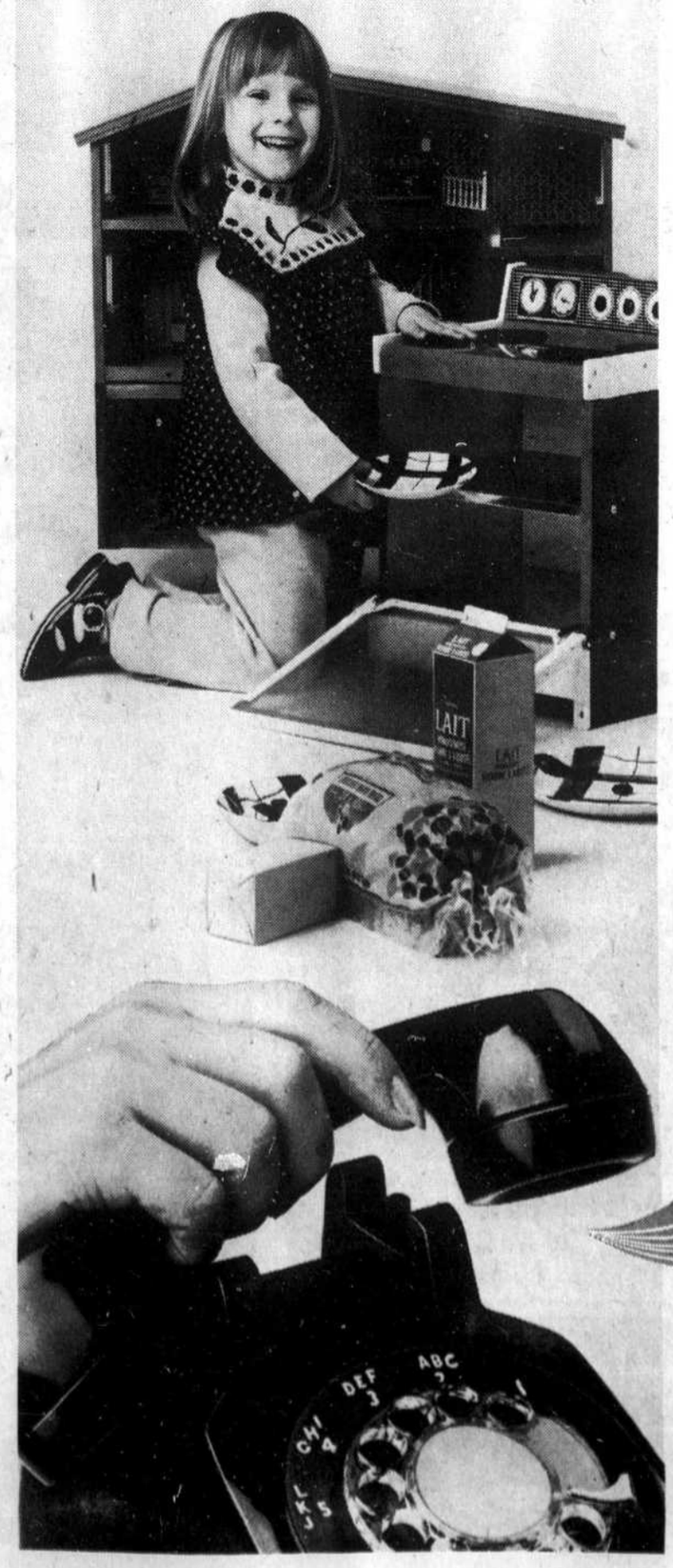
le bon usage de nos ressources

Les ressources de notre planète sont limitées et chacun doit faire sa part pour les sauvegarder. C'est l'un des rôles des grandes entreprises que d'indiquer comment procéder pour utiliser nos ressources à bon escient.

L'Hydro-Québec a pour mandat de répondre aux besoins d'électricité du Québec. Elle a recours à des ressources hydrauliques *renouvelables* pour produire plus de 99% de l'électricité qu'elle fournit. Mais il reste à sauvegarder notre territoire en n'y implantant que les installations vraiment requises. Cela dépend de la demande que les Québécois nous adresseront aux heures critiques.

Ce qui importe surtout, ce sont les plus hauts sommets atteints par la demande de puissance à certains moments bien précis, les heures de pointe. Ces sommets sont atteints lors des jours froids de l'hiver, en fin d'après-midi, alors qu'il y a coïncidence entre la venue de l'obscurité, le refroidissement qui en résulte, la préparation du souper et l'utilisation de l'électricité à diverses fins. C'est l'heure où des besoins moins pressants pourraient peut-être attendre...

On est HydrQuébécois



Tout compte fait, c'est pas cher.

Bell Canada investit beaucoup de temps et d'argent pour perfectionner votre service téléphonique. C'est une nécessité de la vie moderne qu'il faut assurer.

Pourtant, le téléphone reste un service que nous nous efforçons de vous offrir à prix abordable, tout en continuant de l'améliorer.

Tout compte fait, si vous considérez tout ce que vous en tirez le téléphone c'est pas cher.

allô!

C'est tout un monde pour si peu

Bell Canada

1) La péninsule des Mayas

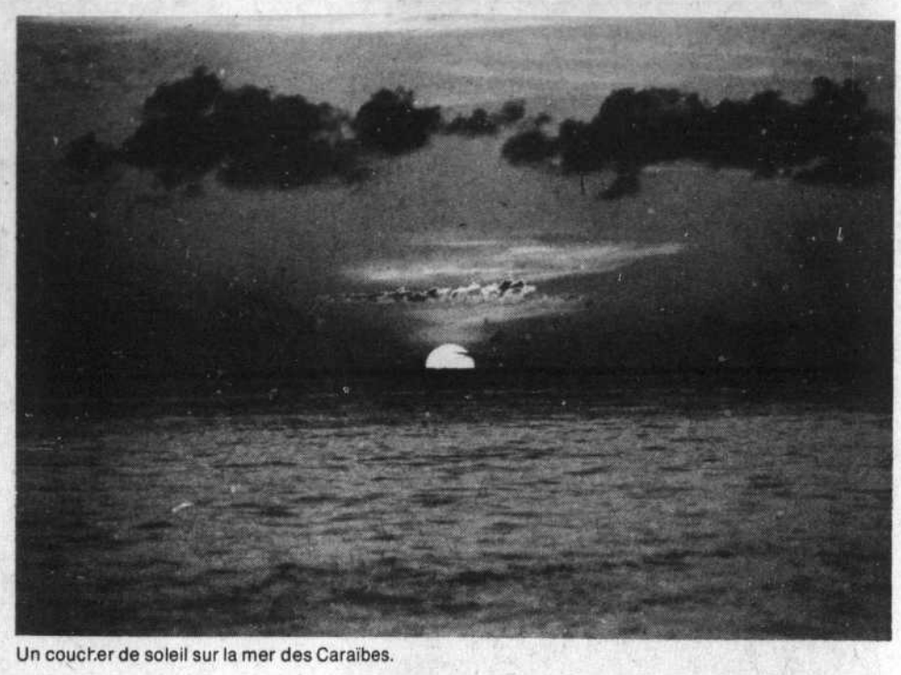
Les Britanniques ont le tour
British airways

par
YVETTE et JEAN-MARIE BALARD



Yvette et Jean-Marie Balard ont redécouvert cet été une certaine Amérique: ayant traversé les Etats-Unis en toute hâte, ils ont gagné le Mexique, puis le Honduras britannique et le Guatémala. Yvette, 23 ans, est professur à la Commission scolaire de Jacques-Cartier. Jean-Marie, 25 ans, enseigne l'histoire et la géographie au Collège Stanislas. De ce long voyage, qu'ils ont accompli dans un minibus, Yvette et Jean-Marie rapportent pour LE DEVOIR quelques articles et des photos. Voici leur premier compte rendu.





Un coucher de soleil sur la mer des Caraïbes.

Il faut aller plein sud, traverser sans se décourager les longues plaines monotones des États-Unis, affronter la chaleur torride du Texas, franchir le maigre Rio Grande, frontière entre l'orgueil et la modestie, suivre les rives du Golfe, dépasser Tampico, polluée de pétrole, et Véracruz la castillane, pour rejoindre enfin, bien au-delà du Tropique du Cancer, ce pays dont l'histoire est petite-fille de l'énigme. C'est une large langue de terre étalée parmi des eaux limpides, cette péninsule des Mayas accueillante et pittoresque, mais tellement mystérieuse.

La géographie présente la région comme une vaste plaine presque entourée d'eau, accrochée par le sud aux sierras volcaniques du Guatemala. Le golfe du Mexique borde l'ouest et le nord de la péninsule, ne laissant qu'un chenal de 70 milles de large entre la côte et le terrible Fidel Castro. La mer des Caraïbes, ou des Antilles comme vous préférez, baigne le côté est de la région. Les reliefs n'y sont pas très accentués; seuls, les Monts mayas relèvent le rebord antillais du pays jusqu'à des altitudes dépassant à peine les mille mètres. Le reste, plat et monotone s'étend, sans un pli, sans une bosse jusqu'aux limites de l'horizon. La chaleur est très forte et le soleil sans ombre. L'été, l'influence océanique amène des pluies diluviennes rendant les routes en terre impraticables et la plaine boueuse. Mais il fait chaud et l'humidité de la saison pluvieuse n'est pas toujours très agréable. L'hiver, beaucoup plus sec, est de loin, la saison propice au voyage en Yucatan.

Les gens vivent de l'agriculture dont le maïs, culture sacrée et vénérée depuis les Mayas jusqu'à nos jours, est la principale ressource. Bien arrosée l'été, la plante grandit rapidement et la clémence de l'hiver permet, dans les endroits bien drainés jusqu'à deux et même trois récoltes par an. Toute la nourriture est basée sur cette céréale, tortillas, galettes, pain, etc. L'alcool de maïs entre aussi dans la fabrication de la téquilla, boisson nationale du Mexique.

Trois pays se partagent aujourd'hui l'ancien empire. Au nord et à l'ouest, le Mexique y protège ses populations méridionales; Campêche, Mérida, Isla Mujeres sont des noms de villes connus du voyageur. Palenque, Chichen-Itza et Tulum attirent des archéologues et des touristes, toujours plus nombreux à la recherche de quelque trésor enfoui sous des pierres éternelles. Le reste de la péninsule, et les montagnes de feu, sont sous la juridiction du Guatemala. La plaine s'étale dans le nord du pays et couvre de son interminable forêt vierge toute la province de Peten. Sous ces arbres gigantesques et pourris, étouffe, étranglée par les fleurs et les racines, la cité précolombienne de Tikal, trois cent cinquante temples et pyramides ordonnés et agencés sur plus de douze milles carrés. Plus peuplé, le reste du pays connaît une vie plus intense. La "Ciudad capital de Guatemala" avec son million d'habitants, regroupe dans un contraste de misère stragnante et de luxe outrancier, un cinquième de la population. Antigua-Guatemala (l'ancienne capitale des conquistadors), Atitlan, lac sauvage entouré de volcans, Chichicastenango, marché typique et lieu de prières aux rites indiens, attirent de nombreux touristes, américains surtout, "gringos", peu respectueux des traditions et des populations locales. Enfin, perdu sur le côté des eaux antillaises, le Honduras britannique, exploité jusqu'à épuisement par Anglais et Canadiens, enferme sa misère et sa faim dans ses cabanes de planches mal jointes. Sa plaine silencieuse, humide et malsaine permet à Belize, principale ville de la colonie, de végéter. Un amas de maisons en bois sale et pourri dominé par les imposantes banques canadiennes de marbre et de pierre immaculés sommeille dans la résignation. Une colonie autonome, sans pouvoir et sans culture, traînant le fardeau de l'esclavage vit de son chômage sans assurance et de sa tristesse sans remède.

Mais pourtant, la forêt a une mémoire, la terre se rappelle; le paysage tout entier fut imprégné de la fierté des adorateurs de dieux pacifiques et du courage des bâtisseurs mayas. Voilà plus d'un millénaire vivaient là, femmes, enfants, hommes et vieillards dans le calme d'une paix tranquille et dans la foi d'une mystique inébranlable. Leur origine est encore mal connue: peuple d'Asie? tribus d'Europe? Les chercheurs se disputent à coup de squelettes et d'outils de terre 10 fois millénaires quelque part près du détroit de Béring ou sur les côtes du Labrador. Leur disparition aussi tient de l'énigme puisque ces populations ont émigré on ne sait trop où, pour des raisons mal connues et dont les nombreuses théories encombrent l'histoire. Pacifiques et profondément religieux, ces Mayas ont modelé le paysage pour l'éternité et l'ont baptisé Palenque, Kabah, Uxmal, Chichen Itza, Tulum, Tikal ou Oaxactum. Partout, les trésors se terrent sous les feuillages voraces de la forêt vierge, partout les hiéroglyphes gardent jalousement leurs secrets contre l'archéologue blanc et impudique. Une fierté et un orgueil que l'on retrouve chez les habitants actuels de la péninsule muette.

Cette péninsule indolente paresse au murmure des palmes de cocotiers et au chuchotement monotone des eaux marines tropicales. Les cigales et les insectes des forêts humides, en choeur embaument l'air d'un doux vacarme de repos. Acapulco, ses huiles à bronzer et ses accords trépidants d'instruments électroniques n'ont pas encore atteint ces vastes plaintes, larges, propres et presque muettes qui entourent la région. La paix, où le grognement passif du "manana" prend tout son sens. La pêche et l'exploration sous-marine de longs coraux de la mer des Caraïbes redonnent à l'homme le plaisir de sentir glisser sur sa peau, une eau tiède et propre.

Seuls, les anciens esclaves théoriquement affranchis, importés vers Belize voilà plusieurs siècles vivent le malheur. Les autres peuples conservent l'héritage culturel et artistique de leurs mystérieux prédécesseurs et vivent heureux. Le folklore n'est pas un spectacle de théâtre mais la vie de tous les jours dans la pureté et la douceur des traditions ancestrales. Des couleurs et des habitudes tellement différentes des nôtres règlent la journée de cette région. Le calme, la paix, la simplicité et la modestie de ses habitants contrastent fortement avec la folie, la vitesse, le luxe et le gaspillage de nos villes d'acier et d'asphalte.

Cette langue de terre a nourri un peuple disparu; elle abrite aujourd'hui des provinces et des pays avec leurs problèmes et leurs difficultés. Parcourir cette péninsule, c'est sortir de la routine de notre vie monotone, c'est éviter les paradis artificiels de la côte pacifique, c'est rencontrer des gens différents et tellement hospitaliers en autant que l'on respecte leurs coutumes et leur intimité. C'est peut-être la règle qui permet au voyageur de ne pas être un touriste. Un voyage dans l'authentique, dans l'intact!...

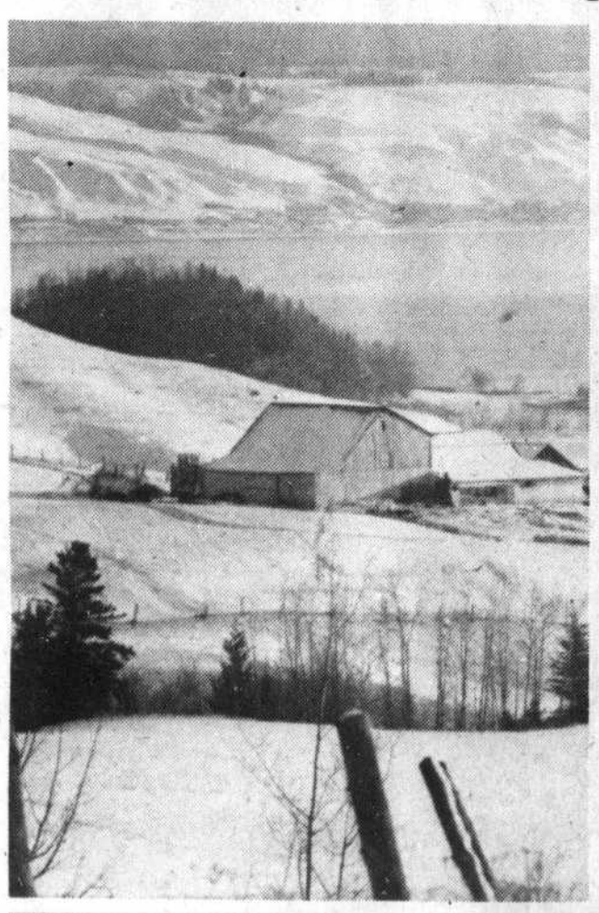
(à suivre)



Un village du Yucatan.

VISITEZ L'EUROPE, LA MARTINIQUE OU LA GUADELOUPE EN AUTOMOBILE
VENTES ET LOCATIONS TT
(Achat-Rachat)
Véhicules neufs - garantie usine - assurance sans déductible
UN FORFAIT TOUT COMPRIS/HORS TAXE
TOUTES MARQUES EUROPÉENNES
(Représentant officiel des Grandes Marques)
RENAULT, SIMCA, PEUGEOT, CITROEN, FIAT, V.W. etc.
et EUROPCARS
Location de tous types de véhicules
Le plus important réseau de location d'automobiles en
EUROPE - MARTINIQUE - GUADELOUPE
Demandez notre catalogue
AIR FRANCE - EUROP AUTO EUROP AUTO
5193 Côte des Neiges, Montréal, P.Q.
735-3083 et 735-0791

Des fermes d'hébergement



Cet hiver encore Agricotour met son réseau de fermes d'hébergement à la disposition des vacanciers qui veulent se plonger dans une ambiance de traditions familiales, vivre le carnaval-souvenir ou partir à la conquête des espaces blancs par la pratique de sports tels que le ski de fond, la raquette, la motoneige, le toboggan ou la simple marche. Pendant les fêtes, la bonne table attend le vacancier qui choisit une ferme d'hébergement: tourtières, ragoûts, pâtés de viande, soupes aux légumes ou aux gourganes, dinde, sauce champignons, pain de ménage, etc. Pour renseignements et réservations: Agricotour du Saguenay-Lac Saint-Jean, 242, avenue Riverin, Chicoutimi, ou bien Hébergement à la ferme, ministère de l'Agriculture du Québec, 200 A, chemin Ste-Foy, Québec G1A 1E4. Téléphone pour Montréal: 873-4020; pour Québec: 643-2530.

SOUR-CAR CANADA
martinique
LATITUDE
"SPÉCIAL MAP"
petit déjeuner + dîner compris
1 SEM. $449.
10 JOURS $489.
2 SEM. $654.
MERIDIEN
"SPÉCIAL EP"
Comprenant chambre cat. standard
1 SEM. $452.
10 JOURS $504.
2 SEM. $709.
ANTILLES FRANÇAISES
guadeloupe
MONTAUBAN
"SPÉCIAL CP"
comprenant petit déjeuner AM.
1 SEM. $411.
10 JOURS $455.
2 SEM. $599.
AIR FRANCE
DÉPARTS
Toutes les 2 sem. pour séjour de 15 jrs sam. et dim.
Toutes les 2 sem. pour séjour de 10 jrs les mercredis
Toutes les 2 sem. pour séjour de 8 jrs les jeudis
MERIDIEN
"SPÉCIAL EP"
Comprenant chambre cat. standard
1 SEM. $452.
10 JOURS $504.
2 SEM. $694.
Tous ces prix s'entendent par personne en chambre double — Trajet aérien compris pour départ en semaine
Pour réservations:
VOYAGES Interglobe LTÉE
811 est, ave LAURIER.
(Métro Laurier)
Tél.: 274-1877-4308

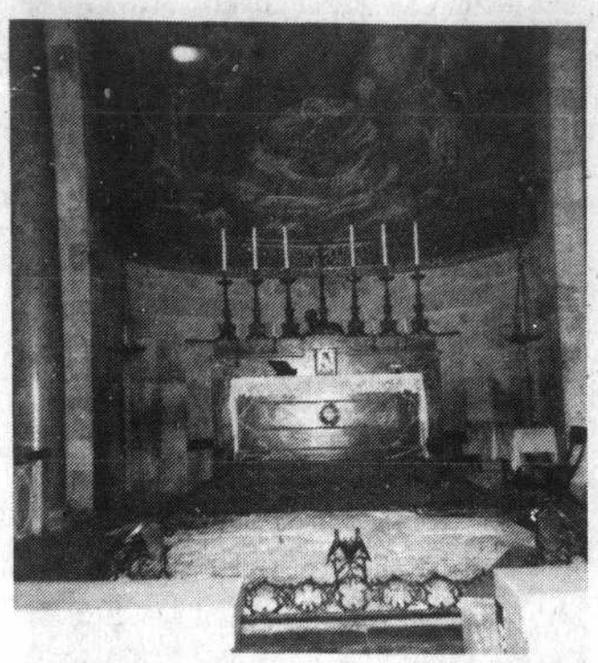

Les Etats-Uniques c'est la
Californie
Et la Californie, c'est trois as à la fois! L'as de pique, c'est Las Vegas, la ville de la "déraison". L'as de trèfle, c'est le golf et les centaines de parcours, tous plus magnifiques les uns que les autres, une vraie Golfiesta! Enfin, l'as de carreau, c'est l'occasion rêvée de faire des visites touristiques dans une des plus belles régions de l'Amérique.
Chacun de ces circuits constitue un atout de vacances-plaisirs.
Ainsi, vous êtes assuré de toujours jouer chanceux.
1 GOLFIESTA: IT4-CAP-G211/215. 9 jours et 8 nuits $193 (US) par personne.* Avantages compris: • Hôtels de première catégorie (Castaways Hotel de Las Vegas, Quality Inn de Los Angeles, International Hotel de Palm Springs, Master Hosts Inn de San Diego). • 2 petits déjeuners à l'américaine au Master Hosts Inn. • Voiture Hertz, Pinto, pendant 9 jours, millage illimité (essence en sus). • Privilèges "Funfiesta" ou "Golfiesta" à San Diego. 2 LAS VEGAS: IT4-CAP-LV21 à LV29. 3 jours et 2 nuits de $32 (US) à $70 (US). Avantages compris: • Séjour dans des hôtels de première catégorie comme le Castaways Hotel, le Landmark Hotel, le Frontier Hotel, le Desert Inn, le Sahara Hotel, le Mint Hotel ou le Circus Circus. • Les casinos, les spectacles, les terrains de golf et les visites touristiques. 3 SAN FRANCISCO ET LOS ANGELES: IT-CALFD-100. LA CALIFORNIE À LA FAÇON DE AVIS ET HOLIDAY INN, 7 jours et 6 nuits à compter de $101.50 (US) par personne.* Avantages compris: • 6 nuits à l'un ou l'autre des 33 hôtels Holiday Inn. • Voiture Avis climatisée, pendant 7 jours, millage illimité (essence en sus). *Par personne, calculé à raison de 2 personnes par chambre. Pour plus de détails, voyez votre ami l'agent de voyage ou Air Canada.
Tarifs à partir de Montréal
On y va? On y va!
Veuillez m'envoyer le guide-vacances gratuit les "Etats-Uniques" M-3199F
Nom .....
Adresse .....
Ville ..... Code postal .....
..... est mon agent de voyage.
Adressez à: le guide-vacances Etats-Uniques
Air Canada, case postale 598, Montréal, Québec H3C 2T7.
AIR CANADA

Voyage en Israël — par URGEL LEFEBVRE

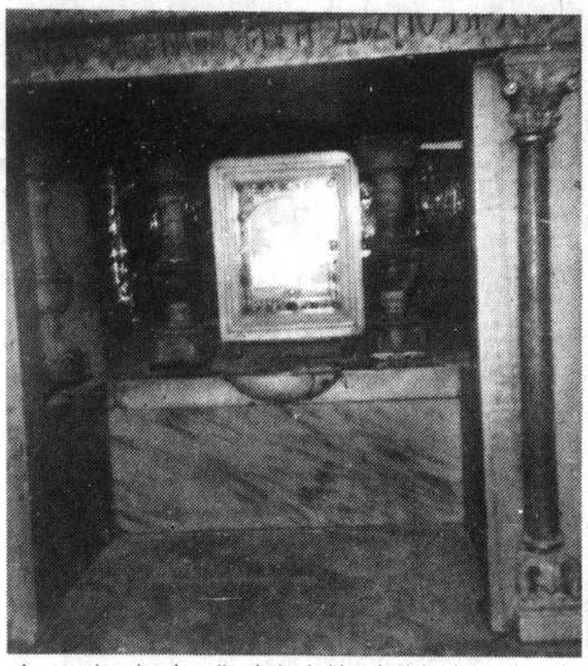
Jérusalem et la Via Dolorosa

Isaac nous fait commencer la visite de la vieille ville de Jérusalem à l'église de Gethsémani (mot, nous dit-il, qui signifie pressoir). Il nous fait descendre au sous-sol pour nous montrer dans le plancher un fragment de mosaïque byzantine, preuve qu'une petite chapelle avait été construite sur l'emplacement d'un pressoir dont on voit des vestiges.

Quittant le pressoir, nous nous rendons au Jardin des Oliviers d'où nous apercevons la sainte colline et, dans le mur entourant la ville, la porte d'or par laquelle doit entrer le Messie lors de son avènement. Pour empêcher le Messie d'entrer dans Jérusalem, nous dit Isaac, les arabes ont implanté un cimetière non-juif devant la porte d'or.



Selon la tradition, l'endroit où se dresse cet autel dans l'une des chapelles de la basilique du Saint-Sépulcre est celui où fut plantée la Croix.



Au premier plan de cette photo, le bloc de dolomite sur lequel Jésus eut son agonie.

Le Jardin des Oliviers est d'une ravissante beauté avec ses arbres plusieurs fois séculaires. Il faut y passer pour entrer dans l'église de toutes les nations où se trouve le bloc de dolomite sur lequel Jésus eut son agonie.

Nous pénétrons dans l'enceinte de Jérusalem par la porte des lions (ainsi nommée à cause des paires de lions gravés dans la pierre de part et d'autre du linteau). Et nous voici à l'église Sainte-Anne, bâtie à l'origine par les Croisés et reconstituée dans toute sa splendeur architecturale. Elle marque l'emplacement de la maison d'Anne et Joachim, de sorte que la tradition veut que la Vierge Marie soit née à cet endroit. A quelques pas de là, des fouilles ont conduit à la découverte des marches de la piscine probatique où Jésus accomplit un éclatant miracle en guérissant un paralytique. L'endroit porte également le nom de "lavoir Béthesda".

Nous voulons franchir une porte pour aller visiter la mosquée du Roc, mais un arabe nous refoule, cette porte étant réservée aux arabes. Force nous est donc d'emprunter des rues étroites mais pittoresques pour atteindre la porte ouverte à tout le monde. Et nous en profitons pour prendre le thé dans un petit établissement très propre et fort charmant.

La mosquée du Roc, construite en 691 du temps d'Omar, n'est pas une véritable mosquée, nous dit notre guide Isaac. C'est tout simplement un abri somptueux construit au-dessus du roc d'où le prophète Mahomet s'éleva au Ciel. Le plancher est couvert de tapis venant de Katmandou; les murs sont revêtus de marbre taillé de façon à présenter des motifs décoratifs, l'emploi de peinture étant prohibé. Quant à la coupole, elle est richement décorée de motifs floraux et de citations du Coran.

C'est l'heure de la prière pour les musulmans. Nous sortons de la mosquée, nous reprenons nos chaussures, et nous allons visiter le nouveau quartier juif en attendant que la mosquée d'El Aqsa nous ouvre à son tour ses portes. A leur rentrée à Jérusalem en 1967, nous dit Isaac, les Israéliens trouvèrent dans le quartier juif 35 synagogues et 37 écoles détruites. La plupart des maisons avaient subi le même sort, y compris celle que Rothschild mettait à la disposition des pauvres.

On a donc entrepris de reconstituer ce quartier juif, dans le style 14e-15e siècle, et au cours des fouilles nécessitées par les travaux de terrassement on a trouvé des vestiges des palais des rois David, Salomon et Hérode. Environ 450 familles juives seront logées dans le nouveau quartier où, par ailleurs, on a mis en chantier une grande école talmudique qui coûtera environ $15 millions.

Nous pouvons maintenant entrer dans la mosquée El Aqsa, qui est la plus vaste du monde avec ses 4,000 mètres carrés et dont les planchers sont couverts de tapis de Perse. Cette mosquée, construite sur l'emplacement du temple de Salomon, marque l'endroit où Mahomet pria avant de s'élever au Ciel.

Mais là encore il ne s'agit pas d'une véritable mosquée, nous dit Isaac, mais d'un centre de Templiers construit au 11e siècle et transformé plus tard en mosquée. Et puisqu'il n'y a pas de marbre en Israël, on présume que les belles colonnes de la mosquée El Awsa proviennent du temple de Salomon.

Nous allons déjeuner à l'hospice Ecce Homo, sorte d'hôtellerie tenue par les Soeurs de Notre-Dame de Sion, congrégation qui fut fondée il y a plus de cent ans par deux juifs convertis au catholicisme, les frères Ratisbonne. C'est Alphonse, le plus jeune, qui a fondé l'Ecce Homo, à la suite d'une apparition de la Vierge Marie, me dit Soeur Martine, qui est roumaine de naissance. Si Soeur Martine parle très bien le français, c'est qu'elle était à Strasbourg depuis 1938 avant d'arriver à l'Ecce Homo en août dernier.

Le déjeuner est très bon: crème de légumes, salade verte, grillades de veau, fruits en saison, bière danoise. Soeur Donna nous fournit de son côté des renseignements sur l'hôtellerie. Il y a de la place pour 70 à 100 personnes; le tarif est d'environ $9 par jour sans repas. Le prix des repas est peu élevé. L'endroit est cependant fort bien connu des pèlerins et l'on affiche complet de mars à fin octobre ainsi qu'au temps de Noël.

Jacob, qui nous accompagne toujours, ne cache pas son admiration pour les religieuses. "S'il existe des anges sur cette terre, ce sont les Soeurs, dit-il. Elles ne travaillent pas pour de l'argent mais pour rendre service. Et si le monde est encore un peu protégé, c'est à cause d'elles sûrement."

Lorsque le couvent de l'Ecce Homo fut construit en 1860 au-dessus d'une arche, on croyait que Jésus avait été présenté à la foule sous cette arche. Mais il fut prouvé par la suite qu'il s'agissait là d'un ouvrage du temps d'Hadrien. Néanmoins, le couvent possède dans son sous-sol quelque chose de précieux: la cour pavée de la forteresse Antonia où Jésus fut condamné à mort. Sur l'une des dalles on voit, gravé de façon rudimentaire, un jeu romain appelé "basileus" parce qu'il consistait à choisir au sort un roi d'un jour parmi les prisonniers avant qu'il ne soit exécuté. On voit aussi dans le dallage des caniveaux conduisant à une citerne d'eau de pluie.

On voit enfin dans le lithostratos, dont parlait saint Jean l'évangéliste, le commencement du chemin que dut suivre Jésus pour se rendre au Golgotha. Ce sont les premières stations de la Via Dolorosa et les Soeurs en assument la garde avec tout le respect qu'il convient.

Mais à partir de la 3e station, celle de la première chute, la Via Dolorosa se commercialise, se transforme peu à peu en véritables souks. Elle se termine à la basilique du Saint-Sépulcre, là où se trouve la pierre sur laquelle fut déposé Jésus à sa descente de la Croix pour être enduit d'huile, là où se trouve également, indiqué par une étoile, l'endroit où fut plantée la Croix, là enfin où se trouve le tombeau du Christ.

Dans cette basilique trois fois sainte, construite sur le lieu même de l'invention de la Sainte Croix par sainte Hélène en 326, diverses confessions y vont de leurs cérémonies, chacune gardant jalousement son propre lieu saint, et les touristes se bousculent, sont bousculés, contemplent et méditent jusqu'à en être émus ou abasourdis. Et ces cloches qui n'arrêtent pas de sonner.

Isaac respecte la tradition de l'invention de la Sainte Croix par la mère de l'empereur Constantin, mais il n'en tient pas moins à nous faire visiter, sur la route de Naplouse, à quelque 200 mètres de la porte de Damas, un jardin fréquenté par certaines sectes protestantes ayant la conviction qu'il s'agit du site de la sépulture de Jésus. Il y a dans ce jardin un rocher ressemblant à un crâne avec ses deux trous en forme d'orbites, et un tombeau familial creusé dans le flanc du rocher. L'invention de ce tombeau, il y a environ un siècle, est attribuée au général Charles Gordon, dit Gordon pacha, de Khartoum.

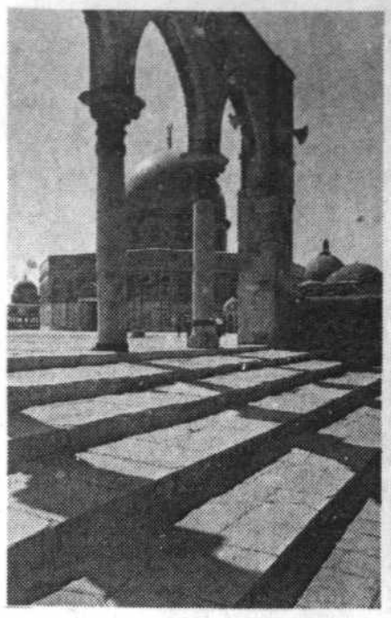
En visitant ce jardin, on ne peut s'empêcher de penser à la première apparition de Jésus ressuscité, à Marie-Madeleine qui l'avait pris pour le jardinier.

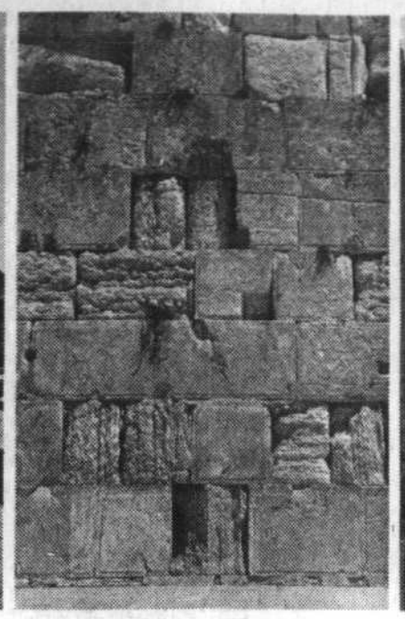
Il règne dans le Jardin du Tombeau une atmosphère de paix propice au recueillement. A l'évanescence du jour, ce jardin fleuri devient resplendissant, tandis que le Golgotha (lieu du crâne) prend des teintes lugubres; l'air fraîchit et embaume...

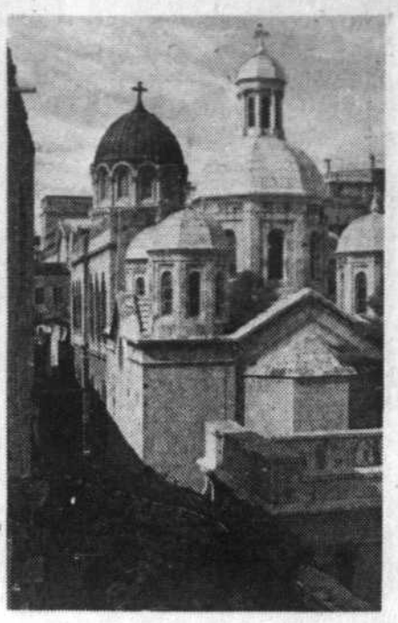
Le dîner nous est offert par M. Z. Adar du ministère du Tourisme, au restaurant Mishkénot. On nous sert les hors-d'oeuvre d'Orient, le Boeuf Strogonof et la Mousse chocolat.

Il est question, au cours de la conversation, des inquiétudes manifestées par l'UNESCO quant aux fouilles entreprises par l'Etat d'Israël le long du mur des Lamentations que l'on appelle maintenant le mur occidental. Les fouilles ont permis de dégager dans la vallée du Cédron une partie du mur d'Hérode (il reste 15 mètres à dégager avant d'atteindre le pied du mur) ainsi que des vestiges des arches qui réunissaient les deux collines de Jérusalem au temps de Jésus. D'autres fouilles ont conduit à la découverte de l'entrée du tempe d'Hérode et de colonnes en marbre de ce même temple.

L'UNESCO s'inquiète des fouilles entreprises à Jérusalem parce qu'elles pourraient endommager les temples actuels, notamment les mosquées du Roc et d'El Aqsa. Les juifs opinent que l'UNESCO cède tout simplement aux pressions exercées par les arabes pour des raisons politiques.







Une ville trois fois sainte

Jérusalem est la ville sainte des trois religions monothéistes. Le Mur occidental ou Mur des Lamentations (au centre) est tout ce qui reste des splendeurs du second temple, et pour les juifs ces vestiges sont ce qu'il y a de plus sacré en Terre Sainte. Au-dessus du mur se dresse le Dôme du Roc (à gauche), édifice de céramique, de marbre et d'or improprement appelé Mosquée d'Omar. A l'intérieur de cet édifice se trouve un rocher, celui sur lequel Abraham avait lié son fils Isaac pour l'immoler et sur lequel également Salomon construisit son temple. Jésus a prêché à cet endroit; les Romains y ont édifié un autel païen; Mahomet, venu de La Mecque sur sa jument, y a fait son ascension; le Dôme du Roc, construit sous le règne d'Omar, fut converti en église par les Croisés, puis Saladin y remplaça la croix par le croissant, faisant ainsi de Jérusalem l'une des trois villes saintes de l'Islam. Pour les chrétiens, Jérusalem est le lieu où Jésus a souffert sa passion, est mort et est ressuscité; ils considèrent comme sacrée toute la Via Dolorosa, depuis le Lithostratos du couvent de l'Ecce Homo jusqu'à la basilique du Saint-Sépulcre (à droite) où se trouvent les dernières stations de la Voie douloureuse. Jésusalem a trois mille ans. Son nom est synonyme de paix, mais des guerres sanglantes n'ont cessé de la ravager. Les hommes l'aiment, mais se sont haïs dans ses murs. Gage de sa pérennité, ses pierres ont servi à chaque nouvelle reconstruction: les colonnes du roi Hérode ont été utilisées par les Byzantins, et les chapiteaux des Croisés par les Mameluks, chaque bâtisseur ajoutant sa propre expression d'amour et de piété envers Jérusalem.

échos

■ Air Canada a commencé à desservir ses trois nouvelles destinations aux Etats-Unis. Des vols quotidiens aller-retour, assurés par des DC-9 de 95 places, relient donc maintenant Edmonton et Calgary à San Francisco, Winnipeg à New York et Québec à New York. Air Canada huit villes des Etats-Unis: New York, Boston, Cleveland, Chicago, Miami, Tampa, Los Angeles et San Francisco.

■ Plusieurs organisations travaillent à former des groupes qui iront à Rome pour l'Année sainte, année de ralliement qui se présente tous les vingt-cinq ans. Les Agences Franciscaines (Voyages A.F.) ont déjà depuis deux ans préparé ce grand événement et plusieurs groupes sont déjà formés. Les premiers partiront en décembre pour participer à l'ouverture des "portes de l'année sainte" à Noël. On peut avoir des informations gratuites concernant l'Année sainte en s'adressant à 811, 3e Avenue, Québec, G1L 2W8. Tél.: 523-0031.

■ Air Canada a changé la disposition des sections non-fumeurs de ses DC-8, DC-9 et Boeing 727. En somme, la compagnie revient à la disposition première suivant laquelle les cabines de classe économique étaient divisées transversalement pour séparer les fumeurs et les non-fumeurs. C'est la partie avant de toutes les cabines de classe économique qui est dorénavant affectée aux non-fumeurs. Les 747 et L-1011 d'Air Canada gardent comme par le passé deux cabines entières classées non-fumeurs.

■ La série "Faune de l'arrière-pays", publiée par le Service canadien de la faune, s'est enrichie de huit nouveaux titres: Le lièvre d'Amérique, Les lagopèdes, Le petit garrot, Le bison d'Amérique, Le morillon à tête rouge, L'engoulevent bois-pourri, Le harfang des neiges, Le colibri à gorge rubis. Ces dépliants sont distribués gratuitement. Ecrire à: Service canadien de la faune, a/s Colette Duhaime, Ministère de l'Environnement, Place Vincent Massey, Hull (Québec). On peut également obtenir la liste des titres parus précédemment.

■ Les lignes aériennes scandinaves (SAS) offrent pour les mois de janvier, février et mars des excursions d'une semaine à des prix variant de $99 à $204, sans inclure cependant le transport aérien. Le petit déjeuner et le dîner sont compris. Des excursions de quinze jours sont offertes à des prix allant de $235 à $375.



LES DEUX SEULS NAVIRES FRANÇAIS

aux Antilles cet hiver

DÉPART DE FLORIDE DE DECEMBRE À MARS

MERMOZ

— Départ le 7 déc., 4 et 18 janv., 1er et 15 fév. et 1er et 15 mars

15 JOURS — Escale en Haïti, Colombie, Panama, Guatemala, Honduras et Yucatan.

PRIX À compter de $720 - $795 ou $840

RENAISSANCE

— 21 décembre — 14 jours — Croisière de Noël aux Antilles et en Amérique Centrale. À compter de $1,190

— 5 janvier — 13 jours — Croisière Musicale aux Antilles. À compter de $1,795

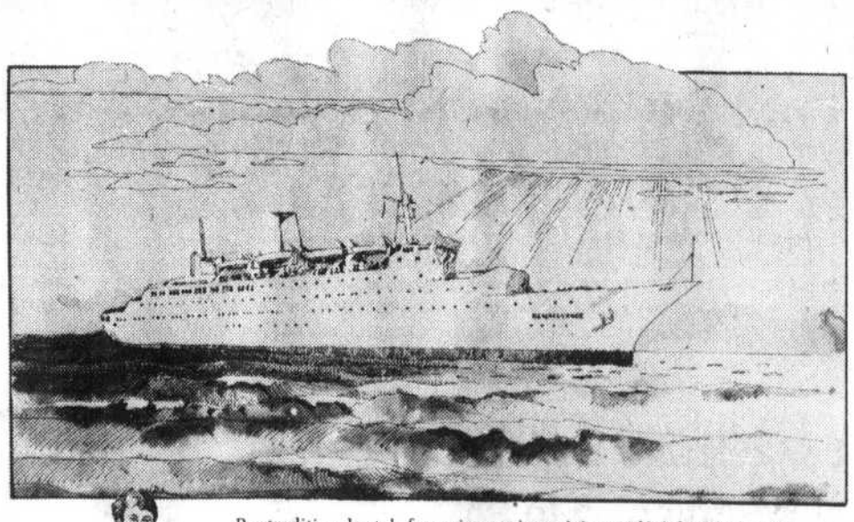
— 14 mars — 11 jours — Croisière aux Antilles et au Yucatan. À compter de $730

— 26 mars — 13 jours — Croisière de Pâques aux Antilles, en Amérique Centrale et au Yucatan. À compter de $1,320

Les tarifs s'entendent en dollars américains, par personne, deux par cabine et selon les disponibilités, plus taxes, excursions durant les escales et voyage en Floride.

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255, rue Université
Suite 1220
Montréal H3B 3W9, P.Q.
Tél.: 861-2485
"La maison aux milliers de références"

Les croisières Paquet aux Caraïbes et au Yucatan un coin de France nommé "Renaissance."





Par tradition, le style français a toujours été considéré dans le monde comme le symbole de l'élégance. Et "Renaissance" est du plus pur style français. Si élégance se marie avec cette autre grande tradition française: une gastronomie sans égale, des vins prestigieux, un service irréprochable, c'est pour assurer à ses passagers une évasion qui sort des croisières traditionnelles.

Cet hiver, "Renaissance" vous donne rendez-vous aux Caraïbes.

Croisière de Noël — 14 jours. Partant de Port Everglades le 21 décembre avec escales à: St. Thomas, Saba, Fort de France, Aruba, Cartagena, San Andres, Port Antonio.

Croisière de Musique — 13 jours. Partant de Port Everglades le 5 janvier. Parmi les musiciens de renommée mondiale Isaac Stern, Gina Bachauer, Byron Janis, Jean Pierre Rampal, la soprano Jessye Norman, les danceurs Jean Pierre Bonnefous et Patricia McBride. Des concerts journaliers à bord et dans des sites exceptionnels des Caraïbes.

Croisières aux Caraïbes et au Yucatan — 11 jours. Partant de Port Everglades les 18 et 29 janvier, les 9 et 20 février, les 3 et 14 mars, avec escales à: Cap Haïtien, Santo Domingo, Curacao, Montego Bay, Cozumel/Playa del Carmen, point de départ des excursions à Tulum et Chichen Itza.

Croisière de Pâques — 13 jours. Partant de Jacksonville le 26 mars avec escales à: Port-au-Prince, Cartagena, San Blas, Cristobal, San Andres, Cozumel/Playa del Carmen, Point de départ des excursions aux sites des Mayas.

Les croisières Paquet, c'est la seule façon de naviguer français.

Pour tout renseignement supplémentaire ou réservations adressez-vous à votre agent de voyage ou écrivez à Paquet Cruises, Inc., 1370 Ave. of the Americas, New York, N.Y. 10019

PAQUET CRUISES

Aux pays du soleil... HONE y va!

Nous suggérons quelques destinations dont les prix incluent l'avion, les transferts, l'hôtel, plus 2 repas par jour:

NASSAU — 1 sem. Hôtel Blue Vista à partir de $279
3 repas par jour en janvier.

MARTINIQUE — 2 sem. Hôtel Calalou à partir de $600

GUADELOUPE — 2 sem. Hôtel P.L.M. Arawak à partir de $700

NOUVEAU CLUB MÉDITERRANÉE
Départ tous les samedis, à partir du 4 janvier
1 sem. $554 2 sem. $847
incluant avion, le séjour, tous les repas, vin à table, nombreuses activités sportives.
PLAYA BLANCA, MEXIQUE

AFRIQUE
Deux voyages au choix accompagnés de Montréal

AFRIQUE NOIRE
Sénégal - Côte d'Ivoire
Cameroun - Kenya - Tanzanie
22 février au 15 mars
22 jours — $1,996

SÉNÉGAL - MAROC
Dakar - Casablanca - Rabat
Meknès - Fès - Erfoud
Ouarzazate - Marrakech
22 février au 12 mars
19 jours — $1,275

Sunflight
UNE SEMAINE
Prix minimum
BARBADE $329
JAMAÏQUE $309
NASSAU $279
FREEPORT $289
MIAMI $259
ACAPULCO $329

LES VOYAGES HONE
Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 60 ans.
1460, AV. UNION Tél.: 845-8221
Montréal H3A 2B8
le métro à notre porte — Station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8 h 30 à 18 h
le jeudi jusqu'à 21 h — samedi de 9 h 30 à 13 h
IATA

Voyages ANDRÉ MALAVOY Inc.
1255 rue Université
Suite 1220 — 861-2485
Montréal H3B 3W9
"Qui dit croisières, dit Malavoy"

Pour des croisières réussies. . . c'est TRAVELAIDE !
VOYAGES TRAVELAIDE
SUR LA MEZZANINE — BUREAU PRINCIPAL 1010 OUEST, STE-CATHERINE - 861-7272 — MÉTRO - PEEL
Ouvert de 9h. à 9h. p.m. tous les jours

VILLE LAVAL* CENTRE LAVAL Sortie 7 Autoroute Stationnement gratuit illimité 688-5310

VILLE LONGUEUIL* 1 PLACE LONGUEUIL Stationnement gratuit illimité 679-3777

PLAZA ST-HUBERT* 911 EST BEAUBIEN, angle St-Hubert Stationnement arrière, entrée St-André 273-7755 métro Beaubien

CENTRE VILLE MEZZANINE ÉDIFICE DOMINION SQUARE 9 à 9 p.m. - Samedi à 5 p.m. Stationnement sous nos bureaux 861-7277 metro - peel

*Succursales: ouvert 9 a.m. à 6 p.m. - Jeudi et vendredi 9 p.m. - Samedi 6 p.m.

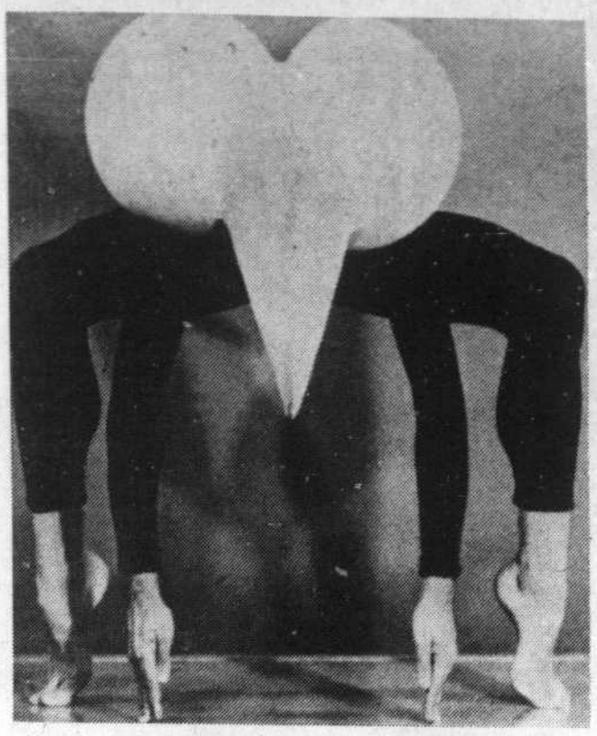
RÉSERVEZ À L'UN DES NOS QUATRE BUREAUX

CARRÉ PHILLIPS 1218, rue UNION 866-9381 | 3428, rue ST-DENIS 842-1751 | GALERIES D'ANJOU 353-7650 | CARREFOUR LAVAL 688-6211

Regardez information Voyages au canal 10 le dimanche, 5 h 00 p.m.

AGENCE DE VOYAGES VIAU

Pour vos croisières consultez LES VOYAGES HONE
1460, avenue Union, Montréal 111, Qué.
845-8221



L'un des trois interprètes du groupe suisse Mummenschanz dans l'un des volets de cette suite sur l'évolution de l'ho nme.

Mime

par Yves Taschereau

Mummenschanz: merveilleux poème visuel

Leur nom est rébarbatif au possible. Ils sont à peu près inconnus à Montréal. Et pourtant la salle Maisonneuve était presque pleine à la première, mardi soir. Une simple apparition à la télévision et quelques articles dans les journaux ont suffi à leur créer un public. Tant mieux! Cela veut dire qu'il y a un public pour les spectacles originaux et nouveaux... Car il faut bien dire que les trois jeunes mimes (deux suisses et une italienne) qui forment Mummenschanz (au diable les explications sur les origines du mot) offrent un spectacle tout à fait extraordinaire.

D'abord il y a l'idée. Il fallait une idée nouvelle pour cet art que Marcel Marceau assume encore parfaitement dans son classicisme et qui crée une ombre gênante sur ceux qui le suivent. On a vu comment, ici, les Mimes électriques (au Patriote jusqu'au 22) ont trouvé une manière dans le plus joyeux délire. Pour les mimes de Mummenschanz, il s'agit de deux manières qui se complètent. Les deux parties de leur spectacle sont différentes. La première nous propose une série de formes, à l'intérieur desquelles ils s'agitent et qui nous font suivre, à partir d'une boule amorphe jusqu'au singe, une évolution vers l'homme. La deuxième partie, consacrée à l'homme, nous présente des masques de toutes sortes: grands masques carrés où s'insèrent des petits blocs amovibles, masques dont les organes sont des rouleaux de papier de toilette qu'on déroule ou des tablettes sur lesquelles sont dessinées les réactions qu'on effeuille à mesure qu'elles changent, masques mangeables et masques qui se sculptent à mesure sous nos yeux.

Au départ l'idée est excellente mais l'exploitation extrêmement rythmée (le temps passe vite, vite...) qu'ils en font l'est encore plus. A ce niveau-ci, il serait beaucoup plus tentant de décrire ce qu'on ressent que ce qui s'est passé. Car on est emporté, dépassé, démuni devant un tel spectacle. Comment rendre compte d'une forme ronde et amorphe qui se retourne sur elle-même et qui essaie d'escalader une tribune? Comment rendre compte d'une forme à quatre bras et deux têtes dont on ne sait pas plus qu'elle de quel côté est l'endroit? Ces formes, ces masques et l'utilisation qu'on en fait défient le résumé. Cela tient du mime classique dans l'imitation d'un singe, par exemple. Cela tient aussi de la peinture à la vue de certains masques qui évoquent un peu les visages larges et perdus des personnages de Klee. Les bandes dessinées aussi à travers certains animaux, une grenouille entre autres, qui ont fait bien rire les enfants. On peut songer au cinéma aussi: les images qui se présentent devant nous tiennent parfois de l'expressionisme allemand; peut-être aussi devant ces corps moulés dans un collant noir me suis-je laissé aller à rêver au cabinet du docteur Caligari... Mais de toutes ces formes, la plus belle dans l'horreur de son raccourci, fut sans doute cette tête humaine qui se vide graduellement pour devenir transparente et qui, quand on la retourne, s'avère un sablier...

Il est inutile de dire que ce spectacle offre une vision tragique de l'univers. Ce couple qui se dévore le visage sous nos yeux, ou encore, ces deux rivaux qui, se battant, collent leur masque ensemble et nous font retourner à l'informe masse qui avait ouvert le spectacle. En fait, dans la deuxième partie, chaque fois que deux personnes humaines sont en contact il y a presque toujours un conflit. Les réactions de la salle, qui a adoré le spectacle, étaient assez révélatrices. Les rires étaient nerveux, inquiets. On cherchait à se rassurer devant cet inconnu visuel qui osait nous mettre en face de certaines choses auxquelles on préfère ne pas songer. Le rire clair et franc des enfants qui n'y voyaient qu'un monde merveilleux et encore familier, avait quelque chose de rassurant pour les adultes de la salle. Oui, ce monde peut être une simple expression de ce que les surréalistes appelaient la "beauté convulsive".

En fait, la lecture tragique du spectacle est possible et voulue, mais il ne faut pas nécessairement trop s'y arrêter. L'art du mime qui consiste à aller toujours à l'essentiel, à rendre compte du destin collectif plutôt qu'individuel à cause des limites que créent l'absence de la parole, cet art amène souvent ceux qui le pratiquent à témoigner des mêmes malheurs. Et dans le témoignage de Mummenschanz, c'est surtout la manière qui bouleverse, celle d'un merveilleux poème visuel.

Les nouveaux règlements des Concours de musique du Canada

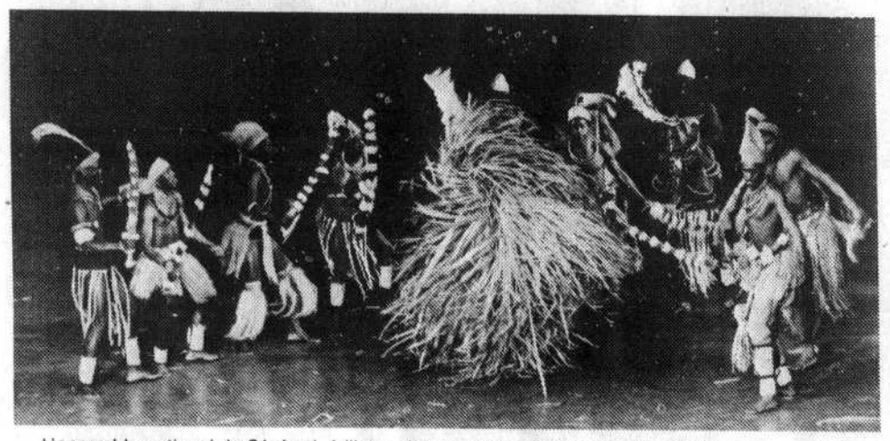
Les Concours de musique du Canada annoncent que leur nouveau prospectus 1975 est maintenant disponible: ce prospectus énonce les nouveaux règlements de participation, les nouvelles pièces imposées et donne tous les détails relatifs aux Concours 1975.

Ce prospectus est divisé en deux sections: d'abord, la section Tremplin international, destinée aux jeunes pianistes, chanteurs, instrumentistes à cordes, instrumentistes à vent et guitaristes qui désirent faire une carrière musicale. Chaque candidat devra subir quatre éliminatoires différentes soit deux sur le plan local et deux au niveau de la finale nationale. Les première et deuxième éliminatoires du Tremplin international auront lieu du 1er au 25 mai dans les villes de Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Montréal. Les troisième et quatrième éliminatoires prendront place à Québec du 20 au 24 juin.

Les sections autres que le Tremplin international sont ouvertes aux jeunes musiciens qui désirent, dans un avenir plus ou moins rapproché, s'inscrire dans la section Tremplin international. Selon l'âge et l'instrument choisis, chaque candidat devra présenter de quatre à six pièces et subir trois éliminatoires différentes.

Les Concours 1975 auront lieu aux dates et aux endroits suivants: 10-11-12 avril: Rouyn Noranda; 14-15-16 avril: Québec; 17-18-19 avril: Trois-Rivières; 21-22-23-24 avril: Sherbrooke; 10 et 11 avril: Rivière-du-Loup; 12 et 13 avril: Baie Comeau; 14-15-16 avril: Rimouski; 18-19-20 avril: Chicoutimi; 1-2-3-4 mai: Vancouver; 5-6-7-8 mai: Edmonton-Calgary; 9-10-11-12 mai: Winnipeg; 13-14-15-16-17 mai: Toronto; 19-20-21-22-23-24-25 mai: Montréal.

La Finale Nationale aura lieu à Québec du 20 au 24 juin 1975. Les candidats ont jusqu'au 6 janvier 1975 pour s'inscrire. On peut obtenir des prospectus et des formules d'inscription en s'adressant aux Concours de Musique du Canada, 1960 ouest, boulevard Dorchester, Montréal. Tél.: 934-0779.



L'ensemble national du Sénégal, à l'issue de sa troisième tournée nord-américaine, se produira à la salle Wilfrid-Pelletier, les 13 et 14 décembre. Comprenant quelque quarante chanteurs, danseurs, musiciens et acrobates, cet ensemble nous arrive avec un nouveau programme. Mentionnons, entre autres, l'apport de groupes de percussionnistes issus de quatre régions du Sénégal, d'un virtuose du Cora, d'un chanteur et des acrobates Peuhl. Sous la direction de Maurice Senghor, neveu du président et poète sénégalais Leopold Senghor, cettre troupe folklorique existe depuis maintenant quinze ans.

Les collections Nadeau sont confiées à la BN

Le Conservateur en chef de la Bibliothèque nationale du Québec, M. Jean-Rémi Brault, annonce l'acquisition des papiers du Dr Gabriel Nadeau, la première des collections particulières que la BN voudrait constituer avec les années. Bien qu'originaire du Québec, le docteur Nadeau a fait carrière dans un sanatorium à Rutland, Mass., depuis 1928.

Ses loisirs et son goût de la recherche lui ont permis d'accumuler une quantité considérable de notes et de documents sur des questions d'histoire, de médecine et de littérature. Dans ce dernier domaine spécialement, il a reçu de son ami Louis Dantin sa bibliothèque et ses papiers. Ce fond se présente comme suit:

— Fonds Dantin: 1065 dossiers (soit approximativement 1600 pièces manuscrites et chaque dossier est constitué de 50 pièces et plus) et 625 volumes;
— Fonds Franco-Américain: 504 dossiers et 1239 volumes;
— Histoire médicale: 491 dossiers (La bibliothèque médicale du Dr Nadeau a été offerte par lui à l'Université de Montréal en 1963; la même année, il offrait à l'American Antiquarian Society, 1500 ouvrages sur l'histoire du Québec);
— Fonds Louis Riel: 195 dossiers et 75 volumes;
— Correspondance: 855 dossiers plus 12 volumes reliés (Le Dr Nadeau a jugé essentiel de garder sous scellés, du vivant des personnes concernées, sa correspondance et son journal qui ne sont donc pas accessibles immédiatement);
— Divers: 2857 volumes, soit 122 éditions de luxe, 95 sur les noirs des Etats-Unis, 780 ouvrages français et étrangers, 1811 d'intérêt général, 49 journaux reliés, 15 micro-films représentant 7 titres de journaux.

Donc, globalement, 3511 dossiers pouvant représenter approximativement 175,000 pièces, 4,794 volumes, 15 microfilms, 18 pièces (cadres et sculptures dont onze oeuvres de Bourgault).

La Bibliothèque nationale du Québec se propose de préparer soigneusement, pour le printemps 1975, une exposition des documents accessibles et d'assortir cette exposition d'un catalogue qui comprendrait également une série d'articles sur les principaux éléments du fonds.

14 tonnes de livres brûlent

PARIS (AFP) — Un incendie dont les causes ne sont pas encore déterminées, a détruit, mardi après-midi, une partie de la bibliothèque de l'église Saint-Ignace, 33, rue de Sèvres, à Paris.

Quatorze tonnes de livres entreposés dans les lieux, ont été la proie des flammes, et réduits en cendre.

théâtre du rideau vert
DU MARDI AU SAMEDI 20 H. DIMANCHE 19 H.
le tournant
Une comédie de Françoise Dorin
Mise en scène: DANIEL ROUSSEL
HUBERT NOEL — MARTHE CHOQUETTE — ROBERT MALTAIS
ANDRE CAILLOUX — ARLETTE SANDERS — LENIE SCOFFIE
LOUISE DESCHATELETS — CHRISTIANE PASQUIER
Réservations: 844-1793
Métro Laurier, sortie Gilford — 4664, rue St-Denis

Les Ateliers de Françoise Graham Enrg.
5110 avenue du Parc (Coin Laurier)
• Expression corporelle
• Chorégraphie
• Technique
Permis de culture personnelle du Ministère de l'Éducation No 749870
Renseignements: 273-2213

SALLE RESNAIS POUR TOUS
AMARCORD
V.O. sous-titres anglais
un film de
FELLINI
"Un film d'une réjouissante beauté". —New York Times
SALLE EISENSTEIN
MONTREAL MAIN
v.o.s.-t. français
UN FILM DE FRANK VITALE
14 ANS
elysée
35 MILTON 842 6053

LES PRODUCTIONS BEAU BEC PRÉSENTENT
EN SPECTACLE OUTREMONT
au cinéma 1248 Bernard 277-4145
JEAN GUY MOREAU
14 déc. à 7h.30 et 10h. $2.50
JOHN LEE HOOKER
18 jan. à 7h.30 et 10h. $2.50
billets EN VENTE au cinéma et à L'ALTERNATIF

L'ENSEMBLE NATIONAL DU SÉNÉGAL
Superbe . . . Excitant . . . EXTRAORDINAIRE à ne pas manquer N.Y. Times
13-14 DÉCEMBRE - 20H30
Billets: $7.00, $6.00, $5.00, $4.00, $3.00. EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke, Place des Arts, Montreal Trust P.V.M. Nombre limité de billets à demi-tarif sur $6 (13 déc.): étudiants & Âge d'Or en vente à CCA seulement.
CCA CHARGEX 932-2234
SALLE WILFRID-PELLETIER

ETUDIANTS $1.50
18 ANS Adultes
VIVA LA MUERTE
Dim.: dès 1:30 Sur sem.: 7:30-9:30
version Française
FESTIVAL 1206, E. STE-CATHERINE 525-8600

LES PRODUCTIONS PERLE et CJFM présentent
CJFMusique 95.9
SAMEDI 20hres
7 DÉCEMBRE
HARMONIUM
GILBERT MONTAGNÉ
EN "QUADRAPHONIE"
Billets $4.00 >>> l'Alternatif, Sauvé Frères, Somnambule à Laval & Centre Sportif
Centre Sportif
Université de Montréal
Int. 343-6150

centre des arts visuels
"LA RIBAMBELLE"
du 4 au 24 décembre
VENTE D'ART & D'ARTISANAT
tous les jours de 10:00 à 18:00 hrs
et le samedi de 10:00 à 17:00 hrs
350 avenue, victoria 488-9559

LES FILMS MUTUELS — LES FILMS CLAUDE MICHAUD
présentent
Toute une Vie
de Claude Lelouch
POUR TOUS
Je considère ce film comme mon premier vrai film
C'est l'anatomie d'un coup de foudre
Marthe Keller
André Dussolier
Gilbert Bécaud
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
7.00 — 9.30

Cinéma
Le Conservatoire D'art Cinématographique en collaboration avec le Département d'Education Permanente offre une session bilingue sur le cinéma composée de quatre cours ayant chacun une durée de treize (13) semaines, à $45 le cours (aucun crédit alloué).
Périodes Marquantes de l'Histoire du Cinéma Mondial,
Cinéma Américain, Cinéma Québécois
Le Surréalisme et le Fantastique dans le Cinéma
Ces cours seront donnés par Martin Malina, Jean-Pierre Tadros, et Robert del Tredici, critiques de cinéma.
Le Département d'Education Permanente du campus Sir George Williams offre ce cours qui débutera en Janvier.
Pour de plus amples informations, appelez: 879-2865.
université concordia



Igor Oistrakh, célèbre violoniste que Canadian Concerts and Artists présentera à la Salle Wilfrid Pelletier lundi le 9 décembre à 20h30.
Des oeuvres de Mozart, Beethoven, Tartini-Kreisler et Paganini sont au programme de ce spectaculaire virtuose qui ne cesse de se mériter d'élogieuses critiques à travers le monde.
(Publicité)

tnm présente
la main passe
feydeau
jean besré — gaétan labrèche
léo ilial — jacques piperni
guy hoffmann — georges groulx
guy provost — j.marie moncelet
jean-louis roux — hubert loiselle
et
louise marleau — lise lasalle
germaine giroux — marie fontaine
mise en scène albert millaire
décors robert prévost
costumes francois barbeau
à compter du 13 décembre un autre spectacle de rire
84 ouest, ste.-catherine 861 0563

DERNIÈRE CHANCE DE VOIR
Ce soir, samedi et dimanche 20h30
à toi, pour toujours, ta marie-lou
de
michel tremblay
mise en scène
andré brassard
décor
guy neveu
costumes
françois laplante
avec
béatrice picard
gilles pelletier
ginette morin
dorothée berryman
au gesu - 866-1964
la nouvelle cie théâtrale

LAISSEZ PASSER ET CARTE D'ÂGE D'OR NON VALABLES
Le Chef-d'œuvre de la littérature érotique devient enfin un film.
18 ANS
Emmanuelle
Un film de JUST JAECKIN
Couleur
BERRI
ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424
12.00 - 1.45 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 - VEN., SAM.: REPRÉSENTATION SUPPLÉMENTAIRE À 11.30 P.M.
ST-JÉRÔME Rex
DRUMMONDVILLE Drummond
STE-THÉRÈSE Le Georges
VERDUN 3841, Wellington, Tél.: 768-2092
TROIS-RIVIÈRES Les Rivières
CAPITOL St-Jean
SHERBROOKE Le Paris



Une coupe qui flatte . . .

La Coupe ne voit ni haut, ni long, mais large pour flatter le visage et équilibrer les tenues d'hiver plus longues, plus volumineuses. A gauche, jolis friselis naturels en page mono-longueur; à droite, un page frisé avec bigoudis de permanente et cranté aux grosses pinces. Créations de Kim Lépine et Antonio di Costa Roche, du salon La Coupe.

Publicité aux enfants

Le Comité sollicite la collaboration du public

La publicité destinée aux enfants fait principalement l'objet du bulletin de novembre "Protégez-vous" publié par l'Office de la protection du consommateur.

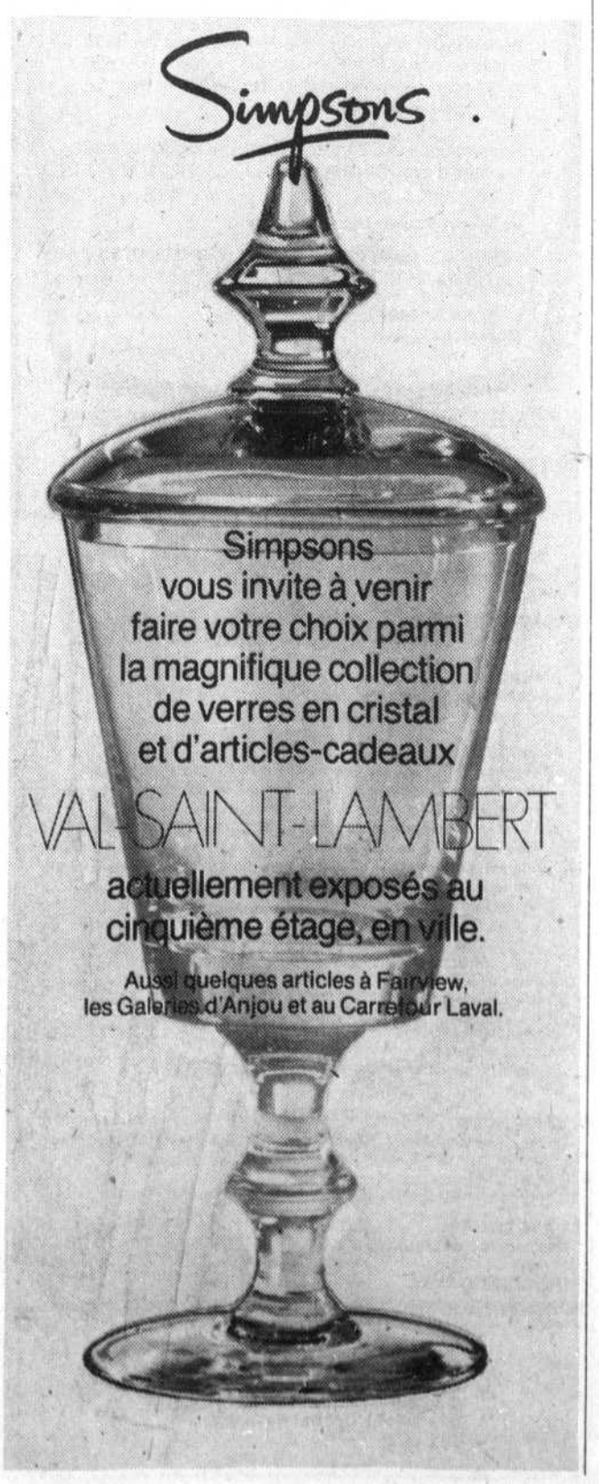
Le Règlement de la publicité destinée aux enfants, établi en vertu de la Loi de la protection du consommateur, exige des publicitaires qu'ils disent la vérité au sujet des biens qu'ils annoncent. Le bulletin fait état des restrictions qui leur sont imposées dans la présentation des annonces commerciales destinées aux enfants.

Le bulletin rappelle qu'un comité consultatif formé de représentants des consommateurs, du gouvernement et des publicitaires a été créé dans le but d'examiner, avant diffusion, les pièces publicitaires, de faire des recommandations quant à ces projets, de conseiller le directeur de l'Office et d'étudier les plaintes formulées par les consommateurs au sujet de la publicité destinée aux enfants.

L'Office de la protection du consommateur sollicite la collaboration du public, et l'invite à lui signaler toute annonce publiée, radiodiffusée ou télévisée qui soit contraire aux dispositions de la réglementation.

Ce numéro mentionne un castype de plainte au sujet d'un commercial destiné aux enfants ainsi que le cheminement prévu suite à la réception de cette plainte par l'Office.

Le bulletin publie également une liste des poursuites intentées par le Procureur général du Québec à la demande du directeur de l'Office.



A cause de phénomènes indépendants de notre volonté le prix de notre sucre est ridicule!



Les tornades aux Philippines, les sécheresses dans les Caraïbes, les pluies torrentielles qui ont inondé la Russie, la Pologne, la Grande-Bretagne – la plupart des pays d'Europe.

Les intempéries ont détruit les moissons au sol, trois années de suite, au moment même où les pays en voie de développement commençaient à accroître leur demande.

Une demande de sucre accrue; des moissons détruites. Cela veut dire quoi? Une hausse des prix.

Les problèmes viennent d'ailleurs: le Canada n'a rien à y voir

Ne blâmons pas les supermarchés, les raffineries, les syndicats – ou encore le gouvernement! La faute est surtout imputable au mauvais temps. A cause de cela, les producteurs de sucre, partout dans le monde, ont vu la demande s'accroître; ils tenaient le bon bout de la canne: ils ont réagi, admettons-le, de façon très humaine. Vendre au plus offrant. Voilà où l'argent de la hausse des prix du sucre s'en va: dans les pays qui ont la bonne fortune d'être des exportateurs de sucre.

Le tableau des profits chez Redpath est plutôt modeste

Chaque fois que vous versez une livre de sucre Redpath dans votre sucrier, nous réalisons 1¢ de profit. Taxes non payées. *Un* cent de profit par livre de sucre après l'avoir importé, raffiné, emmagasiné, empaqueté et livré aux détaillants.

Voici des faits, des chiffres

Un sac de sucre Redpath de 5 livres coûte

pour l'achat de sucre brut:	$3.51
pour le raffiner et l'emmagasiner:	.08
pour l'empaqueter:	.08
pour frais de vente et d'administration:	.07
	$3.74
notre profit avant taxes:	.05
	$3.79 notre prix de vente*

*Basé sur le prix de détail en vigueur chez Redpath Sugars Limited, selon la liste des prix nets No 990 au 22 novembre 1974

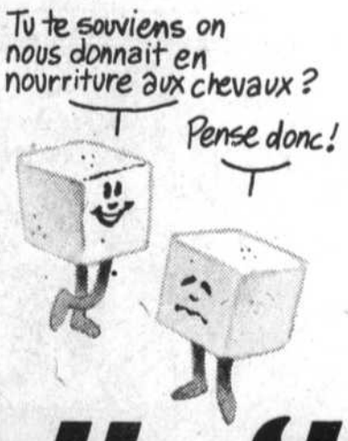
La douceur de vivre...

Les Canadiens y peuvent-ils quelque chose?

On peut adresser ses voeux au ciel pour que le temps soit plus clément là où il le faut. On peut essayer de diminuer sa ration quotidienne de sucre.

Faire ses réserves en fruits – ils contiennent une certaine quantité de sucre. En tout cas, une chose est sûre, tout cela devrait changer sous peu, au grand soulagement de tous. Aussitôt que nous aurons des nouvelles au sujet des nouveaux prix, c'est sûr, vous serez les premiers à le savoir.





Redpath

le panier à provisions — par Renée Rowan

D'un sommet de $4.02 les cinq livres, le sucre baisse à $3.45

Le sac de 5 livres de sucre que vous aviez payé $4.02 la semaine dernière, coûte aujourd'hui $3.45, ce qui signifie une baisse appréciable de 11 cents la livre. Le sac de 10 livres est passé de $7.95 à $6.79. Selon les indications du marché de Londres, d'autres diminutions sont à prévoir dans les jours qui viendront.

Au niveau du gros, le sac de 100 livres qui coûtait vendredi dernier $66.00 est passé, hier, à $58.50. Cette tendance à la baisse devrait se maintenir, avec toutefois des oscillations en cours de route.

A la fermeture du marché de Londres, hier, le prix du sucre était de 480 livres sterling la tonne. Ceux qui ont acheté pour livraison en mars 1975 ont été facturés à 470 livres sterling; pour livraison en mai, à 442 livres sterling; en août, à 391 livres sterling; en octobre, à 360 livres sterling; en décembre, à 325.25 livres sterling; en mars 1976, à 275.50 et en mai 1976, à 259 livres sterling.

Malgré cette tendance à la baisse et bien que les prix aient déjà baissé, les approvisionnements restent critiques sur les marchés mondiaux. A cause de cela, signale l'Institut canadien du sucre, il existe la possibilité d'un retour vers la hausse qui pourrait bien se traduire en une augmentation des prix. Le prix du sucre des raffineries canadiennes est directement relié aux prix quotidiens à Londres, rappelle l'Institut.

Une autre raison des fluctuations qui pourront se faire sentir réside dans le fait qu'à compter du 1er janvier prochain, les Etats-Unis qui, depuis 40 ans, achètent sur une base de quotas, pourront dorénavant acheter sur le marché libre. Nul ne peut prévoir les effets qu'engendrera cette situation nouvelle sur le marché mondial, les Etats-Unis se classant au rang de gros acheteur.

En attendant que les prix redescendent à 25 cents la livre de sucre, ce qui pourrait être considéré comme normal, nous disent les experts de la question, il faut arrêter de se lamenter et en profiter pour redresser ses habitudes alimentaires. Même Redpath, le plus gros raffineur de sucre au Canada, vous y exhorte. Dans une annonce publiée dans les journaux, cette semaine, la compagnie vous invite à essayer de diminuer votre ration quotidienne du sucre, non seulement sous forme nature, mais dans la préparation des desserts et pâtisseries et en achetant moins — ou pas du tout — de chocolat, boissons gazeuses, sucreries, gâteaux et biscuits, bonbons et confitures.

Le gel des prix au A & P

Pas de hausse des prix avant le 1er janvier 1975, a annoncé, hier, le président du conseil d'administration et président des magasins d'aliments A & P., M. F.C. Kennedy. Ce gel volontaire, entré en vigueur dans les 170 magasins du Québec et de l'Ontario, dès hier matin, ne s'applique toutefois qu'au 300 produits portant l'étiquettes privée de la compagnie.

Les produits couverts par cette garantie seront énumérés dans tous les magasins de la chaîne. Regardez les affiches sur les tablettes; elles identifient les produits qui n'augmenteront pas d'ici 1975.

Cela comprend des produits en conserve, des fromages, les oeufs, du bacon, du beurre, des boissons gazeuses et autres, du café, certains produits congelés. Cela, toutefois, ne s'applique pas à la volaille congelée.

M. Kennedy a également annoncé la mise en oeuvre d'une nouvelle "garantie du boucher".

"Nous ne tolérerons aucune infraction à cette nouvelle ligne de conduite. La garantie au consommateur, en 13 points, englobe le service, la satisfaction et l'information. Elle a pour but d'assurer la protection du consommateur par une campagne de vigilance.

Tout cela semble bien beau et le consommateur en profitera, bien sûr. Mais soyons réaliste. La compétition est grande actuellement entre les chaînes de supermarchés et tous les modes de promotion sont bons pour s'attirer le plus de clients possible.

En avoir pour son argent

— Des denrées de base comme riz et nouilles sont enjolivées d'épices et d'un brin de viande pour en faire du prêt-à-servir bien présenté. Le calcul du coût des ingrédients ajoutés fait découvrir que la livre de nouilles vaut ainsi $2.50 au lieu de 37 cents! Avant d'acheter, scrutez la liste des ingrédients!

— Le prix des boissons en bouteilles non-retour est aussi élevé, sinon plus. Parfois le complot est camouflé par une contenance moindre des bouteilles à jeter.

— Le coût de la vie augmente et des fabricants font semblant de ne pas suivre. Ils ne haussent pas les prix et compensent en diminuant le contenu des pots et des paquets. Surveillez ou vous vous retrouverez avec un pot de 28 onces au lieu de 32, ou 70 serviettes en papier au lieu de 80!

Ces mises en garde et une centaine d'autres ont été réunies par l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames en une brochure de 42 pages intitulée "En avoir pour son argent".

Facile à lire et abondamment illustrée, cette plaquette constitue une arme utile pour le consommateur désireux d'en obtenir le plus pour son argent à l'achat de biens de consommation: jouets, nourriture, produits de beauté, magazines, etc.

On y décrit également certaines techniques déloyales employées en publicité, et recommande au consommateur la plus grande prudence quand vient le temps de faire une demande de prêt, d'acheter une police d'assurance-vie ou de signer un contrat.

Pour obtenir cette brochure, il suffit de faire parvenir son adresse et 25 cents à: "En avoir pour son argent", Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames, 405, rue Concord, Montréal.

Les aubaines de la semaine

Au comptoir de la viande, vous les trouverez surtout au niveau des coupes économiques du boeuf. Au marché Union, nous avons noté du rôti de palette (boeuf économique de choix de l'Ouest), à 59 cents la livre, les côtes croisées, à 79 cents la livre, le bifteck de palette, à 79 cents la livre et le hamburger à 59 cents. Chez Steinberg, le hamburger est à 67 cents. A l'Hypermarché, le rôti de palette, catégorie A, est à 78 cents la livre tandis que la côte croisée est à $1.08 la livre et le hamburger à 65 cents.

Autre achat intéressant: le poulet. Le poulet congelé, catégorie A, 3 à 4 livres, se vend presque partout entre 57 et 59 cents la livre. Je trouve économique la boîte de 5 livres de cuisses ou de poitrines de poulet offerte en spécial, cette semaine, au Dominion, à $4.08 pour les poitrines, et $3.98 pour les pattes.

A l'étalage des fruits et des légumes, nous avons noté les tangerines à 2 douzaines pour 68, grosseur 210, à l'Hypermarché et à 18 pour 63, même grosseur, chez Métro. Les bananes entre 10 et 13 cents la livre constituent un achat intéressant. Le prix des pommes de terre du Nouveau-Brunswick vaut la peine de faire des réserves: au IGA, le sac de 25 livres coûte 69 cents tandis que chez Steinberg et Dominion, le sac de 10 livres se vend 48 cents.

Quelques cadeaux pour les enfants

Si vous n'avez pas encore osé penser à faire votre liste de cadeaux de Noël, pour ne pas mentionner votre magasinage, il serait grand temps d'y voir puisque les réclames publicitaires des magasins de votre localité ne cessent de vous répéter qu'il ne vous reste que x nombre de jours de magasinage avant Noël.

Mais attention! Le magasinage de Noël ne doit pas nécessairement être synonyme de corvée. En effet, lorsqu'elles sont bien planifiées, les emplettes de Noël peuvent être très simples, voire même agréables.

Tout d'abord, il est important de se faire une liste sur laquelle on inscrit le nom des personnes à qui l'on désire offrir un cadeau; puis, ce qui est encore plus important, inscrire le montant d'argent que l'on veut consacrer au cadeau de chacun.

Pour vous faciliter la tâche des emplettes de Noël, voici des suggestions de cadeaux pour enfants.

Selon le Conseil canadien d'expérimentation des jouets, il est très important de considérer les facteurs suivants dans le choix d'un jouet: âge et capacité de l'enfant, sécurité du jouet, durabilité, facteur de stimulation de l'imagination de l'enfant, sens du beau, bon fonctionnement du jouet et valeur d'usage.

L'enfant en bas âge: mobile; joujou de dentition; hochet; jouet à presser en caoutchouc.

L'enfant de sept à quinze mois: gros ballon; jouet roulant; animaux de peluche; jouet à presser en caoutchouc; jouet composé de quelques pièces qui se raccordent.

L'enfant de un à deux ans: animaux en vinyle ou en caoutchouc mou ou poupée qui peut être trainée, habillée, baignée et mise au lit; jeu de cubes sous sa forme la plus simple.

L'enfant d'âge préscolaire: trottinette et autres jouets à enfourcher; appareil à grimper; balançoire, bascule; voiture; camion et autres véhicules; jeu de construction primaire; casse-tête rudimentaire; matériel d'artiste; crayons, craie, boîte de couleurs avec de gros pinceaux; pâte à modeler; instruments de musique; livres illustrés; tableau et craie.

L'enfant à la maternelle: corde à sauter; jeu de balle; trottinette; tricycle; patins; traîneau, toboggan; poupée; autos; matériel d'artiste.

Jeune écolier: marionnettes à gaine; jeux éducatifs; jeux de construction pour débutants; nécessaire d'artisanat; cahiers à colorier; jeux de cartes éducatifs; trousses de médecin ou d'infirmière; appareil de dessin mécanique; mécano.

Pré-adolescent: instruments de musique; jeux de construction pour initiés; instruments scientifiques pour débutants; modèles à assembler (avions, bateaux, autos); articles de couture, de broderie, de tricot; articles pour la pyrogravure, travail du bois, dessin et peinture; articles de sport pour le baseball, le hockey, la crosse, etc.

Adolescent: disques; "posters"; vêtements sport; chaînes et médaillons; breloques, articles de sport (raquette de tennis, patins, patins à roulettes, skis, chaussures de ski); jeux du genre Scrabble, Monopoly, Rummoli ou 1000 Bornes; Casse-tête; transistor.

Les moutons tondeurs

NICE (AFP) — Une bergerie sera installée à l'aéroport de Cannes Mandelieu (côte d'Azur), le premier aéroport d'Europe pour l'aviation générale. Cette décision a été prise par la Chambre de commerce des Alpes maritimes qui s'est aperçue en effet que l'utilisation des moutons s'avérait être la solution la plus économique pour assurer l'entretien des pelouses des aires de stationnement.

Plaisirs de la Table

À **Magog,** une bonne adresse

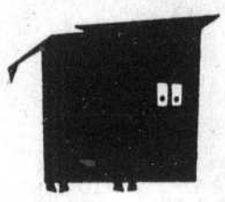


l'Auberge de L'Étoile

Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog

Tous les sports de saison

Réservations: (819) 843-6521



Au Bouillon

SALLE À MANGER
BAR-TERRASSE
5414 Gatineau
Montréal
Tél.: 733-2125



Restaurant Au Quinquet

Permis complet

LA BONNE CUISINE DE "CHEZ-NOUS"
Tous les jours de 11 à 11 hres
Sam. dim.: de 5 à 11 hres
354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272-4211
Réservation pour la Veille et le Jour de l'An

"Le Sabayon"



LA MAISON DE ZORBA
Suivez les pas de danse de SIRTAKI et DIRLANDA

SOUPER-CLUB
DIVERTISSEMENTS TOUS LES SOIRS
DINERS D'AFFAIRES
SERVIS TOUS LES JOURS DE 11 A.M. - 6 P.M.
666 ouest, Sherbrooke (coin University)
Promenade des Magasins
RÉS.: 288-0373 288-3872
Célébrez votre partie de bureau au Sabayon. deux orchestres disponibles.

Chez Son Père

5316, avenue du Parc, 272-8224
Déjeuners d'affaires
du lundi au vendredi de midi à 2:30 P.M.
Dîners de 6 P.M. à Minuit
Tous les jours, sauf le dimanche
Salons particuliers sans frais
DISCO BAR LE PÈRE MOUSSE
Tous les jours à partir de 9:00 P.M.
Fermé le lundi



Anjou QUÉBEC

La Boucherie Charcuterie française de Montreal
"Sa QUALITÉ fait sa RENOMMÉE"
Boeuf, Veau, Agneau frais de l'Ouest canadien
Volailles, lapins, pintades et faisans
CHARCUTERIE FINE
...Fabrication Maison exclusive...
DES PRIX ABORDABLES
Produits d'importation, fromages, pain français, bière
LIVRAISON à domicile : 272-4085 — 272-4086
807 est, rue Laurier Métro : Station Laurier

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Voir autres Carrières et Professions, en page 21

Le Conseil scolaire de Nipissing
North Bay, Ontario
École secondaire Franco-Cité,
Sturgeon Falls, Ont.

Sollicite des demandes pour le 6 janvier 1975 pour les postes suivants:

- **FRANÇAIS**
- **MATHÉMATIQUES**
- **SCIENCES**

Faire parvenir votre demande accompagnée de votre curriculum vitae à:

M. David Lafleur, Principal
École secondaire Franco-Cité,
90 rue Main, Sturgeon Falls, Ont.
P0H 2G0
Tél.: (705) 753-1510 (Bureau)
(705) 753-0587 (Rés.)

LE SERVICE SOCIAL DE L'OUEST QUÉBÉCOIS INC.
OFFRE D'EMPLOI

POSTE:
Travailleur social ou conseiller social

ENDROIT: Rouyn.

SERVICE: Clinique externe de psychiatrie.

EXIGENCES:
— Avoir complété un cours de T.S.
— ou avoir complété un cours de T.A.S. avec plusieurs années d'expérience en psychiatrie.
— Avoir une certaine facilité à travailler dans une équipe multi-disciplinaire.

CONDITIONS:
Salaires, bénéfices d'emploi et conditions selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

DISPONIBILITÉ:
Début de janvier 1975.

Toute demande doit être faite avant le 20 décembre 1974.

Le Directeur du Personnel,
282, 1ère Avenue Est,
Amos, Qué.

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU
GATINEAU VALLEY LOCAL COMMUNITY SERVICES CENTER

POSTE:
ANIMATEUR ANALYSTE

ENDROIT:
Gracefield

FONCTION:
Sous la direction et la coordination du coordonateur analyste :
— informe la population sur le C.L.S.C.
— forme des comités locaux et favorise la participation et l'expression de la population.
— participe à l'inventaire des ressources en son secteur et la cueillette des données relatives aux besoins.
— s'acquitte de la référence des usagers et voit à la satisfaction de chaque cas.

QUALIFICATIONS:
Expérience et formation pertinente dans le domaine social;
Formation académique acceptable;
Connaissance du milieu ou capacité d'adaptation en milieu rural;
Connaissance et aptitudes à s'exprimer en anglais, sera un atout.

EXIGENCES:
Usage d'une automobile avec compensation.
Grande disponibilité.

SALAIRES:
Selon les échelles du Ministère des Affaires Sociales du Québec.

DATE LIMITE:
Mercredi, le 18 décembre 1974.

INSCRIPTION:
Toute candidature accompagnée de curriculum vitae doit être adressée à:

M. Harold Kelly, président,
C.L.S.C. de la Vallée de la Gatineau,
Gatineau Valley L.C.S.C.
C.P. 307,
Gracefield, Co. Gatineau, P.Q.
J0X 1W0

CONSEIL RÉGIONAL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (C.R.S.S.S.)
Région Sud de Montréal (6-C)

recherche

Spécialiste en communication/marketing

Fonctions:
Sous la responsabilité du directeur des programmes et du développement et dans le cadre général d'une approche marketing, il assumera la responsabilité d'établir des relations soutenues avec la population, le ministère des Affaires sociales, les établissements, les corps intermédiaires et les gouvernements locaux. Il utilisera pour ce faire diverses techniques professionnelles et aura la responsabilité de certains programmes particuliers (colloques, bulletins et séances d'information, programme de protection des droits des usagers, etc.).

Qualifications requises:
Formation universitaire de second niveau orientée vers les relations publiques, la communication et le marketing.
Cheminement de carrière démontrant la prise en charge de responsabilités croissantes au sein d'entreprises du secteur public ou privé.
Une expérience au secteur des affaires sociales, quoique non essentielle, constituerait un avantage.

Salaire:
Selon les qualifications et l'expérience.

Date limite du concours:
Le 20 décembre 1974.

Adresser demande et curriculum vitae à:

M. André Cormier, directeur général
C.R.S.S.S. Sud de Montréal
201, Place Charles Lemoyne
7ième étage
Longueuil, Québec
J4K 2T5

AVOCAT BILINGUE

Nous cherchons un jeune avocat bilingue et dynamique, ayant de 2 à 5 ans d'expérience dans la pratique générale et commerciale.

Prière d'adresser votre curriculum vitae à:

Dossier 2433,
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

LE CONSEIL SCOLAIRE DE NIPISSING
École secondaire Algonquin
555, rue Jane, North Bay, Ontario
Tél.: (705) 472-8240
***Directeur:* R. Perron**

- PROFESSEUR DE CHIMIE, sec. IV ET BIOLOGIE, sec. III

OU • PROFESSEUR DE FRANÇAIS, sec. I et II

Entrée en fonction: le 6 janvier 1975.

Faire parvenir votre curriculum vitae au Directeur de l'école, M. Perron.

D. Doney *Président* — **R. Lynch** *Directeur de l'éducation*

SIMON FRASER UNIVERSITY
DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE
BURNABY, B.C.
CANADA

VACANCE

Poste:
Directeur, Département de Géographie

- Le candidat devrait être de préférence Professeur de l'Université, chercheur et s'intéresser fortement à l'enseignement.
- Expérience canadienne souhaitable
- Il devra diriger le département pour une période renouvelable de deux à cinq ans.
- Le salaire sera fonction des qualifications du candidat.
- Nomination le ou avant le 1er septembre 1975.
- Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae à l'adresse ci-dessous avant le 15 janvier 1975 :

Dean W. A. S. Smith
Faculty of Arts
Simon Fraser University
Burnaby, B.C. V5A 1S6
Canada

Les candidats sont encouragés à poser leur candidature le plus tôt possible.

ANALYSTE EN GÉNIE INDUSTRIEL

Un poste très intéressant est vacant au sein d'une équipe agressive d'ingénieurs. Le candidat doit être familier avec les techniques de MTM.

Le candidat choisi aura au moins cinq années d'expérience pertinente dans la mise sur pied de standards en génie industriel de même que dans l'élaboration de procédures et de systèmes pour la main d'oeuvre et la production.

Nous offrons un bon salaire et un excellent programme d'avantages sociaux.

Veuillez adresser votre résumé au:

SERVICE DES RELATIONS INDUSTRIELLES
CADBURY SCHWEPPES POWELL LTD.
2025 rue Masson
Montréal, Québec

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU
GATINEAU VALLEY LOCAL COMMUNITY SERVICES CENTER

POSTE:
COORDONNATEUR ANALYSTE

ENDROIT:
Gracefield, Co. Gatineau, P.Q.
et point de service à Wakefield, Co. Gatineau, P.Q.

FONCTION:
En collaboration et sous la direction du conseil d'administration;
— travail d'implantation du C.L.S.C. sur tout le territoire compris entre Hull-Ouest et Bouchette, P.Q. dans le comté de Gatineau.
— à l'aide de techniques de recherches en sciences humaines, élabore et exécute en collaboration avec deux animateurs analystes une méthode et un mécanisme pour dresser l'inventaire complet des ressources du milieu, identifier les besoins des secteurs dans les domaines sociaux et santé.
— analyse les résultats des études et procède à la formulation d'un programme réaliste d'activités par ordre prioritaire pour le C.L.S.C. après consultation de la population.
— dirige et coordonne le travail et les activités de la secrétaire et des animateurs analystes.

QUALIFICATIONS:
Diplôme universitaire en science humaine.
Capacité de travailler avec une équipe multidisciplinaire.
Bilingue.

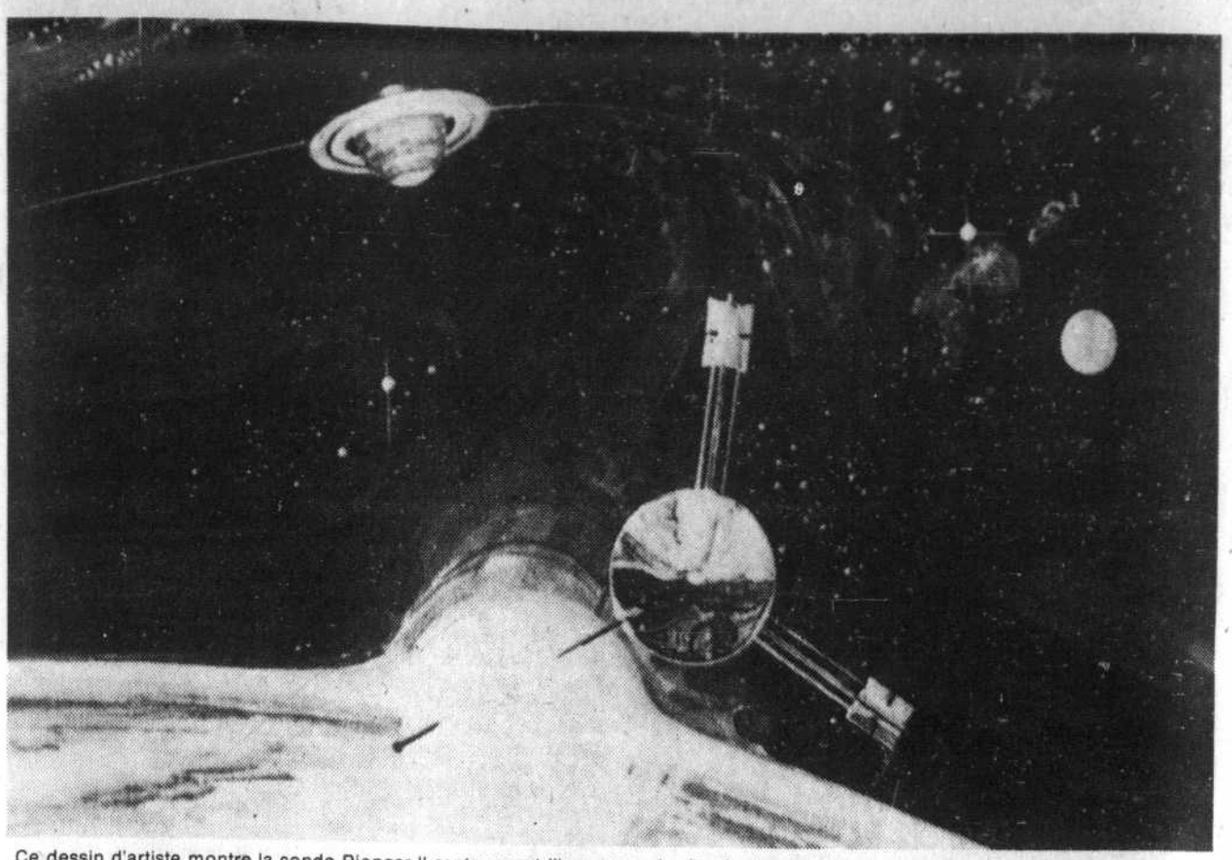
EXIGENCES:
Usage d'une automobile pour déplacement sous compensation.

SALAIRES:
Selon les échelles du Ministère des Affaires Sociales du Québec.

DATE LIMITE:
Mercredi 18 décembre 1974.

INSCRIPTION:
Toute candidature accompagnée de curriculum vitae doit être adressée à:

M. Harol Kelly, président,
C.L.S.C. de la Vallée de la Gatineau,
Gatineau Valley L.C.S.C.,
C.P. 307,
Gracefield, Co. Gatineau, P.Q.
J0X 1W0



Ce dessin d'artiste montre la sonde Pioneer II contournant l'immense planète Jupiter (au bas du dessin) pour entreprendre son long voyage de six ans vers Saturne ((à l'arrière-plan). Presque derrière Pioneer, on distingue le soleil dont les rayons traversent l'atmosphère nuageuse de Jupiter. Les seules parties visibles de la sonde sont l'antenne en forme d'assiette dirigée vers la terre ainsi que les générateurs nucléaires fixés à l'extrémité de leur rapport.

Après Jupiter, Pioneer 10 et 11 s'attaquent aux rayons cosmiques

par Gilles Provost

Après avoir photographié Jupiter et avant de pouvoir faire de même pour Saturne, Pioneer 11 aura six ans de répit pour étudier en profondeur les rayons cosmiques, le vent solaire et le milieu intergalactique qui se trouve incorporé dans le système solaire à mesure que ce dernier se déplace dans l'univers. Il se trouvera ainsi à compléter les informations originales déjà reçues de son prédécesseur, Pioneer 10.

En effet, les détecteurs à ultraviolets de Pioneer 10 ont réussi à identifier les atomes neutres d'hydrogène et d'hélium de ces gaz interstellaires qui remplissaient l'espace avant l'arrivée du système solaire qui se déplace à 72,000 km/h.

Pourtant, les observations passées intriguent fort les hommes de science et posent plus de questions qu'ils n'apportent de réponses: le point d'entrée de ces particules dans le système solaire ne coïncide pas avec les régions frontales de ce système solaire.

Le "vent solaire" passionne aussi les hommes de science qui sont encore loin d'en avoir percé tous les secrets. Il s'agit de "courants" de particules atomiques chargées électriquement et qui échappent à l'attraction solaire en raison de leur vitesse intense, (jusqu'à 300,000 km/h.) à l'occasion des éruptions à la surface du soleil.

Ce "vent solaire" comprend surtout des électrons (particules négatives) et des noyaux d'hydrogène et d'hélium (particules positives).

Parmi les particules positives lourdes, Pioneer 10 a aussi identifié des noyaux d'hélium, de carbone, d'azote, d'oxygène, de fluor, de néon, de sodium, de magnésium, d'aluminium et de silice. Tous ces éléments sont présents en proportions infimes par rapport à l'hydrogène et à l'hélium.

Aux environs de la terre, on constate que le vent solaire est extrêmement turbulent: des courants très rapides (3 millions de km/h) capables de parvenir à la terre en 20 minutes circulent au milieu de courants beaucoup plus lents qui ne parviennent à la terre qu'après une ou plusieurs heures.

Inévitablement, les "frottements" entre ces divers courants tendent à uniformiser l'énergie des particules (leur température ou leur vitesse) et à "homogénéiser" le vent solaire. Toutefois, on n'a pas encore pu étudier ce vent "homogène" parce qu'il faut aller au delà de Jupiter pour rencontrer de telles conditions. De là l'intérêt des Pioneers...

Ces turbulences du vent solaire ont aussi pour effet de masquer les "courants" similaires qui nous parviennent de l'extérieur du système solaire. Seules les particules les plus hautement chargées parviennent à poursuivre leur route: elles constituent les rayons cosmiques. Leur énergie peut atteindre des niveaux un milliard de fois supérieurs à ceux qu'on obtient dans les accélérateurs terrestres.

Certaines de ces particules des rayons cosmiques peuvent porter à elles seules une énergie d'environ un watt-seconde. (En électrons volts, l'unité familière aux savants atomistes, il faudrait écrire un "1" suivi de 20 zéros...)

Non seulement les Pioneers permettent d'étudier des particules d'une énergie impensable dans les laboratoires terrestres mais ils pourront ainsi tirer profit de l'atténuation du vent solaire et de son homogénéisation en fonction de la distance pour étudier aussi d'autres portions (à basse énergie) des rayons cosmiques. Une telle étude est impossible sur terre parce que ces particules sont filtrées par la turbulence du vent solaire.

Directeur général adjoint

Traitement initial jusqu'à $35,000 environ

L'accessibilité aux soins médicaux en tout temps et en tout lieu est une des préoccupations fondamentales de notre client, LA FÉDÉRATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC. Lieu de travail: Montréal.

Afin d'assurer à la population cette accessibilité, la Fédération crée le poste de directeur général adjoint à la planification des soins généraux. Sous l'autorité du président directeur général, le titulaire sera notamment responsable: d'inventorier les ressources; d'identifier les besoins des différentes régions; d'élaborer des plans de dispensation des soins et de voir à leur implantation. Ces objectifs se réaliseront avec la collaboration des associations régionales et autres organismes oeuvrant dans le domaine de la santé.

Le directeur général adjoint est un candidat exceptionnel. De formation universitaire, il a acquis une solide expérience de gestion dans le domaine de la santé ou des affaires sociales à des fonctions supérieures. C'est un planificateur chevronné, habile à communiquer sa pensée et à bien défendre ses idées. Veuillez soumettre votre curriculum vitae confidentiellement à Jean-Pierre Bourbonnais, sous le dossier 440.

Rourke, Bourbonnais & Associés — 1808 ouest, rue Sherbrooke, Montréal H3H 1E5 (514) 937-9525 — Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 20

STEINBERG

DIRECTEUR D'USINE

Les Aliments Steinberg Limitée, filiale de fabrication de la Société Steinberg Limitée, achève les travaux d'agrandissement de ses installations de fabrication.

Nous sommes à la recherche d'un directeur d'usine très compétent pour planifier, organiser, diriger et coordonner toutes les activités dans une boulangerie ultra-moderne. Le titulaire sera principalement chargé de veiller à la fabrication de produits de haute qualité et cela de la manière la plus efficace et la moins coûteuse que possible afin de maximiser les ventes et les bénéfices. Il devra également instaurer un style de direction très ouvert à toutes les questions de relations de travail et il veillera à la formation et à la répartition de la main d'oeuvre.

Un ingénieur diplômé, le candidat idéal, devra pouvoir faire la preuve d'une excellente expérience dans le domaine de la planification et du contrôle de production. Une grande compétence administrative est essentielle pour pouvoir produire les résultats escomptés et pour développer des équipes de travail efficaces. Une connaissance adéquate de l'anglais est requise.

Le salaire de départ intéressera le candidat de toute première classe.

Veuillez adresser votre curriculum vitae en toute confiance au:

Bureau d'emploi,
Steinberg Limitée,
Plaza Alexis Nihon,
1500, avenue Atwater, bureau 1105,
Montréal, Qué.

Directeur des communications

Traitement initial jusqu'à $25,000

Notre client est une association nationale représentant les intérêts d'une industrie dynamique et avant-gardiste. L'organisme a connu une croissance soutenue et prévoit maintenir son rythme d'expansion dans l'avenir. Lieu de travail: Ottawa.

Cette fonction nouvellement créée relève du président. Le directeur des communications devra maintenir des relations étroites avec les membres de l'association, les milieux gouvernementaux, les média d'information, les corps intermédiaires et le public en général. De plus, le titulaire participera activement à la préparation de mémoires et sera appelé à seconder la haute direction dans la promotion de l'industrie concernée.

Les candidats à ce poste possèdent une formation universitaire et au moins cinq années d'expérience dans le domaine des relations publiques. De jugement sûr, les postulants s'expriment avec précision verbalement et par écrit. La possibilité de mettre à profit leurs compétences dans un milieu en pleine évolution les motive fortement. Veuillez soumettre votre curriculum vitae confidentiellement à Jean Claude Lauzon ou Jean-Pierre Bourbonnais, sous le dossier 431.

Rourke, Bourbonnais & Associés — 1808 ouest, rue Sherbrooke, Montréal H3H 1E5 (514) 937-9525 — Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

Partenaire

Directeur de succursale

Notre client est un cabinet de comptables agréés d'envergure dont la réputation n'est plus à faire. Il désire s'adjoindre un partenaire qui assumera la direction de sa succursale de la Ville de Québec.

Relevant du partenaire principal, le titulaire se verra confier la direction des activités de ce bureau avec accent sur l'expansion des affaires, la qualité des services et l'administration générale de la succursale. Une rémunération supérieure et des plus interessantes se rattache à cette fonction.

Le profil du partenaire. Membre de l'Ordre des Comptables Agréés, il a oeuvré au sein d'une firme d'experts comptables où il a démontré ses compétences du point de vue professionnel, de l'expansion des affaires et de la gestion. Il a de plus une bonne connaissance du milieu des affaires de la Vieille Capitale. Veuillez soumettre votre curriculum vitae confidentiellement à Jean-Pierre Bourbonnais, sous le dossier 433.

Rourke, Bourbonnais & Associés — 1808 ouest, rue Sherbrooke, Montréal H3H 1E5 (514) 937-9525 — Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

Partenaire

Service des faillites

Notre client, un important cabinet de comptables agréés de renom, requiert les services d'un partenaire qui dirigera sa pratique dans le domaine des faillites.

La création de ce poste à Montréal résulte de la décision de développer cette pratique professionnelle qui répondra aux besoins du milieu. Le défi est d'envergure et la rémunération est proportionnelle; elle est donc de niveau supérieur.

Les candidats à cette fonction sont membres de l'Ordre des Comptables Agréés. De calibre supérieur, ils se sont taillés une réputation enviable dans le domaine des faillites auprès d'une firme d'experts-comptables. Leur leadership, leur habileté à développer les affaires et à résoudre des problèmes complexes sont des qualités essentielles. Veuillez soumettre votre curriculum vitae confidentiellement à Jean-Pierre Bourbonnais, sous le dossier 434.

Rourke, Bourbonnais & Associés — 1808 ouest, rue Sherbrooke, Montréal H3H 1E5 (514) 937-9525 — Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

Carrière en consultation

. . . pour candidats exceptionnels

Notre client est une firme prestigieuse de conseillers en administration qui a su s'imposer à l'échelle internationale par la qualité de ses services. Afin de poursuivre sa croissance elle désire s'adjoindre, à Montréal, des conseillers bilingues hautement qualifiés dans les domaines suivants:

— Transport	(Dossier 435)
— Systèmes d'information de gestion	(Dossier 436)
— Marketing	(Dossier 437)
— Recrutement des cadres et personnel	(Dossier 438)
— Fabrication/productivité	(Dossier 439)

Nous recherchons des spécialistes dans ces disciplines, de formation universitaire et capables de travailler d'une manière autonome dans l'analyse de problèmes complexes, l'identification de solutions innovatrices et la mise en oeuvre du changement. En plus de solides connaissances techniques, ils ont le potentiel pour devenir partenaires de cette firme à court ou moyen terme. Veuillez soumettre votre curriculum vitae confidentiellement à André Filion.

Rourke, Bourbonnais & Associés — 1808 ouest, rue Sherbrooke, Montréal H3H 1E5 (514) 937-9525 — Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

Les spécialistes se penchent sur les photos de Jupiter

MOUNTAIN VIEW (AP) — Pour les spécialistes qui se penchent sur les photos de Jupiter envoyées par la sonde américaine Pionnier 11, la plus frappante et la plus intéressante est un gros plan de la région de la mystérieuse tache rouge géante — une turbulence de l'atmosphère jupitérienne qui dure depuis quatre siècles.

Les détails sont tels que la tache semble située à cinq kilomètres environ au-dessus de la zone tropicale méridionale blanche des parages, disent les savants. On y voit aussi un nuage, encore plus blanc que la zone, au nord de la tache rouge, et qui suit probablement celle-ci dans ses déplacements.

La zone tropicale sud est grêlée de points sombres, phénomène causé par la montée de gaz en ébulition depuis la surface de la planète.

Les spécialistes américains pensent que la grande tache rouge peut tirer sa couleur de matières organiques ressemblant, selon eux, au mélange de méthane, d'ammoniac et d'autres gaz qui existaient sur la terre lorsque la vie a commencé.

D'autre part, les clichés de Pionnier 11 montrent que les bandes oranges et blanches de l'atmosphère jupitérienne s'arrêtent brusquement aux pôles, ce qui donne a penser que le ciel, au-dessus des pôles, est aussi bleu que sur terre.

Quant aux bandes blanches, qui planent à 25,000 km environ au dessus de l'hydrogène liquide en ébulition de la surface, elles seraient probablement faites de cristaux d'ammoniaque, estiment les savants. Les bandes oranges seraient colorées par des hyposulfites d'ammoniac.

L'intérieur de Jupiter est quatre fois plus chaud que la surface du soleil et la planète donne environ deux fois et demi plus de chaleur qu'elle n'en reçoit du soleil, déclarent les porte-parole de la NASA après réception des renseignements transmis par la sonde automatique.

Les autres informations envoyées par Pionnier II confirment que la planète est surtout composée d'hydrogène liquide. Elle n'a pas de surface solide mais pourrait avoir un petit noyau dur de forte densité.

La sonde de 260 kilogrammes 570 livres a également envoyé des images télévisées de Callisto, la lune jovienne la plus susceptible d'offrir un site d'atterrissage à des astronautes.

Les photos montrent que la région sud de Callisto est couverte d'eau gelée ou de cristaux de gaz gelés.

Pour les savants de la NASA, la sonde — qui entame maintenant un voyage de cinq ans vers Saturne — fonctionne normalement, bien qu'ayant subi plusieurs heures de radiations intenses.

Elle a encore montré que Jupiter a un champ magnétique beaucoup plus important qu'on ne l'admettait jusqu'ici. La planète, qui tourne sur elle-même à 320,000 kilomètres à l'heure 200,000 milles à l'heure est couverte de bandes nuageuses multicolores. Un vent souffle au-dessus des nuages à environ 300 kilomètres à l'heure 200 milles à l'heure.

Cette super-tempête qui dure depuis des siècles et a créé la fameuse grande tache rouge dans la partie sud de Jupiter, détruit progressivement la stabilité de la zone équatoriale australe de la planète, estime encore la NASA.



DONNEZ DU SANG À LA +

ÉTUDIANTS! ENSEIGNANTS!

LE DEVOIR — une source de documentation indispensable

ABONNEMENT SCOLAIRE

DURÉE	CANADA	ÉTATS-UNIS
7 MOIS	$25.00	$29.00
8 MOIS	$28.00	$33.00
9 MOIS	$31.00	$36.00
10 MOIS	$34.00	$39.00

MODE DE PAIEMENT — chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR

S.V.P. Remplir ce coupon et nous le faire parvenir à : LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, (Québec).

Ci-inclus, $ ..... pour un abonnement scolaire de ..... mois à compter du .....

NOM .....

ADRESSE .....

.....

Le sport professionnel subit le choc du présent

par André Tardif

L'apocalypse du sport professionnel nord-américain, telle que prédite par certains historiens du sport, est-elle à la veille de se produire? Ce ne sera sans doute pas pour demain, mais certains événements récents ne sont pas de nature à rassurer même les plus optimistes.

Aucun commentaire officiel n'a encore émané du commissaire ou des dirigeants de la Ligue nationale de football, à a suite des milliers d'absences enregistrées aux matches de dimanche dernier. On s'est contenté de laisser entendre que la température fort maussade en était la cause.

Mais quand seulement 18,648 spectateurs se présentent à un match et que 40,202, qui avaient pourtant payé le gros prix pour un billet, ne diagnent même pas y aller, il y a quelque chose de peu rassurant là-dedans, en dépit du fait que ça se passait à Atlanta où les Falcons appartiennent plutôt à la catégorie des clubs miteux.

Encore si Atlanta avait été l'exception. Mais à Chicago, on a dénombré 39,951 absents, et 24,022 autres à Philadelphie. A Cleveland enfin, où le stade peut contenir 79,282 spectateurs, seulement 24,559 d'entre eux se sont déplacés pour aller voir les Browns, ce qui signifie que 54,723 amateurs sont restés à la maison.

Toujours friands de records, nos chers voisins américains, ceux d'Atlanta du moins, se sont empressés de réclamer un record pour le nombre d'absents. Mais fait surprenant, les dépêches n'ont pas cru bon de mentionner les 54,723 absents à Cleveland.

Chiffres soufflés

Précisons, au bénéfice des profanes, qu'une décision judiciaire enjoignait, l'an dernier, aux équipes de la LNF, de télédiffuser un match localement si tous les billets pour la rencontre étaient vendus quelques jours à l'avance.

En principe donc, les absents de dimanche n'ont rien manqué, puisqu'ils ont quand même pu assister à la partie à la télé, bien au confort de leur domicile.

Mais là où ça devient plus troublant, signe des temps, c'est lorsque l'on songe que les absents avaient quand même déboursé quelque chose comme $10 pour le droit d'assister au match. Et comme on n'y va rarement seul, il faut multiplier par deux au moins. Quel gaspillage quand même!

Qui ne se souvient du scandale causé par certaines équipes de la nouvelle Ligue mondiale de football il y a quelques semaines seulement? Question, disait-on, de se créer un peu de prestige, on soufflait les assistances de quelques milliers de spectateurs, parfois de quelques dizaines de milliers. Lorsque la mèche fut vendue, on expliqua qu'on avait quand même tenu compte des absents dans le décompte, précisant que ces absents avaient bénéficié, qui de billets complimentaires, qui de billets à coût passablement réduit.

Il y a donc, d'une part, le phénomène du "bigness", où le succès d'un spectacle sportif se traduit en chiffres d'assistance, et d'autre part, cette répugnance croissante de la part des amateurs à braver les intempéries et se rendre au stade.

Qu'on n'aille surtout pas lancer la première pierre aux Américains. Ici même à Montréal, il y a un mois à peine à l'occasion de la finale de l'Est entre les Rough Riders d'Ottawa et les Alouettes, à peine 20,000 braves "meublaient" l'Autostade, qui peut quand même en contenir quelque 35,000. Et le match n'était pas télévisé localement. Il faut au moins rendre hommage à la direction des Alouettes: elle semble faire preuve de franchise lorsqu'elle dévoile ses assistances.

Ce qui n'est pas nécessairement le cas de celle du Canadien. Les habitués du Forum, en effet, sont toujours étonnés d'apprendre que la foule est si nombreuse pour un match ordinaire, alors qu'ils peuvent apercevoir un grand nombre de sièges vides. Les dirigeants du Forum, lorsqu'on s'enquiert à ce sujet, n'ont jamais vraiment élucidé le mystère. Déclarent-ils l'assistance réelle ou y ajoutent-ils les absents? Il serait peut-être plus honnête, à moins de souffrir d'un complexe de "bigness", de s'en tenir à l'assistance réelle, au nombre de spectateurs présents.

Cette franchise ne ferait que confirmer ce dont tout le monde se doute: l'expansion effrénée de la Ligue nationale de hockey ces dernières années a dilué la qualité du spectacle de façon navrante. Le Canadien n'est pas nécessairement à blâmer pour cette situation, et sa crédibilité y gagnerait en évitant le plus possible les petits secrets d'alcôve.

Les historiens, lorsqu'ils parlent d'apocalypse, font figure de trouble-fête. Mais à la lumière de ces nombreux échecs de parcours sur la scène du sport professionnel, il faudra les écouter un peu plus attentivement, eux qui blâment l'appétit insatiable de la télévision pour ces maux.

La télévision doit en effet porter une bonne part du fardeau, mais il ne faut pas oublier non plus que les dirigeants d'équipes, dans leur recherche effrénée du puissant dollar, ont ouvert grandes les portes au marasme en se pliant aux moindres exigences de la toute-puissante télé (re: des matches de la LNH le samedi après-midi au Forum, des arrêts inopportuns du jeu pour la présentation de messages commandités, etc.). Et dans son sillon, cette conduite parfois irresponsable a attiré au monde du sport professionnel des promoteurs de tout acabit dont le moindre des soucis est de plaire à l'amateur.

Cette auto-destruction du sport professionnel fera sûrement plaisir aux tenants de l'amateurisme pur et du sport de participation. Mais il est permis de se demander, les besoins de la nature humaine étant ce qu'ils sont, par quoi l'humanité remplacera le sport professionnel lorsqu'il sera disparu? Ça, les historiens n'en ont pas encore soufflé mot.

Singleton et Torrez passent aux Orioles

Mauch a son gaucher: Dave McNally

NOUVELLE-ORLÉANS (d'après AP) — La grande foire annuelle du baseball professionnel, mieux connue sous le vocable d'assises d'hiver, a enfin atteint les amateurs montréalais hier, à l'annonce d'une transaction d'importance entre les Expos et les Orioles de Baltimore par laquelle ceux-ci cèdent leur as-lanceur Dave McNally ainsi que deux autres joueurs. En retour, les Expos doivent se départir des services du champ droit Ken Singleton et du lanceur Mike Torrez.

Outre McNally, ce gaucher que le gérant Gene Mauch recherchait vainement depuis les tout débuts de l'équipe en 1969, les Expos obtiennent le rapide voltigeur Rich Coggins et Bill Kirkpatrick, un lanceur des filiales du Baltimore.

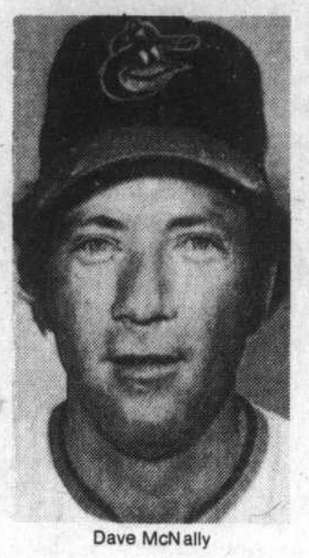
Il s'agissait du deuxième coup d'éclat en autant de jours pour les Orioles, qui avaient obtenu mardi le vétéran 1er-but et cogneur Lee May des Astros de Houston, en retour pour trois jeunes joueurs.

"Nous considérons encore trois ou quatre possibilités d'échanges", de déclarer le directeur-directeur général Frank Cashen, des Orioles. "Mais je ne saurais vraiment dire maintenant s'ils aboutiront."

Mais les Orioles, qui étaient à la recherche de puissance offensive, ont néanmoins obtenu deux frappeurs ayant fait leurs preuves dans la Ligue Nationale.

Singleton a connu une saison 1974 plutôt désappointante avec une moyenne de .276, neuf circuits et 74 points produits, lui qui avait réussi .302 en 1973, en plus de 23 circuits et de 103 "pp". May a conservé une moyenne de 32 circuits au cours des six dernières saisons.

"Nous avions besoin de joueurs offensifs, a ajouté Cashen. Mais ce fut difficile de laisser aller McNally, qui a tant contribué aux succès de l'équipe ces dernières années."



Dave McNally

McNally heureux

Rejoint à son domicile de Lutherville (Maryland), ce dernier a déclaré qu'il était très heureux de la transaction.

"Je n'ai jamais séjourné longuement au Canada, mais j'ai bien hâte d'y jouer. C'est un nouveau départ pour moi, ce que je considère comme un défi personnel, car je crois être en mesure d'y lancer comme je me sais capable."

Agé de 32 ans, McNally a remporté 181 victoires en quelque 12 saisons dans l'uniforme des Orioles, dont quatre années consécutives de 20 victoires ou plus. En 1974, il s'est toutefois contenté d'une fiche de 16-10 et d'une moyenne de points mérités de 3.58 par match.

"McNally est un artisan, a dit Mauch. Il est un lanceur de grande classe, et lorsque vous avez un gars comme lui dans votre alignement, ça vous donne confiance."

Torrez, dont la fiche à vie est de 61-50 avec les Cardinals de St-Louis et les Expos, en eut une de 15-8 (mpm de 3.58) cette saison, surtout comme lanceur partant.

Coggins a eu une moyenne de .243 en 1974, à sa 2e saison au baseball majeur, en plus de voler 26 buts bien qu'utilisé de façon sporadique. En 1973, il s'était classé 2e derrière son coéquipier Al Bumbry à titre de recrue par excellence dans la Ligue américaine.

Kirkpatrick, 27 ans, dans l'uniforme des Red Wings de Rochester, a eu la meilleure fiche de la Ligue internationale en 1974 avec 15-7.

Pendant ce temps, les partisans des Braves d'Atlanta apprenaient que le cogneur Rich Allen, un joueur de $200,000 par année que l'équipe avait obtenu des White Sox de Chicago la veille, refusait de se rapporter aux Braves et qu'il maintenant sa décision de se retirer du baseball.

Brundage lègue ses manuscrits à son alma mater

CHICAGO (AFP) — Avery Brundage, ancien président du Comité international olympique, a légué sa collection de lettres, manuscrits et documents relatifs au mouvement et aux Jeux olympiques à l'Université de l'Illinois, à Chicago.

Brundage, qui a dirigé le CIO pendant près de 20 ans jusqu'en 1972 et le Comité olympique américain pendant 25 ans, a remis sa collection, qui comprend aussi de nombreux trophées et décorations, mardi à la librairie de son alma mater, où elle sera conservée.

De nombreux collectionneurs privés et publics américains et européens avaient offert de grosses sommes d'argent au millionnaire américain pour sa collection.

●

JIM BISHOP, vice-président exécutif des Red Wings de Détroit, de la Ligue nationale de hockey, a accepté hier le double poste de directeur général et d'instructeur des Québécois de Montréal, de la Ligue nationale de crosse. C'est John Ferguson, président de l'équipe, qui a annoncé la nomination hier, précisant qu'il avait obtenu l'assentiment de Bruce Norris, président des Red Wings et propriétaire de l'équipe de Long Island, les ex-Tomahawks de Toronto que Bishop pilotait cette saison.

●

LOU LEFAIVE, président du comité de Hockey Canada chargé de l'aspect financier de la récente série Canada-URSS, a révélé hier que les joueurs de l'Association mondiale qui avaient porté les couleurs de l'équipe n'avaient pas encore reçu les $6,000 promis à chacun, mais que personne ne s'en était plaint jusqu'ici. Lefaive a précisé que tout serait réglé au plus tard le 15 janvier.

●

BILLY JEAN KING a dit hier qu'elle se retirait de la compétition régulière après sa participation au tournoi de Sarasota à la mi-janvier. Elle a expliqué qu'elle jouerait toujours pour les Freedoms de Philadelphie, de la Ligue de tennis interville, mais qu'elle était de plus en plus accaparée par une série d'émissions télévisée sur la participation des femmes aux sports, et que ceci l'empêchait d'être en assez bonne forme pour justifier sa présence aux tournois réguliers.

A BRUXELLES, rien n'a été décidé hier au cours de l'assemblée générale de la Fédération équestre internationale à propos de l'affiliation de la Chine et de Taïwan. Les délégués de 44 pays (sur 61 que compte la FEI) ont approuvé leur président, le duc d'Edimbourg qui, en termes diplomatiques, a expliqué que la situation dans ces deux pays (et accessoirement aux Philippines également candidates) nécessitait un complément d'information, de sorte que l'organisme déléguera dans ces deux pays un de ses membres.

●

LES COUGARS de Chicago, qui éprouvent toutes sortes de difficultés financières cette saison dans l'Association mondiale de hockey, ne déménageront pas à Baltimore, pas pour l'instant du moins. C'est ce qu'a affirmé hier le président de l'équipe, Walter Kaiser, dont l'équipe a attiré moins de 3,000 spectateurs par match cette saison au International Amphitheater. Kaiser a aussi nié le fait que le groupe de Baltimore intéressé à obtenir l'équipe lui avait avancé $75,000 afin qu'il puisse tenir ses obligations salariales.

●

LES RACERS d'Indianapolis, une autre équipe de l'AMH en difficultés financières, ont été vendus hier à un groupe d'hommes d'affaires de Dayton (Ohio) dirigé par l'architecte Paul Deneau. Il semble que les anciens propriétaires aient englouti $350,000 dans l'affaire.

●

JIM DOREY, qui délaissait les Maple Leafs de Toronto en faveur de l'AMH et des Whalers de la Nouvelle-Angleterre il y a deux ans, reviendrait dans la ville-reine avant longtemps, mais dans l'uniforme des Toros. Le jeune défenseur serait, selon la rumeur, le joueur que les Whalers enverrait aux Torros pour compléter la transaction qui leur a permis d'obtenir les services de Wayne Dillon.

●

LES COWBOYS de Dallas n'ont aucunement le droit d'empêcher certains de leurs joueurs de signer des ententes futures avec des équipes de la Ligue mondiale de football. C'est du moins ce qu'a décrété un juge de la Cour suprême du Texas, face à la prétention de l'équipe de la LNF qui prétendait que ces joueurs ne fourniraient pas leur plein rendement dans l'expectative de changer d'équipe à un meilleur salaire.

●

CLYDE GRAY a défié le Mexicain Jose Napoles pour un combat titre mondial des moyens en jeu. Une firme canadienne organiserait la rencontre et déjà $2,500 ont été déposés au W.B.C. à titre de garantie de ce championnat.

hockey

Ligue Nationale

Les pointeurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Perreault, Buf.	16	26	42
Orr, Bos.	15	27	42
Esposito, Bos.	21	19	40
Martin, Buf.	19	18	37
Robert, Buf.	18	19	37
Lafleur, Mon.	16	18	34
Clarke, Phi.	9	25	34
Mahovlich, Mon.	11	20	31
Dionne, Dét.	9	22	31
Luce, Buf.	13	17	30

Association Mondiale

Les pointeurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Hull, Win.	32	15	38
Lund, Hou.	16	21	37
Nilsson, Win.	8	26	34
Hughes, Hou.	22	10	32
Dillon, Tor.	12	18	30
Hinse, Hou.	9	21	30
Mahovlch, Tor.	14	15	29
Bernier, Qué.	10	19	29
Simpson, Tor.	19	9	28
Henderson, Tor.	15	13	28
Walton, Min.	15	13	28
Lacroix, SD.	11	17	28
G. Howe, Hou.	10	18	28

Ligue Majeure du Québec

Mardi
Hull 7, Sorel 3
Chicoutimi 5, T.-Rivières 1
Ce soir
Sherbrooke à Cornwall
Sorel à Laval

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

FEMME capable de prendre soins de 2 jeunes enfants. Cuisine et travaux domestiques pour couple travaillant. Logée, bon salaire, ambiance agréable et confortable. Tél.: 844-9066 après 7 p.m. 9-12-74

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

ANTIQUITES A VENDRE

ÉBÉNISTERIE DES CHENES ENRG. décapage et finition, spécialité en rénovation d'antiquités. Tél.: 658-5194 frais virés acceptés. J.N.O

ANIMAUX A VENDRE

TERRIEN à poil dur, enregistré, 6 semaines, mâle, valeur exceptionnelle. Tél.: 691-4257 9-12-74

EPAGNEULS "Cocker Americain" blonds à vendre: une femelle, 2 mâles de 4 mois, enregistrés et vaccinés. S'adresser: 588-3945 après 6 p.m. 6-12-74

APPARTEMENTS A LOUER

KENT 2780: 3½ grand, $165. Tél.: 738-4593 ou 731-2189 7-12-74

LINTON 4501: 5½, sous-location, $135. immédiatement. Tél.: 738-4593 ou 731-2189 7-12-74

AUTOS A VENDRE

NE LOUEZ PAS un Volkswagen 1975! Je peux vous faire propriétaire. Aucun comptant, $40 de moins par mois. Vous n'avez qu'à m'appeler. Je fais tous les arrangements pour vous. Liliane, 363-5000 ou 365-9451. 16-12-74

CITROEN DS 21, manuelle, 1969, Pallas, cuir noir, suréquipée, parfait ordre, très propre. M. Senécal 322-2215 ou 744-1475 6-12-74

FORT CHAMBLY AUTOMOBILE, 2575 Bourgogne, Chambly, dépositaire Volvo, vous offre les modèles '75 au prix du Père Noël. Aussi modèles '74. Tél.: 658-6623. * Voitures usagées. 23-12-74

AUTOS A VENDRE

CITROEN D Spécial, 1972, bon état. Tél.: 473-6231 9-12-74

BUICK Electra 225, 1970, sedan, AM-FM stéréo, brun, toit vinyl, bas millage. Pour vente rapide $1,375. Station Shell, 205 Bellechasse Est, Gaby. 23-12-74

COMMERCE À LQUER

FRANCHISE d'un centre Harda Systems, à vendre. Pour renseignements, téléphonez à 845-5544, demandez M. Pierre Roy. 7-12-74

HOTEL NEUF, capacité 10 à 16 chambres, vue panoramique. Ecrire à: Mme Eva Abraham, 61, Morne Hercule, Pétion-ville, Haiti, W.I. Tél.: 70252 6-12-74

CHALETS A VENDRE

RIVE EST RICHELIEU: Hiver-été. Venez vous amuser! Des camps, des p'tits, des grands, le prix? Faites offres, après visite. (Photo M.L.S.) Roland Arsenault 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate Courtiers 6-12-74

CHALETS À LOUER

CHALET SUISSE, 2 milles du Mont Orford, 3 chambres, salon, dinette, meublé, chauffé. Tél.: 256-8265 après 5 p.m. 9-12-74

COURS PRIVÉS

LANGUE CHINOISE: cours de langue et traduction par professeur chinois avec discipline linguistique et expérience en Chine et au Canada. Tél.: 725-9481 ou 671-9578. M. Yu 7-12-74

DÉMÉNAGEMENTS

Votre déménagement s'en vient . . .

Si le service d'électricité est à votre nom, avez-vous avisé l'Hydro-Québec?

Communiquez sans tarder avec le bureau le plus près de chez vous; c'est important.

Hydro-Québec 6-12-74

DEMANDES D'EMPLOI

BIBLIOTHECAIRE bilingue serait secrétaire dans une étude d'avocats ou de notaires. Tél.: 271-8505 6-12-74

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

BUREAU D'HOMME D'AFFAIRES, en noyer, avec chaise sur roulettes. Prix: $200. Tél.: 678-2757. 9-12-74

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation, fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137. 669-2547. J.N.O.

FERMES À VENDRE

ST-PAUL L'ERMITE: Faites un placement sûr, 130 arpents sur rue pavée dans les limites de la municipalité, tous les services (Photo M.L.S.) Irène Fontaine, 254-6083 ou 581-5663. Immeubles Westgate, courtiers 6-12-74

DUNHAM: Ferme de 6 acres avec maison de pierre-des-champs, de 1832, entièrement rénovée avec écurie et lac artificiel (Photo MLS) Prix: $60,000. J.P. Breton, 263-5106 ou 372-1620 frais virés. Immeubles Westgate, courtiers 6-12-74

BROMONT: 2 fermes: une de 140 acres avec grange, remise, en excellente condition, ruisseau, 2 lacs artificiels, 30 acres de boisé. Prix: $89,000. L'autre: 34 acres de prairie situés sur Boul. Bromont, avec grange. Prix: $32,000. (photo MLS) J.P. Breton, 263-5106 ou 372-1620 frais virés. Immeubles Westgate, courtiers 6-12-74

FEMMES DEMANDÉES

Étude légale située au centreville
recherche
SECRÉTAIRE BILINGUE
Communiquez à
861-9613 7-12-74

SECRÉTAIRE LÉGALE
Secrétaire avec expérience en civil demandée.
Salaire avantageux.
Téléphoner au:
Directeur du personnel
866-7611
soir: 731-2547
7-12-74

FOURRURES

MANTEAU en Seal d'Hudson, très propre, grandeur 36-38. Prix à sacrifice. Tél.: 861-4690 7-12-74

HOMMES DEMANDÉS

HOMME SÉRIEUX QUI PEUT TRAVAILLER SANS SURVEILLANCE. Revenu $14,000 par année plus boni. Pour contacter clients dans région de Montréal. Voyages avec auto limités. Nous entrainons. Écrire, par avion, à F.N. Dick, Prés. Southwestern Petroleum, P.O. Box 789, Ft. Worth, Texas, U.S.A. 9-12-74

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

REPRÉSENTANTS(ES)
Avec ou sans expérience, temps plein ou temps partiel, pas de vente à faire. Situation d'avenir. Domaine santé. Tél.: M. Agin
845-3143 ou 845-5544
12-12-74

MAISONS A LOUER

OUTREMONT
Cottage détaché sur belle rue paisible, grand jardin arboré. 4 chambres à coucher, 2½ salles de bains. Salon avec foyer. Salle à manger traditionnelle. Cuisine complètement équipée. Garage double. Occupation décembre. Appelez: **Mme P. Vickers, 486-3725 ou 935-8541.**
IMMEUBLES A.E. LePAGE & WESTMOUNT INC.
courtiers
6-12-74

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b. péd. b. ph.L., ès lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

PROPRIÉTÉS A REVENUS A VENDRE

C'EST POURTANT SIMPLE! Un bloc appartement à Laval des Rapides, valeur de 235,000. Pour le prix qui fera votre affaire. Photo M.L.S. appelez Gérald Joncas 382-5890 ou 728-0351. Immeubles Westgate Courtiers 7-12-74

ST-JEAN: Tout neuf, magnifique 6 logis en brique, 5½ pièces, système électrique, vacuum mural, cour arrière pour stationnement. (Photo M.L.S.) Nicole ou Gilles Montigny 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate Courtiers 6-12-74

PROPRIÉTÉS A REVENUS A VENDRE

VARENNES: logez-vous tout en ayant un revenu intéressant, très propre, 6 logements, endroit tranquille. MLS. Jacqueline Brassard, 655-7611 ou 652-9691. Immeubles Westgate, courtiers 6-12-74

PROPRIÉTÉS A VENDRE

ST-HUBERT: attention, superbe split-level, 9 pièces, construction neuve, novelec, secteur de choix, prix suggéré: $45,000. M.L.S. Appelez Susan Tousignant 678-9415 ou 678-6669. Immeuble Westgate Courtiers. 9-12-74

CHAMBLY: Cottage "clapboard" d'aluminium, quartier résidentiel, 5 chambres, foyer, piscine extérieure — 27'x15', terrain clôturé. Prix demandé: $39,500. (photo MLS) Robert Tétreault, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 6-12-74

ST-HILAIRE: Bungalow brique, 6 pièces, salle jeux, salle diner, grand terrain, arbres matures, comptant requis: $4,000. MLS. André Lussier, 467-0285 ou 467-4990. Immeubles Westgate, courtiers 6-12-74

HENRIVILLE, COUVENT, très bonne construction de brique, 18,000 p.c., datant de 1862, très grand terrain, bien situé, 35 minutes du sud de Montréal. Véritable aubaine. Photo M.L.S. Clément Larivière 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate Courtiers 6-12-74

ST-HILAIRE: La montagne est belle, la maison aussi, style canadien, foyer, poutres, salle à diner, prix discutable, M.L.S. Albert Simon 467-0285 ou 658-8216. Immeubles Westgate Courtiers 6-12-74

ST-HILAIRE, cottage canadien (1973), prix réduit, occupation immédiate, réelle aubaine, M.L.S. Appelez-moi G. Bienvenu 467-0285 ou 467-8788. Immeubles Westgate Courtiers 6-12-74

GREENFIELD PARK: Si vous recherchez une maison de rêve, voici l'occasion. Split level, pierre et brique. Construction 1974. 9 pièces, 5 chambres, sous-sol fini avec foyer et mur de brique. Finition de grand luxe, garage au niveau de la rue, chauffage électrique air poussé. Occupation immédiate. M.L.S. M. de Carufel 679-8220 ou 374-4073. Immeubles Westgate Courtiers 6-12-74

ST-JEAN: Résidentiel, près écoles et centre d'achat. Votre famille sera enchantée de ce joli bungalow pierre et brique, 3 chambres, salle familiale, garage, terrain clôturé, prix raisonnable. (Photo M.L.S.) Nicole Lefroy 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate Courtiers. 6-12-74

PROPRIÉTÉS A VENDRE

OUTREMONT
Très beau cottage en brique, détaché, en parfaite condition offrant: **rez-de-chaussée:** vaste hall, très grand salon, boudoir avec foyer naturel, salle à diner spacieuse, cuisine entièrement rénovée avec salle à déjeuner séparée, "powder-room" et grand placard. **À l'étage:** 3 grandes chambres à coucher, plus un boudoir avec foyer naturel, 2 salles de bains complètes. **Sous-sol:** grande salle familiale avec foyer naturel, "powder-room", plusieurs pièces de rangement. Boiseries en chêne aux 3 niveaux, poutres au plafond, planchers de chêne également. Garage chauffé. Pour plus amples renseignements, appelez Agent inscripteur: **Stella Mongeau, Bur.: 849-4553, rés.: 342-5747.**
SHERBROOKE TRUST
courtiers
9-12-74

A.E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
LAVAL SUR LE LAC
TOUT EST CHARME
2 maisons sur le même terrain. Idéal pour grande famille. Peut accommoder les grands-parents ou les invités. Beau grand jardin privé de 32,000 p. ca. Bien situé sur une élévation avec patio, piscine. Près du Golf, Curling, et de la gare CNR. Cette propriété vous plaira. **Renseignements Dora Brunet 687-1010 ou 627-0348.**

FERME STE-THÉRÈSE
DANS FABREVILLE
Bungalow moderne dans cadre champêtre très agréable. Salon avec foyer en brique et très beau plancher en chêne de qualité supérieure. Salle familiale. 3 chambres à coucher, chambre des maîtres avec salle de bain attenante. Cuisine équipée. Nombreux suppléments inclus dans cette maison impeccable dans beau jardin cloturé. **Renseignements Dora Brunet 687-1010 ou 627-0348.**
6-12-74

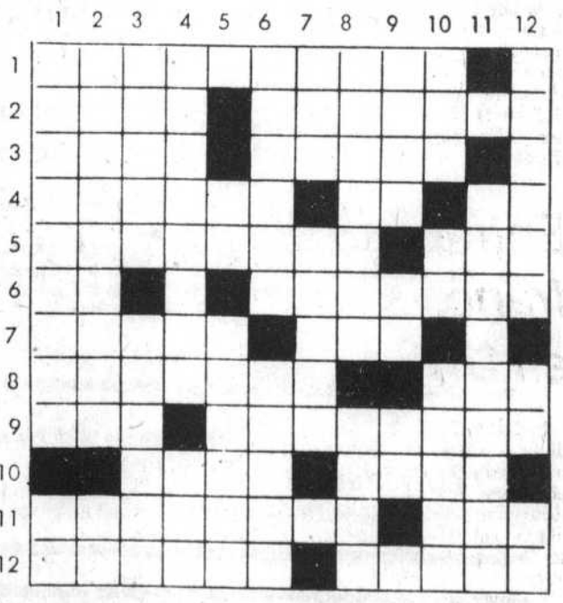
ST-BRUNO: Occupation juillet '75. Bungalow 3 chambres à coucher, cuisine-dinette, porte patio, sous-sol partiellement fini, terrain clôturé. Prix: $35,000. M.L.S. Geneviève Renaud 653-2496 ou 653-8505. Immeubles Westgate Courtiers 6-12-74

VOYAGES

DESIRE entreprendre long voyage Amérique Latine. Cherche collaborateur(trice). Préalable travail conjoint: langue, civilisation, histoire, économie, organisation voyage libre à élaborer. Pierre Harboun 733-1326, après 18 heures. 9-12-74

Encouragez nos annonceurs

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—Instrument permettant de déterminer par lecture directe le nombre de dioptries d'un verre de lunettes.
2—Lignée. — Effondre.
3—Oiseau de l'ordre des échassiers. — Sert à couvrir les toits.
4—Petite parcelle qui tombe du pain quand on le coupe. — Cérium. — Titane.
5—Cruauté horrible. — Volonté.
6—A toi. — Tuer à coups de pierres.
7—Écrivain norvégien; auteur de "Maison de poupée". — Préfixe égalitaire.
8—Arbre dont le bois est utilisé en ébénisterie. — Trou dans le mur.
9—Article simple. — Critiquer avec violence.
10—Mit à sec. — Percevoir par le moyen des yeux.
11—Flotter à la surface d'un liquide. — Bruit sec.
12—Femelle de l'âne. — Action de sortir du repos.

Verticalement

1—Relatif au primat. — A lui.
2—Qui peut être habité. — Seul.
3—Fer allié à une faible quantité de carbone. — Instrument de musique.
4—Classe de vers plats. — Vieillesse.
5—Technétium. — Diras qu'une chose n'est pas vraie.
6—Mélange de seigle et de froment. — Construit.
7—Ancien bouclier. — Ne pas dire.
8—Muscles. — Enivré.
9—Liste, catalogue. — Fille d'Inachos. — Drame lyrique japonais.
10—Obtenue. — Gadolinium. — Inflammation de l'oreille.
11—Mouillerai en plongeant dans un liquide.
12—Mouton mâle. — Erbium. — Chlore.

Solution d'hier



AVEC LE PETIT ROBERT . . . PAS DE PROBLÈME

Le Canadien perd une avance de 4-1 et fait match nul

Les Canadiens, on l'aura écrit 10,000 fois, représentent une équipe qui a toujours brillé à l'offensive, ce qui est sa meilleure défensive. Malheureusement, et encore une fois, l'instructeur et les joueurs du Canadien ont oublié cette grande vérité, hier soir au Forum devant 17,080 partisans, avec le résultat que malgré une avance de 4-1, six minutes avant la fin du match, ils n'ont pu faire mieux qu'un match nul de 4-4 contre les Bruins de Boston, auxquels ils ne faisaient face que pour la deuxième fois cette saison.

Menés par deux Guy (Lapointe et Lafleur) y allant à fond de train, les Canadiens dominèrent le jeu jusqu'à cette faiblesse de fin de match qui vit Boston marquer deux buts égalisateurs moins de deux minutes avant la fin et en seulement 18 secondes.

Après que le Canadien eut pris une avance de 2-0 à la première période grâce aux 10e et 17e buts de Lapointe et Lafleur, les Bruins, affaiblis par l'absence d'un Wayne Cashman hospitalisé après une intervention chirurgicale au dos, réussirent quand même à réduire cet avantage à 2-1 à la suite d'un but très chanceux de Terry O'Reilly à la fin de ce premier tiers (le disque dévia dans le filet après avoir frappé, à ras de glace, le gant droit du gardien Ken Dryden).

Boston sembla dominer la 2e période avec 15 lancers contre 5 pour le Canadien mais, en fait et alors que Jacques Lemaire était sur le banc des punitions, l'équipe montréalaise porta son avance à 3-1 à la suite d'une sensationnelle montée Lapointe et Lafleur à Lapointe.

Le pointage passa à 4-1 au tout début de la troisième période lorsque Yvon Lambert compta à son tour pendant que Bobby Schmautz achevait une pénalité décernée au gardien Gilles Gilbert à la fin du 2e tiers.

Et c'est à partir de ce moment que le Canadien commit l'erreur de se replier sur la défensive. La tactique fut bonne jusqu'à la 15e minute de jeu alors que le vétéran Johnny Bucyk compta le premier de deux filets pendant que Doug Risebrough était en punition. Juste avant, le Canadien avait joué quatre minutes à court d'un joueur sans accorder de but. Un peu plus de quatre minutes plus tard, alors qu'Esposito et Don Awrey étaient en punition à leur tour, Carol Vadnais réduisait l'avance du Canadien à 4-3. Il compta grâce à une petite erreur du défenseur Robinson derrière le filet.

Une minute et 22 secondes avant la fin, Boston remplaça son gardien par un joueur d'attaque (toujours avec Espo et Awrey au banc des punitions) et, pour la 7e fois cette saison, la tactique valut un point égalisateur de fin de match, Bucyk réussissant son 2e but de la soirée.

Les Canadiens, particulièrement Lapointe, Lafleur et même Dryden, méritaient un meilleur sort. Mais il ne faut pas oublier qu'il ne faut pas lâcher, une fois qu'on l'a, un atout en main. Pour le Canadien, c'est évidemment l'offensive plutôt que la défensive-coquille, surtout lorsqu'on est à forces égales. Il faut dire que la défensive traditionnelle, celle dont on doit se servir lorsqu'on est à court d'un homme, du Canadien fut bonne. Avant le but de Bucyk durant l'absence de Risebrough, le club montréalais avait empêché Boston de compter avec l'avantage numérique pas moins de cinq fois.

1ère période

1—MONTREAL: Lapointe (10) Cournoyer 5:26
2—MONTREAL: Lafleur (17) Robinson, F. Mahovlich 6:18
3—BOSTON: O'Reilly (5) Smith, Orr 17:54
Pun: Hodge (B) 2:05, Schmautz (B) et Bouchard (M) 5:26, Bucyk (B) 8:54, P. Mahovlich (M) 13:15.

2e période

4—MONTREAL: Lapointe (11) Lafleur 1:50
PUN: Lemaire (M) 0:49, Vadnais (B) 5:40, Risebrough (M) 10:59, Gilbert (B), servie pas Schmautz, 19:58.

3e période

5—MONTREAL: Lambert (11) Lafleur, Mahovlich 0:21
6—BOSTON: Bucyk (5) Esposito, Orr 14:01
7—BOSTON: Vadnais (4) Sheppard 18:38
8—BOSTON: Bucyk (6) Sheppard, Schmautz 18:56
PUN: Schmautz (B) 2:57, Awrey (M) 9:58, Mahovlich (M) 11:45, Risebrough (M) 13:56, Esposito (B) et Awrey (M) 17:27, Mahovlich (M) 19:37.

Lancers:

BOSTON	5	15	10	— 30
MONTREAL	8	5	10	— 23

Gardiens: Gilbert (B), Dryden (M).
Assistance: 17,080.

Red Wings 2, Rangers 4

1ère période

1—NEW YORK: Sanderson (7) Bednarski, Park 3:06
2—DETROIT: Libett (8) Redmond 17:40
Pun.: Marotte (NY) et Hamel (B) 2:41, Hamel (B) 6:47, Howak (D) 10:39, Middleton (NY) 19:38.

2e période

3—NEW YORK: Middleton (13) Bednarski 2:11
4—NEW YORK: Ratelle (6) Park, Vickers 4:07
5—NEW YORK: Stemkowski (7) Grashner, Marotte 18:34
Pun.: Howak (D) 3:42, Vickers (NY) 5:17, Hamel (D) 7:10.

3e période

6—DETROIT: Dionne (10) Hamel, Grant 15:42
Pun.: Bednarski (NY) 4:27, Grashner (NY) 9:44.

Lancers:

Détroit	7	15	5—27
Rangers	7	10	9—26

Gardiens: Rutherford (D), Villemure (NY).
Assistance: 17,500.

Leafs 2, Pingouins 4

1ère période

1—PITTSBURGH: MacDonald (9) Apps, Wilkins 12:16
2—TORONTO: Sittler (12) Sabourin 19:21
Pun—Glennie T 0:20, Johnson P 7:12, Lagacé P 9:55, Paradise P 19:54.

2e période

3—TORONTO: Stoughton (7) Sittler, Dunn 13:59
Pun—Owchar P et McDonald T, majeures et Johnson P 7:41, Neely T 10:51, Ferguson T 16:53.

3e période

4—PITTSBURGH: Debanedet (5) Apps, Kehoe 0:18
5—PITTSBURGH: Arnason (6) MacDonald, Schock 11:24
6—PITTSBURGH: Wadfield (7), Macdonald, Schock 19:57
Pun—Kehoe (punition de banc au Pittsburgh) 3:02, Keon T 16:20.

Lancers par:

Toronto	9	10	5	— 24
Pittsburgh	10	14	17	— 41

Gardiens: Favell T, Johnson P.
A—7,656.



DEUX EX-EXPOS ET LE HOCKEY--Une des choses que Ken Singleton, à g., et Mike Torrez, tous deux mariés à des Canadiennes françaises, ont déclaré en apprenant, hier, qu'ils avaient été échangés au club Baltimore a été d'avouer qu'ils manqueraient "leur hockey". On les voit ici, hier soir au Forum, assistant à la partie Canadien-Boston. Le populaire Singleton a toutefois reglé le problème en disant que Montréal resterait sa ville pied-à-terre. (Téléphoto PC)

Scouts 3, Black Hawks 7

1ère période

1—CHICAGO: Mikita (10) White 2:25
2—CHICAGO: Rota (9) White, Boldirev 4:31
3—CHICAGO: Marks (2) Koroll, Mikita 6:48
4—CHICAGO: Pappin (12) 14:45
5—CHICAGO: White (2) Mikita, Redmond 18:34
6—CHICAGO: Pappin (13) Wylie, Hull 19:14
Pun.: Russell (C) 9:14, Redmond (C) 12:53, Burns (KC) 14:20, Rota (KC) 16:46, Wilson (C) 19:45.

2e période

7—KANSAS CITY: Rota (3) Dubé, Lemieux 3:23
8—KANSAS CITY: Nolet (10) McElmury, Polin 9:17
9—KANSAS CITY: Rota (4) Lemieux, Dubé 12:04
10—CHICAGO: Rota (10) Boldirev, White 13:06
Pun.: Marks (C) 7:59, Russell (C) 8:22.

3e période

Aucun but
Pun.: R. Rota (KC) 4:12, White (C) 5:09.

Association Mondiale

Saints 6, Nordiques 3

1ère période

1—MINNESOTA: Walton (16) 3:24
2—QUEBEC: Cloutier (7) Bernier, Tremblay 8:05
3—MINNESOTA: D. O'Shea (9) Walton, Ball 8:50
4—MINNESOTA: Huck (6) Gallant, Westrum 9:26
Pun.: Leclerc (Q) 4:08, Ball (M) 5:55, Arbour (M) 13:53.

2e période

5—QUEBEC: Tremblay (4) Guité, Roy 11:53
6—MINNESOTA: Antonovich (8) Ball, Hampson 15:26
7—MINNESOTA: Hampson (3) 19:39
Pun.: Guindon (Q) 1:41, D. O'Shea (M) 18:15.

3e période

8—MINNESOTA: K. O'Shea (2) Huck, Arbour 1:40
9—QUEBEC: Guité (13) Bernier, Lacombe 13:40
Pun.: Jordan (Q) 5:15, Gallant (M) 19:49.

Lancers

Minnesota	12	9	14—35
Québec	6	8	7—21

Gardiens: Garrett (M), Brodeur (Q).
Assistance: 6,188.

hockey

Ligue Nationale

Mardi
Buffalo 5, Washington 3
Vancouver 6, Minnesota 5
St-Louis 5, Californie 1
Hier soir
Boston 4, Canadien 4
Détroit 2, Rangers 4
Atlanta à Californie
Toronto 2, Pittsburgh 4
Minnesota à Los Angeles
Kansas City 3, Chicago 7
Ce soir
Toronto à Islanders NY
Chicago à Philadelphie
Washington à Buffalo
Détroit à Boston

Association Mondiale

Mardi
Michigan 2, N.-Angleterre 1
Houston 5, Toronto 4
Phoenix 5, San Diego 4, prolongation
Hier soir
San Diego à Phoenix
Minnesota 6, Québec 3
N.-Angleterre 3, Cleveland 2
Houston 3, Winnipeg 2
Vancouver à Edmonton
Ce soir
Chicago à Indianapolis
San Diego à Michigan
N.-Angleterre à Québec

LIGUE NATIONALE

Section I

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	24	15	6	3	91	55	33
ATLANTA	26	13	8	5	72	66	31
RANGERS NY	24	11	8	5	91	72	27
ISLANDERS NY	24	9	8	7	82	69	25
Section II							
VANCOUVER	26	16	6	4	100	71	36
CHICAGO	23	11	9	3	83	56	25
MINNESOTA	25	9	12	4	74	96	22
ST-LOUIS	24	8	11	5	76	88	21
KANSAS CITY	24	4	19	1	58	110	9
Section III							
LOS ANGELES	23	12	2	9	70	38	33
MONTREAL	27	13	6	8	115	83	34
PITTSBURGH	24	9	11	4	99	90	22
DETROIT	23	7	14	2	63	98	16
WASHINGTON	25	2	20	3	57	130	7
Section IV							
BUFFALO	27	19	4	4	126	88	42
BOSTON	24	12	6	6	103	73	30
TORONTO	23	6	13	4	78	98	16
CALIFORNIE	26	4	17	5	59	116	13

ASSOCIATION MONDIALE

Section Canadienne

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
TORONTO	25	15	9	1	115	90	31
WINNIPEG	20	12	7	1	88	56	25
QUÉBEC	21	12	9	0	85	77	24
EDMONTON	15	9	6	0	56	48	18
VANCOUVER	18	7	10	1	56	62	15
Section Est							
N.-ANGLETERRE	22	15	7	0	87	68	30
CLEVELAND	17	9	7	1	52	52	19
CHICAGO	20	7	13	0	63	81	14
INDIANAPOLIS	23	4	19	0	48	108	8
Section Ouest							
HOUSTON	25	17	8	0	117	76	34
SAN DIEGO	20	11	9	0	65	70	22
PHOENIX	20	8	10	2	72	77	18
MINNESOTA	19	8	11	0	80	83	16
MICHIGAN	21	6	15	0	56	92	12

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CHICOUTIMI	26	12	13	1	123	156	25
TROIS-RIVIÈRES	27	10	13	4	105	107	24
QUÉBEC	24	11	12	1	95	102	23
SHAWINIGAN	25	8	14	3	104	129	19
SOREL	28	7	19	2	111	160	16
Section Ouest							
SHERBROOKE	21	16	3	2	145	78	34
CORNWALL	26	14	7	5	120	93	33
MONTRÉAL	23	13	7	3	144	119	29
HULL	22	13	10	0	126	113	26
LAVAL	27	9	15	3	132	149	21

Kathy Kreiner termine 8e

Proell commet l'une de ses rares erreurs

VAL D'ISERE (Reuter — AFP) — La saison de ski 74-75 a mal commencé pour l'Autrichienne, championne du monde, Anne-Marie Proell qui, en terminant hier à Val d'Isère septième de la descente du Critérium de la première neige, a enregistré son plus mauvais classement en descente depuis deux ans.

La victoire est allée à sa compatriote Wiltrud Drexel, 24 ans, médaille de bronze en descente aux championnats du monde de l'an dernier, qui a dégringolé les 2,150 mètrès de la piste, avec 555 mètres de dénivellation, en une minute 25 secondes 90, nouveau record de la piste.

Elle a devancé de 26 centièmes la Suissesse Bernadette Zurbriggen, partie la première.

La Française Danielle Debernard, 20 ans, a surmonté le handicap d'un départ parmi les dernières, alors que la piste s'était déjà détériorée, pour terminer troisième, devançant de seulement quatre centièmes l'Américaine Cindy Nelson.

La Canadienne Kathy Kreiner s'est classée 8e en un temps de 1:27.48.

Les soeurs Betsy et Susan Clifford, d'Ottawa, se sont classées respectivement 17e et 35e avec un temps de 1:28.44 pour Betsy et 1:29.94 pour Susan, cependant que Louise Kheimer terminait 20e.

Quant à Anne-Marie Proell-Moser, détentrice depuis quatre ans de la Coupe du monde, elle s'est déclarée pas trop préoccupée de sa contre-performance.

"Je sais quand j'ai perdu la course. J'ai quitté la piste au tout premier virage. Mes skis tout simplement ne m'obéissaient pas. C'est la première fois depuis des années que je fais une erreur en descente", a-t-elle dit.

"Mais j'étais plus rapide sur la deuxième moitié de la piste. Aussi, il n'y a rien de bien grave. C'est simplement un de ces incidents."

La Suissesse Bernadette Zurbriggen a réalisé sa meilleure performance en descente depuis des années. "Je me savais en forme mais je ne pensais pas faire aussi bien", a-t-elle déclaré.

Quant à Danielle Debernard, elle s'est déclarée fort surprise: "Je me serais contenté de la cinquième place", a-t-elle confié.

Le gaucher Fryman avec les Expos

NOUVELLE ORLEANS (PA) — Les Expos de Montréal ont obtenu un autre lanceur gaucher, hier, lorsque les Tigres de Détroit leur ont cédé le vétéran Woody Fryman, 34 ans, en retour du lanceur droitier Tom Walker et du receveur Terry Humphrey.

Fryman a eu un dossier de 6-9 avec une moyenne de points mérités de 4.31 avec Détroit la saison dernière. Il a déjà lancé pour les Pirates de Pittsburgh et les Phillies de Philadelphie dans la ligue Nationale, passant au Détroit en août 1972. Il avait alors aidé les Tigres à remporter le championnat de leur division dans la ligue Américaine. En cours de carrière, il a remporté 83 victoires comparativement à 94 défaites.

Walker, un lanceur de relève, a eu une fiche 4-5 et 3.82 l'été dernier. Mais il avait gagné 5 matches comme lanceur partant avec Memphis auparavant. Humphrey n'a frappé que pour .192 en 20 parties avec les Expos. Il joua aussi à Memphis et Québec.

Entraîneur français en URSS

VAL D'ISERE, (AFP) — Vladimir Zyrianov, directeur national du ski alpin soviétique, a annoncé que le Français Georges Hottegindre avait été engagé comme entraîneur, à titre d'essai, de l'équipe soviétique de ski alpin.

Zyrianov se trouve actuellement à Val d'Isère avec l'équipe soviétique masculine qui participera au Critérium de la première neige. Il doit également prendre contact avec une firme grenobloise de remontées mécaniques en vue d'achats éventuels.



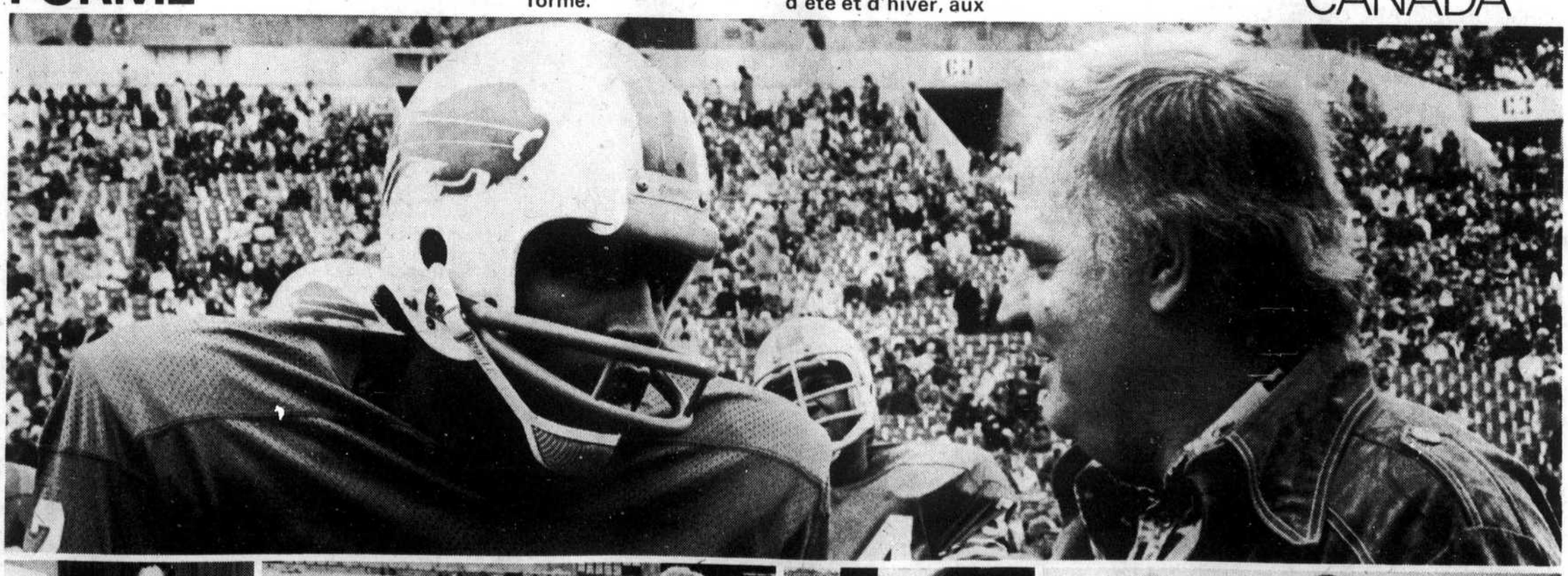
RAYMOND LEBRUN EST EN GRANDE FORME

New-York, Chicago, Buffalo, Détroit, Dallas, il se rend dans les grandes métropoles des Etats-Unis. Durant une année, il parcourt des milliers de milles afin de vous présenter les plus importantes parties de football américain. Pour vous, il se documente et s'informe.

Raymond Lebrun prend son métier de commentateur au sérieux. Il aime parler de football et s'entretenir avec des joueurs étoiles, comme O.-J. Simpson. Il sait vous communiquer l'euphorie d'une foule de 80,000 spectateurs.

Aux Jeux Olympiques d'été et d'hiver, aux championnats du monde de curling, dans les immenses stades de football, partout Raymond Lebrun est en grande forme.

LES SPORTS À RADIO-CANADA

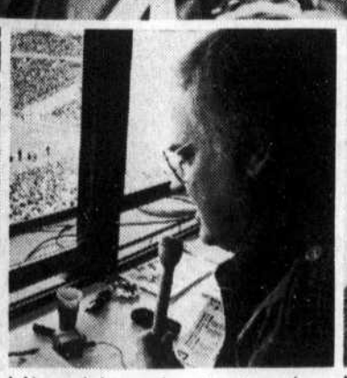




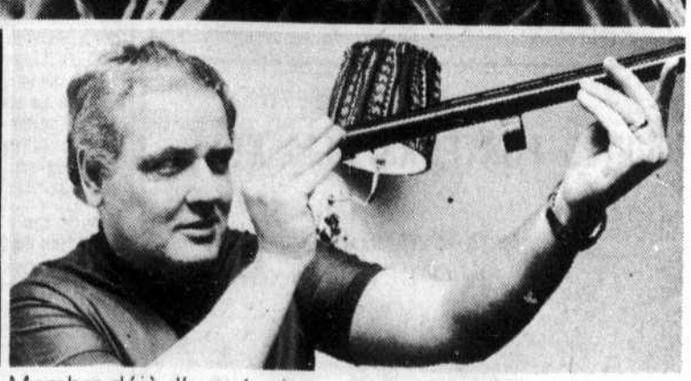
Né à Montréal, Raymond Lebrun fréquenta l'Externat classique Sainte-Croix. Après un stage à CBOFT-Ottawa, il devient en 1959 commentateur au Service des sports de Radio-Canada à Montréal. Il a collaboré à de nombreuses émissions et notamment co-animé le jeu-questionnaire *Tous pour un*.



C'est cependant dans les grands stades de football des Etats-Unis, lorsqu'il décrit un match avec l'analyste Jean Séguin, que Raymond Lebrun est le plus en forme. Retrouvez-le au Football américain, et il vous entraînera jusqu'au Super Bowl.



Micro à la main et entouré de milliers d'amateurs, il sait faire partager aux téléspectateurs chaque instant d'un match de football. Le jeu se déroule rapidement, l'action ne manque pas; pour tout voir sur le terrain, Raymond Lebrun se doit d'être en grande forme.



Membre déjà d'une équipe de tir à la carabine ayant remporté un championnat international, Raymond Lebrun, dans ses rares moments de loisirs, adore taquiner le poisson, traquer le gibier et prendre soin de sa collection d'armes. Il sait se garder en forme.

UQAM: journée d'étude des étudiants demain

par Lise Bissonnette

Le mouvement de protestation contre le régime des prêts et bourses aux étudiants gagne, un peu sur le tard, la région montréalaise. L'assemblée générale des étudiants de l'Université du Québec à Montréal décidait hier soir de la tenue d'une journée d'étude demain, 6 décembre.

On sait que les étudiants des cégeps du Vieux-Montréal et de Dawson se sont joints au début de la semaine au mouvement de débrayage qui touche, au niveau collégial, toutes les régions du Québec.

Les étudiants de l'UQAM désirent d'abord s'informer de tous les aspects de la lutte actuelle. 350 d'entre eux assistaient à la réunion hier soir, et il était visible que ce dossier leur demeurait obscur sous plus d'un aspect. Ils ont cependant créé récemment un "comité prêts-bourses" qui leur a révélé que, sur les quelque 2,000 demandes de prêts faites cette année, seuls la moitié des candidats ont reçu des réponses dont une forte partie doivent être revisées, pour erreurs de calcul.

Ce comité appelle à la lutte d'abord sur les principes: le régime de prêts-bourses, selon lui, est une "forme de sélection par classe sociale et une mesure de restriction des budgets de l'éducation au profit de l'essor économique des entreprises capitalistes".

Les étudiants de l'UQAM tiendront une seconde assemblée générale vendredi soir, à la suite de leur journée d'étude et participeront à la réunion provinciale des délégués étudiants des collèges et universités qui aura lieu à Québec dimanche le 8 décembre.

Convoquée dans le cadre de la lutte à la "réforme Després", l'assemblée d'hier soir a consacré beaucoup plus de temps à discuter de la question des prêts-bourses et finalement, jusque tard en soirée, de son propre style d'organisation étudiante.

La communication est en effet très difficile à l'UQAM, qui compte environ 5,000 étudiants à temps plein et 7,000 à temps partiel, dispersés dans sept pavillons. Ils ont voté hier soir le principe d'une organisation à partir de comités pavillonnaires. Ils n'ont pas d'association générale, et plusieurs tendances politiques s'affrontent quant aux objectifs d'un regroupement étudiant.

Cependant, après avoir entendu le président du Syndicat des professeurs de l'UQAM (SPUQ), M. Michel Van Schendel, ainsi que le président du Syndicat des employés de soutien (SEUQAM), les étudiants n'en ont pas moins réitéré leur opposition à la "réforme Després" en demandant l'abrogation des mesures de réorganisation du réseau de l'UQ, votée en juin dernier par l'Assemblée des gouverneurs de cette institution.

Au début de la nuit, ils commençaient à discuter des stratégies de résistance à cet égard.

Dégâts de $50,000 aux casernes

Il en coûtera quelque $50,000 à l'administration municipale de Montréal pour effectuer des réparations à une douzaine de casernes de pompiers rendues nécessaires à la suite d'actes de vandalisme. Ces actes auraient été posés durant le conflit qui opposa Montréal à ses pompiers au cours des mois d'octobre et novembre.

Le comité exécutif de Montréal, lors de sa dernière assemblée, a autorisé ces travaux qui s'élèvent au total à $47,250. Dans les documents administratifs, on explique qu'il s'agit de réparer généralement les dégâts causés par des actes de vandalisme, mais sans toutefois préciser par qui ils ont été commis. On indique cependant qu'il s'agit parfois d'effacer des grafitis et autres marques faites sur les murs des casernes, ou encore d'effacer les marques laissées par des débuts d'incendies. On sait que durant le conflit des pompiers, cet automne, l'administration municipale a accusé plusieurs fois ses pompiers d'être les auteurs d'actes de vandalisme.

Dans un seul cas, les réparations ont trait à un incendie survenu après la fin de ce conflit, soit le 19 novembre, à la caserne 16, située rue Rachel. Le coût de ces réparations dans cette caserne s'élèvent à elles seules à $17,300.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
J.-Serge Gervais, C.A.
Naguib Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
204 769-3871
7708, rue Édouard, LaSalle
690 365-0023

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGREÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Chicoutimi — Sept-Iles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS
pour faire la livraison du journal LE DEVOIR
à
Montréal
et
Banlieue
Excellentes routes disponibles
844-3361

Avis publics

AVIS DE CESSION GENERALE
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 novembre 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à PLASTIMART INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 26ième jour de novembre 1974, sous le numéro 2565561. Daté ce 28ième jour de novembre 1974. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Prenez avis que conformément à l'article 1571 C du code Civil, le contrat en date du 20 novembre 1974 par lequel Librairies F.N.A.P. Ltée. a cédé et transporté à la Banque Canadienne Nationale toutes ses dettes de livres, créances, demandes et réclamations actuelles et à venir, à titre de guarantie, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 25 novembre 1974, sous le numéro 2565374.
Montréal, ce 27 novembre 1974.
BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Règlement 19 Transport saisonnier
Catégorie économique
Transport d'écoliers de 12 à 18 ans, membres de l'Ecole Wagar High School, 5785 avenue Park Haven aux montagnes des Laurentides durant la période du 8 janvier 1975 au 31 mars 1975.
Tout intéressé doit produire son opposition à la Commission des Transports du Québec dans les quatre (4) jours de la dernière publication.
Laurentian School and Camp-Bus

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES ACH-74-10197 pour 10h30 a.m. heure de Montréal Mardi le 7 janvier, 1975

Manicouagan 3 et Outardes 2

FOURNITURE D'EPINETTE BLANCIE QUATRE (4) FACES ET BRUTE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS ($25,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 25 novembre 1974

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Avis, est par les présentes donné que Marie, Thérèse, Murielle, Bérangère Desjardins Picard, demeurant au 192 rue St-Joseph, à Joliette, district de Joliette, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un decret changeant son nom en Marie, Thérèse, Murielle, Hélène Desjardins Picard.
JOLIETTE, le 25 novembre 1974
LANDREVILLE & BOURDUAS, avocats
348 rue Notre-Dame
Joliette, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-037069-742
COMMISSION HYDROELECTRIQUE DE QUÉBEC
-VS-
M. EMEREY HACHEY
PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur, M. Emerey Hachey d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à la Cour Provinciale, 10 est Craig à Montréal, à son intention.
Montréal ce 5 décembre 1974
M. W. Lefebvre, greffier adjoint
MES BOULANGER GADBOIS & ASS., avocats
75 ouest boul. Dorchester
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-013981-749
DAME SUZANNE ROY, domiciliée et résidante au 1680, rue Vianney, Longueuil, District de Montréal;
Demanderesse
-VS-
MONSIEUR DENIS FORTIER, domicilié et résidant au 910, Chemin du Lac, app 3, Longueuil, District de Montréal;
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur DENIS FORTIER est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de 30 jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
Longueuil, 2 décembre 1974.
(s) W. Lefebvre
Protonotaire C.S.M.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
COUR PROVINCIALE
NO: 700-02-0002491-745
DENIS DESLOGES, opérateur, résidant à Saint-Jérôme, district de Terrebonne,
Demandeur
-vs
CLAUDE NOLET, d'adresse inconnue,
Défendeur
Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans le mois à compter de la dernière insertion des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.
Saint-Jérôme, ce 22 novembre 1974.
MARIE L.-PRÉVOST, GREFFIER-ADJOINT, C.P.T.
Mes Dorais & Lamontagne, avocats
33 ouest, rue Blainville
Sainte-Thérèse, P.Q.
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No: 500-02-036132-149
JACQUES PARADIS, fils mineur de Georges Paradis et de Dame Marie-Paule Blais-Paradis, résidant et domicilié en la Cité de Duvernay, Ville de Laval, district de Montréal,
Demandeur
-vs-
RICHARD FOURCEAU, autrefois résidant et domicilié en la Cité de Duvernay, Ville de Laval district de Montréal, présentement de lieux inconnus et Al.
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur RICHARD FOURCEAU est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, ce 28 novembre 1974
JEAN-GUY VAUGEOIS, G.A.C.P.M. P.C.S.M.
Mes LEFEBVRE MERCURE COTÉ & PEPIN
1 Place Laval, Edifice G.L.
suite 380,
Ville de Laval, QUÉ.
PROCUREURS DU DEMANDEUR

AVIS
Conformément aux dispositions de l'article 1571 du code civil, est par les présentes donné qu'une cession transporte et le transfert de toutes créances de livres et autres créances recevables, présentes et futures, de Storage Technology of Canada Ltd. dont la principale place d'affaires est à Dorval, Qué. à la Banque Mercantile du Canada, à titre de garantie, faits et exécutés le 14ième jour de novembre 1974, ont été enregistrés au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 26 novembre, 1974, sous le numéro 2565484 daté à Montréal le 28 novembre, 1974. La Banque Mercantile du Canada.

L'INSTITUT DE L'ÉLECTRONIQUE LTÉE
THE INSTITUTE OF ELECTRONICS LTD.
PRENEZ AVIS que la compagnie L'Institut de l'Électronique Ltée — The Institute of Electronics Ltd, une compagnie dûment incorporée en vertu de la Loi des Compagnies et ayant son siège social à Montréal, demandera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi des Compagnies.
DATÉ à Montréal, Québec, ce 26ième jour de novembre, 1974.
LUCILLE LAURIN ARCHAMBAULT
Secrétaire

CANADA
PROVONCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-015080-748
CLIFFORD MURRAY NICHOLSON, résidant et domicilié au 238 rue Mercier à Drummondville, en la province de Québec.
Demandeur
-vs-
CEDRIX BELYEA, résidant et domicilié au 3 Fernwood Drive à Simsbury, dans l'Etat du Connecticut.
-et-
JOHN SAMSON, autrefois résidant et domicilié au 8650 rue Jean Brillon, à Ville LaSalle, en la province de Québec, et présentement de lieu inconnu;
Défendeurs
PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur, JOHN SAMSON, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours, à compter de la dernière publication du présent avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02—009470—746
MARIE ALINE LAFLEUR, domiciliée au no 4832 de la rue Christophe-Colomb à Montréal, district de Montréal,
demanderesse
-vs-
RENE GRENON
-et-
FERNAND LACHAPELLE, de lieux inconnus,
défendeurs
AVIS POUR SIGNIFICATION PAR LA VOIE DES JOURNAUX
PAR ORDRE DE LA COUR:
Les défendeurs sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.
Une copie de la déclaration et du bref d'assignation ont été laissées au greffe de la Cour Provinciale pour le district de Montréal, à leur intention.
Montréal, le 20 novembre 1974
MICHEL YERGEAU, avocat
235 est, Dorchester
Suite 410
Montréal, Québec.
ME W. LEFEBVRE, régistraire, C.P.M.
20 novembre 1974.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No 500-12-047333-749
DAME MARCELLE BERGERON, résidant et domiciliée en les Cité et District de Montréal.
requérante
-vs-
FERNAND ROY, présentement de lieux inconnus
intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intimé FERNAND ROY est par les présentes requis de comparaître dans un délais de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qua défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 2 décembre 1974
Me Wilfird Lefebvre
Régistraire-adjoint
Mes Pepin et Barrette,
360 St-Jacques, suite 1620
Montréal, Qué.
Procureurs de la requérante

Prenez avis que le contrat en date du 26 novembre 1974 par lequel CELLIER ST BERNARD INC. a cédé et transporté à la Société Financière pour le Commerce et l'Industrie S.F.C.I. LTÉE toutes ses dettes de livres, créances, demandes et réclamations actuelles et à venir, à titre de garantie a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 28 novembre 1975 sous le numéro 2566108.
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE S.F.C.I. LTÉE
le 29 novembre 1974.

LES MARCHÉS D'ALIMENTATION L'ÉQUIPE LIMITÉE
AVIS est par les présentes donné que la compagnie LES MARCHÉS D'ALIMENTATION L'ÉQUIPE LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant une principale place d'affaires dans la Cité de Montréal-Nord, district de Montréal, Province de Québec, et constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec, s'adressera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives pour obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.
MONTRÉAL, le 2 décembre 1974.
GERVAIS TANNAGE BÉLANGER GAUTHIER BOUCHARD & DESAULNIERS,
Procureurs de Les Marchés d'Alimentation L'Équipe Limitée.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
NO: 500-05-017522-747
J.-PAUL GAUDET résidant et domicilié au 1280 rue St-Marc, appartement 907, dans les cité et district de Montréal,
Demandeur,
-vs-
PIERRE DUBUC résidant et domicilié au 3015 rue Barclay, appartement 1, dans les cité et district de Montréal,
-et-
MAURICE LALONDE résidant et domicilié au 675-5e Avenue à Lachine, district de Montréal,
Défendeurs
PAR ORDRE DE LA COUR
Les défendeurs sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à leur intention.
MONTREAL, le 3 décembre 1974.
MARIUS D'AMOUR, P.C.S.M.
Le 3 décembre 1974.
Mes Villeneuve Pigeon, Clément et Guilbeault,
235 est, boulevard Dorchester,
Suite 501,
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
NO: 500-12-046571-745
DAME LOUISE ROCHON, aide-cuisinière, domiciliée et résidant au numéro 8258, 10ième Avenue à Ville St-Michel, district de Montréal,
Requérante
-vs-
PIERRE PREVEREAU, autrefois domicilié et résidant dans les cité et district de Montréal, et aujourd'hui de lieux inconnus,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé PIERRE PREVEREAU est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 2 décembre 1974.
ME W. LEFEBVRE
REGISTRAIRE — Adj.
Me Pierrette St-Pierre, avocate,
800 est, Boul. Maisonneuve,
8ième étage,
Montréal, P. Qué. H2L 4M7

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
NO: 500) 12-045 991746
THÉRÈSE GOUDREAU, ménagère, résidant et domiciliée au 4394 Henri-Julien à Montréal, district de Montréal.
Requérante
-vs-
ROBERT LARAMÉE, résidant et domiciliée au 4458 Henri Julien en les cité et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé ROBERT LARAMÉE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 25 novembre 1974
(s) Jean-Guy Vaugeois
REGISTRAIRE-adjoint.
ME RAYMONDE POIRIER
800 est, De Maisonneuve
8ième étage.
Montréal H2L 4M7
Procureur de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
COUR SUPERIEURE
NO: 26 918
DAME DENISE LAMONTAGNE, demeurant au 7380, DesOrmeaux, Ville d'Anjou,
demanderesse,
-vs-
ALBAN AUBE, d'adresse inconnue,
défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, Alban Aubé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication.
Une copie de l'avis de se constituer un nouveau procureur a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Joliette à son intention.
JOLIETTE, 22 nov. 1974
Jeanne Matte
PROTONOTAIRE
Landreville & Bourduas,
Avocats,
348, rue Notre-Dame
Joliette.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-015262-742
ANTONIA MOLLICA-CIRINI épouse séparée de biens de Eugenio Cirini, résidant et domiciliée en les Cité et District de Montréal.
DEMANDERESSE
-VS-
GRACIA TREMBLAY, épouse de Joseph Thomas Tremblay et le dit JOSEPH THOMAS TREMBLAY, autrefois tous deux résidant et domiciliés en les Cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.
DÉFENDEURS
PAR ORDRE DE LA COUR:
Les défendeurs GRACIA TREMBLAY et JOSEPH THOMAS TREMBLAY sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à leur intention.
MONTRÉAL, ce 3 décembre 1974
SELIM NAGUIB P.A.C.S.M.
Mes MALO WILHELMY AQUIN & ASS.,
2197 est rue Sherbrooke
Montréal, QUÉ.
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
NO: 500-12-047043-744
DAME AURETTE LEFEBVRE, résidant et domiciliée en la Municipalité de Vimont Ville de Laval, district de Montréal.
REQUERANTE
-VS-
ARMAND PILON, présentement de lieux inconnus.
INTIME
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'Intimé ARMAND PILON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante, procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 29 novembre 1974
Me WILFRID LEFEBVRE
Régistraire-adjoint
Mes DuMESNIL, MAILHOT & POMMINVILLE
1010 Côte Beaver Hall, #750
Montréal, Qué.
PROCUREURS DE LA REQUERANTE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No 500-12-047233-741
MARIE MICHELINE EMMA PIERRETTE GOSSELIN, épouse séparée de biens de André Blouin, résidant et domiciliée en la municipalité de Ville LaSalle, district de Montréal.
requérante
-vs-
ANDRE BLOUIN, autrefois résidant et domicilié en la municipalité de Ville LaSalle, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'Intimé ANDRE BLOUIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qua défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 2 décembre 1974.
Me Wilfrid LEFEBVRE
Régistraire-adjoint
Mes Leithman & Glazer,
1255 carré Philippe,
Montréal, Qué.
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
PRENEZ AVIS que François Désilet, 10392 boul. St-Michel à Montréal-Nord, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial Haulaway afin de pouvoir tirer les remorques de la Co. Provincial Oil Carriers Co. Ltd., permis 10934-V selon toutes les clauses sans restrictions du permis que détient Provincial Oil Carriers Co. Ltd., laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à ladite Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports au 800 est boul. de Maisonneuve, suite 700, Montréal 132.
DEVEAU & LAVOIE, avocats,
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
NO: 500-12-047280-742
DAME YVONNE SYLVIA MARIE TAILLON (TYO) épouse séparée de biens de Paul Dolan, résidant et domiciliée en la Cité d'Anjou district de Montréal,
REQUERANTE
-VS-
PAUL DOLAN, présentement de lieux inconnus
INTIME
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'Intimé PAUL DOLAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution, ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 29 novembre 1974
Me WILFRID LEFEBVRE
Régistraire-adjoint
Mes BELIVEAU, ZAURRINI & BELIVEAU
360 ouest St-Jacques, #407
Montréal, Qué.
PROCUREURS DE LA REQUERANTE

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES 6XC724-36-001
Date de fermeture: pour 15h30 heure de Montréal Jeudi, le 9 janvier 1975

FOURNITURE DE SEPT (7) GROUPES

ÉLECTROGÈNES SUR REMORQUE 800 KW, 1200 TPM

POUR PROJET BAIE JAMES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction de l'Approvisionnement
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
800 est, boul. De Maisonneuve, 19e étage,
Montréal, Qué. H2L 4M8
Canada

Un dépôt de soumission au montant de CENT MILLE DOLLARS ($100,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU

CITE DE WESTMOUNT
AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés que "LE REGLEMENT EN VUE D'AMENDER LE REGLEMENT 742 ETABLISSANT DES TAUX ET CONDITIONS ADEQUATES POUR L'APPROVISIONNEMENT D'ELECTRICITE" était adopté par le Conseil Municipal de la Cité de Westmount, lors d'une assemblée générale tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 2 décembre, 1974.
Les détails concernant ledit règlement sont contenus au complet dans le règlement 790, lequel est ouvert pour vérification par toutes les personnes intéressées, au bureau du greffier, Hôtel de Ville, Westmount.
Donné à Westmount ce troisième jour de décembre, 1974.
R.B. Seaman
Greffier

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE LACHINE
SERVICE DE LA VOIRIE
SOUMISSION POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION AVEC BENNE A REBUTS D'UNE CAPACITE DE VINGT (20) VERGES CUBES.
SOUMISSION VR-12-74-16
On recevra à l'hôtel de Ville des soumissions pour la fourniture d'un camion avec benne à rebuts d'une capacité de vingt (20) verges cubes.
Les soumissions cachetées, adressées au Directeur des Finances de la Cité et endossées: "Camion avec benne à rebuts VR-12-74-16" seront reçues au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville, 1800 Boulevard St-Joseph, Lachine, d'ici lundi le 16 décembre 1974, à 17:00 heures.
Les soumissions seront ouvertes par le Conseil à une assemblée régulière, lundi le 16 décembre 1974, à 20:00 heures.
Les intéressés peuvent se procurer les documents de soumission au bureau de l'Ingénieur de la Voirie, 1800 Boulevard St-Joseph, Lachine et seuls les documents fournis par la Cité seront considérés.
La Cité de Lachine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.
Donat Beauchamp,
Directeur des Finances,
Cité de Lachine.
LACHINE, le 1er décembre 1974.

---

avis public

LOI DES HEURES D'AFFAIRES
CHAPITRE 60
ARTICLES 2-3-8
AVIS

LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE INFORME LES PROPRIÉTAIRES ET GÉRANTS DES MAGASINS QUE DURANT LA PÉRIODE D'AVANT NOËL ET DU JOUR DE L'AN, LES HEURES D'AFFAIRES SERONT LES SUIVANTES:

Mercredi,	le 11 décembre 1974 et le 18 décembre 1974:	8:30 a.m. à 9:00 p.m.
Jeudi,	le 12 décembre 1974 et le 19 décembre 1974:	8:30 a.m. à 9:00 p.m.
Vendredi,	le 13 décembre 1974 et le 20 décembre 1974:	8:30 a.m. à 9:00 p.m.
Samedi,	le 14 décembre 1974 et le 21 décembre 1974:	8:30 a.m. à 9:00 p.m.
Dimanche,	le 15 décembre 1974 et le 22 décembre 1974:	Aucun Client
Lundi,	le 16 décembre 1974 et le 23 décembre 1974:	8:30 a.m. à 9:00 p.m.
Mardi,	le 17 décembre 1974:	8:30 a.m. à 9:00 p.m.
Lundi,	le 30 décembre 1974:	8:30 a.m. à 6:00 p.m.
Mardi,	le 24 décembre 1974 et le 31 décembre 1974:	8:30 a.m. à 6:00 p.m.
Mercredi,	le 25 décembre 1974 et le 1er janvier 1975:	Aucun client
Jeudi,	le 26 décembre 1974 et le 2 janvier 1975:	1:00 p.m. à 9:00 p.m.
Vendredi,	le 27 décembre 1974 et le 3 janvier 1975:	8:30 a.m. à 9:00 p.m.
Samedi,	le 28 déceembre 1974 et le 4 janvier 1975:	8:30 a.m. à 5:00 p.m.

Dimanche, le 29 décembre 1974 et le 5 janvier 1975: Aucun client
Tous les autres jours, suivre les heures régulières.

LA DIRECTION DU COMMERCE TIENT À RAPPELER QUE LES AMENDES EN CAS D'INFRACTION PEUVENT ALLER JUSQU'À $1,000.00 À TOUT ÉTABLISSEMENT COMMERCIAL DE VENTE AU DÉTAIL QUI ADMETTRA DES CLIENTS AVANT OU APRÈS LES HEURES PRESCRITES DE MÊME QU'AUX JOURS FÉRIÉS.

Pour toutes autres informations: à Montréal: **M. Néville Haggar 873-5564** à Québec: **M. Henri-Paul Pednaud 643-5045**

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Qui achètera l'or américain?

WASHINGTON (AFP) — Les acheteurs étrangers seront autorisés à placer des enchères pour les deux millions d'onces d'or que la trésorerie va mettre en vente début janvier, mais les autorités américaines estiment que l'essentiel des ordres d'achat viendra d'Américains.

Après l'annonce de la vente aux enchères qui aura lieu le 6 janvier prochain à Washington, de 62 tonnes d'or provenant des stocks américains, on s'attend dans les milieux officiels à ce que le gros des offres provienne de banques et d'agents de change américains.

Il est exclu en tout cas que des banques centrales étrangères se portent acheteuses, puisqu'elles continuent d'interdire l'échange entre elles de l'or à un prix supérieur à 42.22 dollars l'once.

Les milieux officiels américains estiment que la demande d'origine étrangère sera découragée par le coût prohibitif du transport et des assurances, si le métal acheté doit être exporté des Etats-Unis.

De même, on ne s'attend pas à Washington à ce que les producteurs de pétrole manifestent un intérêt quelconque pour cette vente, alors qu'ils ont apparemment acheté très peu d'or sur les marchés européens jusqu'ici.

Le prix de l'or vendu par la trésorerie sera fixé après réception des offres, selon une procédure qui sera rendue publique dans les prochains jours et qui sera proche de celle utilisée pour les ventes d'argent auxquelles ont déjà procédé les autorités américaines.

Le secrétaire au trésor M. William Simon a chiffré à un milliard de dollars (soit 180 tonnes environ) les importations d'or qui ont eu lieu cette année aux Etats-Unis, malgré l'interdiction toujours en vigueur faite aux Américains d'acheter du métal précieux à des fins spéculatives, sous une forme autre que les pièces de collection.

Les milieux officiels américains en tirent argument pour souligner qu'une part de la demande potentielle qui pourrait venir des Américains après le 1er janvier, lorsque cette interdiction sera levée, a déjà été satisfaite, et ils ne s'attendent pas à un fort courant d'achat de la part des Américains.

Le secrétaire au trésor a de toute façon annoncé qu'il se réservait la possibilité de procéder à d'autres ventes d'or à l'avenir, bien qu'en quantités moindres que la première vente de 2 millions d'onces.

Les milieux financiers américains s'interrogent cependant sur l'objectif exact que poursuit la trésorerie américaine. S'agit-il seulement, comme l'a laissé entendre le secrétaire au trésor, de réduire au minimum les importations d'or aux Etats-Unis, pour soulager le dollar et la balance des paiements américains? Ou bien Washington a-t-il entrepris une action de longue envergure pour tenir le prix de l'or sur les marchés libres à un niveau jugé raisonnable et empêcher tout retour du métal précieux dans le système monétaire?

Selon les milieux financiers sud-africains, cette décision du trésor américain de procéder à une vente aux enchères de deux millions d'onces d'or, aura, à court terme, un effet défavorable sur le marché du métal jaune.

Les milieux financiers de Pretoria interprètent l'opération du Trésor américain, qui doit avoir lieu en janvier, comme destinée à freiner par avance la hausse des prix qui résultera de l'entrée prochaine du public américain sur le marché de l'or.

A long terme, estime-t-on dans ces mêmes milieux, cette injection d'or tiré des réserves de Fort Knox, ne saurait affecter un mouvement de hausse que certains, Diederichs en tête, escomptent voir dépasser la cote de 200 dollars l'once en 1975.

Les milieux proches du gouvernement et de la banque centrale de Prétoria prédisent, en effet, que le public américain absorbera en 1975, entre dix et douze millions d'onces d'or, soit près de la moitié de la production sud-africaine, qui fournit les trois-quart de la consommation mondiale.

On s'attend donc que les entreprises minières sud-africaines poursuivront en 1975 leur campagne de prospection accélérée ainsi que leur politique de raffinage des minerais aurifères naguère considérés comme non rentables.

Sur les marchés

Chute brutale du prix de l'once d'or à $170

PARIS (AP — AFP) — Le cours de l'once d'or a baissé mercredi de $8 sur le marché de Londres et d'environ $10 à Paris et à Zurich, tandis que la monnaie américaine s'effritait légèrement à Paris, Francfort et Zurich, mais restait stable à Londres.

La baisse générale de l'or sur les marchés européens est due à la diminution de la demande après l'annonce, mardi, à Washington, que le gouvernement des Etats-Unis vendra aux enchères deux millions d'onces d'or le 6 janvier, moins d'une semaine après que les Américains auront été autorisés à acheter du métal jaune pour la première fois depuis 41 ans.

A la clôture du marché mercredi, la parité de l'or était à Paris de $177.60 l'once contre $187.25 la veille, et de $170.50 l'once à Londres contre $178.50. A la fermeture des transactions à Zurich, l'or cotait $176. l'once contre $183.75 la veille à la clôture, après avoir enregistré une chute brutale de $11 à l'ouverture.

Par ailleurs, une société torontoise de conseillers en investissements estime qu'il ne faut pas s'en faire car il est fort probable que le prix de l'once d'or se situera de toutes façons à $250 d'ici la fin de janvier.

Cette société, Wills, Bickle and Co. Ltd., conseille l'achat d'actions de six producteurs d'or canadiens, Camflo Mines, Kerr Addison Mines, Pamour, Dickenson, Dome Mines et Campbell Red Lake.

Ventes d'autos

En roue libre...

Des deux côtés de la frontière l'industrie de l'automobile expérimente des difficultés à écouler sa production mensuelle de véhicules. Ainsi aux Etats-Unis, dont l'économie donne tous les signes d'une fâcheuse récession qui pourrait voir le chômage grimper à un seuil de 10%, les fabricants ont fait savoir hier le résultat de leurs ventes de novembre: dans l'ensemble la glissade se poursuit en épousant la même pente que les mois précédents.

La chute est de 35% en regard de novembre 1973. L'industrie américaine de l'automobile a sorti de ses lignes de montage quelque 505,511 véhicules vendus en regard de 775,455 pour le mois de novembre de l'an dernier. Le fabricant le plus touché par le désengagement des consommateurs envers les nouvelles marques d'auto est la société American Motors dont les ventes ont chuté de moitié au cours de novembre: les trois grands de l'automobile réussissant à freiner la dégringolade dans un couloir de 34 à 36 pour cent.

Au plan cumulatif, les ventes de voitures américaines totalisent quelque sept millions de véhicules au cours des onze premiers mois de l'année: en 1973 ces ventes étaient en avance de 23% sur le rythme actuel. Les analystes ne croient pas que la situation va grandement s'améliorer au cours de décembre (certains prédisent même une chute de 26% des ventes au cours du dernier mois de l'année) mais laissent entendre que le creux de la vague serait atteint.

Du côté canadien le nombre de véhicules automobiles vendus a baissé de 6.4 pour cent en octobre, la valeur de ces ventes restait stationnaire dans l'ensemble à cause de l'augmentation des prix, selon un bulletin de Statistique Canada.

En effet, les ventes de véhicules automobiles neufs ont chuté à 108,804 unités, soit une baisse de 6.4 pour cent par rapport à l'an dernier, mais la valeur de ces ventes s'est fixée à $521.4 millions, soit une baisse d'à peine 0.4 pour cent.

Ce sont les voitures fabriquées outre-mer qui ont été les plus touchées avec une chute de 21.4 pour cent, alors que les ventes de voitures fabriquées au Canada et aux Etats-Unis ont baissé de 4.8 pour cent, ce qui n'a pas empêché la facture de grimper de 1.2 pour cent.

On a observé également une chute de 2.4 pour cent du nombre de véhicules commerciaux vendus, d'une valeur de $7 millions.

La baisse des réserves secondaires n'a pas eu les effets monétaires escomptés

par Jane Chudy,

Financial Times News Service

Depuis que la Banque du Canada a annoncé un abaissement du coefficient minimum des réserves secondaires des banques à charte, abaissement accompagné d'une politique de restriction de l'offre de monnaie, on assiste à un réaménagement des avoirs bancaires qui ne produit aucune détente sur le marché monétaire: but ultime de la politique.

C'est à partir du 1er décembre dernier que la Banque centrale a ramené de 8 à 7 pour cent ce coussin de réserves secondaires des banques à charte. Ces réserves comprennent les avoirs en bons du Trésor, ses prêts au jour le jour aux courtiers en valeurs et le trop-plein des réserves liquides en dépôt à la Banque à titre de réserves primaires.

Le rabaissement du taux de réserve à un seuil de 7% "libère" encore plus de liquidités (argent comptant) pour les banques à charte qui garnissent leur portefeuille d'obligations fédérale, provinciales ou municipales, de billets à court terme ou de prêts généraux.

Les courtiers en valeurs mobilières achetaient lundi à prime ces titres dans l'espoir de voir les banques à charte envahir le marché: l'opération n'eut pas le succès escompté et les prix se replièrent en fin de séance à la suite d'un refroidissement de l'intérêt des banquiers pour ces titres (la pression à l'achat étant trop forte) et l'effet démobilisateur de la psychose récessionniste qui règne sur les marchés américains.

Si ce n'étaient des mesures prises par la Banque centrale pour freiner cette croissance de la masse monétaire, le remaniement des réserves des banques à charte aurait libéré quelque $550 millions dans le système financier.

En ce qui concerne les taux d'intérêt à court terme, lequels devraient normalement chuter puisque la baisse des réserves secondaires injecte plus d'argent dans le système et réduit d'autant la pression sur la demande, ceux-ci ont subi l'assaut des mauvaises nouvelles étrangères et leur seuil élevé n'a pas flanché.

Cependant les analystes sont portés à croire que les taux d'intérêt à court terme devraient prendre une glissade dans les semaines à venir: c'est du moins l'opinion exprimée par la firme Burns Bros. & Denton. Des distorsions dans ce rééquilibre des taux d'intérêt peuvent retarder cette échéance: c'est ainsi que la guerre (toujours remise) au Moyen-Orient, les ratées du système monétaire international ou l'arrêté de politiques économiques et commerciales particulièrement protectionnistes par les nations occidentales pourraient enrayer cette descente des taux d'intérêt. La firme d'analystes croit cependant que les deux dernières possibilités sont tout à fait hypothétiques.

En un sens, la décision de la Banque du Canada imprime à la politique monétaire canadienne une certaine serenite qui se traduira peut-être par une reprise du marché boursier. Tout cela ne s'est pas matérialisé cette semaine puisque le marché suit comme son ombre l'allure boudeuse de Wall Street qui a le boulet récessionniste accroché aux pieds.

Les analystes ont la mine basse. Certains cependant se risquent à prédire une reprise pour la fin de 75. La maison montréalaise Storev, Boeckh & Associés se montrent d'une extrême prudence et recommande à ses clients d'accumuler de "l'or et des liquidités à court terme, de l'argent comptant si possible et même des titres aurifères".

Le président de la société Mackenzie Financial Corp et gestionnaire-fiduciaire de quatre grands fonds mutuels y compris Industrial Growth Fund, M. Alexander Christ, croit que "la prochaine phase en chute libre du marché boursier donnera le signal à une sévère récession économique, un haut taux de chômage, une baisse des bénéfices et une litanie de mauvaises nouvelles financières. C'est au plus sombre de ce creux boursier que se formera un véritable plancher de résistance qui sonnera le départ à une remontée spectaculaire des cours." Ceci devrait se produire au cours de 1975-76.

monnaies

TORONTO — Handy and Harman of Canada Ltd. évaluait hier l'argent canadien à $4.119 l'once de Troyes.

Etats-Unis

Le chômage devient une menace réelle

WASHINGTON (AFP) — La récession de l'économie américaine devrait se prolonger jusqu'au milieu de l'année prochaine, avec un taux de chômage dépassant 7 pour cent de la population active, estime le principal conseiller économique de la Maison-Blanche M. Alan Greenspan.

Au cours d'un entretien avec la presse M. Greenspan a expliqué hier que les signes d'une récession prononcée s'étaient multipliés ces dernières semaines.

Ainsi le taux de chômage, dont les chiffres officiels pour novembre seront communiqués dans quelques jours, dépasserait maintenant 6 pour cent de la population active, ce qui représente près de 6 millions de chômeurs.

Cependant le secrétaire au Trésor, M. William Simon, qui participait au même entretien a mis en garde contre l'idée d'une relance prématurée de l'économie américaine.

M. Simon a expliqué que le gouvernement américain continuait de donner la priorité à la lutte contre l'inflation, et a souligné qu'il ne fallait pas reproduire les erreurs des précédentes récessions où l'économie avait été stimulée "trop tôt et trop fortement", ce qui n'avait fait que relancer l'inflation.

M. Greenspan relève de son côté des signes encourageants en matière de ralentissement de la hausse des prix aux Etats-Unis et espère que le taux d'inflation pourra être ramené à 6-7 pour cent par an au printemps prochain, au lieu de 12 pour cent actuellement.

FALCONBRIDGE

DIVIDENDE numéro 117

Avis est donné par la présente qu'un dividende trimestriel de vingt-cinq cents (25¢) par action, ainsi qu'un dividende supplémentaire de un dollar ($1.00) par action, ont été déclarés par le Conseil d'administration de Falconbridge Nickel Mines Limited, payables en monnaie canadienne le 20 décembre 1974 aux actionnaires inscrits aux livres à la fermeture des affaires le 6 décembre 1974.

Par ordre du Conseil
G. T. N. Woodrooffe
Secrétaire

Toronto, Canada
le 25 novembre 1974

Des avions pour Paris

PARIS (AFP) — L'achat par la France de cinq avions citernes de Canadair a constitué l'un des principaux sujets de l'entrevue d'une quarantaine de minutes que le secrétaire d'État au Commerce extérieur, M. Norbert Segard, a eu mardi soir avec M. Robert Bourassa, à l'hôtel de Crillon, résidence du premier ministre du Québec, apprend-on de bonne source.

Chacun de ces appareils, qui sont construits au Québec, et dont la France possède déjà plusieurs exemplaires, coûte deux millions de dollars.

MONTRÉAL CHICAGO
ALLER ★ RETOUR
AVEC AIR FRANCE!
VOL EN B747
AVEC PLAISIR!
départ: 13h50
retour: 16h45
ON A VOTRE VOYAGE.

Si nous payons 85% du salaire de ces gens, les embaucherez-vous?

Si votre entreprise satisfait aux critères d'admissibilité et si vous désirez instaurer un programme de formation industrielle pour des travailleurs ayant des besoins spéciaux, le Centre de Main-d'oeuvre du Canada peut rembourser jusqu'à 85% du salaire de tels stagiaires.

Le travailleur ayant des besoins spéciaux est celui qui ne peut trouver un emploi stable.

Nous rembourserons jusqu'à concurrence de $130 par semaine pour chacun des stagiaires et défraierons le coût direct du programme de formation que vous aurez élaboré en collaboration avec les autorités de la province de Québec.

Ce programme peut être fondé sur les exigences professionnelles de votre entreprise pourvu que les connaissances acquises soient utilisables ailleurs.

Un conseiller en formation industrielle du Centre de Main-d'oeuvre du Canada se fera un plaisir de discuter avec vous, de vos projets de formation.



Centre de Main-d'œuvre du Canada
Main-d'œuvre et Immigration
Robert Andras Ministre

Canada Manpower Centre
Manpower and Immigration
Robert Andras Minister

Ensemble, on va y arriver.

toronto

Remontée de l'or

Les aurifères ont repris hier à la Bourse de Toronto une faible partie du terrain qu'elles y avaient perdu la veille, le reste de la cote sur ce marché a été mixte et l'activité y a été relativement faible.

L'indice de l'or monte de 9.77 et atteint 376.85. Il avait reculé mardi de 40 points, après qu'il eut été annoncé que le gouvernement américain commencera le mois prochain à vendre de l'or.

De l'avis d'analystes, la hausse des aurifères mercredi à la Bourse de Toronto provient en partie d'une déclaration qu'a faite le ministre des Finances d'Afrique du Sud, déclaration selon laquelle ce pays pourrait retirer son or du marché libre.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 239 contre 116 alors que 245 valeurs demeuraient inchangées.

Les grands magasins, les acieries, les raffineries de pétrole et l'industrie alimentaire sont au nombre des gagnants dans le secteur industriel, alors que les communications, l'immeuble et les mines industrielles y régressent.

Laidlaw Transportation rapporte une baisse de son bénéfice net pour l'année qui s'est terminée le 31 août. Ce titre a baissé de 10 cents et est tombé à $3.10 dans un virement élevé.

Consumers' Gas, qui annonce une hausse de son bénéfice net pour une période d'un an s'étant terminée le 30 sept. dernier, monte de 1-8 et atteint $13 7-8.

Canadian Export Gas monte de 10 cents et atteint $1.6. La compagnie rapporte une hausse de son bénéfice net pour les six mois qui se sont terminés le 31 oct.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abby Glen	2600	207	205	205	−10
Aby Gln w	500	52	52	52	− 3
Abitibi	14940	$10⅛	9⅞	10⅛	
Acres Ltd	400	$5⅜	5½	5½	− ⅜
Acres A pr	z40	$31	31	31	
Afton Min	900	250	250	250	−25
A.G.F.M	7500	125	120	120	−15
Agnc E	13275	$5½	5	5¼	+ ⅛
Agra Ind	650	450	450	450	
Ahed M	1000	45	45	45	−10
Akaitcho	400	150	145	150	+ 5
Albany	2500	21	20	20	− 3
Alt East G	1500	390	355	380	+20
Alt G A	14472	$9⅜	9	9¼	+ ⅛
Alta G D p	z7	$102	102	102	
Alcan	10315	$19¾	19⅜	19⅜	
Algoma St	1620	$23⅜	23	23	− ⅛
Allarco Dv	100	$7	7	7	
Almin	54600	410	405	405	−30
Alpa Ind	1600	$9¾	9¼	9¾	+ ½
Am Bonza	1550	150	149	150	
Am Larder	1000	35	35	35	− 5
A Eagle	27110	45	45	45	
Andres W	200	$7½	7½	7½	
Anglo-C	100	$19	19	19	− 1
Ang CT 265	100	$26	26	26	
Ang U Dev	4000	55	52	53	+ 2
Anthes C p	100	$65	65	65	− 3
Argus B pr	z55	$27⅛	27⅛	27⅛	
Argus C pr	150	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
Asamera	6200	$7¼	7	7⅛	
Asbestos	z31	$15⅛	15⅛	15⅛	
Ashland C	200	$5½	5½	5½	− ⅛
Asoc Porc	400	105	105	105	− 5
Atco A	500	$11½	11	11½	+ ¼
Atl C Cop	1500	37	37	37	
Atlas Yk	4000	11	10	10	− 1
Avoca M	1000	24	24	24	− 1
Bad Boy	1300	300	280	280	−20
Ballndery	6500	52	47	50	+ 3
Banister C	200	$5	5	5	− ⅛
Bankeno	4100	150	141	141	− 7
Bank B C	z20	$17¾	17¾	17¾	
Bank Mtl	7082	$11⅞	11⅝	11⅞	
Bank N S	1247	$34	33¾	34	
B Cdn Nat	z50	$13½	13½	13½	
Bar E A	100	$33	33	33	− ½
Beavr E A	300	310	310	310	+10
Bell Canad	8264	$43⅜	43¼	43¼	
Bell A pr	547	$43¼	43¼	43¼	− ⅛
Bell B pr	310	$43⅜	43⅜	43⅜	− ⅜
Bell C pr	200	$25	25	25	− ⅜
Bell D pr	2511	$48½	48½	48½	+ ⅛
Beth Cop A	1250	$9	9	9	
Big Nama	2000	13	13	13	
Bl Hawk	5200	36	33	33	− 5
Blkwod A	700	370	365	365	−10
Block Bros	1200	360	350	355	+ 5
Bombrdier	700	195	195	195	
Bovis Cor	2550	90	90	90	− 5
Bowater	z60	170	170	170	
Bow Val	11050	$11⅛	10¾	11	
BP Can	1190	$8½	8¼	8½	+ ⅜
BP Can p	z45	$59	59	59	
Bralor Res	1500	135	135	135	− 5
Bramalea	2300	425	410	410	−15
Brameda	2250	26	26	26	+ 1
Brascan A	6078	$10⅜	10⅛	10⅛	− ¼
Brnda	40550	325	320	320	−10
Bright A	100	$6½	6½	6½	
Brinco	z2	$6⅝	6⅝	6⅝	
BC Forest	100	$11¾	11¾	11¾	+ ⅛
BC Pack B	100	$24	24	24	− 1
BC Sugar A	300	$19¾	19¾	19¾	
B Phone	2000	$47¼	47¼	47¼	+ 1
BCPh 4¾ p	200	$42¾	42¾	42¾	
BCPh 4¾ p	z25	$47	47	47	
BCPh 5¾ p	z20	$57¼	57¼	57¼	
Br Reef	21500	30	28	30	− 2
Brunswk	2250	390	375	380	+ 5
Budd Auto	1150	365	360	365	− 5
Budd A w	900	105	101	101	
Bulora Cor	5500	138	126	126	− 6
Burns Fds	1045	$8¼	8¼	8¼	
Cad Frvw	610	$10⅜	10⅜	10⅜	
CAE Ind	200	$7	7	7	+ ⅛
Cal Pow	1120	$19⅜	19¼	19⅜	+ ⅛
Cal P 4 p	z5	$37½	37½	37½	
Cal P 7 p	650	$78	78	78	
C Mine	11200	15	14	14	
Camfl	11900	$12½	11½	12¼	+ ¼
Cam Chib	300	375	375	375	−15
Camp RL	4656	$30	28¼	30	+ 1
Can Cem L	1208	$9⅛	8¾	9⅛	+ ⅛
C Geother	8500	30	25	30	− 4
Can Malt A	100	$24¾	24¾	24¾	+ ¼
C Nor West	1880	235	235	235	+10
C Pakrs C	200	$17½	17¼	17½	+ ½
Can Perm	650	$16½	16⅛	16⅜	− ⅛
C Safway p	z15	$79⅜	79⅜	79⅜	
CS Pete	8800	186	177	181	+ 3
C Tung	100	250	250	250	
Cdn Arrow	1000	22	22	22	
Cdn Cel	2200	395	385	395	
CC Man A	100	$17	17	17	− 1
C Ex Gas	7600	165	159	165	+10
C Found	200	150	150	150	−10
C Found pr	100	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
C Homestd	5850	230	227	230	
C Hydr	2500	405	380	385	−25
C Hydr pr	150	$10¾	10¾	10¾	+ ¼
C Imp Bank	3060	$19¾	19¼	19⅝	− ⅛
C Ind Gas	1850	475	460	470	+20
CIL	330	$16¼	16⅛	16⅛	− ⅜
C Int Pow	2200	$11¾	11¾	11¾	− ¼
C Lencour	2000	5	5	5	− 5
C Manoir	200	310	310	310	−10
C Malart	3000	20	20	20	− 2
C Memorial	z225	78	78	78	
C Merrill	120	210	210	210	−20
CP Inve	2312	$12⅛	12	12	− ⅜
CP Inve pr	z35	$24¾	24½	24½	
CP Ltd	4620	$13¼	12⅞	13⅛	+ ⅛
CPL A p	900	$9	9	9	
C Reserve	3200	160	150	150	
Cdn Salt	100	$12⅛	12⅛	12⅛	− ⅜
Cdn Sup O.	2758	$25	25	25	− 1
Cdn Tire	z18	$36	34	36	
Cdn Tire A	2989	$36⅜	36	36⅜	+ ⅜
C Util w	300	125	125	125	
CWN 5½ p	z50	$10¼	10¼	10¼	
Canbra	1500	250	250	250	
Candel Oil	100	$5¾	5¾	5¾	− ¼
Capit Div	1000	31	31	31	
Cara	100	360	360	360	− 5
Carl OK	7620	201	195	199	− 2
Carl OK A p	150	$16⅜	16⅜	16⅜	− ⅛
Cassiar	3850	275	260	275	+15
CC Yachts	600	215	215	215	
Celanese	340	365	365	365	
Cent Pat	1500	71	70	70	− 6
CFCN	650	$5	490	5	+10
Charter Oil	100	400	400	400	
Chestrvile	1000	9½	9½	9½	+ ½
Chib Kay	2000	8½	8½	8½	− ½
Chieftan D	2600	425	400	410	−35
Chimo	1900	85	75	85	+ 5
Chromaco	400	120	120	120	−15
Chrysler	6450	$7½	7¼	7¾	
CHUM	500	$5⅛	5⅛	5⅛	− ⅞
CHUM B	800	$5⅝	5½	5⅝	− ⅛
Coch Will	6950	109	95	105	+ 1
Cokfield	100	315	315	315	
Coles Book	700	455	455	455	− 5
Compro	100	275	275	275	
Comb Met	4500	5	5	5	−.1
Cominco	3265	$23¼	D	14¼	23¼	+
Com Cap	1750	150	146	150	+ 4
C Holiday I	825	325	320	325	
CHIns A p	1500	$17½	17⅛	17⅛	− ⅜
Computel	680	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Cotech A p	100	$7	7	7	
Coniagas		900	135	130	135	+
Cominco	3265	$23¼	22⅝	23¼	+ ⅜
Com Cap	1750	150	146	150	+ 4
C Holiday I	825	325	320	325	
CHIns A p	1500	$17½	17⅛	17⅛	− ⅜
Computel	680	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Cotech A p	100	$7	7	7	
Coniagas	900	135	130	135	+ 5
Con Bath	300	$24¼	24	24	
Con Bath w	4700	14	12	14	
C Bath 68 w	250	$8¾	8¾	8¾	
Con Bldg	200	207	207	207	+ 1
Con Fardy	677	65	65	65	
C Durham	4600	57	57	57	+ 2
C Marben	1000	30	30	30	− 3
C Morisn	3000	100	100	100	
Cons Prof	5200	48	45	46	− 2
C Rambler	3400	180	175	175	−15
C Rexspar	3000	16	16	16	
Con Textle	700	175	175	175	
C West P	z2	64	64	64	
Con Distrb	600	$7	6⅞	6⅞	− ⅛
Cons Gas	3488	$13⅞	13¾	13⅞	+ ⅛
Con Gas B	150	$59	59	59	− 1
Conwest	700	220	205	210	−15
Cop Fields	900	80	80	80	
Corby vt	425	$14⅞	14½	14⅞	+ ½
Cornat Ind	2974	415	410	415	+ 5
Coseka R	800	135	134	134	+ 3
Coseka 6	800	125	125	125	−25
Costain R	1600	$6	6	6	
Costin R w	200	180	170	180	+15
Courvan	4500	17	14	17	− 1
Craigmt	4610	365	335	365	+35
Crain R L	316	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛
Crestbrk	300	250	250	250	
Crwn Life	275	$46½	46⅜	46⅜	− ⅜
Crow Nest	100	$16	16	16	
Crush Intl	5800	495	490	490	
Cuvier	28000	75	70	70	− 5
Dale R	z2	$6¾	6¾	6¾	
Daon Dev	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	− ⅛
Decca R	2300	205	200	200	+15
D Elda	13575	22	21	21	− ½
Denison	856	$37	36¾	37	+ ¼
Dicken	10475	$7⅜	7⅛	7⅜	+ ⅜
Discovry	3400	178	170	170	+10
Distl Seag	1780	$31½	31	31½	+ ¼
Doman I	z50	490	490	490	
Dome	5600	$46	44	45¾	+ 1
Dome Pete	3600	$16⅞	16½	16¾	+ ⅜
D Bridge	300	$17	17	17	
D Citrus	100	375	375	375	−25
D Explor	4000	17	16½	17	
Dofasco	692	$20½	20¼	20¼	+ ¼
Dom Lime	400	$6	6	6	
Dom Store	1745	$15¼	15⅛	15¼	
D Textile	100	$7	7	7	
Domtar	2341	$21⅛	20⅞	21⅛	+ ⅛
Donlee M	900	265	240	250	−15
Douglas L	300	425	425	425	
Dr Mc C A	z50	$13⅜	13⅜	13⅜	
Dunde Pal	2666	21	19	20	− 5
Du Pont	100	$19	19	19	
Hedway C	500	315	315	315	−35
Highmont	z400	75	75	75	
Homco A	400	210	200	200	−10
Home A	2415	$16⅜	15½	16⅜	+ ⅜
H Bramor	100	260	260	260	−10
Houston O	3000	105	103	105	
Hud Bay A	3550	$13⅛	12¾	13	
H Bay Co	3401	$11⅜	11	11¼	+ ¼
HB Oil Gas	9000	$17⅜	17	17¼	
Huron Eri	2182	$25⅛	25	25⅛	− ⅜
Husky Oil	3350	$12¼	12	12⅛	+ ⅛
Husky E w	1500	380	355	380	+15
Hydra Ex	2000	46	45	46	− 4
IAC	2230	$17⅞	17⅝	17¾	
Imasco A	435	$22¾	22¾	22¾	+ ¼
IOil A	22079	$21⅛	20⅜	20¾	+ ⅛
Indal Can	325	$8⅜	8⅜	8⅜	
Indusmin	200	$7⅜	7⅜	7⅜	
Inland Gas	2100	$7¾	7¾	7¾	
Inland G p	100	$10	10	10	
Inter-City	400	330	330	330	−10
Intrmetco	1100	350	350	350	−25
IBM	100	$169	164	169	+ ¼
I Chemly	5331	244	236	244	
Int Mogul	2775	205	195	200	
Inco A	13750	$20⅜	20⅛	20⅛	− ¼
Inco B	300	$20⅜	20⅜	20⅜	− ¾
Int Obaska	5500	11	11	11	
Intpr Pipe	5495	$10½	10¼	10⅜	+ ⅛
Int Pipe w	5275	153	140	150	+10
Ipsco	650	$11⅜	11⅛	11⅜	
Inv Group	100	$5¾	5¾	5¾	− ¼
Inv Grp A	375	$5¾	5⅝	5⅝	
Inv Grp 5 p	175	$12⅜	12⅜	12⅜	− ⅛
Iron Bay T	400	410	400	400	−25
Irwin T A	700	180	180	180	
Iso	1000	68	64	64	− 4
ITL Ind	750	98	98	98	
IU Intl	16215	$9⅛	9	9	
IU Intl A	200	$22	22	22	−5½
IWC C	12100	99	99	99	− 1
Jannock	650	$5¼	5¼	5¼	
Jannock D	z100	490	490	490	
Jannock A	z25	$11¼	11¼	11¼	
Jannock B	124	$10⅞	10⅞	10⅞	+ ⅛
Jelex	2500	14	14	14	+ 2
Jorex Ltd	5500	16	15	16	+ 1
Joutel	1200	41	41	41	
Kaiser Re	865	405	400	400	
Kaiser w	3945	170	165	166	− 4
Kam Kotia	8100	55	52	53	
Kaps Tran	5080	131	120	125	− 5
Keen Ind	300	330	310	330	
Keeprite B	200	490	490	490	
Kelly D A	1900	450	440	440	
Kelsey H	200	$5½	5½	5½	
Kenting	500	440	440	440	
Kerr A A	2135	$9⅜	8¾	9⅜	− ¼
K Anacon	500	16½	16½	16½	
KT Mining	3000	1½	1	1½	+ ½
Koffler	100	275	275	275	
Koffler w	4500	25	20	25	− 5
Labatt A	8330	$13⅜	13¾	13¾	− ⅛
Labatt A p	100	$13⅞	13⅞	13⅞	− ⅛
Lacroix I	100	$5⅞	5⅞	5⅞	− ⅛
Lailaw	43900	315	300	310	−10
LOnt Cem	2000	281	270	270	−16
L Shore	1050	380	370	370	−30
La Luz	z50	365	365	365	
Lamb M A	510	68	68	68	
La Vrndr	100	320	320	320	− 5
La Vrndr A	100	435	425	425	+10
Lasitr Km	2000	19	19	19	− 1
Laurasia	1500	40	40	40	− 4
L J A	100	$15	15	15	
Leigh Inst	3900	130	120	130	+ 2
Leons Frn	200	$6¼	6¼	6¼	
Levy A pr	200	470	465	465	− 5
LL Lac	342	160	160	160	
Livingsto	500	$8	7¾	7¾	− ¼
Living pr	z40	$35½	35½	35½	
Living w	240	400	408	400	
Lob Co A	404	$5	5	5	
Lob Co B	1082	$5	5	5	
Lob Ltd Ap	z100	$13⅜	13¼	13¼	
ob Ltd Bp	245	$14⅜	14⅜	14⅜	− ⅜
Lob Inc	500	300	300	300	− 5
Lochiel	1000	95	95	95	− 5
Loeb M	150	225	225	225	+ 5
Lost River	3300	180	175	175	
Lytton M	500	100	100	100	
Mclan H A	1100	$5	5	5	
M Cable	350	$6½	6½	6½	− ¾
MB Ltd	5765	$23⅜	23⅛	23¼	
Madeline	1220	280	275	275	−14
Madsen	6500	46	45	46	
Magna Int	100	$9⅜	9⅜	9⅜	− ⅛
Magnetcs	2900	28	28	28	− 2
Majst Wil	6178	129	125	125	
Malartic	200	107	107	107	+ 1
Man Bar	z20	83	83	83	
Maritime	100	$15½	15½	15½	
Mar T 860	200	$9½	9½	9½	− ¼
Martin	13000	26	25	26	+ 1
Mass Fer	3171	$13⅛	12⅝	13	+ ⅜
Mattgmi	700	$13½	13½	13½	
Mc Intyre	1100	$33	32	32½	
McLagn w	2400	95	95	95	− 5
Mentor	1100	125	120	125	+ 5
MEPC	275	$5¼	5¼	5¼	
Mercantil	842	$11⅜	11½	11⅜	+ ⅜
Mercant r	9659	75	73	75	+ 2
Meta Uran	5000	9	9	9	− 1
Met Trust	1050	$10	10	10	− ½
Micsys	10106	235	230	235	
Micrsys w	500	105	105	105	
Midcon	1000	70	70	70	− 5
Milt Group	850	110	100	100	−10
Mindamr	3400	20	19	19	− 1
MLW Wor	100	$13	13	13	− ⅛
Moffat A	500	410	410	410	+ 5
Mols A	16350	$13¾	12¾	12¾	−1¼
Molson B	z35	$12⅜	12⅜	12⅜	
Monarc W	600	95	95	95	+20
Monenco	210	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
Moore	2700	$39½	39	39⅜	
MTS Inter	1060	32	32	32	− 1
Multi-Mi	3000	30	30	30	− 1
Multi Acc	500	290	290	290	−10
Mymar M	611	35	35	35	− 3
Nabrs Dlg	100	$17	17	17	− ½
NaChrs I	2200	$6¾	6½	6¾	+ ¼
Nat Pete	z500	18	18	18	
Nat Trust	1700	$16	15¾	16	+ ¼
N B Cook	700	177	175	175	−11
NBU Mine	3700	226	225	226	+ 6
Neonex	2092	115	105	115	+ 8
NB Tel	219	$11¾	11¾	11¾	+ ¼
New Cal	4500	14	13½	13½	− ½
Newconx	100	345	345	345	
N Kelore	4000	21	19	21	+ 1
Newnor	1000	8	8	8	
N Que Ragl	200	250	250	250	
N Senator	5000	21	21	21	+ 1
N Yok Oil	z25	32	32	32	
Nfld LP	100	$10¾	10¾	10¾	− ⅛
Nick Rim	2000	6½	6½	6½	− ½
Noma Ind	100	450	450	450	−20
Noranda A	2690	$27¼	27	27	
Nordair L	1150	w40	230	230	−10
Normick P	800	200	200	200	+ 9
NC Oils	1400	290	276	290	+ 5
Nor Ctl G	700	$7¾	7⅝	7¾	+ ⅛
Nor Ctl B p	100	$17½	17½	17½	
Nor Ct 150 p	215	$16½	16½	16½	− ¼
Nor Ctl w	1100	140	135	140	
Nor Elect	400	$18	17¾	17⅞	− ⅛
NE Bell w	6325	300	285	296	+ 6
Northgat	4900	265	250	260	+10
Northld	6000	8	6	8	+ 1
Nowsco W	500	$6	6	6	
NSI Mark	2500	100	80	80	−20
Nudlama	4000	70	55	70	+ 5
Nufort Res	3000	12	12	12	− 1
Numac	4200	$10	9¼	10	+ ⅜
Nu-Wst A	300	490	475	475	−15
NW Fin	z71	67	67	67	
Oakwood P	8900	62	60	60	+ 4
Obrien	z250	36	32	36	
Ocdentl Pt	3765	$13⅜	13⅛	13¼	+ ⅛
Ocelot Ind	1300	340	340	340	
Orchan	4200	290	280	280	−10
OSF Ind	11000	325	310	325	+ 5
Oshawa A	1925	400	400	400	− 5
Pac Coper	2500	48	44	48	− 4
Pac Pete	1100	$13⅞	13½	13¾	+ ⅛
Page Pet	1300	110	105	105	− 5
Pmour	10900	$8¾	8¼	8⅜	
PanCdn P	925	$7¼	7¼	7¼	− ½
Pan Centr	z132	74	74	74	
Pan Ocean	3436	$6⅜	6⅛	6⅛	
Patino N V	525	$15¼	15¼	15¼	+ ⅛
Pe Ben O	600	269	255	269	− 1
Pembin A	2260	200	200	200	+20
Pembin B	z40	200	200	200	
Pennant	1000	88	85	85	−15
Penningtn	100	$5¾	5¾	5¾	− ¼
P Dept S	1400	$6¼	6	6¼	+ ¼
Petrofina	z12	$16⅜	16¼	16¼	
Peyto Oils	4600	250	235	250	+15
Pick Crow	8000	27	21	27	+ 7
Pine Point	475	$25	24½	24½	− ½
Place G	2000	17	17	17	
Placer	z50	$15	15	15	
Pominex	500	48	48	48	
Pow Corp	660	$8¾	8⅝	8¾	+ ¼
Pow Crp pr	z60	$23¼	23¼	23¼	
Pow C 5 pr	500	$8¾	8¾	8¾	
Prado Exp	100	100	100	100	− 5
Precamb	500	45	45	45	+ 3
Pre Cab	11100	$6½	6½	6½	+ ⅛
Preston	970	$9¾	9⅜	9¾	− ⅛
Price Co	4792	$13	12½	12⅞	+ ⅛
Prov B Can	110	$12¾	12¾	12¾	− ½
Pure Silv	3500	125	119	120	
Pursides	5700	85	74	81	+ 1
Que Man	5000	15	14	14	− ½
Q Mattgmi	6600	30	28	30	− 4
Que Sturg	8725	$5⅞	490	5⅞	+ ⅜
Quenswer	100	165	165	165	
Ranger	7550	$17¼	14¾	16	+1⅛
Rnk Org A	1300	220	215	220	+ 5
Rayrock	2000	85	85	85	− 5
Readers D	u00	$8¼	8¼	8¼	− ¾
Realty w	1000	78	78	78	− 7
Rdpath A	100	$18	18	18	+ ⅛
Redstone	2000	12	12	12	− 3
Reed Pap A	500	$19¾	19½	19½	− ¼
Reed Oslr A	500	410	400	400	−50
Reitman A	600	$6⅞	6¾	6¾	
Revelstk	1900	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅛
Revn P	18770	69	63	64	− 5
Rio Algom	2837	$20¼	19⅞	19⅞	
Ripley Int	500	260	250	250	−15
Riv Yarn	600	200	200	200	
Riv Yarn A	300	380	375	375	
R Little	1400	220	220	220	
Rolland	275	$8½	8½	8½	
Roman	1300	$9	9	9	
Rothman	370	$9¾	9½	9¾	+ ½
Royal Bnk	4948	$26¼	25⅞	25⅞	− ⅜
Royal Tr A	2600	$20¾	20⅜	20¾	
Russel A	700	$12¼	12⅛	12⅛	− ¼
Ryanor	7000	5½	5	5½	+ ½
StL Corp p	z45	$60½	60½	60½	
Sandwell	z10	460	460	460	
Scot York	2900	107	102	103	− 2
Scot Lasal	1200	140	130	130	−10
Seaway M	10	450	450	450	+50
Shaw Pipe	100	350	350	350	−25
Shell Can	4816	$11	10⅜	11	+ ½
Sherritt	9669	480	460	465	−15
Siebens	500	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
Sigma	375	$29½	28¾	29½	+ ¾
Silknit A	150	340	340	340	
Silknit B	150	340	340	340	−60
Silmq	28000	19	19	19	
Simpsons	4286	$6¾	6½	6¾	+ ½
Simpson S	2950	$9	9	9	
Sklar M	100	240	240	240	−14
Sklar W	100	115	115	115	− 5
Skye Res	700	190	170	170	−20
Slater Stl	510	$8¾	8⅝	8⅝	+ ⅛
Slater 6 pr	100	$13¾	13¾	13¾	− ¼
Slat W Can	1400	400	390	390	+15
Sogepet	1000	66	66	66	− 2
Sony Corp	600	$5	475	475	−25
Southm A	220	$24½	23	23	− 1
Spar Aero	700	155	155	155	
Spooner	6600	15½	12	12	− 4
St Brodcst	300	$7¾	7⅜	7⅜	
Steico A	2630	$23¼	23	23¼	+ ⅜
Sleep R	3725	100	95	95	− 5
Strathrn A	2000	100	100	100	
Stuart Oil	140	$10	10	10	
Sud C	29700	52	49½	52	
Sulivan A	1200

montréal

Faible activité

Il y a eu plus de pertes que de gains hier à la Bourse de Montréal et l'activité y a été faible.

Les pertes l'emportent largement sur les gains par 36 contre 120 alors que 48 valeurs demeuraient inchangées.

Silver Stack Mines, dont 87,800 actions ont été négociées, a été le titre minier le plus actif et sa cote a monté de dix cents et atteint 89 cents.

Texaco Canada recule de 1 et tombe à $24, Husky Oil, de 1-4 et tombe à $12, Consumers Gas, de 1-4 et tombe à $13 7-8, Pan Ocean Oil, de 1-8 et tombe à $6 1-8, alors que Dome Petroleum monte de 3-4 et atteint $16 3-4, Gulf Oil Canada, de 3-8 et atteint $20 1-8, Imperial Oil A, de 1-8 et atteint $20 3-4 et Shell Canada, de 1-8 et atteint $10 5-8.

TransCanada PipeLines Ltd., dont 10,000 actions ont été transigées, a été le titre industriel le plus actif et sa cote est restée inchangée, soit à $9.

Ailleurs, parmi les perdants on voit Falconbridge Nickel à $24, un recul de 2 1-2, la Banque Royale à $25 7-8, un recul de 1-2, Brascan A à $10 1-8, un recul de 1-4, Canadian Javelin à $7 3-4, un recul de 1-4, Northern Electric à $17 3-4, un recul de 1-4, Abitibi Paper à $10, un recul de 1-8, Premier Cablevision à 6 3-8, un recul de 1-8 et IU International à $9. un recul de 1-8.

Au nombre des gagnants se trouvent Traders Group A à $11 1-2, un gain de 5-8, Price à $12 7-8, un gain de 1-2, la Banque Toronto Dominion à $32, un gain de 3-8, Distillers Corp.-Seagrams à $31 1-2, un gain de 1-4, Rio Algom Mines à $19 3-4, un gain de 1-4, Stelco A à $23 1-4, un gain de 1-4, la Banque de Montréal à $12, un gain de 1-4, Bell Canada à $43 3-8, un gain de 1-8 et la Banque Mercantile à $11 5-8, un gain de 1-8.

Dans le secteur de la spéculation, Belleterre Québec Mines recule de 13 cents et tombe à 67 cents dans un virement de 54,000 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	8295	$10⅛	9⅞	10	— ⅛
Alta Gas T	2000	$9¼	9¼	9¼	
Alcan	6364	$19¾	19⅝	19⅝	
Algoma St	365	$23	23	23	+ ¼
Almin 2p	100	$30½	30½	30½	−1
Aquitaine	250	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅜
Asbestos	200	$15⅜	15⅜	15⅜	— ⅜
Astral	1300	100	100	100	
Bank Mtl	5905	$12	11¾	12	+ ¼
Bank NS	150	$34	34	34	+ ½
Bq Deprg	1325	$15¼	15¼	15¼	
Bq Pv Can	835	$13	12¾	12¾	— ¼
Bell Canad	2026	$43½	43⅜	43⅜	+ ⅛
Bombrder	1500	195	195	195	−5
Border C	900	186	185	186	
BP Can	100	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
Brcan a	3996	$10⅜	10⅛	10⅛	— ¼
Cablecast	200	260	260	260	−5
C Cel	500	390	390	390	
Donohue	300	$9	9	9	
Du Pont	100	$18¾	18¾	18¾	— ¼
Dupuis A	500	225	225	225	+25
Enheat a	500	405	405	405	+5
Fal Nck	525	$24	24	24	−2½
Fin Coll	3740	135	131	135	
Gulf Can	700	$20⅛	20⅛	20⅛	+ ⅜
Holl a	1500	$23¼	23¼	23¼	+ ¼
Home A	300	$16⅛	15½	16⅛	+ ⅛
H Bay Co	300	$11	11	11	— ⅛
Husky Oil	500	$12	12	12	— ¼
IAC	2865	$17⅜	17¾	17¾	
Imp O a	8162	$21⅛	20⅝	20¾	+ ⅛
Int Nick a	2210	$20½	20¼	20⅜	
IU Int	2875	$9⅛	9	9	— ⅛
Intpr Pipe	925	$10¼	10¼	10¼	+ ⅛
Ivaco	200	$10¾	10¾	10¾	
Jamaica	1000	30	30	30	
Labatt a	200	$13⅞	13⅞	13⅞	— ⅛
Labatt pr a	200	$13⅞	13⅝	13⅝	— ¾
Loeb M	300	225	225	225	−5
Logistec C	800	150	150	150	+10
Mass Fer	814	$13	12⅝	13	+ ¼
Mercantl	1370	$11⅜	11½	11⅜	+ ⅛
Micrsyst	202	235	235	235	−5
Molson B	4700	$12¾	12¾	12¾	
Mnt Trst	400	$11¾	11¾	11¾	+ ⅛
Moore	430	$39½	39	39⅜	+ ⅜
Nat Trust	100	$15¾	15¾	15¾	+ ⅛
NB Tel	150	$11¾	11¾	11¾	+ ¼
Normick	500	200	200	200	
Noran a	450	$27	27	27	
Nor Ctl G	230	$7¾	7⅜	7¾	
N Elec	3700	$17¾	17¾	17¾	— ¼
N Elec w b	400	300	290	300	
Orangeroof	100	130	130	130	
Oshawa A	700	400	400	400	−10
Pan Ocean	3800	$6¼	6⅛	6⅛	— ⅛
Pow Corp	710	$8¾	8⅜	8¾	
Prem Cb	4500	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
Price Com	4353	$13	12⅜	12⅞	+ ½
QSP Ltd	100	$12⅝	12⅝	12⅝	— ⅛
Que Tel	100	$14⅝	14⅝	14⅝	
Res Ser	1000	125	125	125	
Rio Algom	1190	$20	19¾	19¾	+ ¼
Rolland	800	$8½	8½	8½	
Royal Bank	2155	$26¼	25⅞	25⅞	— ½
Ry Trt a	250	$20¾	20¾	20¾	— ¼
Shell Can	170	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ¼
Simpsons	862	$6⅞	6½	6⅞	+ ⅜
Simpsons S	900	$9	9	9	
Stelco a	2055	$23¼	23⅛	23¼	+ ¼
Texaco	400	$24	24	24	−1
Thom A	400	$10⅜	10¼	10¼	— ¼
Tor Dm Bk	3738	$32¼	32	32	+ ⅜
T D rts	22928	28	24	28	+2
TD Rit un	250	$23¼	23	23¼	+ ½
Tot Pet A	100	415	415	415	−5
Trd a	4875	$11⅜	11	11⅜	+ ⅜
Tr Can PL	10000	$9	9	9	
Trans Mt	500	$8⅞	8⅞	8⅞	— ½
Trizec Crp	460	$17	17	17	
Unican Sec	100	150	150	150	
Unigesco a	500	125	125	125	+10
Unt Bank	900	305	300	300	
Walk a	550	$35⅜	35¼	35⅜	— ⅜
Warn Her	200	$5	5	5	— ½
Webb Knp	2000	25	25	25	−1
Weston	400	$19	19	19	— ⅛
Zellers	1200	$8⅜	8¼	8¼	
Ziebart	900	100	100	100	

...Junior Industrials

Berncam	3100	22	22	22	−4
Crawfd Al	3600	125	115	115	−10
Dalfens	500	140	140	140	
Isec Canada	200	185	185	185	−5
Proflex	3700	15	10	11	−7
SXL Div	2900	5	5	5	
SparCap	1800	17	17	17	

Mines et pétrole

Abitib Asb	556	110	110	110	
Acroll Ltd	3100	25	24	25	
Ajax Min	1000	7	7	7	
Basic Res	4104	485	465	480	+20
Beaver	6100	25	25	25	
Beltere	54000	79	65	67	−13
Bison Pet	5300	425	420	425	+5
Bluewtr	200	200	200	200	−25
Cabot	4500	25	25	25	−2
Cadillac Ex	1000	45	45	45	+5
Chibex	8750	115	109	115	+5
Con Dev	2500	23	17	23	
Con Prop	5000	4	4	4	
Dumont	12000	10½	10	10	
Dyn Mn	22100	60	41	58	+33
Gaspe Q	6500	115	112	115	+5
Gold Briar	1000	45	45	45	−1
Goldex	5700	270	230	230	−10
Gold Hk	3000	25	25	25	
Hanson	2000	4	4	4	
Int Rock	5500	21	20	20	−1
Invictus	1500	15	15	15	+1
Kiena	13200	285	250	265	+6
Lingside	5000	2	2	2	
Massval	2000	30	27	27	−3
Min Res	1300	65	60	60	−10
Mt Laur U	2000	36	35	36	+1
Nocana	500	22	22	22	+2
NA Asb	7000	40½	40	40	
NA Rare	500	12	12	12	
Nordore	1000	44	44	44	−1
NQN Min	3500	16	15	15	−5
Phoenix	1200	180	175	175	−5
Que Uran	2500	20	20	20	+2
Roy Agas	10056	66	60	60	−9
St Lucie	2700	16½	15	15	−1½
Scope	5000	7	7	7	
Sil Stack	87800	91	81	89	+10
S Dufault	1000	9	9	9	— ½
Stafrd	2400	109	100	109	+8
Tagami	1000	12	12	12	
Talismn	6500	17	15	17	+3
Viking Res	100	290	290	290	−10
W Q Mn	1000	27	27	27	−3
Wh Star	7000	26	23	24½	−3½

indices de montréal

	Industr.	Serv. publ.	Banq.	Comb.	Papiers
Changement	+0.56	−0.13	−0.44	+0.32	+0.01
Clôture	152.92	117.70	203.51	151.36	103.97
Sem. dern.	155.77	117.62	208.54	153.82	106.20
Mois dern.	175.41	121.82	222.01	169.79	103.26
1974 haut	255.23	151.81	293.67	238.67	144.80
1974 bas	151.76	111.05	197.19	151.02	95.04

bénéfices

Page Petroleum; pour les neuf mois qui se sont terminés le 30 sept. dernier, $28,342-deux cents l'action, contre $37,003-trois cents.

Steinberg's Ltd.; pour les 12 semaines qui se sont terminés le 19 oct. dernier, $3,289,000-47 cents l'action, contre $2,861,000-41 cents.

NOMINATIONS

Banque Canadienne Nationale



M. Pierre Genêt



M. Pierre Malette

La Banque Canadienne Nationale est heureuse d'annoncer les nominations suivantes: M. Pierre Genêt, directeur du service de Développement des prêts et des affaires (Section internationale); M. Pierre Malette, directeur du service des Recherches économiques.

Alcan Aluminium Limitée

ALCAN

Assemblée annuelle des actionnaires 1975

Date limite d'inscription

Pour se conformer aux exigences de la Loi sur les corporations canadiennes, le Conseil d'administration annonce qu'il a fixé au mardi 11 février 1975, à la fermeture des bureaux, la date limite d'inscription servant à déterminer quels titulaires d'actions ordinaires de la Compagnie auront le droit d'être convoqués et de voter à l'Assemblée annuelle des actionnaires qui doit se tenir à Montréal le jeudi 13 mars 1975, à dix heures du matin.

Le secrétaire,

Montréal, le 5 décembre 1974 A.A. BRUNEAU

new york

Tout près de 600!

Tendance irrégulière hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a clôturé en légère hausse — 2 points —, après avoir étroitement fluctué tout au long de la séance.

Le marché est demeuré peu actif. La récession économique a continué de peser sur le marché, qui n'a été que médiocrement encouragé en fin de séance par les informations faisant étant d'une ratification probable du contrat de travail dans les mines de charbon américaines. Une certaine stabilisation des taux d'intérêt à court terme a également contribué à la résistance du marché, mais l'indice des industrielles reste au-dessous du niveau des 600 points.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 670 contre 621 alors que 490 valeurs demeuraient inchangées.

Dans le secteur canadien à la Bourse de New York, Campbell Red Lake monte de 1 7-8 et atteint $30 3-4, Dome Mines, Hiram Walker, Hudson Bay, Massey Ferguson, McIntyre, Seagrams et Canadian Pacific subissent des baisses fractionnaires, alors que International Nickel à $2 1-2 et Alcan à $19 3-4 restent inchangés.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF In	8 102	38⅜	38	38	— ⅛
Addrsso	56	3¾	3½	3⅝	+ ⅛
Alcan Al	4 160	20⅛	19¾	19¾	
Alleg Cp	2 10	7	7	7	
Allis Ch	4 79	7	6⅝	6¾	— ⅛
Alcoa	5 998	30	26¾	27⅛	−2¾
Ambac	4 23	6¾	6⅜	6½	
Am Hes	2 201	15⅛	14¼	14¾	+ ¼
Am Airl	12 229	6¼	5⅞	6	+ ⅛
A Brnd	6 59	32	31	31	⅜ + ⅞
Am Can	5 59	25⅞	25⅜	25⅝	
A Cyan	7 150	21⅛	20⅞	20⅞	— ⅛
A Home	25 743	34¾	33⅞	34½	+1
Am Mot	4 218	3⅞	3¾	3⅞	+ ⅛
ASmlt R	3 179	15½	15	15⅜	+ ⅜
Am Stand	3 55	8⅛	7⅞	8	— ⅛
Am TT	8 1276	42¼	41⅜	41⅞	
Ampx Cp	3 32	3	2⅞	2⅞	
Anacon	3 120	15⅛	14⅜	14½	— ¼
Armco St	4 59	21⅞	21¼	21⅞	+ ⅜
Armst Ck	9 37	19½	18⅝	19⅜	+ ⅞
ASA Ltd	717	71¾	66⅜	70⅜	+3½
Atl Rich	11 401	90⅛	88⅛	89⅜	— ⅛
Avco Cp	8 116	2⅞	2⅝	2¾	+ ⅛
Avnet Inc	2 95	4¾	4½	4⅝	+ ⅛
Avon Pd	14 713	30⅛	28⅜	29⅞	+ ½
Babck W	5 x89	13⅛	12⅞	13	+ ⅜
Bath Ind	3 1166	4¾	4	4¼	— ½
Baxt La	29 67	33½	32¾	33½	+ ⅝
Beckmn	9 123	19¾	19½	19½	— ¼
Beech A	4 4	7½	7¼	7¼	
Bel How	3 60	10¼	9¾	10⅛	+ ⅛
Benfl Cp	5 155	15¼	14¾	15¼	+ ⅜
Beth Stl	4 164	25¾	25¼	25½	— ⅛
Boeing	6 187	17½	17¼	17½	— ⅛
Boise Cas	3 218	10⅞	10⅜	10⅜	+ ⅛
Borden	7 81	19¼	18½	19⅛	+ ¼
Borg War	4 50	13⅜	12⅞	13⅜	+ ½
Bos Ed	6 68	14⅜	14¼	14¼	— ⅛
Brist My	13 236	46½	44⅞	46⅛	+1¼
Brunswk	4 264	9¼	8⅞	9	
Bucy Er	16 66	34	33⅛	33¾	+ ⅛
Burl Ind	4 182	15¾	14⅞	15⅜	+ ⅜
Burrghs	23 185	77½	75	76	
Callah M	8 72	8⅜	7⅞	8¼	— ¼
Cmp RL	19 647	30¾	28½	30¾	+1⅞
Camp Sp	10 15	26½	25¾	26¼	+ ¼
Cdn Pac	5 76	13½	13⅛	13¼	— ⅛
CringOk	8	2⅛	2	2	+ ⅛
Cafer Tr	13 335	48¾	47	47⅜	—1⅜
CBS	8 130	30¼	30¼	30¼	
Celanese	4 239	25¼	24⅞	25⅛	— ⅛
Cenco Inc	21 84	4	3¾	3¾	
Chessi	5 26	52¼	50¾	52¼	+1¼
ChrsCrft	12	1⅝	1⅝	1⅝	
CIT Fin	7 x23	31⅜	31	31¼	+ ⅜
Cities Sv	6 109	44	43⅛	43⅞	+ ⅜
Clark Eq	4 15	19¾	19½	19¾	+ ¼
Clark Oil	2 36	8⅜	8⅜	8½	
Clorox Co	8 101	7¼	7	7	— ¼
Coca Col	13 303	51⅝	50	50⅜	— ⅛
Coml Sol	7 2	33¼	33⅛	33⅛	
Comsat	7 93	29¼	27⅞	29	+ ¼
Con Edis	3 353	6¾	6½	6⅝	+ ⅛
Cont Can	6 39	23¼	23	23	— ¼
Cont Cp	7 68	31	30⅝	30⅞	— ⅛
Cont Dat	5 296	11½	10¾	11	— ⅛
Copp Rng	2 18	21¾	21¼	21¾	+ ¼
Copw Cp	3 3	21⅜	21⅛	21⅛	
CPC Int	9 53	32	31¼	31⅜	+ ⅜
Crane Co	3 35	30⅞	30¼	30⅞	+ ¾
Crw Zell	5 x109	22½	22	22	— ¼
Curtis Wr	6 83	6⅝	6⅜	6½	— ¼
Dart Ind	4 33	13¾	13¼	13½	+ ⅛
Deere Co	7 509	37⅝	36¼	36½	−1
Denn Mf	3 35	11¼	10¾	10¾	— ½
Dexter C	5 14	9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Digital Eq	15 157	57½	56	56½	+1⅜
Disney W	13 223	22	21⅛	21⅜	— ¼
Dr Peppr	15 301	7⅞	7¼	7⅞	+ ½
DomeM	x2 400	46¾	44¾	46	+ ¼
Dow Ch	9 554	54⅞	53⅜	53⅜	— ⅜
duPont	8 213	89¼	87½	88¼	+1
Eas Kod	17 868	63½	61½	62⅛	+ ⅜
Eaton	4 65	20½	20	20	— ¼
EIP NG	4 130	10½	10¼	10⅜	
Eitra Cp	5 25	21	20⅝	20⅞	
Esmark	5 14	26⅜	26⅜	26½	+ ¼
Ethyl Cp	3 14	24½	24	24	
ExCell0 1	4 x7	10¾	10⅝	10⅝	+ ⅛
Exxon	4 326	62	61⅛	61½	
Fairch	3 182	19¾	19	19¼	— ⅛
Fireston	5 55	12⅞	12⅜	12½	+ ⅛
FMC Cp	4 75	12⅛	11¾	11¾	— ¼
Ford M	7 402	30⅜	30½	30½	+ ¼
Frueht	4 50	16½	16⅛	16⅛	
Gard Den	12 43	18½	18¼	18½	+ ½
Gen Dyn	4 19	17⅛	16⅜	16¾	— ¼
Gen Elec	11 383	35¾	35⅛	35⅜	+ ¼
Gn Food	7 186	18½	17⅜	17¾	— ¾
Gen Inst	3 97	5½	5¼	5⅜	+ ⅛
Gen Mills	12 131	39¾	39	39	— ½
Gen Mot	9 1145	30	29⅜	29½	— ⅛
Gen Port	64 93	5¼	5	5⅛	— ⅛
GTel El	8 319	17¼	17	17	— ⅜
Gen Tire	3 59	11⅜	11⅛	11⅛	— ½
Ga Pac	9 119	28¼	27⅝	27⅝	— ⅜
Goodyr	4 326	12¾	12⅜	12⅝	+ ⅛
Gould Inc	4 15	16⅛	16	16	
Gt APe	7 18	8¼	8	8⅛	+ ⅛
Gren Giant	5 17	15	14⅜	14⅜	— ⅛
Gulf Oil	3 474	17	16½	16⅝	— ⅛
Hecla M	10 175	15¾	14½	14¾	
Heinz HJ	9 35	36	35½	36	+ ¼
Hew Pck	20 342	57⅛	55⅛	55⅞	−1
High Voltg	6 29	3¾	3½	3⅝	
Homestk	14 1014	43¾	40⅜	43⅜	+2⅜
Honywl	4 430	19½	18⅜	18⅞	
Houdail a	3 31	7¼	7⅛	7⅛	
Househ F	11 116	12⅜	12	12⅜	+ ⅛
Hud Bay	3 5	13⅛	13	13⅛	— ⅞
Inger Rd	12 150	65⅞	64¼	65⅛	+1⅛
Interlk	3 18	25⅛	24¾	24¾	— ⅜
IBM	13 545	172¾	166⅛	169¾	+1⅜
Int FlaF	29 263	26⅛	25⅜	25⅜	— ⅛
Int Harv	5 218	20⅛	19⅝	19⅞	— ⅛
Int Mng	3 97	9¼	8¼	9	+ ½
Int Nickl	5 163	20¾	20½	20½	
Int Pap	6 277	35½	34⅝	35¼	+ ¼
Int TT	4 430	14½	14¼	14½	+ ⅛
Itek Cp	12	6	5⅞	6	+ ¼
John Man	5 88	17	16⅝	17	
Kayser R	6 7	9¼	9¼	9¼	— ⅛
Kellogg	14 19	13½	13⅜	13½	+ ⅛
Kraftco	9 271	32¾	31⅞	32¾	+ ⅝
Krsge SS	17 840	22⅜	21⅛	21⅛	— ¾
Kroehlr	4 3	8⅜	8⅜	8⅜	— ⅜
Lib McN	3 18	4¼	4¼	4⅛	+ ⅛
Litton	282	3¾	3½	3¾	+ ¼
Lockhd Air	3 39	4¼	4	4⅛	+ ⅛
Loew Cp	4 108	14⅜	14	14¼	— ⅛
Mad SG	24	4½	4⅛	4¼	— ⅜
Magnvx	28 8	5⅛	5⅛	5⅛	
Mallory	5 5	12⅛	12⅛	12⅛	
Marathn	9	6½	6¼	6½	+ ⅛
Marath O	5 65	34⅜	33	33½	+ ⅜
Marcor 1	4 x158	15	14⅜	14¾	+ ¼
Marlen	17 29	43	42¼	42¾	+ ¼
Marq Cem	3 11	7⅜	7⅛	7⅛	— ⅛
Mars Fd	6 120	14	13¾	14	+ ⅛
Martn M	4 464	14	13½	13⅜	— ⅜
Mass Fer	4 4	13⅛	13	13⅛	+ ⅜
Masco Cp	37	14	13⅜	13½	— ¼
McDonld	21 506	33⅜	32⅛	33¼	+ ¼
McDn D	3 115	9	8⅜	8¾	+ ¼
McGr H	5 80	5⅜	5½	5⅜	+ ⅛
McIntyre	6 z560	32⅜	32½	32⅜	— ⅜
McKee	4 90	10½	9½	10½	+ ½
Merck	24 365	65½	64⅛	65⅜	+1¼
Merrl Lyn	9 225	9⅞	9½	9⅞	+ ¼
MGM 1.75e	5 5	17¼	17⅛	17⅛	+ ⅛
Midl Ros	4 10	11⅜	11½	11½	
Minn MM	17 545	49	47⅜	47⅝	— ¾
Mobil O	3 342	32⅞	32⅛	32⅛	— ⅛
Mohas	4 25	9⅜	9	9⅜	+ ⅜
Mnsant	4 310	42⅞	41¾	42	— ¼
Motorola	13 142	41¼	40⅞	40⅞	
Nat Distil	4 108	14⅛	13⅝	14	+ ½
Nat Gyp	5 x42	9½	9¼	9⅜	+ ⅛
NCR Cp	4 205	15¼	14⅞	15¼	+ ⅜
NL Ind	4 82	12¼	12	12¼	+ ⅛
Norfik W	5 31	60¼	59¾	60	+ ⅜
Northrop	6 37	26	25⅝	25⅜	— ¼
Nor Sim	6 163	11	10¾	10¾	+ ⅛
Occ Pet	3 x587	13½	13¼	13⅜	+ ⅛
Out Mar	6 21	11⅜	11⅛	11⅜	+ ¼
Pac Petrl	6 7	13¾	13⅜	13⅜	
Pan Air	346	2⅛	2	2⅛	
Penn Cen	142	1⅜	1¼	1¼	— ⅛
Pepsi Co	11 x176	38¾	37¾	38	+ ¾
Perk Elm	13 60	17½	17	17¼	+ ⅜
Pfizer	15 245	31½	30⅛	30½	+ ¼
Phelp D	4 71	27¼	26⅞	26⅞	— ¼
Phil Mor	15 232	45¾	44¾	45⅜	+ ½
Pitney B	6 143	11¼	10⅞	10⅞	— ¼
Polaroid	17 896	21¼	19⅞	20⅜	
Prct Gm	20 135	82½	81¼	81¾	+1
Pullman	7 59	41¾	40½	41¾	+ ¾
Ralston P	14 70	37½	36½	36½	— ½
Raym Int	5 16	7U	7⅜	7⅜	— ⅛
RCA	5 397	10¾	10¼	10⅜	+ ⅛
Reilan El	4 86	11⅜	10½	10½	— ¾
Relia Grp	11 35	6⅜	6⅛	6¼	
Rep Stl	3 148	23¼	22¼	23⅛	+1¼
Rich Mrl	9 46	17½	17	17⅛	
Rosario	13 341	30⅞	28⅛	30⅜	+ ¼
Royl D	2 321	27¼	26¾	27	+1⅜
Sanders	14	2⅜	2¼	2¼	— ⅛
SFe In	10 316	23⅜	21⅜	23⅛	+1
Scher Pl	24 147	53¾	52¾	53¼	+ ¾
Scott Pap	6 150	13¼	13	13	— ⅛
Sears R	12 337	47⅜	46½	46¾	+ ¼
Sedco Inc	11 93	29⅛	27⅜	29	+1
Shell Oil	5 77	43	41⅜	42¾	+1¼
Singer	7 327	11⅞	11½	11½	— ⅜
Smith AO	4 35	7⅛	6⅜	6⅜	— ½
Sou Pac	6 39	26⅞	25⅞	26⅞	+ ¾
Sparton	3 5	5⅜	5¼	5⅜	+ ⅛
Sperry R	8 355	26⅞	25⅞	26⅜	+ ¾
St Brand	13 429	48¾	48	48½	— ½
StOil Cal	3 706	20¾	20⅜	20¾	+ ¼
StOil Ind	6 590	84¼	83	83⅞	
Steven J	3 44	10¼	10	10⅛	
Stud Wor	3 2	22¾	22½	22½	— ½
Sun Oil	4 17	37⅛	36⅜	37	— ⅛
Sunsh M	10 58	10	9½	10	+ ¼
Taft Brd	4 100	12	11⅝	11⅝	
Technicir	3 29	4¾	4½	4¾	
Teldyn	4 565	10⅞	7¾	10⅝	+3
Tenneco	5 333	21⅝	21⅜	21½	+ ⅛
Texaco	3 1338	21¼	20½	20⅝	— ¼
Tex Glf	6 227	27¾	27⅜	27½	+ ⅛
Tex Inst	18 215	72⅞	71⅛	72½	+ ¾
Textron	10 5 21	13⅜	13⅛	13½	+ ¼
Thiokol	3 108	11½	10¼	10⅜	— ⅞
Time In	5 46	26⅜	26¼	26¼	
Timkn	6 20	25⅜	25⅜	25⅝	+ ⅛
Tran Un	9 18	29¼	28¾	29	+ ½
Tranwy I	4 x58	12⅜	12	12⅜	
Twen Ce	12 30	4½	4½	4⅜	
Un Carb	5 481	40⅛	39¼	39⅜	+ ¾
Unit Air	4 235	28¾	28¼	28⅜	+ ½
Unit Cp	16	5⅝	5½	5⅝	+ ⅜
US Gyps	5 103	13⅜	13⅜	13½	
US Steel	4 479	37⅝	36½	37⅜	+ ⅜
Varian A	6 43	6⅜	6½	6½	— ⅛
Walk HA	9 3	36	35¾	35¾	+ ¼
Warn Lb	12 293	23⅞	23⅜	23¾	
Wolwth	4 164	9¾	9¼	9½	
Xerox Cp	14 517	58⅛	56⅜	57⅛	+ ¼
Zenith R	9 120	12	11½	11⅜	+ ¼
Zurn Ind	6 21	4¼	4⅛

Noël... c'est d'abord chez Simpsons

Pour un Noël de rêve . . .

Offrez-lui un superbe

manteau d'une élégance

incomparable, fait de

peaux de vison

"Canada Majestic"

entièrement descendues

Prix Simpsons

$1999





Le rêve de toute femme . . . un manteau d'un merveilleux raffinement en riche vison (femelle) "Canada Majestic" ! . . . Créé par des fourreurs canadiens de grande expérience, il est taillé dans des peaux entièrement descendues choisies avec soin pour la densité et les reflets du poil, pour l'agencement étudié des nuances naturelles . . . Des détails inédits d'une grande finesse atteignent une perfection qui comblera les plus exigeantes . . . Chaud et léger, il convient parfaitement aux rigueurs de l'hiver canadien . . . De sa magnifique collection, Simpsons propose 5 somptueux modèles (dont 2 représentés) aux coupes flatteuses qui rehausseront sa silhouette ! . . . Venez vite le choisir, c'est le cadeau idéal pour un Noël inoubliable . . . Chaque manteau porte la garantie Simpsons "Satisfaction ou Remboursement"! . . . Tons naturel de pastel ou foncé d'élevage dans le groupe . . .

Rayon 740 au troisième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.
Pour achat en personne seulement.

N'OUBLIEZ PAS . . .
LORSQUE VOUS PENSEZ FOURRURES . . .
PENSEZ SIMPSONS . . .

Utilisez notre plan de mise-de-côté
en faisant tout simplement
un dépôt de 10% à l'achat . . .

Simpsons

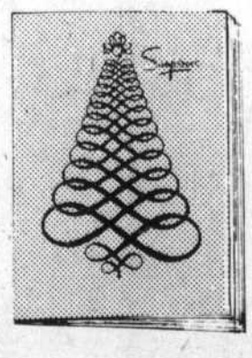


Le père Noël vous attend au deuxième en ville

Il espère rencontrer tous les petits enfants avant de retourner dans son pays de glaces. Et de plus, vous pourrez vous faire photographier avec lui. **Offre spéciale: 1 photo 5.50, 6 ens. 10.00, 12 ens. 16.00.**

Aussi disponibles:

Dim.:	1 photo	3 photos	6 photos
5" x 7"	3.75	10.00	17.00
8" x 10"	6.00	15.00	



Le livre des cadeaux de Noël

Une façon agréable de faire toutes les emplettes de Noël. Il est rempli de suggestions cadeaux pour toute la famille. Composez 842-7221, et commandez tous les articles que vous aimeriez offrir. Si vous n'avez pas votre libre de cadeaux venez en prendre un au magasin Simpsons le plus près de chez-vous.